

# ACADEMIE

DE

## L'ILE DE LA RÉUNION

FONDÉE EN 1913

## **BULLETIN 1967-1968**

VOL. 23°

imprimerie — Librairie Cazal 1970



## ACADEMIE

DE

## L'ILE DE LA RÉUNION

FONDÉE EN 1913

## **BULLETIN 1967-1968**

VOL. 23°

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE CAZAL

1970

### MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION 1968

#### BUREAU

Président :

H. FOUCQUE, Inspecteur d'Académie honoraire

Vice-Président:

R. LEGRAS, Directeur honoraire de l'Enregistrement

Secrétaire-Trésorier :

Y. DROUHET, Bibliothécaire départemental

#### MEMBRES TITULAIRES

R. CHAUDENSON, Professeur agrégé

J. M. MIGUET, Ingénieur en Chef des E. et F.

Mº F. COLARDEAU, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de St-Pierre

Docteur SARTHRE

VINCENT DOLOR, Gouverneur honoraire de la F.O.M.

Cl. WANQUET, Professeur agrégé

A. SCHERER, Archiviste en chef

A. LOUGNON, Proviseur du Lycée Leconte-de-Lisle

M. RIVIERE, P.D.G. de Société Sucrière

X...

P. GUEZE, Négociant

D'EMMEREZ de CHARMOY Agronome

E. MASSINOT, Bibliothécaire en retraite

E. TRENDEL, Chef du Service Météorologique

Mme Y. LAPIERRE, Directrice du C.E.S. Juliette-Dodu

Mgr CLERET de LANGAVANT, Evêque i. p.

Em. HUGOT, Directeur de Société Industrielle

H. CORNU, Docteur en Droit

Me J. VINSON, Avocat

Mº M. VAUTHIER, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de St-Denis

#### MEMBRES ASSOCIÉS

A. FOURCADE, Publiciste en retraite

V. RIVIERE, Professeur au Lycée Leconte-de-Lisle

Dr A. BERG, Président de l'Ordre départemental des Médecins

G. CABART, Compositeur

G. AGENOR, Directeur d'école

Me H. DHORT, Avocat

Dr R. SERVEAUX, Président de la Croix-Rouge

K. GRUCHET, Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle

WACQUIEZ, Conservateur du Musée Léon Dierx

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX des années 1967 et 1968

#### SEANCE DU 13 AVRIL 1967

L'Académie entend un exposé de M. Chaudenson, maître assistant agrégé au Centre d'Enseignement Supérieur de St-Denis et membre titulaire de la Compagnie, sur : « L'apport lexical malgache au créole réunionnais ».

Elle est reproduite ci-après.

#### \*

#### SEANCE DU 9 JUIN 1967

Elle a été tenue dans la salle du Centre Réunionnais d'Action Culturelle (C.R.A.C.) avec le concours de la Société des Sciences et Arts. Conférence du Président de l'Académie sur : « La nature dans les poèmes réunionnais de Leconte de Lisle ». Cette étude a été publiée par les « Annales de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence » (tome XLIV 1968) ; elle est reproduite ci-après.



#### SEANCE DU 9 NOVEMBRE 1967

Tenue sous la présidence de M. R. Legras, vice-président, elle a comporté une conférence de M. J. F. Dupon, maître assistant agrégé au Centre d'Enseignement Supérieur de St-Denis, sur : « L'immigration indienne à la Réunion — Evolution et assimilation d'une population ».



#### 22-24 OCTOBRE 1968

## Commémoration du cent cinquantième anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle.

L'Académie, avec la collaboration de la Société des Sciences et Arts et du Centre Réunionnais d'Action Culturelle, a célébré cet anniversaire par trois manifestations :

a) Le 22 octobre, date de la naissance du poète en 1818, à 18 heures, des gerbes de fleurs ont été déposées au pied de la stèle portant le buste du poète, au square qui porte son nom, rue de la Victoire à Saint-Denis, par M. le Préfet de la Réunion, M. le Maire de St-Denis, la Société des Sciences et Arts et l'Académie de la Réunion. Une allo-

cution a été prononcée par M. Yves Drouhet, vice-président de cette compagnie.

A 20 h. 30, à Saint-Paul, sur l'emplacement (actuellement transformé en jardin public) de la maison natale de Leconte de Lisle, une séance audiovisuelle, confiée au Centre d'Action Culturelle, comporta un exposé biographique par M. Julien, artiste de sa troupe, la projection en couleur des paysages chantés par le poète et la récitation de plusieurs de ses poèmes. M. le Préfet de la Réunion présida aussi cette cérémonie.

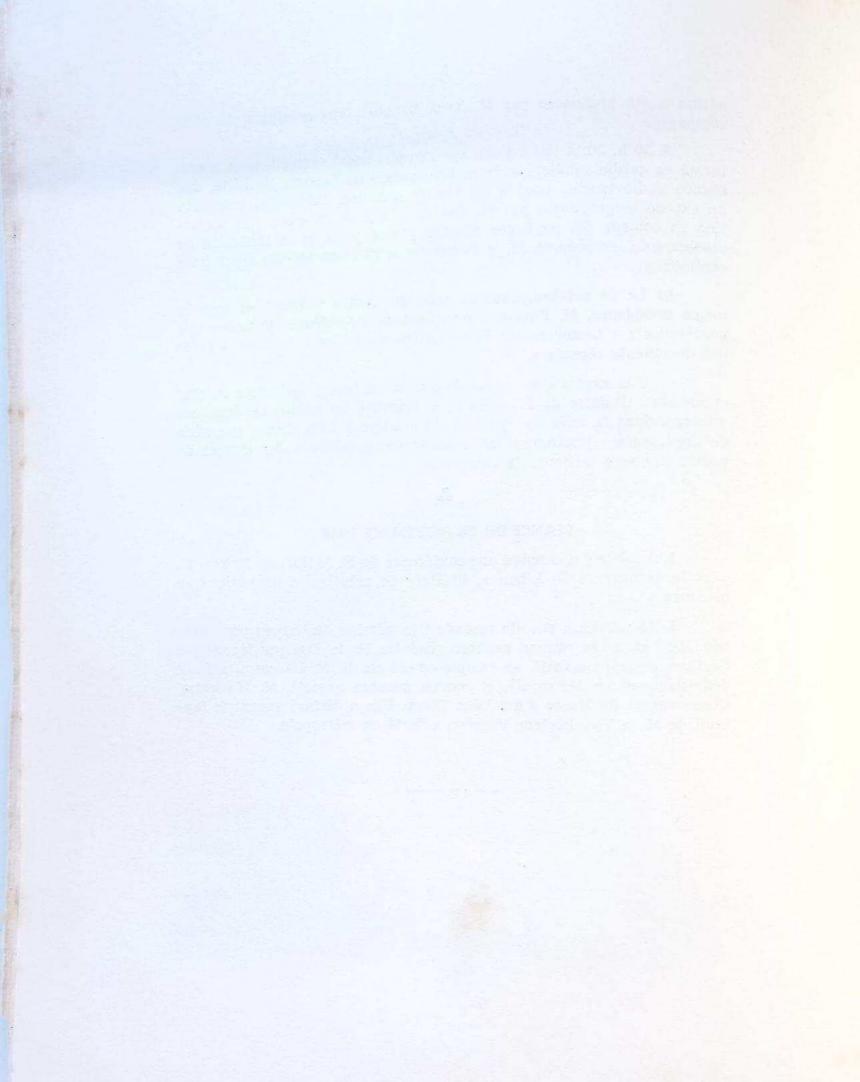
- b) Le 24 octobre, dans la salle du Centre Culturel, et sous la même présidence, M. Foucque, président de l'Académie, prononce une conférence : « Lumières sur la vie intime de Leconte de Lisle, d'après des documents récents ».
- c) Une exposition, organisée par M. Scherer, archiviste en chef et membre titulaire de l'Académie, a présenté au public, pendant une semaine, dans la salle du Syndicat d'Initiative à Saint-Denis, une série de documents : photographies, manuscrits et éditions des œuvres du poète, ouvrages critiques le concernant.



#### SEANCE DU 28 NOVEMBRE 1968

L'Académie a entendu une conférence de M. le Docteur S. Ycard : « A la découverte du Liban », illustrée de très belles projections en couleurs.

L'Assemblée a ensuite reconduit la mission du bureau pour l'année 1969 et a élu comme membre titulaire M. le Docteur léprologue Sarthre, membre associé, en remplacement du R. P. Barassin, affecté définitivement en Métropole, et comme membre associé, M. Wacquiez, Conservateur du Musée d'Art Léon Dierx. Elle a déclaré vacant le fauteuil de M. le Vice-Recteur Bergèse, affecté en métropole.



## COLLÈGE SAINT CYPRIEN

1751-1795

(Suite)

#### Par le R. P. BARASSIN

Membre de l'Académie de la Réunion

Ce n'est pas sans peine que les Lazaristes, au XVIII<sup>e</sup> siècle, réussirent à bâtir et organiser le premier collège de l'île. Alors qu'après tant d'usages divers, le vénérable bâtiment construit de 1751 à 1759 sous la régie de la Compagnie, est revenu à son affectation première, l'enseignement, ne convient-il pas de rappeler les luttes qui précédèrent et suivirent son établissement ?

C'est, semble-t-il, à l'excentrique Gouverneur, Hubert de Vau-boulon, qui devait finir tragiquement, que l'île Bourbon est redevable de sa première législation scolaire. Débarqué du Saint-Jean-Baptiste à Saint-Paul, le 5 décembre 1689, reconnu solennellement comme Gouverneur le 11, il s'installe à Saint-Denis, siège de son Gouvernement ; le 18, il publie une première Ordonnance de Police, et le 23 décembre 1689 paraît une seconde Ordonnance, qui enjoint aux habitants, sous peine de trente livres d'amende, d'envoyer leurs enfants comme appréntis aux ouvriers arrivés de France. Devant l'inertie des Colons, le Gouverneur dut revenir, trois mois plus tard, sur ses prescriptions concernant l'éducation de la jeunesse. Voici le texte de notre première Charte de l'Education publique, elle vaut la peine d'être reproduite :

« De par le Roy et de Monsieur le Gouverneur.

Ayant fait la réflexion sur le peu de cas que les habitants ont fait de l'affiche que nous avons fait publier le 23 décembre dernier, et que, suivant la volonté du Roy et notre avis, ils n'ont point donné d'apprentis aux ouvriers qu'il a plu à Sa Majesté d'envoyer dans cette Isle, et ayant connu que les pères, préférant leurs intérêts particuliers à l'éducation de leurs enfants, aiment mieux les garder près d'eux pour les envoyer à la chasse et à la pêche, plutôt que de leur faire apprendre un métier, à lire, à écrire, et ce qui est de plus cruel, non pas même les principaux mystères de notre Religion, ni l'usage des sacrements indispensablement nécessaires au salut ; nous désirons, en ce comme en toutes autres choses, obéir aux ordres que nous avons reçus du Roy et tenir la main à ce que les habitants s'acquittent envers leurs enfants du devoir que la Nature et l'Honneur exigent d'eux ; leur enjoignons, dans six semaines pour tout délai, de prendre des mesures pour l'exécution de ladite affiche ; de s'adresser au père Hyacinthe pour faire instruire leurs enfants de nos principaux mystères et de l'usage des sacrements ; et de prendre le temps et la méthode qu'il voudra leur donner pour cet effet, à peine de 30 Livres d'amende contre les contrevenants.

Et afin que la jeunesse se porte d'elle-même à apprendre ce qui lui est nécessaire au salut, et à travailler, nous déclarons à ladite jeunesse de l'un et l'autre sexe, que nous empêcherons de tout notre pouvoir qu'on leur administre le sacrement de mariage, qu'auparavant ils ne répondent, pendant huit jours, sur les points principaux de notre foi ; et que les garçons n'aient appris un métier et à lire et écrire ; et que les filles, pareillement, ne sachent le devoir de chrétien, lire ou écrire, travailler, et faire tout ce qui est nécessaire dans leur ménage ; que même les uns et les autres n'aient de leurs parents, ou gagné de quoi se nourrir et entretenir pendant trois ans, qui est le temps nécessaire pour mettre une habitation en état de fournir des vivres.

Et en cas que les personnes qui ont des enfants, persistent dans leur opiniâtreté et négligent le présent avis, nous leur déclarons que nous prendrons leurs enfants près de nous, pour les faire élever et apprendre à travailler, à leurs dépens.

Donné à Saint-Denis, ce 27 mars 1690, et sera, la présente, affichée au lieu ordinaire (à la porte des églises) afin que nul n'en ignore.

de Vauboulon »

Assurément le Concile de Trente n'avait pas promulgué de Décret sur la liberté religieuse, et les méthodes d'autorité nous hérissent légitimement. Pourtant, ce n'était pas si bête, et si Vauboulon n'avait pas été empêché, par l'incarcération et la mort, d'appliquer ce règlement, bien des ennuis, sans doute, eussent été évités pour l'avenir aux générations suivantes.

Le Gouverneur n'avait pas pu connaître la Déclaration du Roi Louis XIV, du 13 décembre 1689, sur l'enseignement obligatoire, puisqu'il s'était embarqué à Lorient le 20 mai précédent, mais il en connaissait l'esprit, ne serait-ce que par les Instructions détaillées concernant son emploi, qu'il avait reçues le 20 mars 1689 en même temps que sa nomination : il se refère expressément dans son Ordonnance aux Ordres reçus du Roy; nous l'avons souligné dans le texte.

La Déclaration du Roi du 13 décembre 1689 enjoignait « à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes chargées de l'éducation des enfants (et nommément de ceux dont les père et mère ont fait profession de la Religion prétendue Réformée) de les envoyer aux écoles et catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans, si ce n'est que ce sont des personnes de telle condition qu'elles doivent se faire instruire chez elles par des précepteurs, instruits de la religion et bonnes mœurs, ou les envoyer aux collèges, à peine de condamnation d'amende ou de plus

<sup>(1) —</sup> A.N. Co<sup>1</sup>. F3 208. f. 33 et Ar. F.O.M. G2. 26.

grande peine, suivant l'exigence des cas ». L'enseignement obligatoire, et la scolarité jusqu'à l'âge de quatorze ans ne date donc pas d'hier : c'est une institution d'Ancien Régime. Mais pour en arriver là en 1689, une longue genèse avait été nécessaire.

A la suite d'un vœu émis par les Protestants aux Etats généraux de Blois, en 1560, sur l'instruction obligatoire, l'Ordonnance d'Orléans, en 1561, avait imposé au Clergé de faire l'essai d'un enseignement primaire gratuit. A son tour, le Clergé catholique se prononça pour l'enseignement obligatoire aux Etats de Blois de 1588. Cent ans plus tard, une disposition législative, longtemps retardée par les querelles religieuses, était enfin prise pour la métropole : 13 décembre 1689 (2).

Mais à Bourbon, après la disparition de Vauboulon, tout repartit à vau-l'eau et la population s'ancra dans ses habitudes de facilité et de laisser-aller. L'ensemble des colons glissa peu à peu vers l'analphabétisme le plus complet. Alors que sont nombreux les premiers habitants qui savent lire et écrire, et presque tous signer leur nom tout au moins, leurs enfants, à part quelques exceptions, deviennent totalement illettrés dès la première génération. La bonne volonté de quelques éléments excellents, comme le couple François Cauzan Louise Payet, la première institutrice de l'île ; en réalité, c'est « éducatrice » qu'il faudrait dire, car, si l'on en croit l'éloge qu'en fait Antoine Boucher, dans son « Mémoire pour servir à la connaissance des habitants de l'Ile Bourbon », « la Cauzan » comme il dit, tenait plutôt une école professionnelle ou d'apprentissage. « Louise Payet, écrit-il,... est sans contredit l'exemple de toutes les femmes de l'Isle... on ne peut (lui) attribuer pour tout défaut qu'un peu de vanité ; d'ailleurs bonne ménagère, très sage, fort dévote, la meilleure lingère de toute l'Isle, et qui, non seulement prend soin de son ménage et de sa famille, mais, n'ayant point d'enfants, elle a jusqu'à 7 à 8 filles de ses parents ou de ses amis, auxquelles elle apprend la lingerie, et qu'elle élève avec toute l'éducation possible. Aussy ces filles sont-elles plus sages qu'aucunes autres de l'Isle, et les mieux instruites ; et (elle) fait cela gratuitement, sans en retirer aucun salaire ; au contraire, elle n'a pas un plus grand plaisir que de rendre ce service à tous ceux qui veulent y envoyer leurs filles, pourvu qu'elle les connaisse sages ». Cette maison de formation se trouvait au Parc-à-Jacques (entre l'Etang de St-Paul et la Rivière des Galets), où demeurait François Cauzan ; c'est grâce à elle qu'il y avait tant de couturières et de lingères à St-Paul en 1710, alors qu'on n'en signale qu'une seule pour toute la région de Saint-Denis et Sainte-Suzanne à la même époque : Jeanne Arnould. Celle-ci était mariée à François Grondin, que l'on cite comme exemplaire, puisqu'il « apprend à lire » à ses enfants : il est le seul à se donner cette peine, alors que beaucoup d'autres, même à Saint-Paul, se con-

<sup>(2) -</sup> Recueil des Anciennes Lois françaises, t. XIV.

lieu dans la suite de fonder dans l'Isle de Bourbon et dans la maison principale, un collège pour les jeunes enfants (...) où ils pussent recevoir, en qualité, soit d'externes, gratuitement, ou de pensionnaires (payants) (...) une éducation semblable à celle des collèges établis en France » ; 2°) une requête commune des habitants et des prêtres : « et que les principaux habitants des deux Isles, persuadés (...) de l'utilité de cet établissement, consentissent de se joindre aux prêtres (...) pour présenter, à cet effet, une commune requête aux Conseils Supérieurs desdites îles » ; 3°) l'engagement pris par les habitants de supporter les frais de construction et d'entretien du collège et de son personnel : A/ « une contribution extraordinaire par tête de noir (subviendra) au paiement de tous frais et dépenses, a/ pour l'acquisition (...) d'un emplacement à pouvoir fonder ledit collège ; b/ (pour) la construction des bâtiments et logements convenables, tant pour les régens que pour les pensionnaires ; c/ (pour) l'achat (une première fois seulement) des ameublements et autres choses indispensables dans l'intérieur et pour l'usage desdits logements » ; d/ « et (pour) l'entretien desdits bâtiments et logements dans le temps d'avenir ». B/ « une contribution fixe et permanente (servira) au paiement annuel et à perpétuité d'une somme de 450 Livres pour chaque prêtre ou régent, jusqu'à concurrence du nombre qui sera jugé compétent ». A ces conditions seulement, « lesdits Conseils Supérieurs et le Supérieur des prêtres de ladite congrégation, (seront) bien et duement autorisés à procéder (...) à l'exécution dudit établissement ».

Le rôle de la Compagnie, syndics et directeurs, sera de « faire payer à chaque prêtre ou régent dudit collège, annuellement, en deux paiements égaux de six mois en six mois, par préférence à toute autre dépense et à perpétuité, une pension de 750 Livres monnaie forte (ou 208 piastres 1/3 à raison de 3 Livres 12 sols la piastre) ». Ces 750 Livres viendront pour « 450 Livres de la contribution fixe et permanente, dont la levée sera faite sur les habitants des deux Isles par les ordres et sous l'autorité des Conseils Supérieurs, et les 300 Livres de supplément (seront tirées) des propres deniers de la Compagnie ». De plus, chacun des prêtres ou régents du collège pourra acheter chaque année aux magasins, et au prix de faveur que l'on faisait aux employés de la Compagnie, « une barrique de vin et trente pots d'eau-devie, ou l'équivalent de ladite eau-de-vie en vin, à son choix ». L'acte additionnel dù 3 mars 1739 spécifiera (art. VII) que 30 pots d'eau-devie équivalent à 40 pots de vin (6).

En conséquence de ce traité, le Supérieur général de la Congrégation de la Mission à Paris, présenta, au début de 1738, aux syndics et Directeurs de la Royale Compagnie des Indes, un abondant « Mémoire pour les Missionnaires de l'Isle de Bourbon » dans lequel

<sup>(6) —</sup> Ibid. F5A. 8. n. 7.

se trouve un long projet détaillé pour la construction du collège, dont on se demande s'il faut l'édifier à Sainte-Marie ou à Saint-Denis. « Au reste, conclut-on, si on doit procéder à cet établissement, le temps presse. Il y a grande quantité d'enfants désœuvrés. Les parents ne peuvent trouver que des maîtres peu éclairés et, encore moins, sages. Jusques à présent nous avons fait ce que nous avons pu pour former dans chaque paroisse un certain nombre d'enfants à la lecture et à l'écriture, mais outre que nos occupations ne nous permettent pas de nous y employer capitalement, cela ne peut les conduire bien loin » (7).

C'était là, hélas, le tableau exact de la situation à Bourbon à cette époque. Pas de maîtres ou des gens peu recommandables, comme ce Seytenas, qui était venu dans l'Île alléché par la fortune, que son frère, ancien employé de la Compagnie à Pondichéry, puis habitant de Bourbon, avait, croyait-il, amassée. « Le contraste bien réel d'une situation opposée, écrivait le Conseil en 1738, a obligé ce nouveau débarqué à faire le métier de maître d'école pour vivre... » (8). Il ne tarda pas à s'acoquiner avec Bellecourt et Lenoir et fut compromis dans leurs intrigues malhonnêtes. Les familles aisées s'efforçaient de trouver un précepteur. Le recensement de 1735 n'en signale que deux : l'un Cuvellier, 32 ans, s'occupe à Saint-Paul des enfants de Jean-Baptiste de Laval ; l'autre Pierre Sancet, 24 ans, était employé chez Jean Arnould à Sainte-Suzanne (9). Les familles riches préféraient envoyer leurs enfants en France. C'est ainsi que s'embarquent, le 8 avril 1729, sur le Bourbon, deux enfants Dioré (qui meurent pendant le voyage) ; le 27 décembre 1731, sur le Duc de Noailles, les fils Villarmoy et Panon ; le 21 décembre 1733, sur le Condé, deux enfants du sieur Caillou, et le jeune Crosnier (10). Il semble que ce fut Mr Dumas, gouverneur de Bourbon, qui organisa cet exode des étudiants vers la métropole : il les confiait à un Sieur Grignon, son correspondant en France. Il avait connu ce Grignon à l'Ile Bourbon en 1727 et lui avait accordé une concession à Manapany (11). Avant de quitter son poste à Bourbon pour celui de Gouverneur de Pondichéry, en 1735, Dumas envoie au Sieur Grignon ses dernières instructions, concernant les onze jeunes gens qu'il lui a adressés. Mais ce Grignon s'était embarqué, pour une raison que l'on ignore, sur le Phænix, à destination de Pondichéry, laissant seulement derrière lui un mémoire concernant les enfants à lui confiés. Ce mémoire était envoyé à Bourbon afin que les parents en puissent prendre connaissance et donner leurs ordres en France. Parant au plus pressé, les Directeurs de Paris avaient confié les enfants à diverses

Ar. St-Lazare, reg. 1.502.
 A.N. Col. C3. 8. n. 3. A l'Isle de Bourbon, le 24 fév. 1738.
 Ar. D.R. Cº 770, Recensement général 1735.
 A. Lougnon, Le Mouvement maritime aux Iles de Bourbon et de France (1727-1735). Couderc, Nérac, 1958, pp. 43, 59 et 91.
 Ar. D. R. Cº 2.132. Concession du 4 déc. 1727, ratifiée le 17 nov. 1728 à Paris.

personnes. Mr Gaschet en prenait six à charge, contre argent comptant : « trois Justamond », fils de Luce Payet, veuve d'Henry Justamond, « deux petits Grayle », fils de Mr Grayle, et le « Sieur Crosnier », fils de Mr Crosnier. Trois autres, « Panon, Caillou et sa sœur », sont confiés à Madame de Passelègue ; Mme Dumas s'est chargée de Reminiac, et Parny « passe à Pondichéry sur le Phœnix ». Les directeurs ajoutent : « Vous avertirez les parents des autres enfants de remettre à la caisse de la Compagnie dans l'Île, les sommes qu'ils voudront leur faire toucher en France, sans quoy la Compagnie n'avancera rien, non plus que pour ceux que d'autres habitants voudraient faire passer en France pour leur procurer leur éducation » (12).

Ainsi d' « autres enfants » étaient déjà en Métropole ; d'autres pourraient y partir. Mais, « pas d'argent, pas de suisse » ; il fallait aux parents verser d'avance, à Bourbon, le prix des pensions. Encore. la Compagnie leur faisait-elle une faveur en les autorisant à employer des lettres de change. Les employés eux-mêmes devaient payer le vovage de leurs enfants et les frais de leur séjour en France. En 1727, la Compagnie avait fixé à 10.000 piastres le maximum que le comptoir pouvait tirer sur son Caissier général de Paris, à condition toutefois que le tireur ait déposé au préalable des valeurs, en espèces ou en nature, à la Caisse de Bourbon. Malgré les réprimandes de Paris, les Conseillers de l'Île dépassaient constamment les limites fixées ; après en avoir tiré pour 30.000 Livres en 1734, le Conseil en réclame 35.000 pour 1737. Seules, précisément, les familles qui avaient des enfants en France, trouvèrent grâce auprès des Syndics et Directeurs de Paris. Ainsi le 17 février 1738, ils reprochent aux Conseillers de Bourbon d'avoir refusé « à ladite dame Justamond, qui est connue comme très solvable, la lettre de change (qu'elle leur avait demandée) pour subvenir à l'entretien de ses enfants en France » (13). Quelques années plus tard, en 1746, la défense arrive, formelle, de « ne délivrer jusqu'à nouvel ordre, aucune lettre de change » ; exception est faite cependant « à l'effet de fournir une subsistance et entretien, honnêtes et modiques, aux enfants que leurs parents aisés de l'Ile de Bourbon ont fait passer en France (...), ainsi qu'à un petit nombre de personnes qui, après avoir vendu à crédit leurs habitations, ont passé en France dans l'espérance des remises qu'ils attendaient des Isles, et sans lesquelles, ils courent risque de mourir de faim » (14). Plus tard, en 1759, les lettres de change seront soumises à des conditions onéreuses : le Conseil « ne pourra les donner qu'à trois ans de vue, mais avec un change ou bénéfice de quinze pour cent pour les preneurs (...) ». Cependant, le même Conseil pourra « tirer annuellement sur son caissier à Paris, jusqu'à

<sup>(12) —</sup> Ibidem. C° 2.817. Instructions sur les onze jeunes gens... et C° 69, A Paris, le 22 fév. 1736, A Mrs du Conseil sup. de Bourbon.
(13) — Ibid. C° 79. Paris, 17 fév. 1738, A Mrs du Conseil sup. de Bourbon.
(14) — Ibid. C° 109. Paris, le 12° mars 1746, A Mrs du Conseil sup. de Bourbon.

la concurrence de dix mille piastres, à six mois de vue, et ce, uniquement en faveur des colons qui ont en France une partie de leur famille à la subsistance de laquelle ils sont obligés de pourvoir » (15).

Pour ceux qui n'avaient pas les moyens d'envoyer leurs enfants en France, ou de leur procurer un précepteur d'occasion, il restait les « petites écoles ». Dans presque chaque paroisse, il existait une école presbytérale tenue par le curé. Les prêtres, écrit Mr Perboyre, « réunissaient dans leur presbytère ceux de leurs petits paroissiens dans lesquels ils remarquaient le plus d'esprit (...). Le curé de Saint-Louis, en avait recueilli une vingtaine autour de lui (...) » (16). « Je suis charmé, écrivait Mr Debras, Supérieur général, à Mr Teste, le 24 janvier 1749, je suis charmé de l'occupation que s'est procuré Mr Delaperdrix (curé de Saint-Louis) en instruisant des jeunes gens. C'est une société pour lui, et, de plus, cette espèce de petit collège lui sera d'un grand secours pour le service de son église » (17). Plusieurs de ces élèves : André Nativel, Jean Nativel, Henri Nativel, François Dulac, Jean-Baptiste Dulac, Louis Nativel, François Desisles, écrivirent une lettre à Mr Debras qui, le 10 février 1750, leur répondit amicalement : « C'est avec plaisir, que je reçois votre lettre commune. Oui, je suis charmé de l'érection de votre petit collège, et si les choses dépendaient de moi, il serait bientôt solidement fondé. Ce serait un grand secours pour les jeunes gens de votre Isle qui auraient du goût et de la disposition pour les sciences et pour la religion (...) » (18).

A Saint-Paul, Mr Monnet s'y était mis, dès avant 1740. Les deux frères Gonneau, Paul et François, y avaient fait leurs humanités en vue du sacerdoce. « Si les cinq ou six jeunes gens que vous cultivez, écrivait M. Debras à Mr Monnet, le 15 novembre 1751, répondent aussi bien à vos soins que les deux premiers (les frères Gonneau), vous n'aurez pas lieu de vous repentir de vos peines » (19).

Ces écoles paroissiales improvisées ne jouissaient pas d'installations luxueuses, bien entendu ; parfois, c'était même misérable et pittoresque. Ainsi, en 1752, à Sainte-Suzanne, raconte Mr Caulier qui y fut vicaire pendant quinze mois : « J'y servais les petites écoles sous un pigeonnier et à côté des poules, n'ayant point de quoi me loger dans le presbytère (...) » (20).

Paroissiales ou non, il existait déjà quelques « écoles publiques » où fréquentait la population la plus humble, et parfois même les escla-

<sup>(15) —</sup> Ar. F.O.M. Fortif. Bourbon, carton 1, n. 80. Extrait du Registre des déli-bérations de la Compagnie des Indes du 14 avril 1759 ; enregistré à St-Denis le 18 juin 1760.

<sup>(16) —</sup> Ar. St-Lazare, Notes Perboyre, p. 378. (17) — Ibidem, p. 362, M. Debras à M. Teste, 24 jan. 1749. (18) — Ibid. p. 347 v°, M. Debras aux élèves de M. Delaperdrix. (19) — Ibid. p. 350, M. Debras à M. Monet, 15 nov. 1751.

<sup>(20) -</sup> Caulier, « Commentaire... », p. (9).

ves, si l'on en croit un acte d'affranchissement enregistré par Maître ves, si ron en croit un decre Maillot père, se sentant mourir, a Bellier, le 7 février 1753. Pierre Maillot père, se sentant mourir, a obtenu du Roi, d'accord avec son épouse, l'affranchissement de son esclave noire Françoise, 36 ans, et d' « Hilarion (...) enfant créole (né dans l'Île) de ladite Françoise, âgé d'environ dix ans (...) et (dit le texte royal) pour qu'il se rende digne un jour de la bonté de son maître et de notre faveur, l'exposant (Pierre Maillot) l'a mis depuis longtemps aux écoles publiques » (21). Dans ces écoles, enseignaient parfois des maîtres de hasard, comme ce Seytenas déjà signalé ; ou cet « ancien maître d'école », Joseph Feugère, de Versailles, dont le registre de Saint-Denis mentionne le décès, le 14 septembre 1764, à l'âge de quatre-vingts ans (22). Autre visage : celui du Sieur Charles Mignot, qui s'embarque avec sa femme sur le Saint-Géran, le 4 mars 1742 ; il laisse une note de 317 Livres 10 sols, chez l'aubergiste de Lorient où ils ont logé « avant leur embarquement » ; la Compagnie, « par commisération », leur a avancé 200 livres « pour les mettre en état de s'embarquer » ; finalement, on leur fait remise du prix de passage ; on exhorte le Conseil de Bourbon à procurer à ce « maître de pension » « les secours et facilités qui pourront dépendre de luy ». Le Saint-Géran arrive à l'Île de France le 1er août 1742, mais le couple n'y reste pas. L'année suivante, le 17 août 1743, Mignot et sa femme sont sur la liste des passagers qui vont de Bourbon à l'Île de France sur la Renommée, mais, avant de fermer sa lettre d'avis, le Conseil de Bourbon signale que « le Sieur Migniot a changé de dessein et il est résolu de rester en cette Isle ». C'est en vain que les Directeurs de Paris s'informent, en 1744, « de la réussite que le Sieur Mignot, passé à cette Isle (...) pour être maître d'école, aura eu dans ses entreprises » : sa femme Marie-Madeleine Bourganel et sa fille Madeleine, rentrent en métropole par le Penthièvre en 1747, le laissant seul ; au recensement de 1750, il ne possède absolument rien, ni terres ni esclaves ; on le retrouve signataire, en qualité de témoin, de deux actes passés les 10 et 13 juin 1756 «chez le Sieur Justamond, à Sainte-Marie » (23). Etait-il le maître d'école du village ? ou seulement précepteur chez François Justamond, comme l'était, en 1757, René Lemarié, chez Monsieur Bertin,

<sup>(21) —</sup> Ar. F.O.M. G3. Bourbon, Me Bellier, 7 fév. 1753.

<sup>(22) -</sup> Ibid. Etat-Civil, Bourbon, St-Denis, 14 sept. 1764. « Joseph Feugerre, natif de Versailles ».

<sup>(23) -</sup> Sur Mignot: A.N. Col. C2. 30. f. 30-54, Délibération du 26 juin 1742; et 31. f. 60 et s., Délibér. du 11 avr. 1744; C° 90, Lorient, 23 fév. 1742, A Mrs du Conseil de B., Ar. D.R. C° 370, Port-Louis (Isle de Fr.), 5 avr. 1742, A

Mrs du Conseil sup. de Bourbon, Et Cº 643, Saint-Denis, 17 août 1743, A Mrs du Con-

seil sup. de l'Isle de France ;

C° 748, départ du *Penthièvre*. C° 795, 1750 Recensement Ste-Suzanne, St-André et St-Benoît.

Ar. F.O.M. G3, Me Bellier, 10 et 13 juin 1756.

à Sainte-Suzanne ? René Lemarié, au demeurant, était aussi maîtrecanonnier, c'est-à-dire officier d'artillerie, et François Jacques Bertin, alors veuf avec sept enfants en bas âge, était commandant des quartiers de Sainte-Suzanne et Saint-Benoît (24).

La condition scolaire des filles était encore plus précaire, du fait que les Directeurs de Paris professaient un certain mépris pour la question. Le 5 août 1752, ils écrivent encore que « quelques femmes ou filles vertueuses peuvent, dans les différents quartiers, enseigner, ainsy que (fait) la demoiselle Trévalon, à lire et à écrire, et les petits ouvrages convenables à leur sexe. Mais il faut s'en tenir là, et aux instructions ordinaires du catéchisme » (25). Françoise Jehanneau de Trévalon, première maîtresse d'école quasi-officielle de l'Île, mériterait une monographie. Née à Dinan vers 1690, religieuse de Saint-Thomasde-Villeneuve, elle part en 1739, afin de régir l'hôpital de Port-Louis à l'Ile de France. Révoquée par la Compagnie, elle passe à Bourbon en 1741, et s'adonne à l'éducation des filles. La Compagnie, en 1744, supprime les appointements de 700 Livres et la barrique de vin que le Conseil de Bourbon lui avait accordés, mais elle persévère et meurt à Saint-Denis le 14 août 1759, laissant un legs pour la fondation d'une école de filles à Saint-Denis (26). Ce décès impose à la Compagnie d'embaucher une nouvelle maîtresse d'école : c'est Mademoiselle Marie Lefèvre, arrivée sur le Mascarin en 1751 de Paris, qui entre en fonctions en 1759 et figure encore à l'état des employés en 1761, à la solde de 500 L. par an (27).

La fondation d'établissements d'enseignement était donc devenue urgente. Monsieur Teste l'avait rappelé à son Supérieur général, dans sa lettre du 29 mars 1742 : un mémoire de Mr Criais à ce sujet avait même été remis à Mr Dumas, lors de son passage à Bourbon, en janvier 1742, alors qu'il rentrait des Indes en France (28). Des renseignements reçus sur les Iles, Mr Couty, Supérieur général des lazaristes, composa un mémoire qu'il présenta aussitôt à la Compagnie. L'article VIIº disait : « Il y a quelques années que la Compagnie a témoigné vouloir former un collège. Le besoin en est aujourd'hui plus grand, parce que la jeunesse y est beaucoup plus multipliée, et que, faute

et G3, Bourbon, Me Leblanc, 24 juil. et 17 août 1759: testament et inventaire

Ar. de l'Ile Maurice, OA 98, n. 51, Affaire de Mlle de Trévalon ; Ar. D.R. L. 301, son legs. Cº 731 le Mascarin.

<sup>(24) —</sup> Ar. F.O.M. G3. Bourbon, M<sup>c</sup> Bellier, 19 août, 21 et 29 sept. 1757.
(25) — A.N. Col. C2. 38. f. 165, Paris, 5 août 1752, La Compagnie à M. Bouvet.
(26) — Sur Mlle de Trévalon: Extrait du Reg. des Délib. de la Comp<sup>1c</sup> des Indes, AN. Col. C2 vol. 28. f. 302 v°, 312 et 312 v°, du 14 juil. 1739, vol. 29. f. 214 et s., du 27 juin 1741, vol. 30. f. 30. à 54, du 26 juin 1742, vol. f. 164 et s. du 19 juin 1743, vol. 31. f. 60 et s. du 11 avril 1744;

Ar. F.O.M. Etat-Civil, Bourbon, St-Denis, 14 août 1759: décès, et G3, Bourbon, M<sup>c</sup> Leblanc. 24 juil. et 17 août 1759: testament et

<sup>(27) —</sup> Ar. F.O.M. Fortif. Bourbon, carton 1, pièce 81.
(28) — Ar. St-Lazare, reg. 1.504, M. Teste au Sup. gén., Ste-Suzanne, 29 mars 1742.

gnie des Indes, des habitans de la Colonie, et des Missionnaires de St-Denis », c'était une entreprise de cent mille écus dans le pays »... « La Compagnie y était pour la plus forte dépense, et la maison de Saint-Denis pour tous les charrois et autres faux-frais pendant sept ans », c'est-à-dire pour plus de « 30.000 Livres » (38). On peut se faire une idée de ce qu'était le bâtiment, d'abord par le « Plan du Collège, tant en élévation qu'en distribution » (39) qui nous vient des lazaristes et est conservé aux Archives Nationales (40) (Cf Planche XXXII), ensuite, par le dessin annexé en 1869 au plan de transformation de l'édifice :

Facade qui donne sur ce qui était alors la Place d'Armes. actuellement Square du Secrétariat Général.

et Façade qui donne sur la cour intérieure : une galerie a été ajoutée au plan primitif et le nombre des fenêtres de mansardes, diminué.

L'ensemble est d'un très bel effet (41).

Un astronome, Pingré, qui se rendait à Rodrigue, pour y observer lui aussi le passage de Vénus en 1761, raconte dans sa « Description de l'Ile Bourbon » (restée inédite) qu' « il y a, dans la paroisse de Saint-Denis, un curé, un vicaire, et de plus, un clerc de la même Congrégation (de Saint-Lazare, Mr Rollet), qui, conjointement avec le Curé, le vicaire et quelques autres personnes, travaillent à la desserte d'un collège qui y est établi. En temps de paix, on envoie à ce collège des écoliers, non seulement de l'Ile de France, mais des Indes. On y a même vu des élèves portugais. La guerre (de sept ans) l'avait rendu presque désert » (42). Effectivement, en 1761, Mr Teste dirigeait la maison, Mr Caulier, son vicaire, assurait l'approvisionnement, et deux régents, clercs lazaristes non prêtres, Mr Rollet et Mr Camlong, faisaient la classe. Deux ans plus tard, 1763, Mr Caulier se plaint des déficiences du personnel enseignant : « Il s'en faut encore bien, que l'éducation de notre jeunesse soit à son point : faute d'avoir un prêtre surveillant et sédentaire à cet effet, la régularité ne s'y est pas montrée sur le bon ton. Nos deux régents, quoique assidus au possible, n'ont point, parmi leurs talents, celui de diriger. L'un est caduc (Mr Rollet était septuagénaire), l'autre (Mr Camlong) est (...) parfois visionnaire » (43). Ce dernier dut se retirer à Saint-Benoît en 1766 ; il fut

(39) — Ibid., reg. 1.502, Extrait... Note B. (46) - A.N. carton S. 6.717.

(43) — Ar. St-Lazare, reg. 1.504, M. Caulier au Sup. gén., le 9 avril 1763.

<sup>(38) —</sup> Ibidem, Caulier, à Mgr l'Archev. de Paris, 20 juillet 1772, et Mémoire à M. le Supérieur général 1773.

<sup>(41) —</sup> Arch. F.O.M. Dépôt des fortifications coloniales.
(42) — Pingré, Alexandre, Gui, (1711-1796), astronome né à Paris ; il a publié l' « Etat du Ciel », calendrier nautique (1754-1757), et une « Description de l'Ile de Bourbon ».

remplacé, comme second régent, par Mr Domingeot, puis par Mr Pennet. Il fallut, en outre, prendre un maître de lecture, d'écriture et d'arithmétique.

Les deux régents y tenaient « les classes journalières » et y enseignaient « non comme dans les collèges ordinaires, mais à peu près comme chez les maîtres de pension » (44), explique Mr Caulier ; « les régents et moi-même avons bien voulu nous assujettir, pour plus de succès et pour des biens plus assurés, à y montrer jusqu'à l'alphabet aux petits enfants » (45). Ceux qui voulurent plus tard obtenir la suppression du collège se servirent de ces faits et prétendirent que ce n'était « que comme une Ecole de Magister de village ». Mr Caulier s'en indigne, « c'est aller contre l'évidence des faits que de dégrader cet établissement salutaire, en le confondant sous la dénomination de pures Petites Ecoles » (46), et il rétorque qu'on y enseignait à lire, à écrire, à compter, mais aussi « la géométrie, la navigation, le pilotage, la géographie, les fortifications, la grammaire latine et française et surtout la religion, matières qui s'y enseignaient par classes réglées, aux plus avancés, et même à des hommes faits, dont plusieurs sont aujourd'hui, ou chefs de famille notables, ou employés dans les Bureaux, dans la Marine, dans le Militaire » (47). Pour les jeunes bien doués, c'était le prélude aux études qu'ils terminaient ensuite en France (ainsi Bertin part en 1761, et Parny en 1763). Les élèves venaient nombreux : en 1763, les externes seuls sont « plus de cinquante petits et grands » (48) ; en 1767, « plus de cent soixante » sont déjà passés par le collège (49) ; ce qui donne des classes d'environ 16 élèves par année et un total de 80 élèves répartis en 5 années de classes.

Cependant, l'établissement, comme l'avouera Mr Caulier, était « effectivement trop vaste et, en conséquence, d'un entretien trop dispendieux ». Ce « spacieux hôtel » où l'on pourra « loger 500 hommes de garnison » devenait chaque jour un peu plus « à charge pour l'entretien et les réparations » (50). Les fournitures scolaires manquaient, ou étaient hors de prix. « Outre la chèreté exorbitante de toutes choses pendant la guerre (de sept ans), explique Mr Caulier en 1763, nous avons manqué, malgré mes intrigues personnelles, de livres, papier et autres ustensibles de classe : tout cela cause des suspensions onéreuses à la régularité des classes... Nous avons payé les alphabets de deux liards, jusqu'à trente-huit sols de France (76 fois le prix normal) ; le papier, s'il s'en trouve, vaut encore actuellement vingt piastres au

<sup>(44) —</sup> Ibid. Caulier, Notice sur Bourbon, 1764.

<sup>(45) —</sup> Ibid. Caulier, Notice sur Bourbon, 1704.
(45) — Ibid. Caulier, A Mgr l'Archev. de Paris, de St-Lazare, 20 juil. 1772.
(46) — Ibid. Caulier, Mémoire au Sup. gén. 1773.
(47) — Ibid. Caulier, A Mgr l'Arch. de Paris, 5°.
(48) — Ibid. Caulier, au Sup. gén., 9 août 1763.
(49) — A.N. Col. F5A. vol. 8. n. 26. Réponse de Teste au « Plan d'arrangement... » du Duc de Praslin, 1767.

<sup>(50) —</sup> Ar. St-Lazare, reg. 1.504, Caulier, Additions au mémoire présenté à Mgr l'Archev. de Paris, 1772.

moins la rame de vingt mains. Il n'y a pas trois mois, qu'à la demande du public, j'en ai offert vingt-cinq piastres, sans pouvoir l'acquérir à ce prix ». Mr Caulier, « en qualité de principal du Collège », y affectait non seulement toutes ses ressources personnelles, mais aussi toutes celles de sa communauté : « Presque tout notre casuel et honoraires, dit-il, quantité d'aumônes et legs pieux (...), et enfin presque tous nos revenus qui pouvaient rester, chaque année, après une vie peu commode et la plus exacte économie » (51). La rétrocession de l'Île Bourbon par la Compagnie des Indes au domaine royal, décidée par l'Edit de mars 1764, réalisée à partir de 1767, devait amener la suppression du Collège Saint-Cyprien, et l'affectation de ses locaux à d'autres fins que l'enseignement.

Mais la passion s'est emparée des faits et a bâti une véritable légende. « D'après cette légende, raconte D. Brunet, le personnel de notre maison d'éducation, maîtres et élèves, aurait été l'objet d'une dépossession brutale et tout à fait imprévue, le 10 avril 1770. Pendant qu'ils entendaient l'office (anticipé) du mercredi-saint à l'église voisine, des troupes, destinés à renforcer la garnison de l'Île, auraient pris possession du collège, en jetant, par les fenêtres, tous les livres, cahiers et pupitres ». De tels faits, s'ils avaient eu lieu, auraient mérité d'être qualifiés, comme on l'a fait, de « scènes de dévastation, plus dignes des vandales que d'une nation civilisée ». Cette appréciation est aussi outrancière que celle qui prétend que « les lazaristes ont contribué à former » la légende (52). En réalité, des faits qui se sont déroulés sur plusieurs années, ont été, dans l'imagination des gens, concentrés sur une ou deux heures, et ce sont les écrits des lazaristes, spécialement de Mr Caulier, qui, lus attentivement, permettent de rétablir la vérité.

Voici la chronologie des événements :

- 1) Lorsqu'en 1759, le collège fonctionne à plein, les bâtiments sont trop vastes, et on néglige même la finition de certaines pièces. « Les appartements non finis et non encore nécessaires, écrit Mr Caulier, furent prêtés en diverses conjonctures pour le service de la Compagnie des Indes, pour y loger les malades et les Troupes des Escadres ». Aucun loyer n'est demandé, mais la Compagnie répare les dommages causés par les soldats, « gens mal disciplinés », et « par les énormes ballots de marchandises et effets que les préposés de la Compagnie y retiraient et y débitaient » (53).
- 2) Lorsqu'en 1767, la rétrocession de l'Île devient effective, c'est une sorte de lutte qui s'engage entre les deux pouvoirs parallèles : l'administration royale, désormais propriétaire de l'Île et responsable de la police et du développement économique et social, et la Compagnie

 <sup>(51) —</sup> Ibidem, Caulier au Sup. gén. St-Denis, 9 août 1763.
 (52) — D. Brunet, loco citato.

<sup>(53) -</sup> Ar. St-Lazare, reg. 1.502, Extrait... Note B.

des Indes qui a fondé deux comptoirs de commerce, à Saint-Denis et à Saint-Paul, pour sauvegarder ses intérêts mercantiles ; les employés du Roi veulent entrer en possession des locaux, utilisés auparavant par les employés de la Compagnie comme magasin. Quant au collège, qui cohabite dans le même bâtiment, on fait savoir en haut-lieu, qu'il est dispendieux et ne sert à rien. Le duc de Praslin, Ministre de la Marine, prévenu contre cet établissement, en décide la suppression de principe, lorsqu'il règle la situation du Clergé, dans son « Plan d'arrangement proposé et envoyé à MMrs Dumas et Poivre », les nouveaux administrateurs ; le plan est du 30 décembre 1766 : « Indépendemment de ces 16 prêtres, dit-il, il y en a encore deux attachés au collège de Bourbon. On assure qu'ils n'y ont été d'aucune utilité jusqu'à présent ». Ce à quoi répond Mr Teste en 1767 : que les régents ne sont pas prêtres, et qu'ils ont déjà formé plus de 160 élèves.

- 3) Le 15 février 1768, Mr Teste rédige au Port-Louis de l'Ile de France, les « Demandes de Mrs de Saint-Lazare », à la suite du Plan de Mr de Praslin. Et il demande « 11°/ que le collège de Saint-Denis, érigé en l'Ile de Bourbon par le concours de la Compagnie des Indes, des habitants et des missionnaires, subsiste comme ci-devant pour sa destination à y élever la jeunesse, dans la religion, dans les bonnes mœurs et dans les études compétentes ». L'intendant Poivre, le 16 février, annote favorablement ces demandes et écrit en marge du 11° : « Ce collège ne peut qu'être très utile » (54). Mr Dumas, gouverneur général, transmet ces demandes à Mr de Praslin, le 26 février 1768, et il les appuie (55).
- 4) Mais à Bourbon, de Bellecombe, commandant pour le Roi, et de Crémont, commissaire ordonnateur, ont reçu des consignes. Une lettre de Crémont aux préposés de la Compagnie, leur rappelle, le 16 juin 1768, qu'ils devront lui remettre le collège qui doit « servir de caserne ». Une ordonnance de Bellecombe et Crémont, du 19 juillet 1768, décide l'érection d'écoles, entretenues par les habitants, dans chacun des huit quartiers. Et, à la fin de l'année, arrive à Bourbon, une lettre du Ministre, datée du 15 août 1768, qui reprend les accusations antérieures, et suggère de supprimer le collège, si la raison financière l'exige : « Le collège, qui n'est qu'une école, doit être défrayé par les étudiants ; et si la colonie n'est pas assez riche pour subvenir, par un nombre suffisant d'écoliers, à l'entretien du collège et des régents, il faudra s'en tenir aux écoles particulières de chaque paroisse ». L'année suivante, 31 août 1769, MMrs de Bellecombe et Crémont adressent un « Plan de règlement » aux administrateurs de l'Ile de France, « pour l'établissement et entretien des paroisses... de l'Île de Bourbon ». A propos du collège, ils y reprennent les termes du ministre : « 12°/ L'Ile

(54) - Ibidem, Plan d'Arrangement...

<sup>(55) -</sup> Ar. St-Lazare, reg. 1.504, M. Dumas à M. le duc de Praslin, 26 fév. 1768.

de Bourbon, affirment-ils, n'étant pas assez riche pour subvenir actuellement, par un nombre suffisant d'écoliers, à l'entretien d'un collège et des régents qui y avaient été établis, il y sera suppléé par des écoles particulières dans chaque paroisse ; on laissera néanmoins subsister à demeure - et c'est là comme un aveu de mauvaise conscience - le professeur qui est affecté à ce collège, vu le nombre considérable d'écoliers qu'il a formés pour la navigation et autres connaissances, et continuera en conséquence d'être payé comme cidevant... > (56).

- 5) Bellecombe et Crémont ne reçurent jamais de réponse à cette proposition, mais les événements devaient les prendre de vitesse. En décembre 1769, Crémont gourmande les employés de la Compagnie : « Vous deviez remettre aux administrateurs du roi, dans le courant de juillet dernier, le bâtiment appelé le collège ; nous voilà au mois de décembre ; je ne vois pas que vous vous pressiez beaucoup de faire la remise de ce bâtiment (...). Je me suis transporté dans le nouveau magasin que vous avez fait construire (...) le travail pouvait être accéléré davantage (...). Au reste, comme vous êtes en état d'y faire transporter une partie des marchandises que vous avez dans le collège, j'av l'honneur de vous prévenir que vous ne pouvez commencer trop tôt cette opération, et qu'il est même indispensable qu'elle soit achevée à la fin du mois, ce bâtiment devant servir en partie de magasin à grains ». Ce n'est pourtant que le 5 avril 1770, que les préposés de la Compagnie se déclarèrent prêts à remettre les clefs, et Crémont les pria d'attendre le retour du commandant, Mr de Bellecombe, alors en voyage à Saint-Paul (57).
- 6) Enfin, le soir du mardi-saint 1770, 10 avril, des Troupes de la Légion, arrivant inopinément de l'Île de France pendant l'office des Ténèbres, occupèrent les locaux récemment rendus libres par la Compagnie, et s'y casernèrent (58). Leur présence inattendue provoqua l'étonnement lorsque les fidèles sortirent de l'église, mais, après les vacances, les classes reprirent dans la portion que n'occupaient pas les militaires, c'est-à-dire le « pavillon contigu au presbytère ». Assurément, la présence de ces militaires gêna l'enseignement des maîtres, qui parfois durent se faire entendre « au milieu du tintamarre soldatesque » (59). « Ces militaires, ajoute Mr Caulier, gagnèrent petit-àpetit et comme pied-à-pied, les appartements qui servaient à l'éducation

<sup>(56) —</sup> Ibidem, Notes Perboyre, II p. 21. (57) - D'après D. Brunet, loco citato :

<sup>-</sup> Lettre de Crémont du 16 juin 1768

Ordonnance du 19 juillet 1768, Code Delaleu, II, n° 170, p. 68;
 Lettre du Ministre, 15 août 1768;

<sup>-</sup> Lettre de Crémont, déc. 1769 ;

<sup>-</sup> Lettre des préposés de la Compagnie, 5 avril 1770.

<sup>(58) —</sup> Ar. St-Lazare, reg. 1.502, Extrait... Note B.
(59) — Ar. St-Lazare, reg. 1.504, Caulier, Mémoire au Sup. gén. 1773.

de la jeunesse », mettant à profit la lassitude qui gagnait les directeurs de l'institution, usés par cette lutte perpétuelle : « Mr Teste (...) languissait depuis un temps » ; accablé par l'âge et les infirmités, il « n'était plus capable de soutenir son œuvre » ; Mr Caulier était « devenu fort infirme » — il avait une maladie nerveuse — et était « atteint de mélancolie par la vue de ce bouleversement... » (60).

- 7) Cependant, des tractations avaient lieu avec les administrateurs royaux. On proposa aux Lazaristes d'échanger leur emplacement et tous leurs locaux contre les édifices qu'occupaient encore le Sieur Martin Bellier, chef du Comptoir de Commerce de Saint-Denis pour la Compagnie des Indes, et les autres commis demeurés sur place pour la liquidation. « Sur cette hypothèse de notre transmigration, on devait faire de nos bâtiments un siège de Justice et autres chimères semblables », dit amèrement Mr Caulier. Le Gouverneur général des Roches, et Mr Crémont, en mai 1771, reprirent les pourparlers avec Mr Teste. « La proposition d'échange et de transmigration fut remise sur le tapis. Le Préfet se contenta de répondre en propres termes, que leur proposition n'était pas décente. On revint à la charge » (61), et, cette fois, « on nous proposa de prendre définitivement ledit collège, notre maison presbytérale, leurs appendices et emplacements, pour le compte et service de Sa Majesté, sous condition de nous placer ailleurs », « nous promettant d'autres édifices qui seraient construits à notre gré, un presbytère à six chambres d'hôtes », « avec un collège moins spacieux, mais à l'équivalent de nos mises et selon notre goût » : « Voilà qui est fort bien, répondit Mr le Préfet, mais qui voudra, qui pourra faire cette entreprise, et quand la commencera-t-on même ? (62). Je suis trop âgé et nous sommes trop occupés d'un pénible et presque insoutenable ministère pour nous charger davantage de semblables occupations et corvées. Mr Caulier que voicy, menace ruine, et moi, je ne pense plus qu'à me préparer à l'Eternité » (63).
- 8) Mr Caulier, en effet, n'en pouvait plus et désirait depuis longtemps rentrer en Europe. Il se retira, en juin 1771, à Saint-Paul, afin d'y retenir une place sur un vaisseau. Quand il l'eut obtenue, pour la mi-août en principe, il ne put se dispenser de faire connaître sa résolution « au Gouverneur de Saint-Denis » afin de demander un « permis d'embarquer ». C'est ce qui détermina le dernier épisode, peut-être le plus douloureux, de cette histoire. A la fin d'août, Mr Teste lui écrit pour lui narrer les événements : « A peine a-t-on sçu, Monsieur, que vous alliez tourner les talons de notre Ile, qu'on s'est emparé du reste de notre collège. Mr Rollet (1er régent, à présent presque octogénaire)

<sup>(60) —</sup> Ibid. reg. 1.502, Caulier, Extrait... Note B.

<sup>(61) —</sup> Ibid. reg. 1.504, Caulier, Mémoire au Sup. gén. 1773. (62) — Ibid. reg. 1.504 Caulier, Additions au mémoire présenté à Mgr l'Archev.

<sup>(63) —</sup> Ibid. Caulier, Mémoire à M. le Sup. gén. 1773.

a été relégué à sa chambre (au presbytère), sauf à y faire encore quelques leçons à volonté... Le Sieur Pennet (second régent, laïc) a été envoyé, avec ses élèves, dans un salon de l'école des filles (...). Quant aux meubles, livres et ustensibles, je vous dirai que les soldats, dont vous connaissez l'humeur, ont tout jeté par les fenêtres : ramasse qui voudra et qui pourra. Pour moi, qui suis gisant sur le grabat, je ne peux voir les choses que de ma fenêtre : j'ai cependant envoyé nos domestiques... » essayer de récupérer quelques objets (64). C'est ainsi du moins que les choses apparurent aux yeux d'un malade, qui les observait de sa fenêtre du presbytère contigu au collège.

Un autre texte de Mr Caulier explique que le récit de Mr Teste n'était peut-être pas à prendre au pied de la lettre. Il raconte qu'à l'annonce de son départ on s'était « emparé de tout le reste (des bâtiments) en jetant, pour ainsi dire, les meubles par les fenêtres ». On dit, de même, « jeter l'argent par les fenêtres », et ce n'est qu'une image pour dire que l'on dissipe l'argent. Les meubles et livres, dont les soldats n'avaient que faire, furent livrés à qui les voulait prendre ; « ramasse qui voudra et qui pourra », comme écrivait Mr Teste.

Opération blâmable, assurément, qui portait un grave préjudice aux prêtres de Saint-Denis. « Ces meubles nous appartenaient, explique Mr Caulier, et étaient évalués à plus de 1.500 Livres, monnaie de France. Je n'en ai pas vu le dégât, non plus que celui de la bibliothèque de livres classiques et autres, qui coûtaient plus de deux mille Livres de déboursé, à raison des pertes que je fis en mer durant la guerre » (65).

Mr Caulier prit la mer à Saint-Paul le 15 septembre 1771, sans avoir revu Saint-Denis et son collège. Mr Teste s'éteignit le 24 juin 1772. Ainsi disparaissaient avec leur œuvre, les deux ardents fondateurs et défenseurs du collège Saint-Cyprien. Comme on le voit, ces épisodes, si pénibles qu'ils soient, et assurément regrettables, répartis sur plusieurs années (environ 7 ans), manquent à la loi des trois unités qui caractérise les tragédies classiques, et ne sauraient constituer, dans leur réalité chronologique, le drame qu'on a voulu en faire. Il eût été facile, d'ailleurs, avec un peu de bonne volonté, de sauver cette institution tellement nécessaire à la jeunesse : en réduisant ses proportions, le collège, subventionné par l'Etat, avec un personnel enseignant régulièrement renouvelé, pouvait très bien subsister et rendre des services inappréciables. Il avait l'avantage d'exister. Après sa suppression, on fit plusieurs vains essais pour le remplacer, et l'on n'y parvint que fort longtemps après, en 1818, par la fondation du Collège royal.

<sup>(64) -</sup> Ibidem.

<sup>(65) —</sup> Ibidem, reg. 1.502, Caulier, Extrait... Note B. Au total, la perte était de 3.500 Livres, soit environ 10.500 F, ou 525.000 frs c.f.a.

Mr Caulier qui, à Paris, se morfondait dans la maladie, écrivait cependant, de ses mains paralysées, mémoires et rapports. Il suggérait, en 1772, un « dénouement plausible ». Il reconnaissait que le collège était « trop vaste » et d'un « entretien dispendieux », mais il expliquait que le bâtiment ne pouvait pas continuer à loger des troupes, en raison de la « contiguité de cet édifice avec l'église paroissiale et le presbytère, entre lesquels il se trouve situé, de façon que, de part et d'autre, il n'est pas possible de soustraire les oreilles au tapage et aux discours licencieux du soldat, même durant les offices divins ». Et Mr Caulier suggérait « de traiter avec le Gouvernement de l'Île » et de lui « céder la moitié de cet édifice et de ses appendices », aux fins d'y loger les Religieuses hospitalières que l'on attendait ; « l'autre partie, séparée par des murs de refend, servirait pour sa fin primitive qui est l'éducation de la jeunesse ». Les Religieuses seraient à pied d'œuvre, puisque le collège bordait « justement l'emplacement, encore vide, destiné au traitement des malades > (66).

Les suggestions de Mr Caulier ne furent pas écoutées, les réclamations des lazaristes, pour rentrer dans leurs débours, furent vaines, les troubles de la Révolution firent oublier la querelle. Le Collège Saint-Cyprien reçut diverses affectations. On avait parlé, en 1771, d'y loger la Justice, mais les troupes s'y maintinrent. En 1793, du Plessis, gouverneur de la colonie, proposa d'y réunir tous les corps constitués et de loger les troupes ailleurs (lettre à l'Assemblée colon. 13 septembre 1793) (67).

Une lithographie de Roussin montre comment apparaissait l'établissement, lorsqu'on montait la rue de Paris, en juillet 1848 : la longère surajoutée (service téléphonique) existait déjà (68). En 1869, on résolut de renforcer la construction et d'ajouter un étage, conformément au plan que nous reproduisons (69). Effectivement, un second étage fut construit, le bâtiment restauré et l'ensemble fut affecté au Commissariat de la Marine (70).

Longtemps utilisés par les services de la maternité coloniale, les locaux de l'ancien collège Saint-Cyprien ont été rendus, en 1964, à leur affectation primitive, l'enseignement ; après restauration, ils sont aujourd'hui utilisés par l'Ecole de Droit et le Collège d'Enseignement Supérieur. C'est assurément le plus beau monument d'origine religieuse, le plus intégralement conservé, qui nous soit parvenu, du temps où la Compagnie des Indes était Seigneur et Suzerain de l'Île de Bourbon.

\*

<sup>(66) —</sup> Ibidem, Reg. 1.504, Additions au Mémoire... 1772.

<sup>(67) -</sup> D'après D. Brunet.

<sup>(68) -</sup> Roussin. Souvenirs de l'Ile Bourbon. nº 72.

<sup>(69) —</sup> Ar. F.O.M. Dépôt des Fortifications coloniales.

<sup>(70) — (</sup>Cinget), Histoire abrégée de l'Ile Bourbon, St-Denis, Lahuppe, 1883, p. 76.

#### CONCLUSION

La fin de cette étude appelle en conclusion quelques remarques : elles porteront sur le nombre total des bâtiments religieux qui subsistaient lors de la suppression de la Compagnie des Indes, sur les difficultés que rencontrèrent les lazaristes pour venir à bout de ces constructions, sur les caractéristiques principales des églises bâties, sur ce qui reste actuellement de ces édifices, enfin, sur une espèce particulière de monuments chrétiens, les cimetières.

- « Il est à propos présentement, écrivait M. Caulier, que je fasse une récapitulation des Eglises et Presbytères de l'Ile Bourbon ». Reprenons avec lui l'inventaire qu'il dresse. En 1772, selon notre chroniqueur, il y avait dans l'île vingt-six bâtiments ecclésiastiques, dont vingt-quatre en pierres et maçonnerie. En voici la liste :
  - « Saint-Denis
- « La vieille église paroissiale servant de Ste Barbe,
- « La grande église (1746),
- « Le presbytère
- et la cuisine avec petit office,
- « La petite maison, ancienne demeure de Mr Brenier,
- « Les murs d'enclos et le caveau d'adossement à la maison.
- « Le Collège et ses appendices.
  - « Saint-Paul
- « La vieille église (1708) servant de paroisse,
- « Les deux (?) chapelles des Saints Anges,
- · Le presbytère et ses appendices.
  - « Sainte-Suzanne
- L'église paroissiale (1729),
- « Le presbytère et ses appendices.
  - « Saint-André
- « L'église paroissiale (1751),
- « Le presbytère en bois,

(omis par Mr Caulier dans sa récapitulation, mais dont il est question dans le texte).

- « Sainte-Marie
- « L'église paroissiale (1754),
- « Le presbytère en bois et ses appendices.
  - « Saint-Benoît
- « L'église paroissiale et son allonge (1735),
- « Le presbytère,
- « La cuisine et l'office.
  - « Saint-Louis
- L'église paroissiale (1756),
- « Le presbytère et ses appendices.

#### « Saint-Pierre

- L'église paroissiale (1765),
- « Le presbytère.

(Divers)

- La chapelle du Rosaire à la Rivière Saint-Etienne (1734),
- « La chapelle de Saint-Jean-Baptiste à la Rivière des Remparts,
- « La vieille église de l'Etang-Salé » (1).

Mise à part l'église de Saint-Paul, de 1708, tous ces édifices sont l'œuvre de nos Lazaristes ; œuvre admirable d'endurance et de ténacité, si l'on considère les difficultés qu'eurent à surmonter les Missionnaires ; difficultés d'ordre administratif, car avant d'entreprendre quoi que ce soit, il fallait, nous l'avons vu, avoir vaincu les lenteurs officielles et obtenu l'autorisation des Directeurs de Paris ; il fallait ensuite s'imposer des démarches multiples auprès des employés locaux de la Compagnie pour secouer leur apathie ou leur mauvais vouloir, et en obtenir les prestations, promises dans les accords : manœuvres, ouvriers, fournitures, transports, vivres, etc. Difficultés d'ordre matériel aussi, auxquelles M. Caulier fait parfois allusion dans son « Commentaire » :

- 1 La formation professionnelle des Noirs fournis par la Compagnie conformément aux Traités, incombait aux employeurs, aux constructeurs. De ces Noirs, livrés « tout brut », au débarqué des vaisseaux de traite, il fallait faire des ouvriers spécialisés ; ce n'était ni facile, ni rapide.
- « Les esclaves délivrés, tout brut, aux Missionnaires, pour les entreprises en question, se formaient bientôt sous la main des ouvriers blancs et haussaient par là de prix, de la moitié de leur valeur, après la construction des édifices. En sorte que, si le maître-maçon voulait avoir son contingent en esclaves au lieu d'argent, on les lui assignait comme manœuvres, afin qu'il fût intéressé à les bien former sous sa main. On faisait de même à l'égard du tailleur de pierre, du charpentier, etc., mais ces esclaves ne leur appartenaient qu'après la définition de l'ouvrage » (2).
- 2 L'engagement, et le maintien dans la discipline, des ouvriers libres : maçons, charpentiers, tailleurs de pierres, étaient chose extrêmement malaisée. Leur rareté faisait qu'il fallait s'assurer leurs services à prix d'or, en fermant les yeux volontairement sur leurs incartades et leurs défaillances professionnelles.
- « Non seulement ces artisans européens se rendent redoutables par leur ivrognerie, leur brutalité et leurs enchères, mais par leurs ab-

<sup>(1) —</sup> Caulier, « Commentaire... », p. (11) et (12). (2) — Ibidem, p (14).

sences, qui causent la perte des journées des Nègres manœuvres qu'on leur donne. D'où il arrive que le prix de Compagnie, modéré en soi, devient exorbitant par le peu de travail qu'ils font ou qu'ils font faire pour la plupart. Et ils font d'ailleurs les renchères parce qu'ils se trouvent en petit nombre de chaque métier dans le pays, eu égard aux édifices qu'on y a à construire » (3).

- 3 La production de la chaux incombait au constructeur à partir des coraux du rivage sud-ouest. C'était le seul liant utilisable pour des bâtiments que l'on voulait durables. La terre ne tenait pas longtemps et le ciment n'était pas encore inventé (Parker, 1796). Il n'était pas question d'importer la chaux, ce matériau lourd, encombrant et salissant.
- « Il faut distinguer la chaux à faire et la chaux faite. La chaux à faire ou corail, qui ne se trouve que dans la partie méridionale, ne peut être apportée en la partie opposite que par mer. La barrique, c'està-dire le quintal pesant, valait alors une piastre, prix de Compagnie. et on le payait sur ce pied ; et le quintal de chaux faite ou brûlée. deux piastres. Aujourd'hui et depuis bien des années, que les bois pour la brûler sont plus rares et moins à portée du bord de la mer, on a bien de la peine à en trouver pour le prix double du quintal » (4).

Il s'agit du quintal ancien, de 100 livres (non du quintal métrique, de 100 kgs). La chaux faite coûtait donc dans l'île de 15 à 30 francs c.f.a. (de 0 f 30 à 0 f 60) la livre de 489 grammes.

- 4 Le transport des pierres et bois, très pénible dans ce pays au relief tourmenté, où les routes étaient rares et mal entretenues, était hors de prix.
- « Il faut encore évaluer les prix des charrois et leur difficulté. La journée d'une charrette ne s'est jamais payée moins d'une pistole, et elle monte souvent jusqu'à 15 Livres, encore n'en trouve pas qui veut, ni par où il veut, à cause de la rudesse et de l'impraticabilité des routes. Il faut alors transporter à bras d'hommes » (5).

La pistole valant dix Livres, la journée de charrette se payait donc environ de 30 à 45 F., soit de 1.500 francs c.f.a. à 2.250 francs.

Les sept églises de pierre qu'édifièrent les lazaristes entre 1715 et 1767, furent toutes bâties sur le même modèle, et finalement, eurent les mêmes dimensions, sauf peut-être celle de Saint-André. Le plan, partout identique, était celui d'une croix latine : nef et transept avec trois portes aux extrémités. La largeur de nef prévue et réalisée était d'environ trente pieds, ou dix mètres, à l'intérieur. Seule, à l'origine, la longueur de la nef devait différencier les « grandes églises » des

<sup>(3) —</sup> Ibid. p. (16). (4) — Ibid. p. (15). (5) — Ibid. p. (15). Notes R.S.I.

« petites églises ». Une « petite église » de vingt-cinq mètres de long, devenait une « grande église » lorsqu'on l'allongeait de dix à quinze mètres. Pratiquement, toutes, sauf celle de Saint-André (1751), furent soit construites sur le modèle des grandes églises qu'était Sainte-Suzanne (1729), à savoir, Saint-Denis (1746), Sainte-Marie (1754), St-Pierre (1765). Les petites églises furent allongées : Saint-Benoît (1735) vers 1756, et Saint-Louis en 1824. Pour se convaincre de la similitude entre grandes églises et petites églises allongées postérieurement, il suffit de comparer l'église de Saint-Denis du dessin Grélot (Cf. Planche XII) et l'église de Saint-Louis dessinée par A. Roussin après son agrandissement (Cf. Planche XVI). Au XIXº siècle, l'église de Saint-Pierre, transformée, prendra la forme rectangulaire. Ces églises ont six à huit fenêtres selon la longueur de la nef. Portes et fenêtres sont ceintrées et mesurent, les portes 3 mètres 60 sur 2 mètres, les fenêtres 1 mètre 15 sur 2 mètres 25. Les murs avaient une épaisseur de 65 à 80 centimètres. Ces églises, dépourvues de voûtes, montraient leur charpente apparente, et leur couverture faite soit de bardeaux (tuiles plates en bois), soit de tuiles rondes obtenues en évidant des troncs de palmistes.

Il faut en outre remarquer que les premières paroisses de l'île n'avaient pas été canoniquement érigées par les autorités ecclésiastiques, mais seulement de fait, sous le patronage des Directeurs de la Compagnie des Indes. C'est seulement après qu'eut été conclu le Traité d'Union des cures à la Congrégation de la Mission (1736 et 1739) que cette érection se fit par M. Criais, Préfet apostolique, « en vertu des pouvoirs » que lui avait accordés l'Archevêque de Paris en décembre 1740. Auparavant, dit l'acte d'érection, il y avait seulement « six régions remarquables par le nombre des habitants, et dans certaines desquelles ont été construites des églises (...) ». Le 12 août 1744, avant de prononcer l'Union des Cures, M. Criais, Préfet apostolique et vicaire général de l'Archevêque de Paris, prononce solennellement l'érection de Saint-Paul, Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, Saint-Pierre et Saint-Louis, « en paroisses, afin qu'on y fasse tout ce qui concerne le culte divin et le salut des fidèles » (6). Sainte-Marie ne sera érigée qu'en 1748, et Saint-André en 1767, comme nous l'avons vu.



Que nous reste-t-il de ce patrimoine ecclésiastique si laborieusement constitué au temps de la Compagnie des Indes ? Fort peu de choses, il faut l'avouer.

— De façon absolument certaine, nous possédons encore deux édifices :

à Saint-Louis, la chapelle du Rosaire (1734),

<sup>(6) -</sup> A.N. S. 6.717.

- à Saint-Denis, le collège Saint-Cyprien (1751-1759), qui abrite maintenant l'Ecole de Droit.
- De façon indubitable, il nous reste : l'église de Sainte-Marie (1754), presque intacte, et l'église de Saint-Pierre (1765), profondément modifiée.
- De façon probable, nous avons encore : le presbytère de Saint-Pierre (1765), celui de Saint-Paul (1754), celui de Saint-Denis (1747), avec le caveau adossé à la maison.

Tout le reste a disparu. A Saint-Denis, « la vieille église servant de Sainte-Barbe », a été détruite à une date indéterminée ; « la grande église », qui la supplée en 1746, let qui vit se tenir dans ses murs les assemblées révolutionnaires, est en piteux état en 1824 ; elle a, nous dit Thomas, « le plus grand besoin d'être agrandie, restaurée, et rendue digne du saint usage auquel elle est consacrée », mais, on ne trouve pas d'entrepreneur pour assumer cette tâche (7). Au lieu d'être refait, le bâtiment est totalement détruit en 1829, et l'on construit à sa place la cathédrale actuelle.

A Saint-Paul, « la vieille église servant de paroisse », bâtie par la population en 1708-1709, disparaît dans un incendie avant 1777 ; et « les deux chapelles des Saints-Anges » — il dût vraiment y en avoir eu deux — sont encore signalées en 1863 (8) ; elles n'existent plus. Une chapelle sera construite au lieu-dit « Bout de l'Etang », que signale Thomas, et qui fut détruite définitivement, il y a quelques années, par un coup de vent.

A Sainte-Suzanne, « l'église paroissiale de 1729 » disparaît pendant la révolution, et le presbytère, inoccupé faute d'église et de prêtre, héberge les Gouverneurs anglais de 1810 à 1815.

A Saint-André, « l'église paroissiale » est rasée en 1795, ainsi que le presbytère, sur décret de l'Assemblée coloniale, pour crime de lèse-Révolution.

A Saint-Benoît, « l'église paroissiale » et « le presbytère » quittent le haut de la Montée collège, et se rapprochent de la Rivière des Marsouins, à partir de 1840.

A Saint-Louis, « l'église paroissiale » du Bassin des Anguilles, ainsi que « le presbytère et ses appendices », devenus excentriques par suite du déplacement du quartier, sont abandonnés au profit de l'actuelle église, et disparaissent à la fin du XIX siècle ; et « la vieille église de l'Etang-Salé », si lente à construire, fait place en 1823 à la

<sup>(7) —</sup> Thomas, Essai de Statistique... p. 45 et 389 note 1.
(8) — Hieronymo (F). Notice historique, géographique et religieuse sur l'Île
Bourbon. Versailles 1863.

chapelle de J. Ferrère qui, elle-même, n'est qu'une ruine en 1860 et ne laisse plus aucune trace aujourd'hui.

Quant à « la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à la Rivière des Remparts », celle qui servit d'église paroissiale lorsque le quartier fut érigé en commune le 31 mars 1785, Bory de Saint-Vincent (1801) la place sur la rive droite de la Ravine de Langevin. « C'est ici, dit-il, qu'est située l'église de Saint-Joseph, simple et isolée, construite en planches sur un plateau découvert et assez uni » (9). Une seconde « église en bois » fut ensuite construite à l'embouchure de la Rivière du Rempart ; en 1862, nous apprend Maillard, elle venait d'être « remplacée par une assez jolie construction en pierre » (10).



Il existe une autre sorte de monument, au sens large du terme : les cimetières. Lieux sacrés, plutôt qu'édifices, le respect que l'on a pour les morts explique leur fréquente pérennité. Certains de nos cimetières actuels nous viennent en ligne directe de nos premiers colons. Ainsi, Sainte-Suzanne a un cimetière, celui du Bel-Air, qui remonte au XVII siècle, peut-être à 1667. Ensuite, par ordre d'ancienneté, viennent le cimetière du Bassin-des-Anguilles à Saint-Louis, ouvert en 1729 à l'occasion de l'épidémie de variole, et peut-être celui de l'Etang-Salé ; celui de Saint-Benoît fut ouvert en 1734, celui de Saint-André en 1741, celui de Sainte-Marie à une date indéterminée vers la même époque. Des premiers cimetières de Saint-Paul, l'un, celui du Vieux-Saint-Paul, n'a pas laissé de traces, et l'autre, ouvert près de l'église, là où se trouvent encore les caveaux des prêtres et des religieuses, a été transféré sur le rivage en face de la caverne. Celui de Saint-Pierre de 1729, a été transféré vers la Ravine-Blanche au XIXº siècle. Des cinq cimetières de Saint-Denis, les trois premiers n'ont pas laissé de traces : 1° derrière la Préfecture (1667 ?); 2° à la Redoute, au pied du rempart de la Montagne (1729) ; 3° autour de l'église (1746) ; le quatrième vient d'être partiellement supprimé par la construction de la route littorale (cimetière de l'Ouest, au Cap Bernard) (1785) ; seul subsiste le cimetière de l'Est de 1822.



Voici terminée cette excursion dans notre passé, voici dressé l'inventaire de nos plus anciens monuments ecclésiastiques, témoins de la

<sup>(9) -</sup> Bory de Saint-Vincent, « Voyage... » (Edition Lougnon p. 174). (10) - L. Maillard. Notes sur l'Île de Bourhon, p. 61.

Thomas (loco citato, p. 45) ajoute quelques détails qui peuvent intéresser les curieux d'histoire : « Madame veuve Charlemagne a donné en 1820, une chapelle à Manapany ; une seconde a été fondée à Baril, en 1823, pour les besoins de la seconde section. Toutes deux sont dues au zèle qui vénérable M. Pastre, Préfet apostolique ».

foi de nos ancêtres. Puissions-nous les conserver avec un soin jaloux. Après avoir établi leurs titres historiques, nous pouvons donner la parole aux poètes, car, si l'on en croit Barbey d'Aurevilly, « où les historiens s'arrêtent, ne sachant plus rien, les poètes apparaissent et devinent. Ils voient encore, quand les historiens ne voient plus. C'est l'imagination des poètes qui perce l'épaisseur de la tapisserie historique ou qui la retourne pour regarder ce qui est derrière... ».

## LECONTE DE LISLE ET LE CATÉCHISME POPULAIRE RÉPUBLICAIN

#### par Henri CORNU

M. Irving Putter, professeur à l'Université de Piedmont en Californie, a consacré une étude au « Catéchisme populaire républicain » que Leconte de Lisle a fait paraître chez Lemerre le 20 décembre 1870, au milieu du siège de Paris.

Son étude, composé de 18 pages, a paru dans « The Romanic Review » en avril 1966. Il en a adressé un exemplaire à notre président, M. Hippolyte Foucque, qui m'a fait l'honneur de me demander de vous en rendre compte, devoir dont je m'acquitte avec le plus grand plaisir.

Ce catéchisme, rédigé sous la forme de demandes et de réponses brèves, révèle une foi profonde dans la destinée humaine, dans la capacité de l'homme de se conduire naturellement bien dans un régime de liberté démocratique. M. Irving Putter n'a aucune peine à opposer ces affirmations à des phrases bien connues où Leconte de Lisle étale son pessimisme fondamental. Il n'explique pas ces contradictions, il les établit, il les constate.

Pour bien comprendre cette étude, il faut au préalable lire attentivement deux livres de M. Putter parus en 1954 et en 1961. Ils s'appellent tous les deux « Le pessimisme de Leconte de Lisle » et portent comme sous-titres, le premier : « Sources et évolution » et le second : « L'œuvre et le temps ».

Le premier décrit l'évolution psychologique du poète de l'enfance à la tombe et comprend quatre chapitres :

- Les premières années (1818-1837)
- La période bretonne (1837-1843)
- La période révolutionnaire (1845-1849)
- Les années de maturité (1852-1894)

Le second livre est la suite du premier au point que la pagination du premier s'arrête à 144 et que celle du second commence à 145 (l'ensemble a 408 pages). Il expose dans un premier chapitre le problème métaphysique (le rôle de l'idéal, le crépuscule des dieux, la christianité, l'irreligion et le pessimisme), dans le second, la nature de la vie (le désir lyrique, la jeunesse et le passé, l'amour, la passion de la vie, l'illusion de l'univers, le problème du mal, la dernière solution : la mort) et dans le troisième, le poète et la société.

Il est impossible de résumer en quelques minutes un travail aussi remarquable, aussi consciencieux et d'une érudition aussi poussée ; j'y puiserai seulement l'encadrement nécessaire au Catéchisme populaire républicain, tout en évitant d'enfoncer des portes déjà largement ouvertes.

Je m'efforcerai de souligner au passage les éléments d'une explication des contradictions de Leconte de Lisle, si tant est qu'il soit possible de réduire à l'unité un poète de génie qui a incarné les déchirements de son siècle et qui a eu conscience d'exprimer les révoltes des hommes de toutes les civilisations depuis Caïn.

Il est bien entendu que par définition la présente étude porte moins sur le poète que sur l'homme.

#### .

#### LES JEUNES ANNEES

M. Putter relève que rien n'explique le pessimisme de Charles dans ses premières années où il n'a pas manqué d'affection. Son père était irritable et autoritaire mais l'a toujours suivi attentivement ; sa mère a été affectueuse, tendre et patiente. Par la suite, à l'âge adulte, les frères et sœurs se sont cordialement détestés, mais rien dans l'enfance n'a pu provoquer un déséquilibre de sa sensibilité.

Par contre, un ensemble de particularités de cette famille se retrouvent dans le caractère de Charles.

A notre avis, les historiens n'ont pas attaché suffisamment d'importance au fait que Leconte de Lisle, le Père, ait émigré à Bourbon après la défaite de Napoléon. La vie en Métropole était devenue insupportable pour lui et M. Leconte a cherché une terre où « d'être honnête enfin on ait la liberté ». Beaucoup de Réunionnais ont eu une origine semblable et se conduisent en perpétuels émigrés, ce qui relève d'une certaine insociabilité, d'une répugnance à se fondre dans leur milieu.

Nous ne nous étonnerons pas d'apprendre que M. Leconte était d'esprit entier, un peu étroit et qu'il était rousseaussiste, encyclopédiste, voltairien et anticlérical, mais non antireligieux et qu'en conséquence il était républicain sous la Restauration où cette opinion représentait le comble de l'opposition au régime établi.

Nous pouvons penser que pendant son enfance Charles a été imprégné d'une ambiance républicaine et d'une critique systématique de toutes les institutions y compris de l'Eglise.

Pour en terminer avec M. Leconte, nous dirons que loin d'être un homme d'affaires pratique, il n'a pas su s'adapter à son époque et que sa situation matérielle n'a cessé d'empirer jusqu'à une très forte gêne. Quant à Mme Leconte, née de Lanux, il semble bien qu'elle ait été d'une fierté un peu hautaine.

Nous retrouvons tous ces caractères chez Charles.

Les Leconte ont quitté Bourbon le 23 mars 1822, Charles avait trois ans, et ont habité pendant 10 ans et demi Dinan puis Nantes.

Ils revinrent à Bourbon le 25 septembre 1832 et Charles y resta jusqu'au 11 mars 1837, de 14 à 18 ans et demi.

M. Putter note avec regret que nous ne possédons que très peu de données sur ces années décisives pour la formation d'un être. Faute de textes, il n'accorde que peu d'importance à sa jeune passion pour sa cousine Elixène de Lanux. Depuis, M. H. Foucque a mis au point tout ce qu'on peut savoir de cet épisode de la vie de Charles.

M. Putter consacre plusieurs pages à l'opinion de divers auteurs sur l'influence de son hérédité normande, bretonne ou créole. Pour eux, le Créole est essentiellement un être nonchalant.

Nous nous permettons d'observer que la notion de « Créole » est une de ces créations abstraites, comme l'Homme et le Citoyen, que notre époque stupide aime à poser comme une étiquette sur une boîte vide et il nous faut établir quelques idées claires.

D'une part, une famille française de sang pur reste intégralement française ; 250 ou 300 ans d'habitation sous les tropiques constituent une durée beaucoup trop faible pour faire perdre des qualités héréditaires et en acquérir d'autres.

Par contre, « l'énervante influence du climat », comme dit Gautier, agit sur les individus de chaque génération. Nous estimons, pour donner des chiffres à titre indicatif, que deux heures de travail intellectuel, ici, fatiguent autant que trois en Métropole.

Enfin, la vie en commun a créé des habitudes spéciales de sentir et de penser comme dans tout milieu.

Mais ces éléments ne sont pas acquis. Les Créoles habitant la Métropole prennent rapidement les qualités physiques et intellectuelles de leur nouveau milieu. On a même souvent observé chez nos étudiants une sorte d'explosion intellectuelle et physique peu après leur arrivée. Réciproquemnt, les Métropolitains habitant la Réunion depuis un certain temps se retrouvent tout changés lorsqu'ils retournent dans leur famille d'origine.

Sur certains points, la marque des premières années reste ineffaçable. Blanche Adeline Pierson, qui fut sociétaire de la Comédie française, naquit à Saint-Paul de parents métropolitains de passage et regagna la Métropole à dix ans. Elle avait, paraît-il, gardé un charme et une grâce inimitables que ses admirateurs attribuaient à son origine réunionnaise. Nous voulons bien les croire! Leconte de Lisle fut très nettement marqué par la nature de son pays. M. Putter note que son sentiment de la nature était très différent de celui de Chateaubriand, de Lamartine ou de Vigny. Il a traduit l'impression que lui produisaient la souveraine majesté des lignes, la netteté des contours, la luxuriance des couleurs et la voix des eaux qui « semblent accroître le silence » dans les vers célèbres du « Bernica » :

Elle revêt ta robe, à pureté première ! Et se repose en Dieu silencieusement.

C'ETAIT LA LE BUT DE SA QUETE ANGOISSEE. IL L'A TROUVE DANS LA CONTEMPLATION DE LA NATURE qui chassait devant elle les eaux d'égoûts et ramenait dans son cœur le calme, la paix et la sérénité.

Il est significatif du mécanisme mental de Leconte de Lisle qu'il paraît n'avoir rien vu de la nature en Métropole, tandis que, jusqu'à la fin de sa vie, il a gardé un souvenir précis de celle de son île natale. Le rêve masquait le réel.

Enfin, pour ne plus revenir sur l'influence de Bourbon, je me permets d'insister sur l'importance de la passion de Charles pour Marie-Elixène. De 14 à 18 ans et demi, Charles a oscillé entre le désespoir « Elle ne m'aime pas » et l'exaltation « Elle m'aime ». Et cette passion est restée intérieure, sans aucune expression sensible. Pascal a parlé du nez de Cléopatre : un baiser de Marie-Elixène eut changé sans doute la trame de la vie de Charles. Je ne dis pas que cet épisode ait créé le pessimisme de Leconte de Lisle mais il a certainement, d'une part, renforcé quelques-unes de ses tendances et, d'autre part, produit un sentiment plus ou moins conscient de frustration et de ressentiment, sources normales de la révolte et du pessimisme. Leconte de Lisle apparaît déjà comme un de ces êtres à carapace qui, pour ne pas déchirer « la robe de lumière de la pudeur divine », placent sous voûte leurs sentiments intimes ; mais la violence ainsi faite à la nature ici provoque là des explosions. Des compensations s'établissent et il est souvent difficile de retrouver par quels cheminements la balance s'équilibre.

Nous n'avons aucun document formel à ce sujet, seulement des indications concordantes certes, mais vagues et fugitives. Toutefois, la connaissance de la psychologie de l'adolescence nous permet de penser qu'il en fut ainsi.

M. Putter écrit justement (1st volume, page 27) « DEPUIS SES PLUS JEUNES ANNÉES LECONTE DE LISLE MONTRE DES TENDANCES INSOCIABLES. IL Y A UN CONFLIT ENTRE SON INTENSE DESIR DE COMMUNIQUER AVEC LES AMES FRATER-

NELLES ET SON IMPUISSANCE A ADOPTER LES VALEURS COURANTES ».

Cette phrase est essentielle. J'ai rencontré le même phénomène chez plusieurs coloniaux de haute valeur morale qui sont partis pour les terres d'Outre-Mer autour des années 1890.

M. Louis Malleret, dans son livre paru chez Larose en 1934 « L'exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860 », parle de l'influence considérable exercée par Leconte de Lisle sur les écrivains coloniaux. Indépendamment de la beauté de la forme, ils étaient attirés par notre poète qui avait exprimé leur propre tourment.

Tous pessimistes, tous individualistes, les coloniaux ont poussé à la limite du possible des actions isolées sortant de l'ordinaire et du conformisme parce qu'ils voulaient dire « non » à la civilisation contemporaine et, en même temps, ils étaient animés de la nécessité passionnée d'exercer une influence sur leurs semblables, de trouver la compréhension et l'amitié. Ces coloniaux ont rencontré la souffrance des hommes qui les a sortis d'eux-mêmes. Le serpent qui s'enroulait sur leur cœur a desserré ses anneaux. Ils se sont jetés dans l'action bienfaisante et ont tous dit que les entreprises qui ne répondaient pas aux attentes humaines portaient en elles-mêmes leur propre condamnation.

Mais Leconte de Lisle, lui, n'a rien rencontré qui l'ait sorti de lui. Sa passion silencieuse pour Marie-Elixène a contribué à le refermer sur lui-même. IL A ETE DECHIRE ENTRE LE DESIR DE S'OUVRIR, DE SE DONNER, ET UN EGOCENTRISME ORGUEILLEUX ET DESESPERE QUI A POSE SUR SON CŒUR, COMME UNE SERRE, UNE PRISE IMMUABLE. C'est, je crois, l'explication profonde de toutes ses contradictions, ou plutôt de ses compensations, qui furent nombreuses et que nous allons vous exposer à la suite de M. Putter.

Pour Leconte de Lisle, la porte du salut fut non pas l'action mais la poésie et le culte de la beauté. Il commença à écrire très tôt et il n'acquit la maîtrise de sa plume qu'au prix d'un dur et long labeur. Tout lui était prétexte à épanchements écrits et il ne faut jamais voir dans ses pages sur Bourbon, sur la Bretagne ou sur Paris des jugements objectifs mais des prétextes d'expression à son amertume et à son orgueil. LECONTE DE LISLE NE S'EST JAMAIS PREOCCUPE DU REEL.

#### .

#### LA PERIODE BRETONNE 1837-1843

M. Putter donnne à juste titre une grande importance à la période bretonne qui dure un peu plus de 6 ans et va de 1837 à 1843. L'abondance des documents lui permet d'affirmer qu'à 25 ans, en 1843, la personnalité de Leconte de Lisle était définitivement formée. C'est certain, mais la correspondance entre son père et son oncle notamment nous donne à penser qu'il n'a fait qu'affirmer les traits déjà acquis à 18 ans.

Nous sommes tous dans notre milieu comme un filtre dans l'eau. Certains sont des passoires ; d'autres, comme Leconte de Lisle, défendent jalousement leur intégrité. Littéralement incapables de se donner à une doctrine ou à un milieu, ils choisissent, ils filtrent consciemment ou inconsciemment ce qui leur convient et prennent leur miel et leur fiel où ils les trouvent.

Charles devait faire des études de droit, mais il n'y trouva qu' « un ignoble fatras » qui lui faisait monter le dégoût à la gorge, comme il l'écrivit lui-même. Aussi ne réussit-il ses examens de première année qu'après un séjour de plus de trois ans en France ; sa famille, désolée, lui demanda de revenir à Bourbon, puis cessa de lui verser sa pension. Charles entreprit alors de vivre de sa plume.

Il refusa avec hauteur de rien publier dans L'Annuaire de Dinan, s'adressa en vain à La Revue des Deux Mondes, puis à Gosselin, l'éditeur de Lamartine, et dût enfin se résigner à paraître dans La Variété; ses gains, toutefois, étaient nuls et Charles dût revenir à Bourbon en 1843. Nous ne voulons pas dire que ce fut la misère qui le chassa de Rennes; rien ne permet de supposer que son oncle de Dinan ne se soit occupé de lui et, malheureusement en cette période capitale de la formation de Charles, nous n'avons aucune trace de la correspondance qui fut certainement échangée entre son père et son oncle.

Toutefois, ses échecs paraissent avoir eu autant d'importance pour sa formation que son amour silencieux pour Marie-Elixène. Ils furent une épreuve terrible pour son orgueil et sa sensibilité jeunes et vulnérables. Il se jugeait supérieur à ses contemporains et il éprouvait un intense désir, une nécessité, de s'imposer et de prouver sa dignité. Une société qui ne lui offrait pas de moyens d'existence décents et qui ne reconnaissait pas son talent ne pouvait être que mauvaise et dégénérée par rapport aux siècles de l'Art souverain comme dans la Grèce de Périclès.

Dès cette époque, Leconte de Lisle paraît muré dans sa solitude et son orgueil. On peut se hasarder à avancer une explication physiologique de ce résultat.

Il est des gens qui puisent des forces dans ce que le jargon moderne appelle « la chaleur humaine ». Balzac et Alexandre Dumas père en sont des exemples excellents. Chez d'autres, qui sont, par ailleurs, capables de produire un énorme travail intellectuel, les réserves nerveuses sont rapidement épuisées dans une ambiance nombreuse et bruyante ; ils ne peuvent se passer d'un entourage humain, mais ils ne s'épanouissent que dans un cercle restreint de présences amicales ; encore, faut-il que les séances communes ne durent pas trop longtemps. Leur fatigue se traduit à la conscience claire par un sentiment d'éloignement pour la vie en société. De tels êtres sont, en général, dominés par le souci méticuleux d'une perfection obtenue par une longue réflexion. Ils ne peuvent pas être des hommes d'action et sont souvent désarmés devant les difficultés de la vie.

Aucun document ne permet d'affirmer que Charles appartînt à cette catégorie, mais le comportement des êtres réputés insociables s'explique souvent par des raisons physiologiques qui servent de base à des incidents qui renforcent certains traits de leur psychologie.

En tout cas, c'est avec une rancune terrible au fond de lui-même que Leconte de Lisle filtra les éléments qui lui convenaient pendant sa période bretonne.

M. Putter cite dans l'introduction du second volume ce qu'écrivait M. Palante en 1914 : « Le siècle qui vient de s'écouler est sans doute celui où le pessimisme a trouvé ses interprètes les plus nombreux, les plus variés, les plus vigoureux et les plus systématiques »... D'autre part, l'individualisme s'est exprimé en ce siècle avec une intensité exceptionnelle, chez quelques représentants de choix « tels que Flaubert, Ménard, Renan, Taine, Léon Dierx et plusieurs Parnassiens ».

Sans doute, s'ils existaient de nos jours, Leconte de Lisle qualifierait encore l'humanité de « sale et dégoûtante engeance » et Flaubert continuerait à vouloir noyer les contemporains dans les latrines ; mais enfin la première moitié du XIX<sup>o</sup> siècle offrait des justifications particulières aux pessimistes.

La société opérait une mutation douloureuse. La Révolution avait laissé la France sur sa faim. Elle avait détruit le « complexum feudale » et conquis l'égalité politique. Elle s'aperçut, après la chevauchée napoléonienne, que l'égalité politique sans l'égalité de fait n'était qu'un leurre.

D'autre part, l'Angleterre avait fait sa révolution industrielle entre 1775 et 1815. La France fit la sienne entre 1815 et 1860. Cette époque fut marquée par les tarifs douaniers protecteurs de la Restauration et les traités de commerce libéraux du Second Empire.

Cela se traduisit par l'émigration de centaines de milliers de paysans et leur entassement dans des manufactures inhumaines — l'histoire du mouvement ouvrier est connu, il est inutile d'insister. Tandis que la classe ouvrière souffrait et se révoltait, se mettait en grève, construisait des barricades et criait « vivre en travaillant ou mourir en combattant », la bourgeoisie s'affairait à gagner de l'argent ; une minorité seulement gardait des idées généreuses. Pendant ce temps, St-Simon écrivait que si le roi et les 100 plus nobles familles de France disparaissaient, cela ne ferait grand mal, tandis que si les 100 meilleurs ingénieurs mourraient, la France s'en relèverait difficilement, ce qui

lui valut d'être mis en prison et de connaître une immense popularité, notamment dans les milieux d'étudiants. C'est aussi à cette époque qu'apparurent les écrits de tous ceux qu'on a appelés les socialistes de 1840 et que Karl Marx a qualifié dédaigneusement d'utopiques. C'est dire le foisonnement d'idées et de passions dans les milieux d'étudiants.

M. Putter, qui accorde justement une grande importance pour l'histoire de la formation de Leconte de Lisle à ses premiers écrits, note que ceux-ci contiennent les éléments essentiels de ses poèmes futurs. La poésie « Aux modernes », parue après 1870, indique exactement ce qu'il pensait depuis 1840.

De même, nous voyons que Leconte de Lisle était contre les contre du pélican » du romantisme et qu'il méditait déjà le sonnet Les Montreurs ».

Charles, à Rennes, a connu comme tout le monde Lamennais et on a dit que la fréquentation de ce dernier l'avait maintenu dans une certaine religiosité, ce qui est probablement vrai, mais il ne faut pas oublier que le fondateur du catholicisme social a été condamné en 1832, et que les « Paroles d'un croyant », qui marquaient sa rupture avec Rome, dataient de 1834. En 1837, Lamennais adhéra au parti républicain et publia « Le Livre du Peuple ». Leconte de Lisle a donc connu le Lammenais révolutionnaire et réprouvé. Il a dû se retrouver dans cette âme indomptable et se reconnaître dans le passage sur l'exilé : « J'ai passé à travers les peuples et ils m'ont regardé, et je les ai regardés, et nous ne nous sommes point reconnus. L'exilé est partout seul ».

#### .

#### A BOURBON (1843-1845)

Pendant le séjour à Bourbon, du 3 octobre 1843 au 23 mars 1845, Leconte de Lisle fit retraite et vécut dans la solitude « avec ses livres, son cœur et sa tête ». Il clarifia ses idées sociales et politiques et rompit avec le catholicisme. Disons aussi pour ne plus y revenir que cette rupture devint peu à peu et surtout après 1848 et 1852 une véritable haine. Il a participé, ainsi que beaucoup de ses contemporains, à ce formidable mouvement anticatholique que nous pouvons mesurer à deux événements. En 1848, « l'héroïne sauvage », comme Ozanam appelait la démocratie, a chassé Pie IX de Rome et en 1878 elle a voulu jeter son cercueil dans le Tibre aux cris de « à l'eau, la charogne ».

D'autre part, observant la société réunionnaise, il a retrouvé chez elle la stupidité bourgeoise des uns et l'esclavage des autres. Cet esclavage, il ne l'a pas observé en sociologue mais en poète révolté, c'est-à-dire qu'il n'a retenu que ce qui était prétexte à furieuses colères et à cris pathétiques. Observons qu'il restait un révolté solitaire ; il gardait ses distances, il ne faisait pas un avec les esclaves et, en véri-

té, on ne voit pas ce qu'il y avait de commun entre eux et lui. De même plus tard, en Métropole, quand il ira au peuple, il ne fera pas un avec lui et le peuple le chassera.

#### \*

#### A PARIS (1845-1848)

En 1845, il retourna à Paris pour collaborer à la revue « La Phalange » et au journal « La Démocratie pacifique ».

Jusqu'en 1848, devenu fouriériste, il essaya de se convaincre de la bonté de la nature humaine et travailla à l'avènement d'une harmonie universelle. En même temps, il n'abandonnait aucune des idées acquises antérieurement. M. Putter cite plusieurs poésies pessimistes auxquelles ses convictions fourriéristes ajoutaient une fin optimiste et vice-versa.

Il travaillait beaucoup. En passant, M. Putter précise quelle fut l'influence de Ménard sur l'hellénisme de Leconte de Lisle. Elle fut considérable, mais il la subit seulement à la fin de 1845 alors qu'il avait commencé à s'intéresser à la Grèce depuis le dernier séjour à Bourbon, persuadé, dès ce moment, que l'art et l'humanité n'avaient cessé de se dégrader depuis le siècle de Périclès.

Il étudia le problème du mal en passant par la philosophie hindoue. M. Putter note que Leconte de Lisle doit à l'influence fouriériste le passage de « Bhagavat » où on entend un appel à la pitié :

Sombre douleur de l'homme, à voix triste et profonde Qui t'entend sans frémir d'amour et de pitié ? et ailleurs :

Qui ne pleure sur toi, magnanime faiblesse... Qui t'ignores toi-même et ne peux te saisir ?

Ils révèlent, dit M. Putter, « quelque pitié pour les limitations de l'homme-rare, peut-être unique exemple dans son œuvre »

NOUS VOYONS PROBABLEMENT AFFLEURER ICI UN DES SECRETS QUE LECONTE DE LISLE A CACHE SOUS UNE CARA-PACE D'IMPASSIBILITE ORGUEILLEUSE ET DE FUREURS APO-CALYPTIQUES.

Les quelques 36 pages que M. Putter consacre à la période de 1845 à 1848 sont capitales pour comprendre les « Poèmes Antiques » qui ont paru en 1852, mais leur analyse sort du cadre du présent compte-rendu.

Il semble que, pendant cette période, un certain accord se soit malgré tout produit entre son pessimisme et son optimisme révolutionnaire. M. Putter cite une lettre de 1846 qui contient un passage de colère républicaine apocalyptique ».

« Avec joie, je descendrai de la calme contemplation des choses pour prendre ma part du combat et voir de quelle couleur est le sang des lâches et des brutes. Les temps approchent à grands pas et, plus ils avancent, plus je sens que je suis l'enfant de la Convention et que l'œuvre de la mort n'a pas été finie ».

LECONTE DE LISLE COMPENSAIT SON INAPTITUDE A L'ACTION PAR DE BEAUX CRIS FURIEUX ET PAR LA DESCRIP-TION DES HEROS ET DES BETES PUISSANTES.

Sa terrible passion républicaine ne fit que croître jusqu'à ce que, en 1848, il s'écria qu'il était un « communiste enragé ». Une comparaison avec la psychologie de Karl Marx serait bien intéressante.

Il se jeta avec enthousiasme dans la révolution de 1848 et fut délégué en Bretagne pour la propagande révolutionnaire. Ce fut à cette époque qu'il dût se familiariser avec les catéchismes républicains de la Convention dont il s'inspira étroitement dans celui qu'il fit paraître en 1870.

Nous savons que l'échec des délégués en province fut complet. Leconte de Lisle jeta feu et flamme à la fois contre les chefs de la Révolution et contre le peuple. Proudhon, Blanqui, Barbès, Louis Blanc, Cazavant et les autres furent qualifiés de « crétins et de traîtres » qui faisaient « désespérer de l'intelligence humaine ».

#### •

#### APRES 1848

Après la Révolution de 1848, il écrivit à Ménard : « Que l'humanité est une sale et dégoûtante engeance ! Que le peuple est stupide ! C'est une éternelle race d'esclaves qui ne peut vivre sans bât et sans joug ».

M. Putter propose comme explication à cette contradiction ce que disait Flaubert en 1870 : « Je la défends cette pauvre république, mais je n'y crois pas » et cette observation de Renan : « On peut aimer le peuple avec une philosophie aristocratique et ne pas l'aimer en affichant des principes démocratiques ».

Leconte de Lisle rejoint Vigny, Flaubert et Renan en reléguant les hommes d'action « aux infimes échelons de la grande hiérarchie humaine », ce qui lui permet d'être républicain « dans les bas-fonds de son cerveau » et misanthrope et pessimiste « dans la partie supérieure ».

Cela nous paraît peu compréhensible, mais peut-être Flaubert, Renan et Leconte de Lisle ont-ils raison !

Nous avons l'habitude de classer « de droite » ceux qui pensent que la nature humaine est mauvaise et que les hommes ont besoin d'être gouvernés de haut ; et nous considérons « de gauche » ceux qui font profession de croire en l'excellence de la liberté. Leconte de Lislé sort des limites de cette épure sommaire et quelque peu dialectique.

Il nous faut poser le problème autrement et faire intervenir la double qualité de l'homme. Pascal disait : « L'homme n'est ni ange ni bête et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête ». Nous voyons, chez tous les grands révolutionnaires, une pensée spéculative élevée : l'homme est bon ; c'est la société qui est mauvaise, ce sont les institutions qui sont pourries.

Ils justifient alors leur dictature impitoyable, les pires cruautés et le déchaînement de leurs basses passions par le but idéal de faire le bonheur de l'humanité. Voltaire prétendait qu'il était agréable d'aimer l'empereur de Chine parce qu'on pouvait détester son voisin.

On peut supposer que Leconte de Lisle classait dans la partie supérieure les principes de 1793 avec l'art et la nature, et dans les basfonds, l'action révolutionnaire, c'est-à-dire républicaine.

Or ce verbal, impuissant dans l'action, mettait son art, produit de sa partie supérieure seule, croyait-il, à exprimer des sentiments d'apocalypse, ce qui suffisait à le calmer et lui permettait d'appliquer sur son visage un masque d'impassibilité.

Nous sentons bien qu'en réalité, nous butons sur un nœud de vipères ; mais le cœur de l'homme est un nœud de vipères ei nous ne pouvons qu'essayer de nous en approcher, sans espérer démêler la part du supérieur et de l'inférieur qui sont intimement mêlés dans l'unité de l'être.

Le Coup d'Etat de 1852 fut une autre désillusion profonde.

Ajoutons à cela une misère cruelle « a dire poverty », écrit M. Putter. La pension votée en 1854 par le Conseil Général de la Réunion l'empêcha littéralement de mourir de faim.

Il fut enfin accablé, vers les années 1850, par une liaison avec une femme indigne dont Bermudez de Castro disait : c'est « une gueuse, une guenipe, une roussecagne ; je la connais, elle n'a jamais valu l'eau bénite répandue pour son baptême ».

Leconte de Lisle fut dans un état d'abattement extrême et il songea au suicide.

Ce fut son art qui le rattacha à la vie ; il y retrouvait la dignité et un orgueil légitime. Il s'épancha en 1849 dans une lettre à Louis Ménard citée par M. Putter. Il caractérisait comme un « acte coupable... que (l'artiste) délaisse... la sphère de son développement intellectuel et qu'il s'absorbe volontairement en des préoccupations d'un ordre secondaire ». Il méprisait les « rebâchages éternels des mesquines et pitoyables théories contemporaines » et ajoutait : « Les grandes œuvres d'art pèsent dans la balance d'un autre poids que cinq cent mil-

lions d'almanachs démocratiques et sociaux... J'aime à croire — et puisse le rapprochement monstrueux m'être pardonné — que l'œuvre d'Homère comptera un peu plus dans la somme des effets moraux de l'humanité que celle de Blanqui ».

C'est qu'en effet, pendant toutes ces années de misères, de laideurs, de fureurs et de haines frénétiques, il avait produit ce miracle de pureté et d'impassibilité, de désespoir et de sérénité que sont les Poèmes Antiques.

Ce livre, dans sa préface, se présente insolemment comme une suite d'études. Leconte de Lisle indique par là son mépris pour les fadeurs et les facilités romantiques. Il veut que la poésie soit savante et marque en même temps sa méfiance envers le présent et le futur.

« Depuis Homère, Eschyle et Sophocle, la décadence et la barbarie ont envahi l'esprit humain. En fait d'art original, le monde romain est au niveau des Daces et des Sarmates ; le cycle chrétien tout entier est barbare ».

Dans la Vénus de Milo, il s'écrie :

Oh I que ne suis-je né dans le Saint-Archipel Aux siècles glorieux où la Terre inspirée...

et dans la merveilleuse « Hypathie » :

Le souffle de Piaton et le corps d'Aphrodite Sont partis à jamais pour les beaux cleux d'Helias !

Pour lui, depuis cette époque, le monde n'a cessé de dégénérer léguant sa misère « à de vils héritiers »

Les poèmes hindous lui permettent de faire ressortir que tout n'est qu'illusion et que la mort est préférable à la vie.

Le vieil ermite de Cunacépa dit :

Et si tu veux souffrir encore, tu vivras.

Et le « Dies iræ », qui termine le livre, s'achève sur la strophe bien connue :

Et tol, divine mort, où tout rentre et s'efface,

Accueille tes enfants dans ton sein étoilé ;

Affranchis nous du temps, du nombre et de l'espace

Et rends nous le repos que la vie a troublé.

L'eurythmie des vers nous entraîne sur ses houles successives ; si la froide réflexion nous arrête, nous voyons que cette strophe pourrait s'appeler « L'Illusion suprême » ou plutôt « La Contradiction suprême ». Leconte de Lisle, pèlerin de l'absolu, est parvenu à la mort, au néant, au non-être ; mais le néant ne contient pas de repos, ni d'étoiles ; il ne contient rien et même il ne contient pas, ce n'est pas une enveloppe vide car une enveloppe est encore une réalité ; le néant est

inexprimable ; comme l'Infini, il est inconcevable à nos esprits finis. Or, le néant de Leconte de Lisle est plein de poésie.

Ce recueil valut à Leconte de Lisle l'admiration sans réserve d'une élite restreinte ; il a ouvert la voie dans laquelle Victor Hugo allait s'engager avec « La légende des siècles ». Mais Leconte de Lisle resta ignoré du grand public et la critique lui fut sévère. C'est qu'avec le Second Empire, nous abordons l'ère où triomphait le capitalisme libéral et où les esprits s'ouvraient à l'âge d'or promis par la Science dans l'avenir. Les sommités officielles vantaient l'art utile et mettaient en sonnets la machine à vapeur et le télégraphe électrique.

Leconte de Lisle, lui aussi, voulait que le poète fut savant mais sa science portait sur les courants de pensée grecque ou hindoue. Il traitait de très haut les imbéciles repus. Evidemment, ceux-ci n'applaudissaient pas.

Cependant la pension versée par le Conseil Général de la Réunion assurait le lendemain au poète qui fut toujours incapable de gagner sa vie. Il épousa ensuite une lingère, que sa mère refusa de voir, mais qui lui procura des soins qui ne cessèrent jamais d'être attentifs et un logement décent où il put travailler et recevoir le groupe de ses admirateurs fervents.

M. l'Inspecteur Dijoux a bien voulu nous écrire une lettre où il dit avoir connu, lorsqu'il était étudiant, Mme Delavignette qui avait beaucoup fréquenté le ménage Leconte de Lisle et conservait de nombreuses lettres et des ouvrages dédicacés du poète. Celui-ci était d'un orgueil illimité qui s'est décrit dans Le Condor qui « dort dans l'air glacé les ailes toutes grandes » au-dessus de la masse infime du reste de l'humanité.

Parmi les témoignages concordants de ses contemporains, nous ne citerons que celui de Léon Daudet reproduit par M. Putter (premier volume, page 45) :

« Il semblait quelqu'un qui déambule en souhaitant la mort et la peste à ses contemporains... Il avait une prodigieuse faculté de haine sans issue. Elle le rendait semblable à un bourreau en villégiature qui a oublié son couperet. Il en conservait le reflet dans l'œil... »

Nous n'allons pas continuer à suivre l'évolution de Leconte de Lisle ; il a d'ailleurs peu évolué. Tel nous l'avons vu à Bourbon à 18 ans et à Rennes à 25 ans, tel il restera presque jusqu'à ses dernières années.

Disons seulement que la fin de sa vie fut aussi contradictoire que les débuts. Il fut reçu à l'Académie, ce qui lui procura la gloire ; Caïn académicien et heureux de l'être ! Il n'est pas jusqu'à sa haine forcenée de la religion et sa conviction passionnée de la disparition de tout dans la mort qui ne se fussent infléchies et il a écrit la phrase qui est gravée sur sa sépulture : « Lumière où es-tu ? Peut-être dans la tombe ».

\*

# LE CATECHISME POPULAIRE REPUBLICAIN

Mais entraîné par notre personnage, nous sortons de notre sujet qui est le Catéchisme Populaire Républicain. Nous en avons suffisamment dit pour voir que d'une part Leconte de Lisle restait attaché à son optimisme républicain et que d'autre part il était fondamentalement pessimiste.

Quoique le catéchisme n'ait pas porté de signature, aucun doute ne s'est élevé sur sa paternité puisqu'en 1885, dans des interviews accordés avant et après son élection à l'Académie Française, Leconte de Lisle a vigoureusement nié qu'il avait jamais désavoué cet écrit.

Celui-ci contient 31 pages et se présente sous la forme de demandes et de réponses simples.

Un premier chapitre est intitulé « De l'Homme » et le premier échange est le suivant : « Qu'est-ce que l'homme ? L'homme est un être moral, intelligent et perfectible ».

Le dernier chapitre porte sur la République et déclare que la nation est « morale, intelligente et perfectible ».

Entre ces deux exergues sont comprises trois sections : « De l'Individu », « Du corps social » et « De l'Etat ».

M. Putter a retrouvé les sources d'inspiration de Leconte de Lisle. Ce sont des catéchismes publiés sous la Révolution et qui ont classé sous une forme claire les idées issues de Montesquieu, Diderot, Voltaire, Rousseau et les principes de la « Déclaration des Droits de l'Homme » qui servent de préambule à la Constitution de 1793.

L'un de ces catéchismes, publié anonymement par Lepetit, en « l'an second de la République », c'est-à-dire en 1793-1794, paraît avoir été sous les yeux de Leconte de Lisle. Pour la commodité de l'exposé, M. Putter appelle son auteur A.

A, par exemple, commence : Qu'est-ce que l'homme ? L'homme est un être libre, intelligent, moral, sociable, etc...

Nous n'allons pas suivre M. Putter dans sa démonstration et prendrons seulement quelques exemples.

A (p. 6) dit en parlant de l'homme « le bonheur vers lequel sa nature le force de tendre sans cesse ». (Le premier article de la Déclaration des Droits commence ainsi : « Le but de la société est le bonheur commun »). Leconte de Lisle écrit (p. 7) : « La destinée humaine est le bonheur ».

Qu'est-ce que la liberté ? Leconte de Lisle condense les articles 6 et 7 de la Déclaration des Droits : « La liberté est le droit d'exprimer sa pensée et d'agir sans entraves ».

Leconte de Lisle a aussi connu le « Catéchisme de morale républicaine » du citoyen Bulard, et le « Catéchisme des républicains à l'usage des adolescents » de C. Thiebault qui ont paru en 1794.

Bulard écrit : « La justice nous oblige toujours à rendre à chacun ce qui lui est dû » et Leconte de Liele « la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû ».

Thiebault inscrit parmi les devoirs de l'homme « se connaître soi-même... réfléchir sur ce qui constitue notre individu ». Leconte de Lisle écrit « un être intelligent... réfléchit... s'étudie afin de ce connaître ».

Il est intéressant de voir ce que Leconte de Lisle n'a pas pris dans ces catéchismes.

En premier lieu, il supprime toute référence à l'Etre suprême, au « maître absolu et incompréhensible ». En second lieu, il insiste davantage sur les droits que sur les devoirs. « Nul devoir n'est plus grand qu'un droit, car alors l'individu serait opprimé ». Ce point de vue rappelle ce qu'il a dit dans son Essai sur Vigny : « En fait de poésie... le public... ne mérite ni respect ni dédain, n'ayant point de droits à exercer, mais un devoir strict à remplir, qui est d'écouter et de comprendre ».

Leconte de Lisle écarte également un certain nombre de considérations notamment sur d'importants principes politiques tels que la séparation des pouvoirs qui probablement ne l'intéressent guère.

A lire de telles pauvretés, nous avons peine à croire qu'elles aient suffi à pousser Leconte de Lisle à vouloir « verser le sang des lâches et des brutes ». Mais à l'époque, c'était de la lave en fusion. C'est pour elles que la France de 1793 s'est ensanglantée, et le livre de M. Malleret, dont nous avons parlé plus haut, nous raconte l'incroyable choc que les idées de Montesquieu et de Diderot et la Déclaration des Droits de l'Homme ont provoqué dans les élites extrême-orientales à partir de la fin du siècle dernier. Elles sont à l'origine de la révolution chinoise.

Bref, ce catéchisme contient des idées sans aucune originalité qui étaient celles d'un conventionnel de 1793. Leconte de Lisle était connu pour son républicanisme sans fissure. Quelles sont les raisons qui l'ont poussé à faire cette profession de foi au plus fort de l'hiver du siège de Paris ?

M. Putter suppose qu'il y a été conduit par la publication de certaines archives où on découvrit que le poète recevait de l'empereur depuis 1864 une pension annuelle de 3.600 Frs. « Cette triste concession à la réalité », comme dit M. Putter, avait été tenue secrète et cette nouvelle avait causé une forte sensation. Les journaux s'étaient

montrés très sévères et le loyal Heredia avait écrit : « Je suis si profondément malheureux que je me demande si je ne ferais pas mieux de me brûler la cervelle ».

M. Putter suppose que Leconte de Lisle publia le Catéchisme suivi immédiatement de l' « Histoire populaire de la République française » et de l' « Histoire populaire du Christianisme » pour bien marquer à l'opinion qu'il avait été poussé à accepter la pension par une pauvreté irrémédiable mais que la pureté de ses idées politiques et sociales était restée absolue.

Marius-Ary Leblond, dans leur livre « Leconte de Lisle », paru au Mercure de France en 1906, reproduit le compte-rendu officiel de la séance du 6 février 1872 de l'Assemblée de Versailles. Nous y voyons que M. de Gavardie interpella le gouvernement sur la vente publique, pour le prix de cinquante centimes, du Catéchisme populaire républicain de Leconte de Lisle et demanda que des poursuites fussent engagées contre lui ; mais le nom de notre poète fut longuement applaudi par la gauche et l'extrême-gauche. Il avait réussi à effacer l'effet produit par la révélation de la pension de l'empereur.

Nous remarquons que ces œuvres se sont succédé très rapidement, ce qui laisse supposer que Leconte de Lisle en avait les éléments dans ses cartons, qu'il ne s'agissait nullement d'improvisations mais qu'au contraire le catéchisme, malgré son manque complet d'originalité, était bien l'expression d'opinions depuis longtemps arrêtées.

Alors se pose la question fondamentale : comment concilier cette vue confiante et optimiste avec le pessimisme foncier de Leconte de Lisle ?

#### \*\*

## CONTRADICTIONS ET COMPENSATIONS

Nous ne voyons pas d'autre explication que celle que nous avons donnée au début de ce compte-rendu. On nous dira que nous remplaçons une contradiction par une autre plus profonde. Mais ce ne sont pas les seules contradictions de Leconte de Lisle. M. Putter les résume de la façon suivante (second volume, page 389).

« A mesure que nous partons de l'unité générale de l'œuvre jusqu'à un examen plus attentif de ses éléments, les contradictions se manifestent à chaque moment. Ecrivant en 1886, Charles Fuster observe (Essais de critique, page 68) : « Les cerveaux actuels — j'entends les cerveaux qui pensent... — nourris de doctrines trop opposées pour vivre ensemble, se sentent envahis par un inexprimable chaos ». Ainsi, Leconte de Lisle est constamment déchiré entre des forces opposées. Spontanément attiré par les joies de la vie, il les noircit simultanément à leur source. Il aspire à une vie instinctive de liberté sans entrave, mais envie l'homme de réflexion qui se voue à l'ascétisme. La nostal-

gie du calme et de l'immobilité apparaît à côté de l'admiration pour l'énergie intense. Il s'efforce d'assimiler les aspirations et les défaites humaines, mais se retire avec dédain dans une solitude amère. La souffrance est inhérente à la nature de l'homme mais le passé lui semble un paradis. Le désir n'est qu'illusion, cependant l'amour est une bénédiction en dépit de ses tristesses. La cruauté et les massacres sont naturels à l'homme mais les héros montrent un caractère moral élevé. L'homme est dominé par des lois internes et externes mais le mal est dénoncé comme si l'homme en était responsable. La nature console quoiqu'elle soit amorale et torturée. Tout est illusion mais la beauté est réelle. Le retrait devant la souffrance est la solution logique, mais le martyre est bienvenu. La mort est à la fois crainte et désirée ».

Oserais-je dire que cet exposé paraît impeccable en logique mais que nous sentons dans notre être l'unité profonde de telles contradictions. LA PLUPART D'ENTRE ELLES SONT PLUTOT DES COMPENSATIONS QUE LE MECANISME DES PROFONDEURS CONSTRUIT POUR GUERIR SES BLESSURES ET PRESERVER SON EQUILIBRE.

Ces compensations ont été signalées à mesure que la vie de Leconte de Lisle fournissait l'occasion de les mettre en valeur ; nous avons vu l'homme dans sa complexité ; leur exposé systématique risque de donner une image inexacté parce que, dans un être vivant, tout réagit sur tout. Essayons quand même de le faire par amour des idées claires qui sont généralement des idées trop rigides pour exprimer les nuances variables de la vie.

Leconte de Lisle était à la fois avide et incapable aussi bien de prendre que de donner ; nous commençons par citer une double impuissance ; mais il y en a d'autres.

Incapable de sortir de lui-même, mais doué d'un grand génie intérieur, il n'a laissé filtrer du réel extérieur que ce qui était conforme à son rêve.

Il s'est ainsi enfermé dans les sept cercles d'un enfer où il n'a cessé de tourner et il s'est complu dans un désespoir dont il avait soigneusement fermé toutes les issues.

Il était également incapable, en dehors des grandes spéculations intellectuelles et poétiques, d'imposer sa volonté à son entourage ; il s'est blessé à tous les angles de la vie et n'a trouvé dans le monde qu'une robe de Nessus et il en était désespéré.

En même temps, il cherchait l'amour, l'amitié, la pitié, mais emprisonnait sa recherche sous la voûte du silence et de l'impassibilité.

Il a trouvé la pureté et ce qu'il appelait le repos en Dieu dans la contemplation de la nature. Il a compensé son mépris de l'humanité vivante par un idéal républicain spéculatif.

Il s'est connu comme très grand et s'est probablement jugé le plus grand et le plus méconnu.

Il a naturellement entrepris de montrer le monde tel qu'il le concevait et il a exprimé les désespoirs, les haines et les révoltes solitaires des hommes depuis Caïn.

On peut continuer, mais il semble bien que Leconte de Lisle ait été un être particulièrement contradictoire et secret. M. Putter cite une autre phrase-témoin de Léon Daudet (premier volume, p. 128) : « Je le range parmi les très rares vedettes qui ont traversé ce monde sans se livrer, qui ont emporté leur secret psychologique dans la tombe... Il est certain que nous n'aurons jamais la clef de cette énigme, étouffée sous l'eurythmie ».

### \*\*

#### CONCLUSION

Si je puis me permettre une conclusion étrangère au travail si remarquable de M. Putter, je m'en réfèrerais au livre récent de M. Tresmontant : « Comment se pose aujourd'hui le problème de l'existence de Dieu ? ». L'auteur se demande si, pour les savants qui passent leur vie à mesurer, à peser et à analyser le réel, celui-ci est un absolu, ou s'il existe un absolu situé au-delà du réel, une métaphysique ? Ce n'est pas le problème qui nous occupe pour le moment, du moins directement, mais M. Tresmontant oppose tout l'acquit de la science, du réel, aux romans que bâtissent sur les nuées les philosophes et les poètes.

Il est possible de présenter l'histoire de Leconte de Lisle et l'explication de son œuvre sous la forme de la recherche de l'absolu, de Dieu. Le Nazaréen, comme il l'appelle, pouvait seul dérouler le serpent lové autour de son âme. Il a préféré lui dire « non » et suivre Caïn. Dès lors, cherchant « en gémissant », il n'a cessé de s'engager dans des voies sans issue. Sa nature profonde l'a conduit à l'ombre de la mort, au bord du néant que sa poésie a revêtu de somptueux oripeaux ; mais de cette fantasmagorie, il n'a rapporté que les fruits naturels de la négation : l'orgueil, la haine, le désespoir et l'amertume. Peut-être au crépuscule de sa vie a-t-il aperçu l'étoile du soir !

M. Tresmontant, reprenant l'histoire des penseurs du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, de Karl Marx et son socialisme scientifique, à Sartre, qui se sont désintéressés des extraordinaires découvertes de la science, exprime sa stupeur devant l'univers imaginaire qu'ils ont construit sans aucun appui sur le réel.

Je ne pouvais m'empècher d'éprouver une telle stupeur à la fois attristée et émerveillée en analysant les raisons du pessimisme de Leconte de Lisle, et en le voyant se créer un univers imaginaire avec les phantasmes de son orgueil désespéré, condition nécessaire de la divine beauté de son œuvre.

Et nous en revenons toujours à l'exclamation de Pascal :

« Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? Quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige ? Juge de toutes choses, imbécile ver de terre ; dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur ; gloire et rebuts de l'univers ».

> Le 1septembre 1966 Henri CORNU

# L'APPORT LEXICAL MALGACHE AU CRÉOLE RÉUNIONNAIS

## par R. CHAUDENSON

Si l'étude des parlers créoles n'est pas chose nouvelle, et si des linguistes, parfois éminents, s'y sont consacrés depuis près de cent ans, curieusement, le créole réunionnais a été fort négligé, et Moris F. Goodman, dans son récent ouvrage : A comparative study of creole french dialects (1964) déplore cette lacune qui l'a empêché de faire entrer ce parler dans le cadre de son étude. Cependant, dans la mesure où le créole réunionnais est une langue « pidgin », les analyses théoriques faites à propos d'autres langues sont évidemment susceptibles de lui être appliquées.

L'origine de ces parlers a suscité entre les linguistes, nombre de controverses; une langue pidgin naît en effet du contact de populations de langues différentes, et de ce fait, se trouve habituellement formée d'un mélange des parlers en question; le plus souvent se trouvent en présence une langue mondiale et une langue vernaculaire; pour éviter toute ambiguité, nous adopterons ici la terminologie en usage dans les rapports de l'UNESCO: une langue vernaculaire est la langue maternelle d'un groupe socialement ou politiquement dominé par un autre groupe qui parle une langue différente; nous considérerons donc, dans la perspective de cette étude, le malgache comme une langue vernaculaire, bien quil n'en soit plus une de nos jours, puisqu'il est devenu la langue officielle de la République malgache.

Notre propos consistera donc surtout à essayer d'éclairer le problème de la formation du créole réunionnais dans la perspective des théories générales sur les langues pidgin ; nous nous efforcerons, parfois dans des conditions historiques ou ethnologiques, de préciser les rapports que l'on peut distinguer entre ce parler et le malgache, dans le cadre d'une étude lexicale et qui ne fera qu'exceptionnellément appel à des phénomènes morphologiques ou syntaxiques.

Le processus de naissance et de développement des parlers créoles divise les linguistes en deux groupes entre lesquels certains cherchent des compromis. Deux théories extrêmes et opposées se sont en effet constituées pour les uns, l'influence des langues vernaculaires est déterminante ; l'esclave compose plus ou moins la langue qui lui permettra de se faire comprendre de son maître ; c'est lui qui est le plus fortement incité à la communication ; la crainte du châtiment l'oblige à faire tous ses efforts pour comprendre son maître et s'en faire comprendre. Comme l'esclave est plus capable d'imiter que de comprendre, il imite la langue de l'européen, mais sans en comprendre la structure, en l'accommodant à sa propre façon de parler. Cette théorie, soutenue par le linguiste hollandais Hesseling, a été souvent reprise; c'est à elle que se rallie S. Sylvain dans son étude du créole d'Haïti: « En comparant dans tous ses détails la structure du créole à celle du français et à celle des langues de l'Afrique Occidentale, de l'éwé en particulier, nous avons vu que si l'influence du français se reconnaît à beaucoup de détails, celle de l'africain est en général prépondérante » (« Le Créole haïtien » p. 175).

D'autres linguistes, en revanche, proposent une hypothèse opposée selon laquelle le rôle des langues vernaculaires serait beaucoup plus réduit. Hugo Schuchardt paraît avoir été le premier à soutenir ce point de vue ; selon lui, dans la formation des créoles, le rôle du maître est essentiel; nous avons, prétend-il, dans plusieurs articles, une tendance naturelle à simplifier notre langue lorsque nous sommes en contact avec des étrangers qui ne l'entendent pas. Dès lors, il ne paraît pas impossible d'apprendre sans interprète une langue étrangère, à condition que ceux qui la parlent fassent tous leurs efforts pour en faciliter l'intelligence à l'étranger. C'est dans cette perspective que s'expliquerait le rôle important de l'infinitif « passe partout » dont les européens useraient comme d'un substitut commode à des temps d'un emploi trop difficile. Ainsi, Schuchardt remarque qu'un arabe non cultivé baragouinant l'italien emploie l'infinitif comme substitut de formes d'indicatif présent. Comment a-t-il pu y parvenir alors qu'il n'a pas, dans sa propre langue, un tel infinitif ? C'est bien la preuve que c'est l'européen qui substitue lui-même aux formes normales cet infinitif dans un désir instinctif de simplification. Le parler « petit nègre » présente d'ailleurs à cet égard la même caractéristique.

Il ne nous appartient pas de prendre position dans cette querelle ; la sagesse serait peut-être d'admettre la complémentarité des deux théories ; il est cependant important de noter qu'elles sont à l'origine d'une double perspective d'explication de la formation de ces parlers. Elles amènent en effet les linguistes à des conclusions diamétralement opposées ; ainsi, alors que S. Sylvain marque dans la structure de l'haïtien la place prépondérante des langues africaines, Jules Faine déclare que point n'est besoin pour expliquer ce parler de faire intervenir les langues des esclaves, et il conclut : « Il n'apparaît pas plus de trace de ces langues de couleur dans le mauricien que dans l'haïtien » (Le créole dans l'univers, p. 14). J. Faine se fonde sur l'identité curieuse du mauricien et de l'haîtien pour écarter l'influence des langues vernaculaires ; la distance entre les deux îles empêche toute possibilité d'influence réciproque, et les esclaves importés appartiennent à des groupes linguistes différents : esclaves africains à Haïti, malgaches à Maurice. Il faut donc supposer, selon J. Faine, l'existence d'un patois nautique, « lingua franca » dont usaient les marins et qu'ils auraient apportés avec eux dans les deux îles.

Il est facile de démontrer que « l'identité presque parfaite » entre les deux parlers est fort contestable ; cette prétendue identité, rappelée, avec des réserves, dans le récent ouvrage de Goodman qui suit J. Faine sur ce point, ne repose que sur des éléments bien fragiles ; comment tirer sérieusement argument de la présence dans ces deux parlers de morphèmes marquant le temps où l'aspect verbal comme parlers de morphèmes marquant le temps où l'aspect verbal comme « pu » (mo pu manzé) ou « fek » (mo fèk sorti), quand il s'agit évidemment de périphrases françaises ayant tout à fait la même valeur ; il en est de même pour « pé » marquant la durée : « mo pé manzé » : je suis en train de manger (mauricien) » ? Comment s'étonner, en effet, que les syntaxes ou les morphologies des différents créoles présentent des points communs ? On a parfois l'impression que certains linguistes oublient qu'il s'agit tout de même de créoles français, et que, de ce fait, il n'y a pas lieu de s'étonner de ressemblances qui se peuvent aisément expliquer à partir de notre langue.

Ne nous dissimulons pas d'ailleurs que ne sont pas seules en cause ici des théories linguistiques : le problème de l'apport des langues parlées par les esclaves aux divers créoles se trouve souvent fâcheusement compliqué par des considérations politiques ou raciales : nous sommes fréquemment mis en présence du préjugé que le professeur Valkhoff dénonce à propos de certains savants sud-africains et qu'il nomme « albocentrisme » ; nombre d'érudits locaux ont souvent prétendu, contre le bon sens le plus élémentaire, démontrer que leur créole ne devait rien aux langues vernaculaires. Lorsque J. Faine forme son hypothèse d'une « lingua franca » de marins, nous sentons sa joie de parvenir à une solution qui lui permet d'écarter l'influence des langues des esclaves, et il affirme, étendant ses conclusions au vocabulaire et faisant entrer dans son système le réunionnais qu'il ne connaît pourtant pas : « Les vocabulaires créoles mauricien, haïtien, réunionnais ne doivent, excepté quelques mots désignant principalement la faune et la flore de ces pays, presque rien à l'élément de couleur. c'est-à-dire esclave » (Ibidem, p. 10). Sa satisfaction et sa conviction n'ont d'égales que celles de Volcy-Focard proclamant : « Non ! Le langage populaire de Bourbon, le créole, ne doit rien aux dialectes dont se servent MM. les Hovas et MM. les Macouas, il est tout français, français bizarre, excentrique, mais fort doux et gracieux ». (« Du patois créole de l'Ile Bourbon », p. 8). Il ne fait que reprendre dans une formule des idées plus longuement exprimées peu auparavant. « Et puisque je parle de son origine, c'est ici le lieu de relever une opinion relevée jusque dans les livres : à savoir que le « créole » est un français altéré, mêlé à une foule d'expressions et de mots empruntés aux marins, cafres, malgaches, indiens, etc... Que le créole soit un français altéré, je le veux bien, mais qu'il ait été créé avec des mots mêlés de cafre, de malgache et d'indien, je puis d'autant moins l'admettre que je ne trouve aucun de ces mots-là dans sa phraséologie générale » (Ibidem. p. 7).

Si les conclusions de Volcy-Focard sont formelles, celles de Jules Hermann, autre linguiste amateur, ne le sont pas moins, encore que diamétralement opposées. Les Révélations du Grand Océan où ce dernier expose ses théories linguistiques présentent un curieux mélange de pertinentes remarques et d'hypothèses absurdes ; il est nécessaire de s'y arrêter un instant, car bien que personne ne s'en réclame ouvertement, elles n'ont pas manqué de lui susciter des épigones. J. Hermann fait remarquer qu'il est probable que le parler créole des Mascareignes est né à Fort-Dauphin à la fin du XVI siècle : « Fortement constitué de formes et de racines malgaches », p. 2, tome I. Ce parler se serait ensuite francisé suivant un processus dont la description est un peu confuse : « Ce parler des premiers temps... s'épurait progressivement de tous les termes d'origine malgache par suite d'un double travail de sélection : d'une part, le Français, en parlant créole, s'efforçait de repousser les termes dont il n'avait pas la racine dans sa langue ; d'autre part, le Malgache lui-même, par sa tendance à se franciser, s'efforçait, lui aussi, de n'employer, sauf à le faire à tort et à travers, que des termes purement français ». Et J. Hermann d'ironiser sur les erreurs de Volcy-Focard qui a, selon lui, méconnu l'influence du malgache sur le créole. C'est, en effet, au malgache que le Réunionnais doit « sa construction, sa forme et sa diction » ; bien que ces hypothèses ne se fondent sur aucun fait précis, elles ne sont cependant pas absurdes. La suite du raisonnement réserve des surprises ! Sans entrer dans le détail d'imaginations toutes plus extravagantes les unes que les autres, on peut dire que, pour Hermann, le malgache est la langue primitive de l'humanité (p. 157, ibidem). Cette langue parlée à l'origine par tous les hommes s'est divisée et a donné naissance à toutes les autres quand le continent originel unique s'est lui-même fracturé! Il atteint au plus haut lyrisme en découvrant que le gaulois dérive, lui aussi, directement du malgache : « O mystérieuses et sublimes révélations de la linguistique ! L'humanité disait donc vrai ! Là, sous le vaste Océan, la terre submergée a disparu sous le vaste horizon. ». (Ibidem, p. 183).

Commence alors un vaste chapitre « d'étymologies mondiales » où nous apprenons par exemple que Pologne vient du malgache « polo ina » qu'on a divisé en dix « Prémonition remarquable des partages à venir »! Le mot Manche dérive de « mantsa : rusé, fin, matois ». Les Normands de la préhistoire étaient déjà fidèles à leur réputation à venir ! L'explication du mot Suisse par « soîtra : action de pénétrer avec un crochet, un bâton pointu » prouve sans équivoque que les hommes préhistoriques usaient déjà de l'alpenstock. Ils connaissaient également la houille, du magache « holy il » : « ce qu'on déterre en mettant de côté », et les principaux gisements étaient localisés : Armentières vient de « ar mainty er » : « roches noires là ». Hermann

conclut : « Je m'arrête. Devant une telle révélation, je reste, quant à moi, confondu ! » Nous le sommes également !

Ces élucubrations sont évidemment grotesques ; nous nous y sommes cependant arrêté, car si peu de gens sont disposés à les admettre dans leurs derniers développements, beaucoup continuent à le suivre sur des points de détails ; en ce qui concerne la toponymie réunionnaise, par exemple, question au demeurant fort obscure, c'est toujours à lui que se réfèrent les amateurs d'étymologies, bien que son imagination se soit donné carrière dans ce domaine avec une fureur toute particulière. De plus, certains, dissimulant sous des prétextes linguistiques des intentions purement politiques, se sont inspirés des théories de J. Hermann pour contester le lien du créole au français en privilégiant sa relation avec le malgache. Ainsi a-t-on pu lire, voici quelques années, dans un journal publié en métropole par des étudiants communistes réunionnais une série d'articles sur le créole local où des réflexions intéressantes voisinaient avec des affirmations dignes de Jules Hermann. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais il montrera assez la valeur scientifique et les implications politiques de la méthode. Il s'agit de l'étymologie du mot « Créole » : « le mot gris est bien francais, le mot grey est anglais, et si nous prenons le « grec » ou « grek » nous trouvons aussi le sens de gris. D'autre plus avancés que nous en linguistique ont avancé et établi que, lorsque les Hellènes ou les Hellas de la péninsule faisaient des conquêtes, ils prélevaient sur les vaincus des milliers de femmes qu'ils faisaient croiser avec leurs hommes pour avoir de beaux mulards qui ont fait la gloire plastique de la Grèce. Ces bâtards étaient des gris ou greks... En broyant dans un même creuset gris, grey, grek et giri du malgache, nous avons le mot GRE qui adjoint au malgache ol (de olona qui veut dire une personne) (sic) nous avons indiscutablement comme signification CREOLE ou HOMME GRIS... C'est à une portée de canon de l'affirmation de Larousse qui veut que le créole soit une personne de pure race blanche née aux colonies. Allez donc ! (Rémy Nativel, Le rideau de cannes, mai-juillet 1963). On reconnaît assez là, mises au service d'une passion politique, les méthodes de J. Hermann. La volonté d'établir une absurde relation avec le malgache conduit à fouler aux pieds les considérations historiques, phonétiques, sémantiques les plus élémentaires pour expliquer un mot dont l'histoire est par ailleurs bien établie (Article « créole » dans la thèse de M. Arveiller, Contribution à l'étude des termes de voyage en français, p. 204).

Il paraît fort difficile de juger du véritable rapport entre le malgache et le créole tant qu'on s'en tient à des réflexions très générales et abstraites sur les rapports du maître et de l'esclave ou à des considérations lyriques sur la « saveur » malgache ou française de ce parler. Un rapide historique du peuplement malgache de Bourbon nous permettra peut-être de poser le problème en des termes plus précis.

Peut-être seion l'hypothèse d'Hermann le créole de Bourbon est-il en fait né à Fort-Dauphin ? En tout cas, le Père Barassin, dans ses articles sur les premières populations de l'île, nous fournit d'intéressantes précisions sur l'importance du peuplement malgache ; les premiers esclaves importés furent sans aucun doute des malgaches ; la première immigration indienne ne date que de novembre 1672, or, entre 1667 et 1670, on note l'arrivée régulière de contingents plus ou moins importants d'esclaves de Madagascar ; le recensement sommaire de 1686 montre l'importance de ce groupe ethnique : 102 blancs, 71 malgaches dont 14 femmes mariées à des français, 12 négresses indo-portugaises, 12 noirs indiens, 92 métis en majorité des enfants. (Chiffres cités par le Père Barassin, L'esclavage à Bourbon avant l'application du code Noir). Non seulement la population esclave d'origine malgache est nettement la plus nombreuse, mais un certain nombre de blancs de l'île ont épousé des femmes de Madagascar. L'exemple avait été donné d'ailleurs par un gouverneur de Fort-Dauphin, Pronis, qui avait épousé la fille d'un chef malgache. Nous aurons, une fois encore, recours aux chiffres : sur 37 femmes mariées venues du dehors, on compte : 15 malgaches, 12 indiennes, 8 françaises, 2 portugaises des Indes (c'està-dire métisses). Donc, dans ces premiers temps de la colonisation, le créole naquit non seulement dans les rapports du maître et de ses esclaves, mais également dans bon nombre de foyers où le mari était, en général, français et la femme malgache ou indienne. Il y a sans doute eu là un facteur déterminant dans la constitution du nouveau parler. Cela explique sans doute dans le vocabulaire de la nourriture et de la cuisine, l'abondance des termes provenant des langues vernaculaires, encore que l'influence ultérieure des esclaves employés comme cuisiniers ait pu également jouer son rôle !

L'importance numérique des malgaches explique sans doute aussi certains caractères de la toponymie de l'île; on constate en effet, dès le premier coup d'œil, la différence entre les toponymes côtiers et ceux de l'intérieur; quoi qu'en dise J. Hermann, villes et lieux de la côte portent des noms français, alors que beaucoup de toponymes de l'intérieur sont d'origine souvent obscure, mais assez probablement malgache. Notons à cet égard la situation bien différente de l'Île Maurice. Occupée plus tard, elle a reçu, dans les premiers temps de sa colonisation, beaucoup moins d'esclaves malgaches dont on craignait les révoltes; de plus, des conditions géographiques très différentes ont fait que l'intérieur de l'île n'a pas offert, comme à Bourbon, un asile providentiel aux esclaves marrons. Aussi, bien que nombre de mots créoles d'origine malgache appartiennent en commun aux deux parlers réunionnais et mauricien précisément parce que le créole de Bourbon a été importé à l'Île de France, la toponymie des deux îles est-elle totalement différente.

Cependant, il ne suffit pas de constater l'importance de l'élément malgache dans le peuplement de Bourbon, encore faudrait-il savoir, puisqu'il s'agit ici d'une étude linguistique, de quelles régions de l'île venaient ces esclaves et quels dialectes ils parlaient.

Le malgache officiel, celui que nous livrent les dictionnaires, est en effet le dialecte merina ; sans doute tous les malgaches, de quelque région de l'île qu'ils soient originaires, se comprennent-ils tous plus ou moins bien, mais d'importantes différences lexicales subsistent entre les divers parlers. Le problème est encore compliqué par l'évolution historique qu'ont pu subir ces dialectes. Nous avons cependant la chance de disposer d'un certain nombre de documents anciens dont l'intérêt se trouve malheureusement compromis par les difficultés de l'orthographe des termes qu'ils présentent. Le malgache ne possédait pas avant la réforme de Radama 1e d'écriture en caractères latins ; aussi, les voyageurs désireux de transcrire des mots malgaches pour faire un dictionnaire, notaient-ils ce qu'ils entendaient suivant des principes très vagues ; chacun écrivait des mots malgaches en se fondant sur la phonétique de sa propre langue : le mot « mahola », par exemple, est noté « maœlun » par le « hollandais » Houtman en 1603, tandis que Flacourt le transcrit : « maula » ; il n'est d'ailleurs pas sûr que la différence de transcription tienne toujours à la différence de langues des deux Européens ; en effet, le dialecte recueilli par Houtman était parlé dans la région de la baie d'Antongil (Betsimisaraka), tandis que Flacourt transcrit plutôt le vocabulaire Antanosy ; les différences phonétiques entre les deux dialectes sont donc sans doute à mettre également en cause.

La comparaison du créole avec le merina est trompeuse car les Européens établis à Madagascar au XVIII siècle ne paraissent pas connaître les Merina; en tout cas, Flacourt, notre plus précieuse source de renseignements, n'en fait pas mention, bien qu'il soit le plus souvent très bien informé. Nous savons, en revanche, que la région de Fort-Dauphin d'abord puis celle de la baie d'Antongil furent d'importants centres d'exportation de main-d'œuvre servile. Selon M. Robequain (Madagascar et les bases dispersées de l'Union Française), les principaux peuples chez lesquels les colons des mascareignes recrutèrent leurs esclaves furent les Antaimoro, les Antaisaka, les Antanosy; il faut évidemment y ajouter les Betsimisaraka.

On constate d'ailleurs, à la lecture de l'ouvrage de M. Robequain, que certaines techniques, certains modes d'activité propres à ces peuples se retrouvent dans les Mascareignes. La case du Betsimisaraka est fort semblable à celle du créole avec son foyer et ses « touques », ses « saisies » et ses calebasses, ses « ampondres » (tous ces termes, remarquons-le, sont (sauf calebasse) d'origine malgache). Le Betsimisaraka n'est pas attiré par la mer, bien qu'il vive sur la côte ; ses méthodes de pêche sont tout à fait celles du petit pêcheur créole ; pêche à pied sur les plages ou les bancs coralliens à la ligne, au filet ou au

harpon ; les poissons sont souvent arrêtés ou effrayés par des barrages végétaux : les « patates à Durand » de la Réunion ou le « Batatran » des pêcheurs mauriciens ou rodriguais. Les nasses de jonc malgaches ne sont pas différentes des « vouves » créoles.

Les esclaves marrons réfugiés dans les « hauts » de l'île ont tout naturellement retrouvé leurs techniques agricoles originelles ; leur vie devait être assez semblable à celle des Tanala, peuple du Sud-Est de Madagascar, décrite par M. Robequain (ibidem, p. 148) : nourriture à base de fruits et de tubercules (« cambares », « off »), d'insectes et de vers (les « andettes »). Consommation de miel sauvage ou apiculture rudimentaire : on place auprès des essaims sauvages des sections de troncs évidés enduits de miel à l'intérieur pour y attirer les abeilles sauvages ; on reconnaît aisément la « bombarde » créole ; quant à la « chasse » au miel vert, chacun sait qu'elle fournit leur matière à nombre de récits créoles dont le plus célèbre est celui de Didier Maillot au tribunal (ce petit conte fait suite aux Fables de L. Héry). En revanche, le genre de vie des populations de l'intérieur ou de l'ouest du pays est souvent nettement différent.

La linguistique permet ici de confirmer les données de l'histoire et de l'ethnographie ; il semble en effet que c'est aux dialectes de l'Est que le créole a fait les emprunts les plus nombreux. Le dictionnaire de Flacourt (1658 environ) est d'un grand intérêt à cet égard : tout d'abord, il fournit un nombre assez considérable de mots malgaches employés dans une région où furent pris les premiers contacts entre les Européens et les populations de l'île ; de plus, ce dictionnaire fut établi au moment où allait commercer la colonisation de Bourbon ; on peut donc raisonnablement penser que nombre des premiers esclaves importés à la Réunion devaient parler le dialecte dont Flacourt nous a transmis une partie du vocabulaire. Quelle que puisse être l'opinion des malgachisants sur la façon dont il a transcrit les mots malgaches (elle n'est pas toujours défavorable d'ailleurs), on doit constater que certains d'entre eux sont souvent curieusement proches du créole : ainsi « mavouze, malangui, tanté, ampondra, farafara, valala, papanga, sosoa » ; parfois, c'est le cas du mot « ampondra », la forme malgache donnée par Flacourt paraît même déjà plus proche du créole « ampondre » que de la forme malgache correcte « ampondo » ! Il est clair que si l'on veut déterminer si tel ou tel mot créole est ou non d'origine malgache, il ne faut pas s'en tenir aux dictionnaires modernes qui ne rendent compte ni des termes proprement dialectaux, ni de mots anciens et locaux qui ont pu disparaître du malgache moderne tout en laissant une trace en créole. Il est donc indispensable d'avoir recours soit à des dictionnaires anciens : Vocabulaires d'Houtman (1603), de Flacourt (1658) ou de Challan (1773), soit à des dictionnaires dialectaux : Dalmond : Vocabulaire Sakalave et Betsimisara (1840), Dubois : Essai de dictionnaire Betsileo. Le dictionnaire de Weber, publié à

Bourbon en 1853, est également utile ; sa richesse et son étendue permettent en effet de prétendre que les mots qui n'y trouvent pas leur place, tout en figurant dans les dictionnaires précédemment cités sont bien des termes anciens ou propres aux dialectes de la côte Est. Le mot créole « calou » (kalu) peut nous servir ici d'exemple ; on trouve, en effet, dans le vocabulaire de Challan un mot malgache ainsi noté : « Alou : pilon » ; les dictionnaires de Weber ou d'Abinal et Malzac ne nous offrent aucun terme susceptible d'être ainsi noté par Challan ; or une enquête auprès de Malgaches de la côte Est révèle qu'effectivement le mot « alo » y est employé pour désigner le pilon. Le fait est confirmé par un passage du Voyage aux Colonies Orientales d'Auguste Billard (1822) :

« Je me suis servi du terme de mortier qui est tout à fait inconnu à la colonie ; ce que nous nommons en France mortier s'appelle ici pilon, et ce que nous nommons pilon s'appelle acalou » p. 93.

Les mots calou et acalou paraissent avoir été employés concurremment; on lit en effet dans l'inventaire de la succession d'Elisabeth Hibon (5 janvier 1736) : « ... Un liot à sept mortiers avec ses acalouts ». Or, en 1808, dans une affaire de recel de noirs marrons et de vol de linge, on trouve : « Un pilon et un calou » ; ce mot acalou paraît devoir être rattaché directement à un terme betsiléo que nous fournit le dictionnaire de Dubois : « Akalo : pilon » (mot Betsileo) ; la jeune fille qui a la force de piler et de décortiquer le riz est dite : « maharay akalo » : capable de soulever un pilon. L'étymologie fournie par le Rideau de cannes : « calou de kalaona » : mortier est évidemment fantaisiste.

La méthode de recherche précédente peut être appliquée à un certain nombre de cas dans le détail desquels il serait fastidieux d'entrer. Il importe cependant de retenir que dans la recherche des étymologies malgaches possibles, c'est avant tout le vocabulaire des dialectes de l'Est de Madagascar (Betsimisaraka, Antanosy...) qu'il convient de prospecter. Un aspect capital du problème ne doit cependant pas être négligé.

La querelle que nous avons précédemment évoquée a séparé à propos de l'origine du parler créole ceux qui, comme Volcy-Focard, voyaient en lui un « langage... descendant directement de France » à ceux qui, avec J. Hermann, le classent dans les « parlers malgaches » ; un examen même rapide du vocabulaire fait apparaître bon nombre de termes d'origine indiscutablement malgache ; il convient cependant de faire preuve de beaucoup de prudence. La pure et simple erreur ou l'aveuglement de la passion politique conduisent souvent à une explication systématique de tous les termes créoles par le malgache. Le zèle mis à démontrer péremptoirement que le créole vient du malgache fait souvent oublier que la relation entre les deux parlers n'est pas

forcément et toujours univoque ! Dans un certain nombre de cas, on invoque pour expliquer un mot créole un terme malgache ; sans parler des mots purement et simplement inventés pour les besoins de la cause (ce genre d'étymologies est malheureusement très fréquent !), il n'est pas toujours prouvé que le terme malgache a réellement existé avant le mot créole. Ce que l'on considère comme du malgache créolisé ne serait-il pas en fait du créole malgachisé ?

M. Dez, dans son intéressant article publié par les Annales de l'Université de Madagascar, a reconnu et mesuré l'importance des emprunts malgaches aux langues européennes (La malgachisation des emprunts aux langues européennes; Annales de l'Université de Madagascar, n° 3, 1964). Dès 1909, Marre avait composé un Vocabulaire des mots d'origine européenne utilisés dans la langue malgache. Cet apport n'a rien qui puisse étonner, puisque, dès le début du XVI siècle, les populations côtières de l'île ont été en rapport avec les Européens. M. Dez distingue les emprunts faits aux diverses langues: Hollandais, Portugais, mais surtout Anglais et Français, bien entendu. Faute, sans doute, d'un inventaire précis du vocabulaire, M. Dez ne fait au créole des Mascareignes que de rares allusions. Est-ce à dire que le créole n'a exercé sur le malgache aucune influence?

Ici encore quelques considérations historiques ne seront pas inutiles. Le XVII siècle vit se nouer entre Madagascar et les Mascareignes des relations qui ne firent que s'étendre et se développer dans les deux siècles suivants ; expéditions de traite d'abord, échanges commerciaux ensuite, tentatives d'installation et de mise en valeur enfin mirent constamment en contact au cours des siècles créoles et malgaches ; lorsqu'on parle de la présence à Madagascar d'Européens et de Français en particulier, n'est-ce pas souvent de créoles qu'il s'agit ? M. Robequain rappelle (ibidem, p. 104) le rôle des colons Mauriciens et Bourbonnais de la côte Est et du Nord de l'île ; au cours du XIX siècle, nombre d'initiatives colonisatrices partirent de la Réunion et de Maurice ; ce sont des immigrants créoles qui introduisirent dans l'île beaucoup de plantes déjà cultivées depuis longtemps dans les Mascareignes (ibidem, p. 217). L'étude de la colonisation de Madagascar montrera certainement le rôle important que jouèrent les créoles tant dans la décision même de l'occupation du pays que dans sa mise en valeur. L'étude de MM. Petit et Jacob : « Un essai de colonisation dans la Baie d'Antongil (1895-1926), publié par les Annales de l'Université de Madagascar (n° 4, 1964, pp. 63-86), fournit à ce sujet d'intéressantes précisions : « En 1898, il y a dans la Baie d'Antongil 22 créoles (5 Réunionnais et 17 Mauriciens) et aucun Européen !... ». Le commerce est entre les mains des Créoles et ce sont les comptoirs de leurs maisons de commerce qui introduiront, à partir de 1880, la culture de la « vanille Bourbon » (pp. 33 et 55). Même actuellement, la proportion des étrangers nés aux Mascareignes demeure importante.

On peut, dès l'abord, discerner l'influence du créole à deux niveaux distincts : d'une part, les commerçants, les planteurs ou les travailleurs venus de Bourbon ou de Maurice ont introduit en malgache un certain nombre de mots français, mais déformés ou modifiés par la prononciation locale, d'autre part, ils ont importés des termes proprement créoles qui, par la suite, ont été malgachisés.

L'influence de la phonétique créole peut être déterminée avec plus ou moins de certitude suivant les cas : ainsi, M. Dez constate qu'un certain nombre de mots d'origine française ont été malgachisés agglutinés avec l'article ; il s'agit en général de termes d'usage courant et ancien : mots concrets du vocabulaire de la vie domestique : laborosy, lalmbika, lafarina, laraka, lalimoara, latabatra, lavarangana...; termes de l'activité artisanale également : laikera, lagosy, lamisy (vilbrequin), langara, lasarety, latasa (tache) On note également une autre série de termes servant à désigner des denrées alimentaires d'importation : « dipay : pain, dibera : beurre, disely : sel, dite : thé. divay : vin ». Il s'agit évidemment de l'article partitif qui a été agglutiné comme l'article défini l'avait été dans les termes précédemment évoqués. On peut faire deux remarques à propos de ces mots : tout d'abord, la reproduction de ii en i est, selon M. Dez, relativement ancienne : « à une époque plus récente qui semble dater peut-être du début du XXº siècle, ü est reproduit par o » (ibidem, p. 27) ; remarquons, en tout cas, que cette prononciation rappelle fort celle du créole réunionnais ou mauricien : Baissac note ainsi la prononciation et la forme de ces mots en mauricien : « un pain : ène dipain... le vin : divin... le sel : disel... » (Etude sur le patois créole mauricien, p. 2 et 3). Ce passage de ü à i peut donc être expliqué soit comme un phénomène général : tout malgache essayant d'articuler ü prononce plutôt i. soit comme une influence de la prononciation créole dont il constitue un trait caractéristique. L'influence malgache est sur ce point incontestable ; les créoles des Antilles ne présentent pas ce changement phonétique ; l'agglutination de l'article et du nom est également un trait du créole de l'Île Maurice : « ène lisien : un chien ; mo lamain : ma main ; mo lipied : mon pied... ». Ce phénomène est attesté à date ancienne en créole : « ça dimonde là n'a pas voulé palé pour napas travail », phrase créole citée par Milbert, Voyage pittoresque à l'île Maurice (1812) p. 240; il n'affecte pas tous les mots, mais seulement des termes d'usage très courant qui sont sans doute parmi les premiers que les esclaves ont pu apprendre (produits de consommation courante, nom d'objets familiers ou touchant à l'économie domestique) ; les esclaves ne comprenant pas bien les mots ont uni l'article au nom tout en le déformant selon leur système phonologique ; l'influence créole a ensuite agi dans la malgachisation des emprunts avec d'autant plus de facilité qu'elle s'exerçait dans le même sens.

Il ne s'agit là que d'hypothèses, mais des faits plus précis et incontestables peuvent être invoqués. M. Dez signale en effet que la forme « zaigrafy » est à rattacher au créole « zagrafe » ; mais il pourrait faire la même remarque pour zafa (enfant en Bara), zarikao (haricots), zandiana (indienne) ; remarquons là encore qu'il s'agit de termes d'usage très courant, alors que pour ambassadeur le Malgache s'est fait « ambasadoro » ou « adisaony » pour addition.

Le recours à l'influence créole permet de justifier des phénomènes inexplicables sans elle ; ainsi, à propos du mot « kanoty », M. Dez remarque : « En principe, la malgachisation aurait dû se faire à partir du mot parlé et en refléter, en l'adaptant, la prononciation. Il semble bien que, dans certains cas, le mot malgache ait été forgé sur le mot écrit, ce qui explique qu'il en reflète plutôt l'orthographe que la prononciation... kanoty (canot, reproduisant un t qui ne se prononce pas) > loc. cit. p. 43; sans doute le t ne se prononce-t-il pas en français, mais il se prononce en créole ; la prononciation dialectale ou marine du mot s'y est conservée comme aux Antilles, et c'est évidemment de là qu'est venue la forme curieuse du malgache. Point n'est besoin d'évoquer une malgachisation à partir du mot écrit, le créole est seul en cause. Il en est de même pour le mot « beritelo » qui, constate M. Dez, « reproduit bertelle et non bretelle » ; la forme bertelle du créole qui existe aussi en français populaire est également à l'origine de ce terme ; elle est attestée en créole dès le début du XIX siècle et continue à être d'usage courant.

Un autre fait témoigne avec une netteté particulière en faveur de l'influence créole ; une éude du dialecte betsimisaraka de la région de Nosy-Varika a amené M. Dez à constater l'existence de certains mots d'origine européenne malgachisés particuliers à ce dialecte ; ces mots servent à désigner des choses que la langue officielle désigne par des mots malgaches « mal compris ou pas du tout compris par l'élément illettré de la population » (Annales de l'Université de Madagascar, 1964, n° 3, p. 42-43).

Mot dialectal	Mot merina	Signification	
Balantsy	mizana	balance	
Batona	bokotra	bouton	
Bazary	tsena	marché	
Koera	sotro	cuiller	
Koko	voaniho	noix de coco	
Кору	vilia, lovia	assiette	
Parasoly	elo parapluie		
Pitsitaso	voanjo	arachide	
Zarikao	tsaramaso	haricot	

Ces emprunts sont dûs, selon M. Dez, à l'influence créole qui s'est exercée très tôt sur la côte Est ; c'est elle qui a introduit la connais-

sance de ces éléments de civilisation ; cette conjecture qui n'est fondée que sur l'histoire se trouve corroborée par la linguistique ; sur les huit exemples (mettons à part batona où se reconnaît l'influence anhuit exemples (mettons à part batona où se reconnaît l'influence anhuit exemples (mettons à part batona où se reconnaît l'influence anhuit exemples (mettons à part batona où se reconnaît l'influence anhuit exemples (mettons à part batona le z de zarikao un trait de phocréole ; nous avons déjà reconnu dans le z de zarikao un trait de phonétique créole, mais pour bazary et pitsitaso, il s'agit de termes proprement créoles. En effet, l'emploi de bazar au sens de marché a, en français, une couleur exotique et procède d'une intention littéraire ; en créole, au contraire, c'est un terme tout à fait banal et d'emploi courant ; nous avons donc bien affaire à la malgachisation d'un mot créole ! Le cas de pitsitaso : l'arachide est le même ; c'est à tort, en effet, que l'on nomme à la Réunion « pistache » l'arachide, et c'est de là que cette impropriété s'est transmise au malgache.

Nous voyons maintenant en quoi ce problème des emprunts du malgache au créole touche très directement aux recherches étymologiques créoles ; par une analyse trop sommaire ou volontairement partiale, on risque souvent d'expliquer un mot créole par un terme malgache qui n'en est en fait que la forme malgachisée. Nous nous bornerons à l'examen d'un exemple. Le créole « raquette » (variété de cactus) est en général considéré comme venant du malgache Raiketa : dans un article « De l'apport de Madagascar au vocabulaire du français d'outre-mer aux XVIII et XVIII siècles (Annales Malgaches, n° 1). M. Flutre voit dans ce mot « une déformation paronymique du malgache raiketa, raketa (nopal cactus). Or ce mot n'est en fait pas attesté à date ancienne en malgache ; la plante paraît d'ailleurs avoir été introduite assez récemment. Flacourt, observateur atttentif et curieux de tous les détails de la flore, n'en signale pas la présence quoiqu'il évoque des clôtures « d'arbres épineux » ; or, si la plante avait déjà existé, il en aurait vu beaucoup dans le Sud-Est de Madagascar. M. Decary s'est attaché à fixer avec le plus de précision possible la date d'introduction de la plante et son lieu d'origine ; la « raquette » a été importée de la Réunion ! La plante est donc arrivée déjà pourvue de son nom créole qu'explique la forme caractéristique des feuilles d'une variété très répandue ; ce nom a été ensuite malgachisé en « raiketa » ; la chose se trouverait confirmée, si besoin était, par le fait qu'à la Guadeloupe, une variété analogue de cactées porte un nom très voisin « raquette bord la mer ». Nous nous trouvons en présence d'un cas classique : on essaye d'expliquer un mot créole à partir d'une forme qui n'en est que la malgachisation !

Déterminer l'importance exacte de l'apport malgache au créole suppose donc une étude des relations linguistiques entre les deux parlers ; or, on leur a prêté une univocité sans doute commode, mais dont les faits démontrent assez l'inexactitude. On a traité du rapport du malgache au créole comme de celui du latin au français ; la situation était en fait radicalement différente : quel qu'ait été l'apport primitif

du malgache, les deux parlers ont continué à évoluer depuis le XVII siècle, et, comme nous l'avons vu, les rapports entre les deux communautés linguistiques ont été trop nombreux et trop constants pour qu'il n'y ait pas une influence réciproque. Ce serait l'objet d'une autre étude que d'apprécier, dans chacun des deux parlers, quelles sont les zones du vocabulaire où cette influence s'est particulièrement fait sentir. C'est, en effet, par là qu'on pourra véritablement établir la juste part de l'apport malgache au parler créole. Il paraît incontestable que l'examen du lexique est susceptible d'apporter sur ce point des renseignements peut-être plus précis et plus sûrs que ceux qui peuvent être dégagés de la comparaison des structures grammaticales. Les systèmes grammaticaux créoles ont parfois trouvé d'ardents zélateurs ; J. Faine s'extasie assez naïvement de sa perfection (Loc. citat. p. II).

- « Il est inadmissible que la disproportion entre le fini de l'œuvre et les facultés de l'artisan ait pu échapper à la perspicacité du savant romaniste, spécialisé dans les langues créoles, que fut Hugo Schuchardt ». Il cite M. de Saint-Quentin dont il fait sienne l'opinion : « ... Lorsqu'on étudie les règles de sa syntaxe, on est tellement surpris, charmé de leur rigueur et de leur simplicité qu'on se demande si le génie des plus savants linguistiques aurait rien pu enfanter qui satisfit aussi complètement à son objet ». On remarque autant d'enthousiasme de la part de Volsy-Focard ou de Jules Hermann. Il faut, je crois, le mettre surtout au compte d'une tendresse bien légitime pour ce qui fut le parler de leur enfance ! Baissac, dans l'introduction de son Etude sur le patois créole mauricien se montre plus sévère mais sans doute plus objectif (p. IV).
- « Ainsi désagrégée par des mains malhabiles, la proposition française laissa tomber un à un tous ses mots et, dans son impuissance à les rattacher entre eux par quelque lien nouveau, le créole, se fiant sur leur récente cohésion, se borna à les remettre sommairement debout, côte à côte, et vaille que vaille, dans l'ordre même où les avait placés le français... On le voit comme procédé de construction, c'est rudimentaire ; nous en sommes au mur en pierres sèches, à la juxtaposition pure et simple de matériaux plus ou moins ébréchés dans leur chute ».

Charmante simplicité disent les uns, syntaxe rudimentaire répondent les esprits plus chagrins. Quoiqu'il en soit, ce caractère de la syntaxe créole empêche d'apprécier exactement la part des langues vernaculaires; que les esclaves aient modifié la syntaxe française en fonction de celle de leur langue primitive, c'est à peu près certain, mais comment l'apprécier. Là encore, un exemple fera nettement apparaître la difficulté. Lucien Adam, dans son ouvrage Les idiomes négroaryens et maléo-aryens, prétend que le « parler de l'Île Maurice constitue une langue maléo-aryenne » et que sa phonétique et sa grammaire « sont de provenance malgache » p. 7). Il fonde en particulier sa démonstration sur ce fait : « efa est un participe racine très qui signi-

fie « fini » ; ce mot est très usité [en malgache]... Il sert à former le fie « fini » ; ce mot est tres de sine » [en créole mauricien] comme plus que parfait... L'emploi de « fine » [en créole mauricien] comme plus que pariait... Dempios de la control de la control de malgache indice temporal a été suggéré aux nègres par le souvenir du malgache indice temporal a etc suggestion fait justement remarquer que cette « eta » (p. 00). Morris créoles des Antilles où on ne saurait inrorme existe dans les palgache ; l'objection est logique, encore que cet voquer une influence de la beaucoup plus rare et réduit si l'on en croit emploi soit différent et beaucoup plus rare et réduit si l'on en croit emploi soit divide d'E. Jourdain Du français aux parlers créoles ; à la Martinique et à la Guadeloupe, fini n'apparaît qu'au « futur antérieur » ou au que et a la communication de la communication gé » ; elle ne sert donc qu'à marquer l'antériorité d'une action par rapport à une autre (E. Jourdain, p. 148). Le créole mauricien, sans renoncer absolument à l'expression morphologique de l'aspect verbal, a adopté un certain nombre de moyens lexicaux correspondant à des nuances que le malgache exprime à l'aide de particules. Cependant. diverses raisons font que le rapprochement tenté entre « efa » et « fin » ou e fini » est très contestable. Tout d'abord, aucune des particules d'expression de l'aspect verbal ne paraît venir du malgache ; la similitude vague entre efa et fini n'est qu'une coïncidence ; toutes ces formes ont manifestement pour origine une périphrase française : « pé » (mo pé manzé M. : je suis en train de manger) vient du tour « être après à » (Grévisse, Le bon Usage, p. 569) : « être après à (ce... tour est vieilli) sert à marquer l'aspect duratif de l'action » ; ou « être après + infinitif » encore très vivant dans nos provinces (ce tour existe en réunionnais, mais son emploi est moins fréquent). « Fin » ou « fini » (M. et R. se rattache évidemment à « j'ai fini de... » qui sert à marquer le procès accompli. « Té » ou « ti » marquant l'accomplissement du procès dans le passé vient de l'imparfait du verbe être. « Fek » (M.) évoque le moment qui suit l'accomplissement du procès ; ce tour est né du français « ne faire que » ; en fait, en français moderne, la périphrase « ne faire que » marque soit la continuité, soit la restriction. et se distingue de « ne faire que de » qui exprime le passé rapproché ; mais, au XVII<sup>e</sup> siècle, la distinction n'était pas encore établie ( Holà ! ne pressez pas si fort la cadence ; je ne fais que sortir de maladie », Molière, cité par Grévisse, (loc. citat. p. 570). « Pou » (Mauricien : « mo pou manzé » : je vais manger) vient d'une périphrase sortie de l'usage moderne, mais qui s'employait à l'époque classique au sens de « être sur le point de » : « Monsieur, je ne suis pas pour vous désavouer » (Racine)'.

Toutes ces particules viennent donc du français. De plus, elles ont en commun d'être toutes suivies de l'infinitif donc de présenter un certain caractère d'invariabilité qui en explique peut-être la survivance. Tous ces tours sont vieillis ou même sortis de l'usage; c'est la preuve qu'ils sont anciens en créole et qu'ils se sont constitués dès la formation de ce parler.

Quant à leurs rapports avec des formes malgaches, rien de plus incertain. Le malgache dispose bien de particules modificatives des temps mais elles sont bien différentes de celles du créole ; « efa » et « vao » indiquent bien un aspect verbal, mais selon que le verbe est au présent, au passé ou au futur, leur valeur se modifie. Il est inexact, de ce fait, de prétendre, comme le faisait Adam, que « efa » signifie « fini » ; « efa », devant un passé, indique bien qu'on a fini de... « efa nihinana izy : il a fini de manger ». Mais c'est seulement devant un verbe au passé qu' « efa » marque le procès accompli, devant un verbe au présent, il indique l'accomplissement du procès : « efa mihinana izy : il est déjà en train de manger » ; devant le futur, il marque la phrase antérieure au début de l'accomplissement du procès : « efa hihinana izy : il est sur le point de manger ». Il en est de même pour « vao » qui, devant le présent, marque qu'on vient seulement de commencer à faire quelque chose : « vao mihinana izy : il vient de commencer à manger » ; devant le passé, qu'on vient de finir : « vao nihinana izy : il vient de finir de manger ». Devant le futur, il marque qu'on n'est encore que dans la phrase antérieure à l'accomplissement du procès : « vao hihinana izy : il est encore sur le point de manger ».

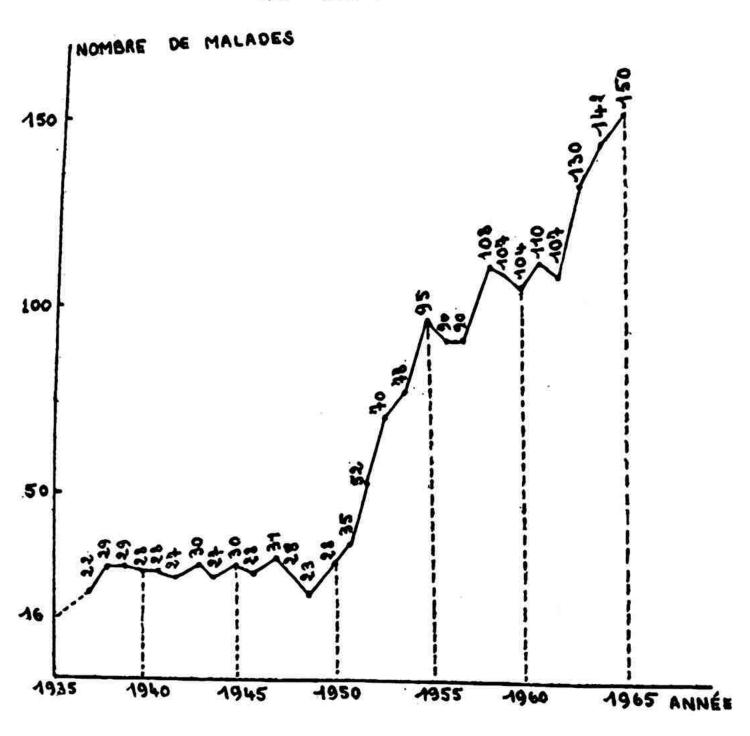
Il apparaît bien que le rapprochement d' « efa » et de « fini » est purement fortuit ; même si la création d'un système d'aspects en créole est dû, pour une part qu'il est bien difficile d'apprécier, à l'existence d'aspects en malgache, les moyens mis en œuvre ont tous été, nous l'avons vu, empruntés, à date ancienne, au français. L'étude de l'apport malgache au vocabulaire créole paraît devoir offrir plus de certitudes si l'on se garde des erreurs de méthode que nous signalions précédemment.

On peut donc prétendre que l'étude des rapports lexicaux entre le créole et le malgache est peut-être un des moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'aborder l'examen du problème de l'apport de la langue vernaculaire principale. Cette perspective a été jusqu'à présent négligée, non que son intérêt ne fût pas perçu, mais sans doute par suite du manque d'inventaire suffisamment exhaustif du vocabulaire créole. Les rares études qui ont abordé cette question, comme celle de Dietrich : « Les parlers créoles des Mascareignes » (Romania, 1891) ont été faites en Europe, à partir de textes peu nombreux, peu sûrs, et dont la transcription phonétique laissait souvent fort à désirer. Toute étude lexicale et, à plus forte raison, toute étude phonétique se trouvait de ce fait condamnée à l'échec. Des erreurs plaisantes ont parfois été commises par suite des fantaisies orthographiques des textes créoles ; ainsi, à propos d'un vers d'une fable créole d'Héry : L'avait ein s'en mêler grélé », une glose suggère d'expliquer « s'en mêler » par sang-mêlé ; le contre-sens est évidemment dû à l'orthographe qui ne reproduit pas la prononciation créole par fidélité à l'étymologie ; il s'agit en effet ici d'un « sammeler », c'est-à-dire un indiscret, un importun, quelqu'un qui se mêle des affaires d'autrui !

Les linguistes ont donc, en général, comparé, de préférence aux lexiques qu'ils ne pouvaient connaître, les syntaxes dont les rares textes permettaient cependant de se faire quelque idée. L'accès à un vocabulaire créole, sinon complet, du moins très étendu, ouvre de nouvelles perspectives. Cette recherche a d'ailleurs été commencée par Savinien Médérac à l'Île Maurice. Ses « étymologies créoles » ont contribué à mettre en lumière l'apport souvent contesté des langues vernaculaires et particulièrement du malgache. Cependant, le caractère fragmentaire de ces études en limitait nécessairement la portée ; l'auteur ne visait d'ailleurs pas à un inventaire systématique, mais seulement à la recherche d'étymologies amusantes ou pittoresques. Pourtant seule cette recherche exhaustive peut permettre d'éclairer la formation du créole : à la lumière de considérations historiques et ethnographiques, l'examen de l'apport lexical des langues vernaculaires, de sa répartition et de son importance suivant les zones du vocabulaire, doit fournir de nouveaux éclaircissements sur la formation du parler créole. Non seulement le processus de formation des langues pidgin peut se préciser. mais certains traits du lexique malgache peuvent, comme nous l'avons vu. trouver une justificaion nouvelle ; sans doute, ne faut-il pas s'en tenir au seul malgache, les autres langues des esclaves, souvent à un degré moindre, ont eu aussi leur rôle ; il conviendra de le déterminer également. Mais, l'histoire des Mascareignes, l'étude des techniques et des genres de vie s'accordent avec la linguistique à privilégier la relation du créole au malgache. Peut-être serait-ce aussi faire œuvre de conservation que de recueillir et d'expliquer des termes qui font le charme et le mystère du créole, mais qu'une intensive scolarisation dont nous ne pouvons par ailleurs que nous féliciter, tend de plus en plus à éliminer impitoyablement.

		at	
*			

# RECENSEMENT . MALADES



# LA LEPRE A LA REUNION EN 1966

par M. le Docteur Bernard SARTHRE Médecin des Dispensaires Antivénériens et Antilépreux Médecin Attaché au Centre Hospitalier Départemental

Nous n'avons découvert dans les archives de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale aucun renseignement précis sur l'évolution de l'endémie lépreuse à la Réunion, mais seulement quelques lettres, quelques brefs rapports.

- 1937 Docteur Nodenot : « La création d'un poste de médecin léprologue dont le titulaire est arrivé en fin 1936 a permis de dépister et de soigner des lépreux, assez nombreux à la Réunion, autrement que par des distributions, aux demandeurs, d'Hyrganol ou de comprimés de savons chaulmoogriques ».
- 1946 « Le dépistage de la lèpre n'existe pratiquement pas et il n'existe dans les archives de la Direction aucun renseignement précis sur la question. L'éducation, tant du corps médical local que de la population réunionnaise, est entièrement à faire sur ce sujet mais les médecins qui se sont occupés de la question dans le passé ont subi un échec presque total dans ce domaine ».
- 1948 Colonel Beautès, Directeur de la Santé et de la Population : « On peut dire que notre action contre la lèpre, sous laquelle elle s'est exercée depuis dix ans, a été un échec quasi total. La Léproserie n'a servi qu'à abriter une trentaine de lépreux infirmes et pratiquement incurables, mais la valeur sociale de cette institution est quasi nulle du point de vue de la prophylaxie de la Lèpre. La lutte contre cette maladie, menée de 36 à 43 par deux médecins des troupes coloniales, le docteur Nodenot et le docteur Palinacci, poursuivie ensuite par le Père Raimbault, médecin traitant actuel de la Léproserie, n'a donné que des résultats décevants ».
- 1949 En novembre 1949, après le décès du Père Raimbault, la Direction médicale de la Léproserie fut prise en charge par le Docteur Dufour, Directeur départemental de la Santé, faute d'autre médecin à déléguer.
- 1951 Docteur Dufour : « La lutte antilépreuse a été limitée aux cas décelés par les médecins praticiens ou à ceux des malades qui se présentaient à la Direction départementale de la Santé. Il ne fut pas possible d'opérer un dépistage systématique ».
- 1952 Docteur Dorenlot : « Nous devons reconnaître l'effort fait dans la lutte antilépreuse mais déplorer le manque de continuité ».

- 1957 Le Docteur Bataillard intensifie le dépistage.
- 1961 Le Docteur Daire, Directeur départemental de la Santé, écrit dans le rapport annuel : « Nous estimons que le problème de la Lèpre n'a jamais été sérieusement étudié dans ce département ».

Au cours de l'année 1963, nous avons recueilli et présenté dans un rapport technique un grand nombre de faits concernant l'endémie lépreuse à la Réunion. Il fut difficile d'en tirer certaines conclusions, souvent l'interprétation ne fut pas possible.

Néanmoins, sur le plan pratique, ce rapport eut pour intérêt de nous aider au choix des moyens de lutte les plus efficaces, et de laisser des éléments de comparaison pour les travaux ultérieurs, éléments qui faisaient alors défaut.

L'endémie lépreuse à la Réunion suscite encore des opinions très différentes.

Pour certains, la Lèpre aurait disparu. Il ne resterait plus que quelques infirmes groupés dans une léproserie vétuste.

Pour d'autres, au contraire, la maladie serait toujours menacante, les malades nombreux. En 1952, par une série d'extrapolations, leur nombre est évalué à 600 pour une population de 200.000 habitants, et il est noté dans la mise à jour de 1954 du Traité de Médecine Tropicale de Vaucel.

Le raisonnement était précis, rigoureux, mais se fondait sur des idées, qui, depuis, ont été abandonnées. Cette estimation apparaît, à la lumière des connaissances actuelles, sans valeur.

Si l'on s'en tient aux faits, nous pouvons observer que la courbe de recensement annuel des malades est devenue ascendante depuis la création des dispensaires antilépreux et que le 31 décembre 1965, 150 malades sont dénombrés pour la totalité du département.

Parmi ceux-ci nous pouvons distinguer :

- 75 hommes
- 66 femmes
- 5 enfants
- 4 personnes dont les traces sont perdues.

La Réunion comptant à cette date 402.665 habitants, le taux de l'endémicité lépreuse s'élève donc à 0,30.

Selon les critères proposés par l'Organisation Mondiale de la Santé, le département pourrait être considéré, actuellement, comme une région à endémicité moyenne.

Le 31 décembre 1963, le taux de l'endémicité s'élevait à 0,34.

# I — L'ORGANISATION DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA LEPRE

# LE SERVICE DE LA PROPHYLAXIE DE LA LEPRE

# I. - Les Dispensaires d'Hygiène Sociale.

La lutte antilépreuse est une activité particulière aux dispensaires d'Hygiène Sociale des Départements d'Outre-Mer. Elle a été confiée aux médecins affectés au Service de la Prophylaxie des Maladies Vénériennes. Aussi, les dispensaires sont-ils, en même temps, antivénériens et antilépreux. Le département en comprend neuf, d'importance très inégale, à Saint-Denis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port, Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Le Tampon.

Les obligations imposées par la lutte antivénérienne ont rendu nécessaire une fréquence plus élevée des consultations dans certains d'entre eux.

En ce qui concerne la Lèpre, la répartition actuelle des dispensaires évite de longs déplacements aux malades en traitement ambulatoire et facilite l'examen des « contacts ». Les modalités de fonctionnement peuvent être adaptées et varier, d'une année à l'autre, selon les exigences médicales.

Quelques malades âgés, grabataires, sont visités à domicile.

Les dispensaires antilépreux forment l'élément essentiel, primordial de l'organisation. Ils sont fréquentés par quatre-vingt-cinq pour cent des malades dépistés, en surveillance ou en traitement.

# II. — Le personnel.

Au cours de l'année 1964, un deuxième poste de médecin à temps complet des dispensaires antivénériens et antilépreux et un deuxième poste d'Assistante Sociale spécialisée furent créés.

Le médecin prit ses fonctions le 15 septembre, l'assistante le 1s décembre.

Deux médecins à temps conmplet assurent donc, actuellement, le fonctionnement des dispensaires. Ils reçoivent, en plus des malades en traitement ambulatoire et des « contacts », les personnes présentant des lésions cutanées ou nerveuses suspectes de lèpre, adressées par les confrères qui exercent en clientèle privée ou dans un service public. Le Service de la Protection Maternelle et Infantile, ainsi que le Service de l'Hygiène Scolaire, ont un rôle d'autant plus important, que les premiers signes de la lèpre apparaissent, avec une fréquence élevée, l'Organisation Mondiale de la Santé l'a montré, entre cinq et quatorze ans.

Parfois, les personnes suspectes de lèpre sont conduites par des Assistantes Sociales, des Infirmières, ou viennent spontanément. Les deux assistantes sociales spécialisées ont pour mission :

- l'éducation sanitaire du malade et de sa famille, faite au dispensaire et pendant les visites à domicile.
- la surveillance de la continuité et de la régularité du traitement.
  - la contribution aux enquêtes épidémiologiques.
- la tenue du fichier social et du fichier des « contacts ». La fiche familiale facilite le contrôle de l'examen périodique des « contacts » familiaux (ascendants, descendants, branches collatérales). Elle est complétée lentement, progressivement, parce qu'il faut vaincre par l'éducation, non par voie d'autorité, la réticence de certains malades à faire connaître des parents venant fréquemment chez eux, mais vivant sous un autre toit.
- l'attribution des primes d'assiduité offertes par le Conseil Général pour inciter les malades à se faire soigner.
- la liaison avec l'Association d'Entraide aux Lépreux et à leur famille afin que nos efforts soient coordonnés.
- l'aide sociale aux malades et à leur famille qui, lorsque la situation l'impose, sont pris en charge complètement par le service spécialisé.

Quatre infirmières sont affectées exclusivement aux dispensaires antivénériens et antilépreux, à Saint-Denis, au Port, à Saint-Louis, à Saint-Pierre.

Dans les cinq autres dispensaires, qui sont polyvalents, les infirmières sont, elles aussi, polyvalentes.

# LE SERVICE DE DERMATO-VENEROLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL FELIX-GUYON, A SAINT-DENIS

Ce service, ouvert le 1<sup>st</sup> juillet 1963, rattaché au service de Médecine Générale, d'une capacité de 16 lits, chacun en chambre individuelle, reçoit :

- les malades lépromateux pendant la période contagieuse.
- les malades présentant un état de réaction, une affection intercurrente ou des troubles trophiques nécessitant des opérations mineures.
- les personnes suspectes de Maladie de Hansen à placer en observation pendant quelques jours.

Chacun peut être examiné et soigné facilement par les médecins généralistes et par les spécialistes des diverses disciplines. Lorsqu'une intervention est nécessaire, le malade est admis dans l'un ou l'autre des deux services de Chirurgie générale, celui du Docteur Berg et celui du Docteur Carrier-Clérembault.

En outre, d'une part, il était impossible de flétrir le préjugé de la ségrégation aussi longtemps que l'admission au Centre Hospitalier départemental était interdite aux malades lépreux, d'autre part, quelques-uns d'entre eux, anciens ou nouveaux, refusaient de se rendre à l'hôpital Saint-Bernard, alors qu'ils acceptent facilement d'aller dans le service de Saint-Denis.

# L'HOPITAL SAINT-BERNARD, A LA MONTAGNE (anciennement Léproserie Saint-Bernard)

Cet hôpital, dépendant administrativement et médicalement du Centre Hospitalier Départemental, est situé à 18 kilomètres de St-Denis.

D'une capacité de 53 lits, en chambre individuelle ou commune de 2 à 5 lits, il n'abrite plus, en permanence, qu'une douzaine de malades de la lèpre, qui sont, pour la plupart, de grands infirmes, privés de soutien familial, seuls, très attachés à ce lieu où ils se sont réfugiés il y a de nombreuses années.

Il reçoit aussi, pour une courte durée, des invalides ayant besoin de soins pour un mal perforant plantaire, ou une mutilation mineure, et des anciens malades qui viennent se reposer en demi-altitude pendant la saison chaude.

Le terme « Léproserie » est en voie de disparition. Les habitants de la Montagne emploient souvent les mots « l'hôpital Saint-Bernard » donnant ainsi l'exemple à suivre. Il s'agit bien aujourd'hui d'un hôpital puisque l'établissement accueille non seulement les malades de la Lèpre, mais encore les malades atteints de dermatoses chroniques nécessitant des traitements simples, ulcères phagédéniques, éléphantiasis surinfecté, kératodermie plantaire avec fissures infectées, actinodermite, gangrène des extrémités par artérite.

Toutes les personnes admises y séjournent volontairement après que nous leur avons expliqué l'évolution qui a eu lieu. Par la suite, elles observent que, pour certaines affections, le climat de Saint-Bernard est plus favorable que celui de Saint-Denis.

Cette transformation imperceptible d'une léproserie, vieille de plus de cent ans, en hôpital pour malades atteints de dermatose chronique, est assez exceptionnelle pour que le fait soit rapporté.

Les améliorations sont incessantes. Saint-Bernard, il y a encore peu d'années, était un endroit isolé, d'accès difficile. En 1958, un chemin de terre, raviné par les pluies, parfois coupé, menait jusqu'à l'établissement. Notre confrère, le Docteur Bataillard, fut souvent obligé de parcourir le dernier kilomètre à pied.

Aujourd'hui, il n'en est plus rien.

La route, dénommée route du Père Raimbault, est goudronnée, bien entretenue. Elle commence peu après le 8º kilomètre de la route nationale allant de Saint-Denis à la Possession par la Montagne, passe devant l'hôpital, et rejoint cette route au 14° km 500. Le parcours est agréable, pour une promenade dominicale, pendant la saison chaude.

Pour les malades, les conditions de vie se sont transformées.

Monsieur Mathieu, Directeur du Centre Hospitalier Départemental, veille personnellement, avec beaucoup de soin, au difficile rajeunissement de cet hôpital annexe. L'eau, arrivant naguère irrégulièrement et avec un faible débit, coule en abondance. Deux douches avec eau chaude ont pu être installées. Un vaste frigidaire moderne fonctionne depuis quelques mois. Les chambres et les salles de séjour ont été repeintes avec des couleurs claires et variées. Un récepteur de Télévision a été offert par un commerçant de Saint-Denis.

Au début du mois de février de l'année 1966, une cordonnerie où sont confectionnées des sandales orthopédiques sur mesure a été ouverte grâce à l'attribution d'un crédit spécial par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale. Ces sandales contribuent à la prévention des ulcérations plantaires qui sont une grande gêne pour les malades et la principale cause des invalidités.

Prochainement, sera mise en service une cuve pour les bains à la paraffine, méthode utilisée pour la prévention et le traitement des troubles trophiques des extrémités.

Depuis 1964, les malades peuvent être conduits régulièrement, une fois par semaine, à Saint-Denis, pour recevoir des soins dentaires.

La Journée Mondiale des Lépreux est célébrée à Saint-Benard, chaque année, attirant une foule de plus en plus dense.

# LES CONSULTATIONS DE DERMATOLOGIE

Des consultations externes de Dermatologie ont été ouvertes le 1<sup>st</sup> octobre 1965 au Centre Hospitalier Départemental, à St-Denis, et à l'hôpital de Saint-Pierre.

Elles contribueront au dépistage des malades de la lèpre.

# LA LEGISLATION

La lèpre n'est pas soumise à une législation d'exception ; elle est classée parmi les maladies contagieuses à déclaration obligatoire.

La déclaration provoque l'enquête épidémiologique par le Service de la Prophylaxie de la Lèpre. La désinfection en cours de maladie est obligatoire.

Le malade hansénien bénéficie :

- soit du régime général de la Sécurité Sociale, ayant droit d'emblée à la longue maladie :
  - soit du régime de l'Aide Sociale.
  - 39 malades sont assurés sociaux ou « ayant-droit »

105 malades bénéficient de l'Aide Médicale.

En outre, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale peut donner, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, des allocations mensuelles dont le taux et la durée varient selon la situation familiale, ainsi que des secours exceptionnels.

Elle peut assurer, si la situation familiale l'impose, le recueil temporaire des enfants :

- soit au Foyer des pupilles, à Saint-Denis ;
- soit dans des Maisons d'enfants agréées et subventionnées ;
- soit dans des familles nourricières.

Enfin, l'article 73 de la loi de finances pour 1965 a donné un caractère obligatoire aux dépenses de fonctionnement du Service de la Prophylaxie de la Lèpre, organisé dans les départements d'Outre-Mer, et prévoit la répartition de ces dépenses entre l'Etat et chaque département intéressé.

La charge financière, afférente à la Prophylaxie de la Lèpre, qui incombait naguère presque totalement au budget départemental, se trouvera donc allégée.

La mesure a pour but de donner un large développement et une efficacité accrue à ce service afin que la lutte contre la lèpre soit renforcée.

# L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX LEPREUX ET A LEUR FAMILLE

L'Association d'Entraide aux Lépreux et à leur famille, animée par son président, M. Hippolyte Foucque, son vice-président, M. Henri Pottier, et par l'aumônier des malades, le Révérend Père Grémion, Curé de la Montagne, offre des secours mensuels en espèces aux malades les plus nécessiteux, ainsi que des secours en nature, vêtements, objets de literie.

En faveur des infirmes de l'hôpital, elle organise des sorties, prépare l'arbre et la fête de Noël. En outre, elle leur présente un film de long métrage, plusieurs fois par mois.

Elle contribue d'une façon très importante à l'amélioration du logement des malades, par la construction d'habitations et l'amélioration des cases existantes : agrandissement, réfection de toitures, remplacement du sol en terre battue par des dalles en ciment, adduction d'eau.

Enfin, tous les membres du Comité, actifs et dévoués, préparent pendant plusieurs semaines, en liaison avec M. Raoul Follereau, la Journée Mondiale des Lépreux.

Le président de l'Ordre de la Charité a bien voulu offrir à l'Association, à la suite d'une demande du Révérend Père Grémion, une

des voitures qui lui fut offerte à l'occasion de son soixantième anniversaire.

Cette Renault 4 L, arrivée à la Réunion au cours du mois de janvier 1964, est mise de façon permanente à la disposition des assistantes sociales du Service de la Prophylaxie de la Lèpre.

# II - LES MALADES

Les renseignements numériques qui suivent, d'une façon générale, font état de la situation au 1er juillet 1966.

A cette date, compte tenu des nouveaux cas dépistés et des décès survenus depuis le 1er janvier 1966, 148 malades sont dénombrés dans le département.

## LIEU DE NAISSANCE

Il est fréquent d'entendre dire que le principal foyer de l'endémie est situé à La Rivière (Saint-Louis).

En fait, 18 malades sont nés dans ce village, soit 12 % de l'effectif.

Par contre, si l'on considère un ensemble géographique formé par les agglomérations localisées sur les bords de la rivière St-Etienne et ceux de ses affluents, le nombre atteint 39 :

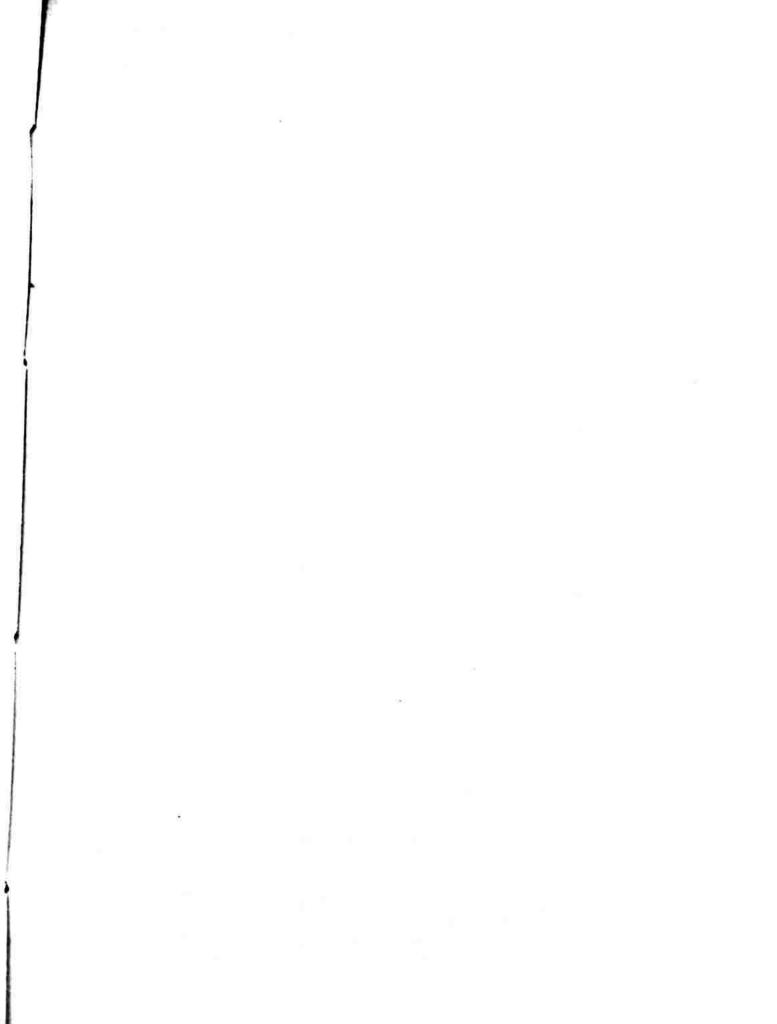
Rivière (Saint-Louis)	18
Saint-Louis	3
Pierrefonds	1
Entre-Deux	7
Gol	1
Cilaos	9
	-
	39

soit 27 % de l'effectif.

La carte géographique ci-jointe montre qu'un plus grand nombre de malades est né dans l'arrondissement sous le vent.

Aucune personne, née à Saint-Bernard, où la Léproserie a été bâtie en 1852, n'a été atteinte par la maladie, à l'exception d'un enfant, né en 1959, dont les premiers signes de la lèpre sont apparus en 1965.

L'enquête épidémiologique laisse penser que la contamination s'est faite à partir du père, lui-même atteint d'une forme lépromateuse. Ce malade, très indocile, s'adonnant à l'alcool, suivait le traitement irrégulièrement. Il était installé, au moment de la naissance de l'enfant, avec sa famille, à Saint-Bernard.



# RÉPARTITION DES MALADES Le 1 ex Juillet 1966



- MALADE
- O STPAUL LOCALITÉ AVEC DISPENSAIRE ANTILÉPREUX

8 malades sont nés en dehors de la Réunion :

- 5 dans la République Malgache ;
- 2 dans la Fédération Indienne ;
- 1 à l'Ile Maurice.

# DOMICILE

- 50 personnes, en traitement ou guéries, sont domiciliées dans la commune de Saint-Denis, soit 33 %.
  - 23 demeurent en ville même ;
  - 15 demeurent à la Montagne ;
  - 12 demeurent à l'Hôpital Saint-Bernard.

Tous les malades nés à Cilaos, ont quitté ce village isolé, fermé, où les préjugés sont particulièrement forts.

La plupart sont venus s'installer avec leur famille à la Montagne où ils passent facilement inaperçus. Ils ont eu de grandes facilités par l'Association d'Entraide aux Lépreux et à leurs familles pour construire ou faire construire une case.

67 % des malades sont domiciliés dans les quartiers, soit dans les agglomérations, soit plus souvent à distance éloignée.

La dispersion des habitations impose souvent, malgré la création de divers dispensaires, de difficiles déplacements aux malades.

## AGE DES MALADES

de	0	à	10	ans	2	malades
	11	à	20	ans	6	
	21	à	30	ans	20	
	31	à	40	ans	22	
	41	à	50	ans	40	
	51	à	60	ans	32	
	61	à	70	ans	12	
	71	à	80	ans	8	
	81	à	90	ans	4	

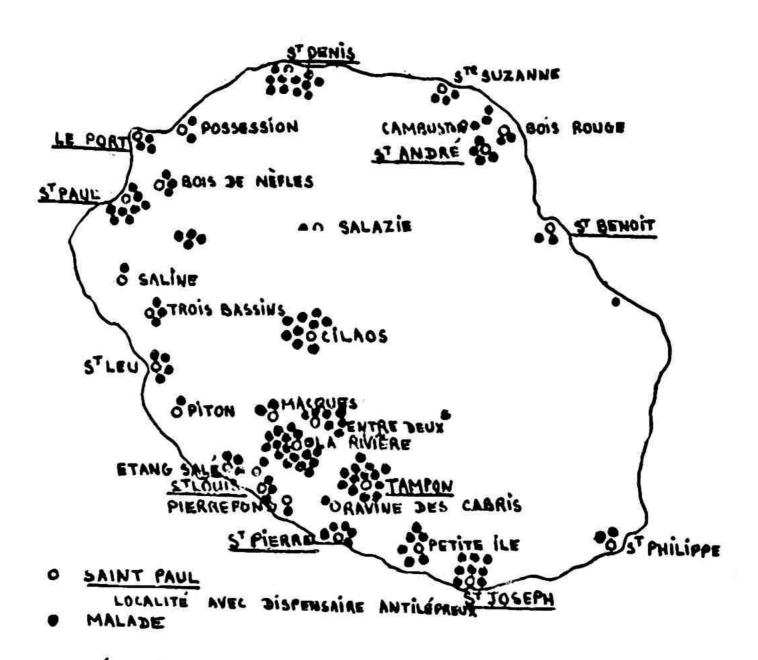
# MODE D'HABITATION

- 15 % des malades habitent dans des paillotes dont la couverture et les parois sont en paille de vétyver ou en vacoa, dont le sol est fait de terre battue.
- 15 % occupent comme propriétaire ou comme locataire des pavillons ou des logements « en dur », de construction récente.
- 70 % habitent dans des cases dont les parois sont en bois ou en tôle. Habituellement, le sol d'une pièce, au moins, est en ciment. Rarement, le sol est entièrement en terre battue.

CLASSIFICATION DES MALADES EN TRAITEMENT AMBULATOIRE

Lieu du				E	ORME	DE 1	FORME DE LA MALADIE	LADD	ᅜ				Diagnos-	Total
Dispensaire		r			H	İ		-	1		٩		tic à con-	des
	Þ	ß	1					,			Q		prmer	malades
	:	4	<b>a</b>	Ħ	E4	岡	Ħ	R	回	H	Œ	臼		
St-André				87	4									4
St-Benoît	н			8	"					1				0
St-Denis	10	20	-	14	11		H	20	ı		+		•	28
St-Joseph	н	80		ਜ			"							
St-Louis	4	8		8	80		2	2				<u> </u>		8
St-Paul	8		-	н		l r	W.	"						*
St-Pierre	7	н		80	8		-	4			<u> </u>			2 2
Le Port	rc.	4		က	က			H				<u> </u> _		, t
Le Tampon .				8	63					۱		L		1

# LIEU DE NAISSANCE DES MALADES





#### PROFESSION

25 % des patients ont une activité précise, peuvent subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille.

Parmi ceux-là, dix exercent leur activité dans l'enseignement et les services administratifs.

Les autres ont une profession artisanale ou sont des employés.

# SITUATION FAMILIALE

Mariés : 73 Célibataires : 53 Veufs ou veuves : 18

# LEPRE FAMILIALE

Il est une affirmation fréquente : la lépre est dans certaines familles.

L'enquête faite cette année donne les résultats suivants :

Sont hanséniens : Nombre de familles : le mari et la femme 9

- les conjoints étaient déjà atteints l'un et l'au-

tre avant le mariage : 5 cas

- un seul des conjoints était malade avant le mariage : 4 cas

le frère et la sœur 4 l'oncle et la nièce 1 les deux frères 1 les deux sœurs et les deux frères 1 la mère et les deux enfants 1 Le père et la fille 1 le père, la mère, les deux enfants 1 le père, la mère, la fille 1

Lèpre et Tuberculose : 2 cas

# CLASSIFICATION DES MALADES HOSPITALISES A SAINT-BERNARD

Le nombre des malades séjournant à l'hôpital Saint-Bernard varie au cours de l'année. Il se situe, en moyenne journalière aux environs de 25.

Nous pouvons distinguer trois groupes :

— les lépreux y résidant depuis plusieurs années de façon permanente, n'ayant aucun autre domicile, actuellement au nombre de 12 :

	}	LADIE	LA MA	E DE	FORM	3
Total des malades	īde	berculo	Tul	eux	promat	Lép
	E	F	н	E	F	н
12	0	3	4	1	0	4

- les lépreux, habituellement en traitement ambulatoire, hospitalisés pour quelques semaines ou quelques mois ;
- les malades non lépreux atteints de dermatose chronique.

# CLASSIFICATION DE LA TOTALITE DES MALADES

Formes INDETERMINEES	19 cas
Formes TUBERCULOIDES	76 cas
Formes LEPROMATEUSES	45 cas
Formes BORDERLINE	2 cas
Diagnostic à confirmer	2 cas
Traces perdues	4 cas

# LES INTRADERMO-REACTIONS A LA LEPROMINE

L'étude des réactions à la lépromine a toujours présenté de réelles difficultés à cause, non seulement de la rareté de l'antigène, mais encore de la dispersion des malades et des contacts familiaux, le contenu de l'ampoule ouverte devant être utilisé immédiatement.

En 1952, le Docteur Dorenlot, en 1957, le Docteur Bataillard, ont commencé l'étude immunologique, mais le nombre des intradermo-réactions fut trop faible pour qu'il ait été possible d'en tirer des conclusions.

En 1963, nous avons continué l'étude immunologique, mais aujourd'hui encore les nombres sont trop peu élevés pour présenter un intérêt sur le plan général, et il faut attendre les études qui seront faites ultérieurement pour avoir des données utilisables.

Néanmoins, nous avons déjà observé le nombre élevé de réactions négatives, en particulier pour des enfants qui furent en contact prolongé avec des formes lépromateuses.

Nous avons constaté aussi que les malades lépromateux continuent à garder, après de très nombreuses années de traitement, des intradermo-réactions à la lépromine négatives, ce qui est habituel en Afrique, mais beaucoup plus rare en Asie, où, on a noté que pour 80 % des malades traités, les réactions peuvent devenir positives.

# III - LE TRAITEMENT

Le traitement précoce et régulier non seulement entraîne la guérison complète et sans séquelle, mais encore diminue le réservoir d'infection.

Le nombre peu élevé de malades rend possible le traitement individuel.

Celui-là est fait le plus souvent à domicile, rarement en milieu hospitalier.

Dans le service de Dermato-Vénérologie du Centre Hospitalier Départemental, ont été admis :

En 1963 (du 1¢ juillet au 31 décembre), 12 malades habituellement en traitement ambulatoire : 11 pour des troubles trophiques, 1 pour réaction lépreuse ;

4 malades lépromateux nouveaux dépistés dans l'année ;

5 personnes à placer en observation, pour lesquelles le diagnostic ne fut pas confirmé.

En 1964 : 31 malades

En 1965 : 32 malades

En 1966 (du 1er janvier au 30 juin) : 21 malades.

A l'hôpital Saint-Bernard, le nombre des malades y séjournant d'une façon permanente diminue progressivement.

Le 30 juin 1966, il s'est abaissé à 12 :

- 4 sont des malades lépromateux présentant des bacilles dans les prélèvements ;
- 8 sont de grands infirmes, parmi lesquels deux sont des aveugles.

Dans les dispensaires, 132 personnes sont soit en traitement, soit sous surveillance.

Les traitements sont faits d'une façon générale par voie buccale. La médication injectable est utilisée pendant de courtes périodes, de deux à trois mois, lorsque le malade se plaint de troubles digestifs qu'il rapporte à la prise des comprimés ; il reçoit alors une injection intra-musculaire deux fois par mois.

Les produits utilisés actuellement sont :

- la Sulfone mère (Disulone) présentée en comprimés ou en flacons pour injection.
  - le Sultirène et l'acétyl sultirène.
  - l'acétylazide.

Les anciens malades sont surveillés dans les dispensaires où ils viennent très régulièrement. Un grand nombre refuse de cesser le traitement, tel cet homme, né en 1884, dont le début de la maladie remonte à 1899 et qui s'obstine malgré l'avis médical, à prendre chaque jour, trois semaines par mois, 200 mg de Disulone.

Les critères de blanchiment adoptés sont œux des Conférences interrégionales de Tokyo et de Brazzaville confirmés à la conférence interrégionale Europe-Méditerranée Orientale sur la Lèpre, à Istamboul (octobre 1961).

- « a) la bactérioscopie du frottis des muqueuses nasales et de la peau doit être négative depuis six mois au moins.
- « b) depuis six mois également, toutes les lésions résiduelles doivent être absolument aplanies dans toute leur extension aussi bien au centre qu'au bord.
- « c) pas d'érythème et aucun changement de coloration durant la même période de temps.
- « d) pas d'apparition de nouvelles lésions ni agrandissement des lésions résiduelles existantes.
  - « e) l'anesthésie doit être stationnaire ou régressive.
- « f) les nerfs ne doivent pas montrer une sensibilité anormale ni le malade avoir eu des douleurs pendant la même période de temps ». (Organisation Mondiale de la Santé, Lep. Conf. 2/11-16 octobre 1961)

Le traitement est continué pendant un temps variable, selon les cas, après l'apparition des critères de blanchiment.

En ce qui concerne les formes lépromateuses, le traitement d'entretien est une assurance contre des rechutes éventuelles.

En 1962, la totalité des malades lépreux connus était en traitement. En effet, les médecins, se succédant à un rythme très rapide, disposaient d'un délai à peine suffisant pour les bien connaître et pour apprécier les critères de blanchiment.

Actuellement, le traitement a été interrompu pour quelques malades de forme indéterminée et de forme tuberculoïde présentant ces critères depuis plusieurs années.

Jusqu'en 1963, aucun malade, à l'exception d'une dizaine de fonctionnaires blanchis et ayant repris leur travail, n'était libéré de l'obligation de se présenter une fois par mois à la consultation d'un dispensaire spécialisé.

La tendance actuelle est l'augmentation de ce délai ; certaines personnes sont invitées à venir tous les deux mois, d'autres tous les trois mois.

Il semble que cette méthode valorise l'examen médical.

## IV — LE DEPISTAGE

Le département possède une organisation médicale, au point de vue général, satisfaisante, dont tous les éléments concourent au dépistage des malades.

Le Service de la Prophylaxie de la Lèpre fait le dépistage :

- par l'examen des contacts familiaux ; les adultes sont examinés une fois par an ; les enfants deux fois. Les « contacts » au sens large : « Non seulement celui qui vit ou qui a vécu avec un lépreux mais encore celui qui l'approche ou qui l'a approché, de façon suivie ou intermittente dans les relations de la vie quotidienne, domesticité, fréquentation scolaire, jeux, travail, etc... » sont beaucoup plus difficiles à atteindre, sauf en ce qui concerne la domesticité.
  - par l'examen des cas suspects présentés par les confrères.
  - par les enquêtes épidémiologiques.

Les médecins de deux autres services, celui de la Protection Maternelle et Infantile et le Service de Santé Scolaire et Universitaire examinent chaque année un nombre élevé d'enfants.

La réceptivité de l'enfant en ce qui concerne la Maladie de Hansen étant particulièrement grande, ces examens ont un réel intérêt au point de vue antilépreux.

Nous remercions Madame le Docteur Lenormand, médecin Administrateur du Service de la Protection Maternelle et Infantile, et Madame le Docteur Trendel, médecin-chef du Service Enfance et Maternité, d'avoir bien voulu nous transmettre le relevé des examens faits en 1965. LE SERVICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE Nombre d'enfants examinés dans les Dispensaires :

- de 0 à 2 ans : 102.353.
- de 2 à 6 ans : 312.194.

Nombre d'enfants examinés par les médecins de la P.M.I. : 109.918.

## LE SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

41.422 examens ont été effectués pendant l'année scolaire 1964-1965.

Enfants de 6 à 15 ans : 13.074 élèves en bilan de santé.

A ce nombre s'ajoutent :

3.158 examens sur demande :

8.206 examens systématiques ;

16.984 examens biométriques.

Enfin les omnipraticiens, qui examinent chaque année un grand nombre de personnes contribuent au dépistage des malades hanséniens.

En pratique, les lésions suspectes de lèpre sont découvertes dans des circonstances très variées et le Service Spécialisé n'intervient, le plus souvent, que pour confirmer le diagnostic.

Afin d'illustrer cette constatation, nous pouvons citer quelques exemples :

- Trois cas sont dépistés en deux ans par le même omnipraticien ;
- Trois cas dont une forme lépromateuse très riche en bacilles sont découverts par des Assistantes Sociales polyvalentes ;
- Un enfant porteur de nodules lépromateux est dirigé vers le dispensaire par le médecin d'hygiène scolaire ;
- Une personne brûlée accidentellement pour la deuxième fois, au cours de son travail, est examinée par un médecin-conseil de la Caisse Générale de Sécurité Sociale qui découvre l'anesthésie des mains ;
- Un interne du C.H.D. préparant une thèse sur la lèpre détecte un nouveau cas au cours d'un remplacement ;
- Un médecin radiologue, recevant un patient semblant présenter une goutte du gros orteil, se souvient du diagnostic différentiel et dirige vers le dispensaire un malade qu'il suspecte de lèpre. Le diagnostic est confirmé.

Le diagnostic de Lèpre, à cause de toutes les conséquences qu'il entraîne, ne peut pas être posé inconsidérément. Aussi, le malade suspect est-il admis pendant quelques jours au C.H.D., à Saint-Denis, pour divers examens, en particulier bactériologiques et histologiques.

#### V - LA PROPHYLAXIE

## LA SEGREGATION OBLIGATOIRE

La ségrégation obligatoire n'a, en pratique, jamais existé à la Réunion.

La Léproserie de Saint-Bernard n'a recueilli pour une longue durée que les personnes se présentant spontanément. Elle a été plus un refuge pour les infirmes et les malades en évolution avec des lésions impressionnantes pour l'entourage, qu'un véritable facteur de prophylaxie.

Nous avons appris, grâce à un ouvrage que le Docteur Achille Berg a eu l'obligeance de nous confier, qu'en 1902, le Directeur de la Santé de la colonie s'alarmait devant les progrès de la Lèpre et réclamait un isolement rigoureux.

Il rappelait les termes de l'arrêté du 25 février 1852 qui prescrit :

- 1. L'établissement d'une Léproserie.
- 2. Que tout individu désigné comme lépreux sera tenu de se présenter à la Commission Sanitaire aux jours et heures indiquées par le Directeur de l'intérieur.
- Que tout individu reconnu lépreux par la Commission Sanitaire sera immédiatement séquestré à la Léproserie.

4. Que pourra être dispensé de cette obligation tout lépreux qui s'engagerait à quitter la colonie ou qui justifierait de moyens suffisants pour recevoir, dans sa famille, les soins que réclame son état. Cette autorisation exceptionnelle ne sera accordée qu'à la condition expresse d'une séquestration absolue, dont l'inexécution entraînera de plein droit l'application de la mesure prescrite au paragraphe 3.

Le Directeur de la Santé ajoutait : « Mais si l'arrêté existe, je m'empresse de dire qu'il n'est pas appliqué et que bon nombre de lépreux circulent dans les rues, plus encore, montent en wagon ».

Depuis la création de la Léproserie, jusqu'à cette année, les évasions furent nombreuses et incessantes, le relief accidenté de l'île permettant aisément de se soustraire aux poursuites.

La menace de la ségrégation et les brefs séjours sous la contrainte ont eu les conséquences néfastes parfaitement exposées lors de la Conférence Panaméricaine de Bélo Horizonte, en 1958. Toutes les conclusions sont applicables à la Réunion :

- « La ségrégation obligatoire a de sérieux désavantages qui empêchent d'autres mesures plus utiles :
- a) devant le risque de l'hospitalisation obligatoire, le malade se cache, d'où difficulté de surveillance de ses contacts ;
- b) c'est une mesure sanitaire trop onéreuse qui dépense les fonds nécessaires pour le développement des méthodes modernes antilépreuses;
- c) elle entraîne la dislocation et la stigmatisation de la famille qui rend plus difficile son réajustement social ;
- d) elle constitue une discrimination injuste et inhumaine envers une catégorie de malades qui en viennent à être considérés comme des parias, rendant ainsi impossible leur réintégration dans la société;
  - e) elle perpétue des préjugés séculaires ».

Depuis de nombreuses années, la séquestration obligatoire est condamnée par les médecins.

Une meilleure connaissance de la lèpre a fait distinguer, sur le plan pratique, les formes dites fermées, non contagieuses et celles dites ouvertes, contagieuses.

Actuellement, les malades entrant dans le premier groupe peuvent être mis en traitement d'emblée dans les dispensaires. Les autres, le plus souvent de type lépromateux, sont isolés pendant la période contagieuse, soit à l'hôpital Saint-Bernard, soit dans le Service de Dermato-Vénérologie du Centre Hospitalier Départemental, à Saint-Denis.

Les admissions sont volontaires.

# LE PLACEMENT DES ENFANTS

Si, dans une famille hébergeant un malade lépromateux, le placement des enfants, avec l'accord des parents, est une mesure souhaitable, le retrait, par voie d'autorité, n'est pas à conseiller.

Cette séparation prolongée, difficile à faire admettre aux parents, reste exceptionnelle.

# LA CHIMIO-PREVENTION

Elle n'a jamais été faite.

Elle ne semble pas s'imposer par suite du petit nombre des malades et de la surveillance aisée des contacts familiaux. En outre, les médicaments ne seraient pas absorbés régulièrement par les enfants au sein de leur famille.

# LA PREMUNITION PAR LE B.C.G.

Bien que l'unanimité des léprologues ne soit pas faite sur cette question, il est intéressant de remarquer que les médecins des dispensaires antituberculeux organisent depuis plusieurs années des campagnes de vaccination. Si les théories de la prémunition croisée sont confirmées, elles auront, outre leur intérêt propre, l'avantage de contribuer à la prophylaxie de la lèpre. Nous remercions le Docteur Jollès et le Docteur Sabiani d'avoir bien voulu nous communiquer les renseignements suivants :

3.568 vaccinations furent faites pendant l'année 1965

6.149 tests à la tuberculine précédèrent ces vaccinations

2.184 furent positifs

3.669 furent négatifs

Parmi 1.553 tests faits systématiquement dans les dispensaires, 934 furent positifs

619 furent négatifs

# L'HYGIENE

Les bonnes conditions d'hygiène et un régime alimentaire équilibré sont des facteurs importants de lutte contre cette maladie. Parfois les ressources manquent, mais souvent aussi, elles sont mal utilisées.

Le traitement des affections débilitantes, des carences, des parasitoses, les conseils donnés par les médecins, les infirmières, les assistantes sociales, par tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes, soit en privé, soit aux consultations de la Protection Maternelle et Infantile, ont une action importante au point de vue de la prophylaxie de la lèpre.

# L'EDUCATION SANITAIRE

L'éducation est, dans les conditions actuelles, l'une des tâches primordiales du Service de la Prophylaxie de la Lèpre.

Les excellentes mesures prises successivement depuis la départementalisation n'auront pas une grande efficacité si l'on ne trouve pas la compréhension et la coopération de tous.

Les visites à la Réunion de Monsieur Raoul Follereau, et les exposés faits avec l'aide de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision de Saint-Denis pendant la semaine précédant la Journée Mondiale des Lépreux ont accru l'intérêt de la population au sujet de la maladie de Hansen.

De son côté, le personnel du Service de Prophylaxie de la Lèpre, au cours de l'année, exerce une action éducative sur les malades et leur famille.

A l'occasion de la XIII. Journée et de la présence à la Réunion du président de l'Ordre de la Charité, une exposition itinérante d'éducation sanitaire « la lèpre est guérissable » a été montrée à la population pendant plusieurs semaines. Elle a été visitée par des milliers de personnes qui ont été amenées à réfléchir sur la lèpre, à en parler, à en discuter.

Nous nous efforcerons de saisir tous les facteurs occasionnels capables d'attirer l'attention sur le sujet, afin de détruire les préjugés, de répandre les connaissances nouvelles, de faire connaître les signes de début de la maladie.

#### VI — CONSIDERATIONS PSYCHOLOGIQUES

Les réactions psychiques des malades, avec un fond commun bien connu, sont cependant très variées à cause de l'origine diverse de ceux-ci, européenne, chinoise, indienne, malgache, est-africaine et du développement intellectuel différent.

Certains, peu nombreux, cachent la maladie à leurs enfants, à leurs frères ou sœurs, au milieu professionnel. Ils viennent rarement aux consultations, où ils ne veulent pas être vus mais se soignent régulièrement. Ce groupe comprend des employés et des fonctionnaires pour la plupart guéris et ayant repris leur fonction.

L'examen des contacts est difficile. Avec la coopération du malade, il est possible à une consultation de Dermatologie sous prétexte d'acné juvénile, de pityriasis versicolor, de toutes affections dermatologiques mineures.

D'autres, le plus grand nombre, ont accepté leur maladie. Ils ont fait plusieurs séjours dans la léproserie et vivent sans préoccupation particulière avec l'aide des Services publics et de l'Association d'Entraide aux Lépreux et à leur famille. Ils jugent le mal incurable et savent qu'ils seront aidés pendant toute la vie. A l'extrême, il serait possible de distinguer quelques « professionnels ».

Enfin, un petit groupe a fait face courageusement à la maladie. Encore en traitement ou guéri, chacun a continué ou repris le travail, la culture ou l'artisanat, souvent malgré une invalidité partielle mais très gênante.

Si quelques malades vivent dans l'angoisse qu'il faut comprendre pour l'apaiser, la quasi totalité reste indifférente, passive, sans souci d'hygiène, sans idée de la contagion, sans inquiétude pour les enfants, sans effort pour limiter les naissances.

D'une façon générale, les malades se présentent régulièrement aux consultations où, après l'examen, ils reçoivent avec les médicaments une prime en nature et des produits d'hygiène. Ils sont rappelés par le Service Social en cas d'absence.

Mais il est permis dans un nombre de cas non négligeable, de douter de la prise régulière des médicaments. Or, il est évident qu'il faut tenir compte du traitement qui a été réellement fait et non pas seulement de celui qui a été prescrit.

La mise en confiance des malades, à l'occasion de bavardages familiers ayant pour objet l'éducation sanitaire, a permis d'obtenir des aveux peu rassurants.

Assez fréquemment, le malade :

- est incapable de dire le nombre de comprimés absorbés quotidiennement, compte tenu des jours de repos, ou donne un chiffre fantaisiste, sans rapport avec celui inscrit sur la fiche pendant la consultation précédente;
  - reconnaît modifier la dose de lui-même ;
- interrompt, sans avertir le médecin, le traitement pendant plusieurs semaines, parfois plusieurs mois, sous des prétextes, des motifs variés : asthénie, malaises digestifs, travaux de jardin plus intenses ;
- ne prend aucun médicament, bien qu'il vienne régulièrement recevoir les comprimés. Cela fut avoué par des « malabars ».

Les malades les plus jeunes sont les plus insouciants et doivent être ramenés continuellement au traitement par le Service Social.

Fait grave, ce sont les malades présentant des lésions évolutives ou devant recevoir un traitement de consolidation qui, en l'absence de rappel, viendraient le plus irrégulièrement.

La famille vient, en général, facilement au dispensaire pour les examens systématiques. Rarement, elle refuse ou oppose l'inertie malgré plusieurs visites de l'Assistante Sociale. L'ignorance et les préjugés, la crainte « d'être enfermé dans la Léproserie de Saint-Bernard » sont souvent à l'origine de cette attitude.

Si les enfants ignorent l'existence d'un malade dans leur famille, les examens systématiques sont faits sous des prétextes variés.

La famille montre habituellement la même insouciance que le malade. Elle ne contribue pas à créer le climat favorable à la poursuite d'un traitement de longue durée.

En ce qui concerne la population, une partie — l'affluence dans le Service de Saint-Bernard pendant la Journée Mondiale des Lépreux en témoigne — est ouverte aux idées nouvelles. Mais la plupart des Réunionnais, même dans les milieux avertis, ne connaissent rien au sujet de la Maladie de Hansen.

#### VII — LES INVALIDITÉS

En ce qui concerne les invalidités, nous avons préféré conserver le tableau établi en 1963 : un nouveau bilan ne semble pas présenter d'intérêt avant 1968.

Une fiche individuelle d'invalidité hansénienne est établie pour chaque malade selon le schéma proposé dans la série des rapports techniques 1960 N° 189 de l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'anesthésie des mains et des pieds a été enregistrée même lorsqu'elle ne s'accompagne pas de déformation.

Il est généralement admis que 25 % des lépreux présentent un certain degré d'invalidité.

A la suite du recensement fait en 1963, le pourcentage des invalidités à la Réunion paraît beaucoup plus élevé, atteignant 72 %.

Les diverses invalidités ont été groupées en tenant compte de la forme de la maladie et du sexe dans le tableau ci-après.

Les ulcérations trophiques plantaires sont une grande gêne pour les malades et la cause principale des invalidités.

Siégeant aux points d'appui, elles se cicatrisent facilement par le repos mais récidivent à la reprise de la marche.

L'attribution d'un crédit spécial par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale permet la fabrication d'un modèle de sandales simples à semelle souple ou à semelle de bois, adapté à chaque cas, dont le malade peut entrer en possession dès le lendemain de la cicatrisation. Nous avons déjà d'excellents résultats.

La difficulté résulte de la dispersion des malades sur la totalité du département.

Au cours de l'éducation sanitaire individuelle, nous insistons beaucoup sur le fait que les deux pieds doivent recevoir quotidiennement des soins minutieux d'hygiène, que la marche nu-pieds doit être évitée, que les lésions les plus minimes doivent être traitées immédiatement. Les malades reçoivent chaque mois des savons acides. Ils ont à leur disposition des objets de pansement pour les premiers soins.

La réadaptation ne présente pas de difficultés très grandes lorsque le patient avait avant la maladie une activité précise — charpentier, menuisier, veilleur de nuit, couturière, brodeuse — et lorsque cette activité n'a pas été interrompue pendant plusieurs années consécutives.

Par contre, les personnes sans profession ou dont le travail — souvent la culture ou la coupe de la canne à sucre — était très intermittent s'installent dans la maladie qui devient pour elles un refuge.

De nombreux exemples montrent que ce ne sont pas les invalides les plus atteints qui vivent sans occupation manuelle et dont la réadaptation est la plus difficile.

#### CONCLUSION

La législation française, très libérale, prévoit pour le malade et pour sa famille toute l'aide nécessaire pendant la maladie et après guérison, en cas d'invalidité.

Les moyens de lutte à la Réunion, grâce au concours actif et toujours bienveillant des autorités civiles et religieuses intéressées, se sont améliorées, d'année en année, depuis la départementalisation.

Le temps n'est plus où il n'existait que la Léproserie Saint-Bernard, haut-lieu où se sont dévoués tant de religieux et de laïcs, pour offrir un refuge aux infirmes et aux malades en évolution rejetés par la famille ou l'entourage.

Le département possède maintenant les moyens matériels nécessaires pour mener une action efficace contre la lèpre.

Si l'endémie semble peu importante par comparaison avec les autres départements d'outre-mer, les nouveaux cas dépistés chaque année confirment la thèse que la maladie n'a pas disparu, que tous les malades ne sont pas encore en traitement, qu'il convient d'intensifier la lutte antilépreuse de façon à tarir le réservoir d'infection.

Nous découvrons encore des lépreux dont l'apparition des lésions remonte à plusieurs années, mais nous dépistons, avec une fréquence accrue, des formes récentes de la maladie.

Nous le devons, pour la plus grande part, à l'action des médecins du secteur public et du secteur privé, qui orientent vers les consultations spécialisées un nombre croissant de personnes présentant des lésions suspectes.

Le personnel paramédical mène souvent, lui aussi, une action semblable.

Cette collaboration, à laquelle s'ajoute notre effort d'éducation sanitaire de la population afin de détruire les préjugés, de répandre les

connaissances nouvellés, de faire connaître les signes de début de la lèpre, se révèle efficace.

Alors que, pour de nombreux pays, des hommes, ayant le sens du réel, renoncent au terme d'éradication et le remplacent par celui d'endiguement, nous pouvons, à la Réunion, continuer à parler de l'éradication de la lèpre. Il ne s'agit pas là d'une utopie, mais il nous faut, ainsi que le répète le Docteur Chaussinand, la ferme volonté d'agir et la persévérance dans l'action.

# La nature dans la Poésie de BAUDELAIRE ou le voyage aux ISLES (1841) (a)

par TH.-Emile HIBON

Ancien Chef du Service de l'Agriculture à la Réunion

... A strois heures du matin, la bougie pâlit ; tous les oiseaux crient à la fois dans les arbres : c'est fini. Plus de travail. Il me fallait regarder les arbres, le ciel, saisis par cette heure indicible, première du matin.

A. RIMBAUD

(lettre à E. Delahaye - juin 1872).

... Je n'ai rien de plus à te dire, la contemplostate de la Nature m'absorculant tout entier.

## A. RIMBAUD

(lettre à E. Delahaye - mai 1873).

Cette année 1967, à l'occasion du centenaire de sa mort, qui n'a désiré retrouver Baudelaire ?

Un rapide survol de son œuvre, notamment de la dernière, « Petits poèmes en prose » (1), laisse le sentiment qu'il ignore la nature. « Mis à part quelques poèmes de caractère exotique, écrit Pascal Pia, la nature est quasi absente de son œuvre ». Il ne le cèle d'ailleurs pas : il préfère la pierre. Comme Utrillo.

Il est nécessaire de définir la nature. Par « nature » nous entendons essentiellement l'ensemble des végétaux et de ce qui, grâce à eux, vit et autour d'eux se meut (animaux)...). Le reste (ciel, astres, mer, minéral, etc...), considéré comme le cadre général de cette nature, n'aura qu'une valeur contingente ici.

Les poèmes teintés de nature sont rares. Peu d'animaux : le chat, des chiens, un âne, quelques oiseaux, dont le hibou et l'albatros hurleur, et ce cygne exilé « rongé d'un désir sans trêve... ». Mais si l'on fait une manière d'analyse des poèmes — vers et prose — l'on s'aperçoit que le poète chante avec lyrisme et véracité le ciel et les nuages, surtout le ciel d'automne et les crépuscules, la mer « si infiniment variée dans son effrayante simplicité » et la lune, ou plutôt une certaine lune...

Les fleurs, il est vrai, ne l'inspirent guère malgré le titre de ses poésies. Pour lui elles sont parfums, c'est-à-dire chevelures ; et couleurs, c'est-à-dire bouches de femmes rouges, grandes et délicieuses ; elles ne sont pas formes — ou si peu !

 <sup>(</sup>a) — Article paru dans le Bulletin de la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des B.-du-Rhône.

<sup>(1) —</sup> Œuvres complètes - IV - « Petits Poèmes en prose » - Paris 1869 (Michel Lévy).

Les citations sans référence sont de Baudelaire.

Citant les orties et les chardons, il se trompe sur leur milieu d'élection; comme sur la vie qu'il prétend somnambulique des végétaux, la physiologie de la sensitive et le rôle du calice (les sépales sont les seules pièces florales à avoir la qualité de feuilles). Cependant il salue bien bas le pays des « alchimistes de l'horticulture », la Hollande. Il en attend la tulipe noire et l'impossible dahlia bleu. Et, une fois, voulant honorer Liszt, il choisit un symbole proprement végétal, vivant comme la musique elle-même, le thyrse. Alors il dit « la beauté des pampres et des fleurs ».

En réalité, il pense comme Vigny :

« Aimez ce que jamais on ne verra deux fois ».

Il recherche, en outre, une certaine nature « réformée par le rêve ». Son vrai sentiment, il le confesse au « Confiteor » de l'artiste : « Nature enchanteresse sans pitié, rivale toujours victorieuse (\*), laissemoi ! Cesse de tenter mes désirs et mon orgueil ! »

Il avait déclaré aux « Fleurs du Mal » :

« Un cœur tendre qui hait le néant vaste et noir Du passé lumineux recueille tout vestige. »

(Harmonie du Soir)

« Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses ! »
(Le Balcon)

Aussi sommes-nous autorisés à rechercher quelles furent ces minutes d'enchantement, ce « passé lumineux » et dans quels poèmes on voit le charme de la nature tenter ses désirs et vaincre son orgueil et si les « heures heureuses » (2) ne seraient pas précisément celles où il a succombé à la nature tropicale au cours de son voyage aux îles.

Si, négligeant des nuances, on cherche à classer les poètes français proches de la nature (après en avoir excepté quelques-uns qui, comme Francis Jammes, la comprennent et l'aiment dans la foi du charbonnier), on est conduit à admettre qu'ils occupent une position quelque part entre les deux déclarations de Rimbaud placées en épigraphe : leur rencontre avec la nature est accidentelle.

Côté sciences, certaines études telle celle présentée à la radiotélévision française en septembre 1966 par M.-J. Painlevé, du Centre de Recherches Océanographiques de Roscoff, débouchent dans une connaissance si aiguë des êtres vivants et de leur rythme biologique que cette suprême intelligence de la nature est poésie.

Baudelaire est bien trop parisien pour comprendre directement la nature. Il ne participe à rien qui puisse l'apparenter aux railleries ou aux extases rimbaldiennes. Il n'est pas homme de science. Cependant

<sup>(2) —</sup> C'est ainsi que Baudelailaire appelait la poésie de Banville.

sa jeunesse, traversée d'orages, s'est aussi illuminée de cette traversée de l'Océan Indien, en 1841, sur le voilier « Le Paquebot des Mers du Sud » (capitaine : Saliz, port d'attache : Bordeaux) et de l'azur des « îles ». Il avait vingt ans ; il en garda un souvenir enchanté.

Aux heures du spleen et de la maladie, il évoquera, comme s'il en voulait tirer chaleur et lumière, ces « pays charmants où il fait toujours chaud et où les femmes sentent aussi bon que les fleurs ». Cette gerbe de souvenirs éclatera comme un feu d'artifice à la manière de ces seconds couchers de soleil (si brefs) qui, lorsque le soleil s'est noyé dans la mer par temps très clair, après quelques minutes de crépuscule, éclairent à nouveau d'or et de rose — du fait du phénomène de réfraction — le ciel des Tropiques aux environs du 20° degré de latitude Sud. Et ce seront alors les heures heureuses qui tinteront ou carillonneront, suivant le cas, dans ses poèmes, comme les cloches alertes des églises de nos campagnes aux premières communions de mai-juin.

## Et nous aurons alors :

- en vers : A une Malabaraise, Bien loin d'ici et le sonnet dédié à Mme Autard de Bragard, A une dame créole. (Parfum exotique avec les « arbres singuliers » et les « fruits savoureux » d'une « fle paresseuse » est vraiment trop vague).
- et en prose : en 1857, Un hémisphère dans une chevelure et Les projets ; en 1863, La belle Dorothée et Déjà (Petits poèmes en prose : P. P. p.).

Le poète, fidèle à sa doctrine du Beau selon laquelle carrière est laissée à l'imagination de l'auditeur-lecteur, va-t-il en dire assez pour permettre de situer ces poèmes, lui qui cherche toujours à maîtriser l' « émeute des détails » ? Suivons ses conseils et essayons de « participer au milieu qui a donné lieu à la floraison ansolite » (\*) de façon que, l'ayant approché et appréhendé, écouté, goûté, senti et entendu, nous puissions mieux apprécier le bouquet qui nous est offert.

Si les mélancoliques filaos et les cocotiers sont de toutes les plages des mers chaudes du monde, les tamariniers et ces « dais d'arbres tout empourprés » que sont les flamboyants (*Poinciana regia*) indiquent les côtes de pays de l'Océan Indien : ces îles Maurice et Bourbon (La Réunion) où il débarqua et où il vécut quelques semaines en 1841.

Nous partirons de ce fait pour établir l'ordre chronologique des sept poèmes retenus et nous aurons :

I. — Déjà qui est l'arrivée, le 1er septembre 1841, en rade de Port-Louis (île Maurice), du voilier sur lequel voyageait Charles Baudelaire;

<sup>(\*) —</sup> C'est nous qui soulignons.

- II. A une dame créole, sonnet dédié à son hôtesse à Maurice et qu'il lui adresse de Bourbon le 20 octobre 1841;
- III. A une Malabaraise qui concerne probablement les deux îles mais sûrement Bourbon ;
- IV. Les projets où, d'un crayon léger, il esquisse Dorothée, sa Sylphide (qu'il a comme répandue un peu partout sous des noms et des aspects divers) et, d'un trait plus ferme, le vieux « quartier » de Saint-Paul de la Réunion ;
- V. La belle Dorothée et Bien loin d'ici qui ne peuvent être rapportés qu'à la même personne et au même lieu que Les projets ;
- VI. Enfin Un hémisphère dans une chevelure, synopsis poétique du voyage par mer en pays de moussons pendant les mois sans pluie et des souvenirs du voyage et des escales et séjours. Ici « tout a la suffisante clarté et la délicieuse obscurité de l'harmonie» (La chambre double P. P. p.).

On peut laisser de côté les poèmes II et VI, le premier exclusivement mauricien (flamboyants et palmiers) et le second, mixture de goudron, de musc et d'huile de coco, c'est-à-dire synthèse du bateau, des îles et de la femme.

Restent cinq poèmes que nous reclasserons I - II - III et IV.

I. — Le premier, Déjà (P. P. p.) est la fin d'un voyage réel : « En disant adieu (\*) à cette incomparable beauté » (la mer des Indes), Ch. B. déclare ne pas vouloir aller plus loin. De fait, il débarquera à Port-Louis et, de là, s'en retournera à Bordeaux, après escale et séjour à la Réunion où il changera de courrier.

La description de la mer, « cette cuve immense dont les bords ne se laissent qu'à peine apercevoir » est rigoureusement vraie. Aujour-d'hui encore peuvent l'attester ceux qui, navigant en goëlette, remplacent le moteur par la voile lorsque le vent est favorable ; — comme cela arrive en Océanie, à la latitude de Rapa. Et cela a dû être particulièrement ressenti par le passager Ch. B., qui avait pourtant le pied marin, le bâtiment qui le portait à l'aller ayant essuyé, au Cap de Bonne Espérance, une effroyable tempête de cinq jours (rapport du capitaine Saliz).

C'est par beau temps, dans le silence de la voile — qui facilite tellement l'approche des senteurs — que le poète perçoit « la délicieuse odeur de fleurs et de fruits » et le « mystérieux parfum de rose et de musc » de Maurice. Parfum et odeur qui peuvent être ceux des jardins de l'île en cette fin de printemps austral (septembre), mais qui pourraient aussi être le fait des fleurs du bibacier (Eriobotrya japonica) et des fruits du jamrose, du cœur-de-bœuf, de la papaye ou du jacque (3).

<sup>(3) —</sup> Jamrose, Eugenia jambos; Cœur-de-bœuf, Anona reticulata; Papaye, Carica papaya; Jacque, Artocarpus integrifolia.

Les fruits, les feuilles et la peau humaine parfument l'atmosphère de ces îles, dit Baudelaire.

L'enthousiasme du poète pour la terre proche — au moment où il va s'arracher à sa divinité, la mer — est telle que tout en disant « Déjà! », il ne peut s'empêcher de s'écrier, lui aussi, comme les autres passagers : « Enfin », « Enfin (\*) un rivage fut signalé... c'était une terre magnifique, éblouissante, dont les côtes (une île par cela même que les côtes ne sont pas définies) sont riches (\*) en verdures de toute sorte ».

Ici, tendresse évidente pour la mer indienne si propice au déchiffrement de « l'alphabet céleste des antipodes » (4) et aveu que l'attirent « les musiques de la vie » de la terre proche et les verdures et les parfums des fleurs et des fruits.

II. — A une Malabaraise (5) sera comparé à La Belle Dorothée.
Pour l'instant, indiquons que les Malabares sont des Indiens.

Au « décor », deux faits notables :

- les bananes et les ananas du poème peuvent être rapportés à beaucoup de pays ; les platanes sont réunionnais (Hell-Bourg et Plaine des Palmistes) ;
- Ch. B. situe sa Malabaraise dans le soir qui « descend » (\*) (sous-entendu du mont), un « soir au manteau d'écarlate » (\*). Or, Leconte de Lisle, évoquant Saint-Paul de la Réunion, la ville de son enfance, dans L'illusion suprême, décrit :

« Le ciel vaste, où le mont (\*) dentelé se profile, Lorsque ta pourpre, ô soir, le revêt en entier » (\*)

Le parallélisme est saisissant. Si l'on peut montrer qu'une ville et une seule, située évidemment au couchant d'une des îles où Ch. B. fit escale dans l'Océan Indien, est capable de donner à un terrien cette vision du coucher du soleil, on pourra conclure à l'identité des lieux décrits par les deux poètes ; et ce sera cette ville-là.

Il est deux villes ainsi situées et les deux sont à la Réunion : Saint-Paul et Saint-Leu. Mais le mont, à Saint-Leu, est trop haut et la plage, entre mont et mer, trop peu profonde pour qu'un terrien puisse voir ce soir de gloire. Tandis qu'à Saint-Paul, les atterrissements venus du Nord (Rivière des Galets issue du Cirque de Mafate) ont rempli de

(5) — et (7) Ajouté aux « Fleurs » dans la série « Epaves ». Une épave bien conservée et que l'auteur du « Manchy », le père du Parnasse, Charles Leconte de Lisle, né à Saint-Paul, ne pouvait pas ne pas reconnaître. Baudelaire n'a fait que tolérer l'adjonction de la Malabaraise aux « Epaves ».

<sup>(4) —</sup> En « descendant » l'Océan Atlantique jusqu'au Cap de Bonne Espérance, à une certaine latitude (13° - 12° degré Nord) l'on aperçoit ensemble la Grande Ourse, la Croix du Sud et le Scorpion. Puis la Grande Ourse disparaît et, peu à peu, vers le 19° - 22° degré Sud, s'installe la voie lactée dont l'immense écharpe éclaire le ciel profond des mers du Sud de sa lumière bleuissante.

sable une partie de l'anse formée par l'affaissement dans la mer d'une montagne ignivome (6) et l'épaisseur de cette anse comblée, entre mont et rivage, en contrebas de celui-là, est suffisante pour permettre à un habitant de la ville de jouir du spectacle. En fait, les Saint-Paulois connaissent bien cette minute pourpre du soir qu'une heure mauve prolonge.

Les couchers de soleil aux Tropiques sont beaux. Mais les conditions propres à la réalisation ordinaire du manteau d'écarlate sur la montagne proche sont tellement étroites que nous nous croyons autorisés à conclure qu'il s'agit de Saint-Paul. L'examen des autres poèmes viendra confirmer cette opinion.

C'est pour cela sans doute que Baudelaire, ayant menti à Leconte de Lisle (7) en lui déclarant qu'il n'était pas descendu dans son île, n'a consenti que très tard à laisser joindre à ses poésies cette Malabaraise trop révélatrice. Il y a d'ailleurs laissé telles quelles des imperfections de jeunesse, lesquelles datent avec certitude le poème. Mais il nous livre aussi une sincère et très remarquable vision des « pays chauds et bleus » et des « grands yeux de velours » sur fond de mont à l'heure où le soleil sombre dans l'océan...

Mais à quoi tend cette discussion dans l'affaire qui nous occupe? Si l'on prouve que le poète a habité Saint-Paul, aussitôt tout s'éclaire et, en particulier, il nous est possible de suggérer les noms des arbres et des oiseaux qu'il a crayonnés aux *Projets*.

- III. Dans ce poème (P. P. p.) un triptyque : le palais de marbre (5 à 8 lignes), une belle case en bois (18 lignes) et une auberge proprette (7 lignes). Le plus important, le panneau central, est un paysage tropical dont il est dit : « C'est là qu'il faudrait demeurer... »
- « Au bord de la mer, une belle case en bois, enveloppée de tous ces arbres bizarres et luisants, dont j'ai oublié les noms...
  - ... Plus loin..., des bouts de mâts (\*) balancés par la houle... » Et la mélodie s'achève dans une « extase diffuse » (G. Blin) :
- ... « Au-delà de la varangue (8), le tapage des oiseaux ivres de lumières, et le jacassement des petites négresses et, la nuit, pour servir d'accompagnement à mes songes, le chant plaintif des arbres à musique, des mélancoliques filaos ! »

Ici, exceptionnellement, rompent le silence des P. P. p. des éléments sans doute caractéristiques : chant de filaos, jacassement des petites négresses, tapage des oiseaux.

Saint-Paul, au fond de la baie du même nom, est au bord de la mer. En 1841, la ville était à quelque cinq cents mètres de la grève, le

<sup>(6) —</sup> Cf « Voyage à La Réunion », de Bory de Saint-Vincent, par A. Lougnon-Larose 1962 (pages 276-277).

<sup>(8) -</sup> Vérandah ou véranda (mot d'origine indienne).

long de la route de l'étang, route dite « chaussée », bordée de tamariniers, en contrebas de la plage de sable qui forme une sorte de bourre-let littoral. De telle sorte que, des navires (voiliers) ancrés dans la baie « derrière notre petit domaine » (et non à l'horizon, comme avait écrit précédemment le poète) seuls les bouts de mâts balancés par la houle étaient visibles (cela pour un observateur d'une taille de 1 m 50 à 2 m). Seul Saint-Paul présente cette particularité d'être un pays bas, ce qui lui vaut parfois d'être inondé et par les eaux de son étang, et par la mer, à l'occasion des cyclones.

Les maisons d'alors étaient bien de belles cases en bois (avec parfois des murs pierre-chaux-sable), solidement ancrées par les charpentiers de marine et vraiment « enveloppées » (9) — le mot n'est pas trop
fort — par des arbres à frondaison lourde comme le manguier. Ainsi, les
varangues, du fait de l'ombrage, restent fraîches. Et, au débouché de
l'allée qui va du portail à barreaux à la maison, au niveau du perron
d'accès à la varangue, les oiseaux se disputent dans les lumières qui
réussissent à percer le feuillage épais, faisant des plages claires sur
l'allée.

L'évocation est exacte.

Quels sont ces oiseaux ? Quels sont ces arbres ?

Les oiseaux qui, au lieu de chanter, font du tapage (\*) sont connus. Il s'agit des martins ou merles des Moluques (Acridotheres tristis L.) originaires de l'Inde et quasi-domestiques. Dans « La ravine Saint-Gilles », Leconte de Lisle n'oublie pas :

« Les martins au bec jaune (\*) et les vertes perruches ».

A Papeete, en 1949, ces gros oiseaux querelleurs faisaient, en se disputant par groupes dans la cour de récréation, un tel tapage, que les maîtres arrêtaient les cours et les faisaient chasser. Ils sont tellement du paysage réunionnais, qu'un proverbe local proclame : « Tous les martins ont l'aile blanche » (en dessous, lorsqu'ils volent), comme on dit : « Il y a plusieurs ânes qui s'appellent Martin ».

Les arbres de la cour d'un immeuble urbain sont là-bas aussi des arbres fruitiers. Arbres grands comme des chênes parfois, qui tiennent

<sup>(9) —</sup> Cf Leconte de Lisle - Poèmes Tragiques : « Si l'Aurore » (strophe 4) :

Et sa varangue basse...

A l'ombre des manguiers (°) où grimpe la vanille

Si la maison du cher aïeul repose encor;

au vent, notamment aux vents violents des cyclones et qui constituent un bon pare-feu. Vu le climat, ces arbres ne perdent jamais leurs feuilles totalement. Le manguier « épais » (10) est certainement l'un d'eux. Il a les feuilles luisantes et allongées, et forme un dôme irrégulier, vert foncé qu'éclairent deux ou trois fois l'an des bouquets de jeunes pousses végétatives d'un violet métallique. Baudelaire le trouve beau parce que bizarre. « Le beau est toujours bizarre ». (« Exposition Universelle de 1855 »). Bizarres et luisants comme des palmes sont encore le letchi, la sapote, l'évi et le badamier (11). Le badamier est une espèce caducifoliée (pendant 48 heures).

Comme il est loin le temps où méprisant le « végétal irrégulier », Ch. B. pensait devoir repeindre les arbres (La Fanfarlo) ! Ce voyage qui lui avait été imposé lui apportait précisément ce qu'il désirait déjà, (sans le savoir, sans doute, puisque sa volonté était de retrouver Paris) : un cadre, une atmosphère, des lignes et des volumes, des lumières, des couleurs, des parfums et des sons, des personnages enfin, le tout constituant proprement « l'insolite » dans « le quotidien », suivant l'expression de H. Lemaître. Cet « insolite » des contrées lointaines qu'il a si bien défini au troisième paragraphe de l'Exposition Universelle de 1855-1.

Le peintre en poésie qu'il est, découvre cela aux Tropiques et jusque chez les végétaux. Même s'il en tait les noms (s'il les a oubliés, c'est qu'il les a sus) (12) il les dépeint avec assez de sincérité (lui qui accusait les paysagistes d'être trop « herbivores ») pour qu'en deux ou trois coups de pinceau, ils apparaissent, comme les cases en bois à « varangue basse » (9), les oiseaux et la ville elle-même. Et dans ce décor, dans cette atmosphère, on a en filigrane l' « ébauche en frottis » de celle que nous allons maintenant rencontrer, fresque dans La Belle Dorothée, miniature dans Bien loin d'ici... cette Dorothée — à moins qu'elle ne s'appelât Théodora! — qui pourrait être le fil qui permettrait de coudre ensemble les morceaux mal ajustés de cette rhapsodie silencieuse, P.P.p.

- IV. Dans La Belle Dorothée (P.P.p.), Baudelaire cerne d'un crayon appuyé (c'est une des rares fois où cet « impressionniste » utilise le contour linéaire d'Ingres qu'il n'aimait pas) la silhouette de la fille de plein air et de plein soleil qu'on retrouvera parfumée, parée et préparée en battle-dress, quoi ! dans la chambre de Bien loin d'ici.
- « Souvenir de l'île Bourbon », dit-il de ce sonnet inversé. La Malabaraise, elle, était nommée. Quant à Dorothée, elle est, écrit-il le

<sup>(10) —</sup> La qualification, très juste, est de Leconte de Lisle. Derniers Poèmes : « L'aigu bruissement ».

<sup>(11) —</sup> Le letchi (Nephelium Litchi); la sapote (Diospyros Ebenum); l'évi (Spondias dulcis); le badamier (Terminalia Catappa).

<sup>(12) — .... «</sup> Nous avons, avec soin, Cueilli quelques croquis pour votre album vorace, Frères qui trouvez beau tout ce qui vient de loin. »

10 juin 1863, « de la race noire des côtes orientales » (sous-entendu de l'Inde). Il s'agit donc d'une Indienne qui vit à la Réunion. Qu'importe que la Malabaraise soit une salariée et que Dorothée apparaisse comme une courtisane expérimentée, célèbre ! Elles sont belles, ces Indiennes à la chevelure bleue « comme des prunes » (Anna de Noailles), aux hanches un peu lourdes et aux pieds de déesse. Ou plutôt, elle est belle. cette Indienne qui n'appartient à la race noire (Dravidienne ?) que par l'ampleur des hanches et « les ténèbres de la peau » et qui est originaire de la côte occidentale de l'Inde, précisément de la côte malabare, celle qui, tournée vers l'Ouest, envoya ses enfants à Maurice, à la Réunion et jusqu'en Afrique du Sud.

Plusieurs générations de Dorothée ont sans doute vécu à la Réunion puisque celle du poète entretient les relations qu'on sait avec les jeunes et galants officiers de la Marine de guerre française (13) qu'elle questionne sur les bals de l'Opéra, leur demandant si elle pouvait y aller pieds nus. La Malabaraise et Dorothée sont curieuses de Paris, comme toutes les filles des îles de la France d'Outre-Mer. Elles vont pieds nus sur le sable et des rêves indécis et flottants les habitent. L'une et l'autre sont occupées de mille riens : vieux airs inconnus et ce miroiréventail frangé de « grandes plumes indiennes » (A. Daudet, « Le Miroir »). Absolument rien à voir avec la négresse du « Cygne », dont les cheveux devaient être « élastiques et rebelles », même si le décor très général des cocotiers lui est aussi octroyé. Une seule différence entre nos deux Indiennes : Dorothée regarde vers la mer — et nous avec elle — à midi, alors que flamboie l'immense azur ; la Malabaraise descend côté montagne, dans la pourpre du soir.

Cette belle Dorothée qui s'inquiète d'affranchir sa petite sœur (14) est bien la sœur du poète : comme lui, elle recherche l'affranchissement, l'évasion, la liberté. Et celle de « Bien loin d'ici » est aussi sa sœur, parée et secrète, avec cette nuance de dandysme tropical, éventée et peignée qu'elle est (14) dans la simplicité calculée du décor.

La Belle Dorothée et Bien loin d'ici sont complémentaires : la première faite d'espace, de couleurs vives et de mouvement ; la seconde, quasi-immobile, partie intégrante de la chambre et comme baignée de la musique douce des bassins qui pleurent...

Il est évident qu'à cette époque là le fait, pour une femme, de fumer (du tabac opiacé ou non) la classait, sans erreur possible, dans la catégo-

rie des courtisanes, femmes libres.

<sup>(13) —</sup> Hippolyte Foucque a très justement souligné qu'une conversation en français sur l'Opéra et Paris ne pouvait se tenir entre Dorothée et un jeune officier (qui, sur les plages lointaines, a entendu parler d'elle par ses camarades ; - c'est un officier de la Marine nationale) que dans un pays

français, c'est di chicles de la marine hadonale, que dans un pays français, c'est-à-dire à La Réunion, Maurice étant devenue anglaise en 1815. (14) — Les Indiens n'avaient pas à être affranchis. Ils étaient libres. L'immigra-tion d'Indiens munis d'un contrat de travail était réglementée, l'Inspecteur du Travail s'appelant « Protecteur des Immigrants ». Mais le séjour ordinaire des personnes originaires de l'Inde était assuré par des conven-tions réciproques entre la France et la Grande-Bretagne.

Et c'est toujours la ville de Saint-Paul (celle de Dorothée... ou de Théodora) avec la petite case (en bois) et la cuisine (15), risque d'incendie pour la case, située au fond de la cour, assez loin, et d'où monte l'excitant parfum d'un ragoût de crabes au riz et au safran qui cuit dans une marmite en fonte (et non en fer) (16). Avec Bien loin d'ici (1864), nous pénétrons dans l'intimité de Dorothée. L'après-midi s'achève : les « fleurs capiteuses » du « parfait boudoir » sont fanées.

A ce moment de l'année (octobre est le mois le plus sec), vers le soir, les grandes cours sont balayées (on se souvient qu'elles sont plantées d'arbres toujours verts, comme l'yeuse, qui perdent naturellement des feuilles pendant la saison sèche). On les arrose ensuite. La fraîcheur du sable mouillé prélude à l'atmosphère tiède des soirées saint-pauloises d'octobre.

Dans la lumière adoucie du soir, « à cent pas de là », le chant atténué de la brise de mer et la « mélodie... de la houle » alternent avec la fragile musique coupée de silences de l'eau qui tombe en pleurs des vieux robinets en cuivre à clef usée dans les bassins proches de la case, sous la tonnelle.

Dans ce cadre, dans cette atmosphère tranquille, lavée, parée et « frottée (\*) d'huile odorante... », Dorothée

« Ecoute pleurer les bassins ».

Deux remarques :

1°) Dans le pays de l'éternel été (vu l'époque de son voyage, Ch. B. n'a pas connu les interminables pluies de la mousson et les terribles cyclones), les terres édifiées sur place à partir des manifestations d'un volcanisme récent produisent des fleurs dont le parfum est souvent très vif, ce qui ne pouvait que marquer un olfactif comme lui (17).

<sup>(15) —</sup> et (16) Même les maisons aux murs de pierre avaient la cuisine éloignée, « au fond de la cour ». Cuisine en pierre, couverte de tôle ondulée. Comme on utilisait pour le chauffage le bois (parfois le charbon), les risques d'incendie étaient ainsi réduits et la fumée n'incommodait pas les gens. Les marmites, très largement recouvertes de suie, étaient en fonte, matériau qui tient chaud les aliments au cours de leur transfert de la cuisine à l'office.

La région de Saint-Paul, qui possède à la fois les grands fonds et vers le Sud, les bancs de coraux de Saint-Gilles, est l'une des plus favorables à la pêche (ragout de crabes).

<sup>(17) —</sup> Au S.E. le volcan de la Fournaise est toujours actif.

Sartre se moque des « plaisantins » qui prennent Baudelaire pour un « olfactif ». Mais il faut remarquer que les « parfums » baudelairiens sont très forts. Encens, musc, benjoin, goudron et huile de coco sont beaucoup plus proches du « fixatif » (sous-bassement et rez-de-chaussée de l'édifice « Parfum ») que des « notes-fleurs » (qui en constituent les étages supérieurs, lesquels, précisément, « sentent bon »). L'odeur du fixatif, support du vrai parfum, peut, en effet, paraître « pénétrer le verre », tellement elle est stable.

2°) Certaines expressions des P.P.p. sont curieusement proches de celles de Bourbon : le soleil qui « accable » (sans plus) la ville ; la case « arrangée » ; le « coin de la robe » que la « brise » soulève, les « piastres » que Dorothée « entasse » et aussi ces « vieilles Cafrines », avec cette nuance de respect que confère la majuscule. A cette époque, la piastre valait cinq francs... C'est, en effet, loin, bien loin d'ici.

La lecture de ces poèmes établit que Baudelaire n'a pas tenu son engagement de créer seulement un « paysage fait avec de la lumière et le minéral... » (N'importe où hors du monde). Il a parlé d'arbres, d'oiseaux, de fleurs — fleurs de jardin, fleurs « excitées », fleurs « perverses » — et de fruits. Il a parlé de nattes, de gargoulettes et de ragoût de crabes.

Or, c'est un grand poète, et qui comme tel, se tient dans ces espaces pétrés et hérissés des hautes altitudes où le minéral règne exclusivement (18), sur ces pics battus des vents, tourmentés par le froid, dans ces chaos de pierre clairs ou brumeux, secs ou humides sans transition, où précisément l'homme ordinaire passe, saisi de crainte.

Pour Baudelaire, qu'il est inutile de commenter ici, « la Nature est un temple » (Correspondances). Il le déclare : « Je me suis toujours plu à chercher dans la nature extérieure et visible des exemples et des métaphores qui me servissent à caractériser les jouissances et les impressions d'un ordre spirituel » (sur Marceline Desbordes-Valmore).

Cette attitude — que l'usage des stupéfiants a certainement comblée — rend plus furtive la place que les plantes à hauteur d'homme ont tenue dans son œuvre et dans sa vie. Que cette place ait été suffisante pour que la contemplation des objets extérieurs... « un arbre harmonieux courbé par le vent... », « l'oiseau qui plane au fond de l'azur », comme le « paille-en-queue » des îles (Phaëton lepturus lepturus-Daudin) (Le poème du haschisch)... lui ait parfois fait oublier sa propre existence, voilà qui nous touche. Car c'est bien dans l'humus humain, à notre niveau, que les poèmes des îles ont pris racine. Même s'ils brillent de l'éclat des « Phares ».

Après l'observation de Delacroix (qu'il nous confie) que « la connaissance du devoir » est une très lente acquisition, Ch. B. s'était interrogé : « ... Combien comptons-nous d'heures remplies... par l'ac-

De certains fruits tropicaux il nous dit que leur goût « trompe et déplace les sens » et « révèle au palais les idées qui appartiennent à l'odorat ». Il en est bien ainsi de l'évi, du deliciosa et surtout de la barbadine.

Dans l'amour, Baudelaire a comme choisi pour l'œuvre de chair les filles à odeur forte, « sauvage », « fauve », « de fourrure » : type Jeanne. Les autres (type Sabatier), « ébloui par (leur) santé », il les aime... comme dans la chanson, pour leur « autorité ». (Cf. H. de Balzac in Massimilla Doni « Etudes philosophiques », le Prince Emilio entre l'angle Massimilla et Tinti la cantatrice...)

<sup>(18) —</sup> Cas du Piton des Neiges, point culminant de La Réunion (3.069 m.).

tion réussie...? » (L'invitation au voyage P.P.p.). Est-ce d'un pêcheur de lunes ? S'aperçoit-il décidément, lui aussi, qu' « il cale trop pour serrer la côte où il faut et franchir le seuil » ? (Claudel).

Les Fleurs du Mal (il disait « les Fleurs ») avaient surtout rencontré la censure et une condamnation en Correctionnelle ; la maladie et les excès le ravageaint ; il avait rompu (mal) avec sa pauvre compagne malade et perverse. Son beau-père mourait et le sentiment de son génie n'avait même pas effleuré l'esprit de sa mère. Il était seul, il restait « l'Etranger ». Et les créanciers demeuraient.

La sève allait-elle lui manquer, à 37 ans ? Alors, comme Utrillo, fermant « portières et volets », il se penchera sur les cartes postales de sa jeunesse et, aidé peut-être par certaines personnes des îles (19), il tentera de continuer à bâtir ses « féériques palais », en apparence réconcilié avec la vie.

Après trois ou quatre lustres, sa mémoire reste fidèle :

« Aux yeux du souvenir, que le monde est petit ! »

(Le Voyage).

Nous sommes en 1858. Presque toutes les expériences ont été faites. Baudelaire connaît les masques et toute la distance qui sépare le rire de la joie. Il sait ce qu'est « l'humanité déchue » et qu'il est défendu « de rompre l'équilibre de ses facultés avec les milieux où elles sont destinées à se mouvoir » (Le poème du haschisch). Plus tard, après avoir constaté que Daumier évitait ou même refusait, pour des raisons de conscience, de traiter certains sujets, il ira jusqu'à parler des « limites providentielles » de l'art. Mais déjà, le 26 août 1851, il n'avait que 30 ans, lui était donnée la prescience de la valeur des choses. Le texte des « Notes » (à peine 24 lignes) : « A mesure que l'homme avance dans la vie... » est d'une grande sérénité. Et ce n'est pas « L'illusion suprême » (Leconte de Lisle). Il ne dit pas « L'aube et l'enfant tombèrent au bas du bois » (Rimbaud, Aube). Au contraire, « l'hiver, affirme-t-il, n'est pas la plus mauvaise ni la moins féérique » (des saisons).

Et le poète déclare éprouver pour les vieilles femmes — parce qu'elles ont souffert — une « irrésistible sympathie » qui « n'est mêlée d'aucun appétit sexuel ». N'est-ce pas déjà un peu l'enfance retrouvée ?

Alors, avec la sincérité de l'enfant, mais très conscient de sa responsabilité, il jugera Leconte de Lisle (« Réflexions sur quelques-uns de mes contemporains) : « ... Lorsque le poète (L. de L.) décrit la beauté... la grâce de la femme dans les climats favorisés du soleil... la redoutable magnificence de l'Océan... la poésie triomphante n'a plus d'autre but qu'elle-même » (\*). Cela rend un son connu.

<sup>(19) —</sup> Outre Leconte de Lisle, Baudelaire a connu Lacaussade, directeur de la « Revue Européenne ».

Il nous plaît qu'ainsi soient récusées et découragées des entreprises comme la nôtre. Vraiment, « les mondes nouveaux doivent être vécus avant d'être expliqués » (A. Carpentier). Plus tard viendront les hommes des passes, les hommes des cols. Alors les hautes vallées heureuses et les îles entrouvertes « comme des fruits trop mûrs se laisseront cueillir »... peut-être. Et brilleront alors aux yeux éblouis de ceux qui seront là les « savantes et délicates végétations » et « la beauté et la magie tropicales » que le poète, en précurseur, a évoquées.

Mais au-delà de notre monde et de sa scène sur laquelle triomphe M. Ouine, la Terre où tout est Roc, le Pays de la Lumière Vivante, sans ombre, celui de la fin du Voyage, ce pays-là est « hors du monde ». Mais pas « n'importe où ».

Et c'est du Mont Nébo qu'on peut, comme Moïse, l'apercevoir.
Th. Emile HIBON

Counozouls-Marseille (août-septembre 1966).

## BIBLIOGRAPHIE, SOURCES ET SOUVENIRS

Nous avons utilisé les « Œuvres Complètes » de Baudelaire (La Pléiade).

Une immense littérature écrase Baudelaire. En retenir surtout J. Maritain : « L'intuition Créatrice dans l'Art et dans la Poésie » (D.D.B. - avril 1966), notamment, à partir de la comparaison Dante-Baudelaire de T. S. Eliot, son jugement pp. 374-376.

En ce qui concerne le voyage aux îles, voir Hippolyte Foucque : « Baudelaire aux îles Maurice et Bourbon, 1841 » et Charles D. Hérisson : « Le voyage de Baudelaire dans l'Inde, histoire d'une légende » (respectivement : « La Grande Revue » (1930) et « Mercure de France » (1956).

Les dates importantes du voyage, via le Cap de Bonne Espérance, sont :

- Sur « Le Paquebot des Mers du Sud » : 9 juin 1841 (départ de Bordeaux) ; 1er septembre 1841 (arrivée à Maurice) ; 19 septembre 1841 (départ de Maurice pour la Réunion) ;
- Sur « L'Alcide » : 4 novembre 1841 (départ de la Réunion pour l'Europe).

### \*\*

D'aimables correspondants nous ont fait observer que :

1°) Saint-Paul-de-La-Réunion était surtout la ville de l'adolescence de Leconte de Lisle. C'est vrai. Il y est né et a dû y passer les quatre premières années de sa vie. En 1822, départ pour la France. A son retour (1832), Bourbon le garde cinq années. De 14 à 18 ans... 2°) A Bourbon il y a eu, en fait, des esclaves indiens provenant de la côte de Coromandel (Madras-Pondichéry) et de la côte Malabare (Mahé-Trivandum). C'est aussi exact. Voir André Scherer « Histoire de la Réunion » PUF. coll. « Que sais-je ? » 1965.

La situation résultant de l'abandon de nos possessions indiennes en 1763 est exposée à la note 14.

En 1841, il est donc très plausible que des descendants d'Indiens continuaient à servir des maîtres dans la condition d'esclaves (l'abolition de l'esclavage est de 1848). Mais il est hors de doute que Dorothée, affranchie ou non, était libre. Quant à sa « petite sœur » — si petite sœur il y a eu — le problème de sa condition semble être insoluble.

3°) Le giroflier dont les feuilles ont « la consistance et le poli du laurier » (B. de Saint-Vincent) peut fort bien être l'un des « arbres bizarres et luisants » des *Projets*. C'est très possible, malgré sa fragilité, puisque L. de L., « au bord de la tombe éternelle » chante :

Les beaux yeux qu'autrefois sous nos gérofliers Le frais matin dorait de sa clarté première. (Poèmes Tragiques).

## LE CHEVALIER DE PARNY

# CHANSONS MADÉCASSES

Préface de Léon de FORGES de PARNY

## LA GENESE DES CHANSONS MADECASSES

Au mois de mars 1787 (1), la librairie Hardouin et Gattey publiait un petit volume in-16 portant la suscription suivante :

CHANSONS MADECASSES

traduites en françois
suivies de
Poésies fugitives
par M. le Chevalier de P...
A Londres
Et se vend à Paris
chez Hardouin et Gattey
Libraires au Palais Royal
Et chez les marchands de nouveautés
MDCCLXXXVII

Naturellement, à la cour comme à la ville, tout le monde savait que M. le Chevalier de P.... c'était le Chevalier de Parny, et l'éditeur de l'Almanach des Muses présente ainsi (2) le nouvel ouvrage du chantre d'Eléonore : « Une douzaine de poésies fugitives. Quelques-unes très voluptueuses, entr'autres celle qui a pour titre LEDA, et une suite de charmans TABLEAUX, dont la totalité forme une espèce de petit roman. Beaucoup de grâces et de délicatesse, comme dans les autres opuscules de M. le Chevalier de Parny ».

Le critique semble presque passer sous silence les Chansons madécasses elles-mêmes, puisqu'il ne parle que des Poésies fugitives et des Tableaux réunis dans le même recueil.

Sans doute avait-il flairé le piège tendu par le poète créole aux Aristarques de son temps. Parny n'avait jamais mis les pieds à Madagascar, il n'en connaissait pas la langue, exception faite de quelques mots et, lorsqu'il affirmait sans rire — mais avec un sourire de coin — avoir traduit du malgache les poèmes en prose qu'il venait d'écrire à Pondichéry, il se livrait à une de ces mystifications très en vogue au XVIII siècle. Cette supercherie littéraire a été renouvelée, fort spiri-

(2) — Dans son recueil de 1788, page 287.

<sup>(1) —</sup> Le Journal de la Librairie annonce la parution de ce livre dans son nu-

tuellement, en 1894, par Pierre Louys avec les Chansons de Bilitis. De pontifiants érudits, de graves scoliastes entreprirent de reconstituer la vie de Bilitis d'après ce que Pierre Louys avait dit de cette femme imaginaire. Certains s'attachèrent à l'exégèse de son œuvre ; l'un d'eux alla jusqu'à prétendre avoir découvert un bas-relief ancien reproduisant les traits de la poétesse grecque! Les commentateurs de l'œuvre du Chevalier de Parny sont allés moins loin. Dans l'édition publiée par la N.R.F. en 1920, illustrée de trente vignettes gravées sur bois par J. E. Laboureur, on lit en post-face :

« Les Chansons madécasses ne sont pas une pure supercherie littéraire. Né à Bourbon, où il fit plusieurs séjours et remplit même une mission officielle, Parny connaissait les mœurs et les traditions de la grande île voisine. Sans doute a-t-il usé du privilège de la fiction accordée aux poètes, car on croit entendre dans ces chansons un écho des brûlantes et tendres élégies que lui inspira Eléonore, la belle créole infidèle ».

Il est bien possible que Parny ait eu l'idée d'écrire les Chansons madécasses après avoir entendu les mélopées que chantaient certains esclaves noirs à l'île Bourbon. Il y avait sans doute des Malgaches parmi les esclaves que les négriers ramenaient surtout de Mozambique et de la côte de Malabar. Il est toujours infiniment triste d'être esclave et les Chansons madécasses rendent assez bien, je crois, compte tenu de la fiction poétique, l'état d'âme des noirs que les contemporains de Parny employaient à leurs cultures de l'île Bourbon. La musique des chants malgaches, nous dit le poète, est simple, douce et toujours mélancolique. Mélancolique, on le serait à moins...

Ces chansons sont nées au cours d'un voyage que Parny fit en 1784 et 1785 dans l'Océan Indien. Cet épisode de sa vie mérite d'être évoqué.

٠.

Le 18 avril 1783, le Comte et le Chevalier de Parny reçoivent à Paris une dépêche de leur frère aîné Jean-Pierre, commandant du quartier Saint-Denis à l'île Bourbon, les informant que Paul de Forges de Parny, leur père, était mort à Saint-Paul le 26 septembre 1782. Ce décès était la première péripétie d'une ère de deuils et d'épreuves pour la famille Parny dont la Révolution allait consommer la ruine, dix ans plus tard, par ses proscriptions sanglantes, sa Terreur homicide et la banqueroute de ses assignats.

Pour l'intelligence du récit qui va suivre, il me semble indispensable de présenter rapidement tous les membres de cette famille au sein de laquelle est né l'auteur des Chansons madécasses.

Paul de Forges de Parny, né le 14 mars 1717 à Saint-Paul, île Bourbon, vint en France avec son père (3) au cours de l'année 1724. Le père retourna à Bourbon en 1725, mais Paul resta en France, à Paris probablement, pour y faire ses études : il n'y avait à cette époque. aucune école à Mascarin (4). Suivant une tradition familiale déjà ancienne, Paul de Forges de Parny entra fort jeune dans la carrière militaire. Il est breveté d'enseigne dès le 15 novembre 1735, à l'âge de dixhuit ans. Le 6 février 1736, il s'embarque à Lorient sur le « Phænix ». capitaine Jonchée de la Golèterie, à destination de Pondichéry. Au bout d'un an de caserne dans cette ville, où il ne connaissait personne et dont le climat ne lui convenait pas, il est pris par le mal du pays et demande à M. Pierre Benoît Dumas (5) d'être affecté à Saint-Paul, sa ville natale, mais sans prévenir les directeurs de la Compagnie des Indes à Paris. Ces derniers, jaloux de leurs prérogatives, vont manifester leur rancune - très mesquinement - en freinant son avancement pendant près de dix ans. Il est désigné, par un ordre du roi du 30 novembre 1738, pour être promu sous-lieutenant en même temps que MM. du Quesne, Bausset, Brenier, de Lorme, de Bussy et le chevalier du Passage. Mais les syndics de la Compagnie écrivent encore, deux ans plus tard, au Conseil supérieur de Bourbon :

### A Paris, le 25 mars 1741

... La Compagnie ne peut rien changer aux ordres qu'elle a donnés il y a deux ans touchant le Sr Parny; il auroit fallu pour qu'elle se portoit à lui faire prendre rang dans l'Isle suivant la datte de son brevet, qu'il n'oût quitté Pondichéry que par congé sur un certificat comme sa santé y souffroit et, qu'en même tems, il oût prévenu la Comp(agni) e de son passage à l'Isle de Bourbon. C'est ce qu'il n'a pas fait; ainsi c'est mal à propos qu'il se plaint ».

Paul de Parny n'oubliera jamais cette brimade et, quatorze ans plus tard, il eut sa revanche. Lorsqu'en 1765, Louis XV supprima les privilèges de la Compagnie des Indes, il se fit l'interprète de tous les créoles de Bourbon dans une lettre émouvante adressée au roi le 24 octobre 1765, où il exprimait la joie que ressentaient tous les sujets du souverain à l'annonce que celui-ci prenait enfin personnellement en main l'administration de l'île Bourbon. En mars 1746, Paul de Forges de Parny part en campagne sur « L'Insulaire », sous les ordres de M. de La Bourdonnais. Mis à la tête d'un peloton de grenadiers chargés de sauter à l'abordage, il s'empare dans le Gange du Grand Tems, vaisseau anglais, fort riche, est-il précisé dans le compte-rendu de l'ami-

<sup>(3) —</sup> Jean de Forges de Parny, dit Pierre Parny à l'île Bourbon. Ce fut le premier membre de notre famille qui s'installa à Saint-Paul en 1698. Il y reçut une concession de terrain importante et fut véritablement l'homme de confiance du chevalier de la Cour de la Saulais, gouverneur de l'île de 1698 à 1702.

<sup>(4) -</sup> Vieux nom de l'île.

<sup>(5) —</sup> Administrateur de l'île Bourbon et directeur des affaires de la Compagnie des Indes dans cette colonie.

rauté. L'Insulaire ayant été dématé au cours du combat, Paul de Parny reste sur sa prise avec ses hommes et vogue jusqu'à Chandernagor. Il participe aux combats qui s'y déroulent avec des fortunes diverses. Assiégé dans cette ville, il en sort, le 12 février 1748, à la tête d'un détachement de cinquante grenadiers armés seulement de deux pièces de campagne, et inflige une défaite aux Marattes. Il est promu souslieutenant le même jour, lieutenant le 22 août 1750, capitaine le 1st août 1756 ; est fait commandant du quartier Saint-Paul, avec le grade de major d'infanterie en 1765 et chevalier de Saint-Louis le 16 septembre 1770. C'est M. Guillaume Léonard de Bellecombe, commandant pour le roi à l'île de Bourbon, qui lui remet sa croix le 20 avril 1771, au cours d'une prise d'armes solennelle. Enfin, il est promu lieutenant-colonel le 4 juin 1775. A la veille de sa mort, toujours commandant du quartier Saint-Paul, il était sur le point de recevoir le brevet de colonel. Cette carrière militaire bien remplie et les nombreux déplacements auxquels elle l'astreignit, n'empêchèrent point Paul de Forges de Parny de faire fructifier ses terres, d'en agrandir l'étendue, de se marier trois fois et d'élever dix enfants, ce qui est un assez bel exemple d'activité polymorphe.

Le 15 juillet 1738, il épouse à Saint-Paul, île Bourbon, Anne Baillif (alias Le Baillif) fille de Pierre Baillif et de Geneviève de Ricquebourg, d'où :

- I. Jean-Pierre, né en 1739, fit ses études à Paris, Garde du Corps de Louis XV de 1757 à 1761, puis officier d'infanterie à Bourbon où il était retourné en 1762. Il fut promu commandant du quartier Saint-Denis, avec le grade de major, en 1767. Il reçut la croix de Saint-Louis le 16 juillet 1784 et mourut en 1788, sans postérité d'Adélaïde des Blottières qu'il avait épousée en 1764.
- II. Paul, né en 1741, dit le Comte de Parny de Téraincourt. Fut aussi Garde du Corps du roi de 1757 à 1761, puis capitaine commandant le district de la Rivière du Rempart à l'île de France en 1767. Il avait épousé dans cette île, en 1766, Louis Françoise de la Roche du Ronzet, fille de Claude et de Jeanne du Plessis, qui lui donna cinq enfants, dont la descendance est encore représentée de nos jours. Paul de Parny de Téraincourt est mort à Chateauneuf-des-Martigues en 1787.
- III. Marie-Anne Françoise (1744-1822) qui épousa Henry Andoche Dolnay de Palmaroux en 1765.

Devenu veuf le 6 avril 1744, Paul de Parny se remarie, le 17 août 1745, avec Geneviève de la Nux, fille de Jean-Baptiste François de la Nux et de Barbe Léger. De ce mariage sont issus :

IV. — Jean-Baptiste Paul de Forges, dit le comte de Parny des Salines, né le 5 mars 1750, Gendarme de la Garde du roi en 1770, écuyer du comte d'Artois en 1772, écuyer de main de Marie-Antoinette depuis 1775 jusqu'en 1783 inclusivement. Il avait été promu capitaine de cavalerie au régiment de la reine le 6 novembre 1779 et servit dans ce corps jusqu'à sa mort survenue le 16 août 1787. Il fut admis aux honneurs de la Cour le 25 octobre 1783.

- V. Geneviève (1751-1806) familièrement surnommée Javotte par ses frères et sœurs, mariée le 19 février 1770 à Henry Panon du Portail, capitaine de Milices. C'était la sœur préférée du comte et du chevalier de Parny.
- VI. Evariste Désiré, né le 6 février 1753 à Saint-Paul, à qui j'ai consacré une étude biographique en 1949 (6) et que nous allons suivre dans son voyage aux Indes.
  - VII. Marie-Louise Domitille, née et morte en 1754.
  - VIII. François-Xavier, né et mort en 1756.
- IX. Joseph Louis Blaise Chériseuil, dit le chevalier de Parny Montchéry (1757-1835) gendarme de la Garde du roi en 1773, puis officier de cipayes (7) aux Indes et enfin commandant le détachement de Pondichéry. Il épousa, en 1782, Marie Onésime Baillif, fille de René Baillif et de Marie-Thérèse Daniel, dont il eut trois enfants.

Geneviève de la Nux mourut le 22 mars 1757, d'une fièvre puerpérale, peu de jours après avoir mis Chériseuil au monde (8).

Enfin, Paul de Forges de Parny se marie, pour la troisième fois, le 24 novembre 1764, avec Françoise de Bonardo de Mangarde de Roburent, fille d'Antoine César comte de Roburent et de Françoise Boucher, d'où :

X. - Antoine Pierre Paul, né le 23 avril 1767, qui devint officier de marine. Il contracta deux mariages : le premier avec sa nièce, Geneviève Dolnay de Palmaroux. Le second, en 1805, avec Henriette Azéma qui le rendit père de quatre enfants. Le chevalier Antaine, comme on l'appelait dans la famille, mourut à Saint-Denis le 20 juin 1814.

Tous les membres de cette nombreuse famille ont laissé un sonvenir durable à Bourbon, soit par une œuvre littéraire, soit par une action d'éclat ou quelque originalité de caractère. Un de leurs traits dominants était une propension marquée à l'individualisme et un goût très vif pour la musique et les arts d'agrément.

En ce mois de septembre 1782, les Parny perdaient, en la personne du commandant du quartier Saint-Paul, leur chef de nom et

<sup>(6) —</sup> Le chevalier de Parny et ses poésie érotiques. Editions de la Cité Vivante

<sup>(</sup>Gibert Jeune), Paris 1949.

(7) — Les cipayes étaient des soldats indiens au service de la France. Ce nom, altération du substantif cipahis (guerriers), leur fut donné par Dupleix, qui avait eu l'occasion d'apprécier leur bravoure et leur fidélité. Ils furent, en somme, les précurseurs de nos modernes spahis.

<sup>(8) —</sup> Par une curieure antithèse, c'est ce fils qui vivra le plus vieux de toute la famille. Lorsqu'il mourut, le 30 novembre 1835, il était âgé de 78 ans.

d'armes, un homme « aimé du militaire », comme l'écrivait M. de Bellecombe au ministre de la Marine, et respecté de tous ses concitoyens. Le décès du lieutenant-colonel Paul de Forges de Parny ouvrait une succession dont le règlement s'avérait délicat du fait qu'il nécessitait l'accord de neuf ayants-droit quelque peu éparpillés. Françoise de Roburent et Madame de Palmaroux, veuve et fille du défunt, demeuraient à Saint-Paul, mais Jean-Pierre de Forges de Parny était commandant du quartier Saint-Denis. C'était également à Saint-Denis qu'habitaient M. et Mme Panon du Portail. Paul de Parny de Téraincourt résidait au quartier des Pamplemousses à l'île de France, avec sa femme et trois seulement de ses enfants, les deux autres, Paul-Marie-Claude et Henry, étant pages du comte d'Artois à Versailles. Chériseuil était plus souvent à Pondichéry qu'à l'île Bourbon. Enfin, Jean-Baptiste, Evariste et leur jeune demi-frère Antoine, mineur de quinze ans, habitaient Paris en hiver et Feuillancour en été. Les trois lettres suivantes éclairent d'un jour révélateur les conditions d'existence des Parny qui se trouvaient en France à cette époque. La première est précisément signée d'eux :

Avril 1782

M. Tracy A Monseigneur le Ministre de la Marine

Monseigneur,

Les Srs Jean-Baptiste Paul de Forges Parny, Ecuyer de Main de la Reine et Capitaine de Cavalerie au Régiment de Sa Majesté,

Evariste Désiré de Forges Parny, Capitaine de Dragons au Régiment de la Reine,

Antoine Pierre Paul de Forges Parny, étudiant dans une pension académique à Paris et destiné pour le Corps de la Marine, et

Paul Marie Claude de Forges Parny, leur neveu, étudiant dans la même pension, ont l'honneur de vous représenter qu'ils sont, tous les quatre, créols de l'île de Bourbon ; qu'ils n'ont en France aucune rente, aucun revenu ; que c'est uniquement de leur famille qu'ils tirent les secours annuels destinés à leur subsistance, leur entretien et leur éducation ;

enfin qu'ils sont obligés, les uns de soutenir un état dispendieux soit auprès de la personne de la Reine, soit dans leurs corps respectifs, et les autres de fournir aux frais d'une éducation très coûteuse.

En conséquence, ils vous supplient, Monseigneur, de vouloir bien donner des ordres à Mrs les administrateurs de l'île de Bourbon et les autoriser à accorder, par chaque année, au Sr de Parny leur père, résidant dans cette colonie, des lettres de change sur les trésoriers des Colonies en France, jusqu'à la concurrence d'onze mille livres pour leurs pensions alimentaires, entretien, éducation, etc.

Sçavoir, en proportion de leur état :

au 1er 4.000 £
au 2º 3.000 £
au 3º 2.000 £
au 4º 2.000 £
Total 11.000 £

sommes qui leur sont annuellement nécessaires pour subsister et s'y soutenir honorablement.

La réponse du ministre fut adressée à l'aîné :

Versailles, le 11 avril 1782

M. de Forges Parny

Ecuyer de Main de la Reine

J'ai examiné, Monsieur, le mémoire par lequel vous demandez qu'il soit délivré à M. de Parny, votre père, par le trésorier de l'Isle de Bourbon, des récépissés jusqu'à concurrence de la somme de 11.000 Livres, pour la pension alimentaire qui doit servir à votre entretien ainsi qu'à celui de vos deux frères et de votre neveu.

Je fais, en conséquence, passer des ordres au commissaire administrateur de cette Colonie pour l'autoriser à se prêter aux demandes de votre famille, dans le cas où elles pourront se concilier avec l'ordre des finances de Sa Majesté et avec les proportions établies entre ceux des habitants qui doivent participer à cette facilité.

Je suis, etc...

Le même jour, le marquis de Castries envoyait la lettre suivante à M. Chevreau, ordonnateur des îles de France et de Bourbon : Colonies B. 208

Nº 42

### Mr Chevreau

## Versailles, le 11 avril 1782

J'ai reçu, Monsieur, des Représentations de la part de trois sils et d'un petit-fils de M. de Parny, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, habitant de l'Isle de Bourbon, qui m'ont sollicité de faire délivrer à leur Père, sur sa demande, des Récépissés jusqu'à concurrence de la somme de 10.000 Livres pour la pension alimentaire dont ces 4 créoles actuellement en France prétendent avoir besoin. Je me suis aperçu par les Bord(ereau) x que M. de Courcy m'a adressés que M. de Parny était déjà compris pour une somme de 6.000 £. dans le nombre des habitans à qui Sa Majesté a permis d'accorder des Rescriptions sur le Trésorier Général des Colonies pour les pensions alimentaires des Enfans qu'ils font élever en France. J'approuve néanmoins que vous autorisiés l'or-

donnateur de l'Isle de Bourbon à accorder une Extension de faveur à M. de Parny autant que ses demandes pourront se concilier avec l'ordre des finances et avec les Proportions que je suppose Etablies dans la répartition de cette facilité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

Malheureusement, lorsque cette lettre parvint à l'île Bourbon, le lieutenant-colonel Paul de Forges de Parny venait de mourir, et M. Chevreau ne pouvait que répondre : Isle de France et de Bourbon

N° 191

Chevreau

La mort de M. de Parny père empêche l'envoi d'une augmentation de fonds pour ses enfants à Paris.

> Au Port-Louis, Isle de France, le 18 décembre 1782

Monseigneur.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, le 11 avril dernier, N° 42, et dans laquelle vous approuvez qu'il soit délivré de la caisse du Roy à Bourbon des récépissés ou lettres de change jusqu'à concurrence de 10.000 Livres en faveur des enfants de M. de Parny, actuellement à Paris.

La mort récente de ce lieutenant-colonel qui commandait les Milices au quartier de Saint-Paul, devient un obstacle à l'exécution de cette disposition ; et d'ailleurs les 100.000 Livres à quoi ont été fixé pour cette année les traites de Bourbon pour pensions alimentaires sont remplies.

Mais à compter du 1er janvier prochain, il sera permis à tous et un chacun de se procurer des lettres de change sur France, en remettant au trésor des fonds en espèces, suivant et ainsi que vous l'avez décidé dans votre dépêche du 11 août 1781 et à laquelle j'ai répondu par la mienne n° 133.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

### CHEVREAU

Puisque l'argent ne pouvait plus venir de l'île Bourbon, il était urgent d'aller l'y chercher et de hâter le partage de la succession de Paul de Parny. Pour parvenir à ce résultat, il fallait que soient présents ou représentés tous les enfants vivants issus des trois mariages du défunt. Le voyage de Paris à Saint-Paul coûtait cher : à peu près

1.600 Livres de l'époque. Pour Antoine, le plus jeune des frères Parny. la solution était assez simple : il avait été reçu aspirant garde-marine. le 18 avril 1782, et affecté à l'escadre de Brest le 2 mai suivant. Il pouvait faire la traversée de Lorient à Bourbon gratuitement tout en accomplissant ses devoirs d'aspirant. Mais, comme il n'était âgé que de seize ans en 1783, ses aînés ne pouvaient lui donner aucune procuration. Le Comte de Parny était retenu à Versailles par les obligations de sa charge d'écuyer de main de la Reine. Et, même s'il avait eu la possibilité de quitter Versailles, il ne l'eût point fait à ce moment-là : il avait demandé d'être admis aux honneurs de la Cour et, sur un rapport favorable de Chérin. Louis XVI avait écrit « bon » en marge de sa requête. (Il montera dans les carrosses du roi le 27 octobre 1783). Evariste qui n'était que capitaine à la suite dans son régiment de dragons, se rendrait donc à Bourbon, nanti de la procuration de son frère aîné. Mais, comme sa trésorerie était en médiocre état, le comte de Parny se mit aussitôt à la recherche d'un moyen qui permettrait à son cadet de faire le voyage « aux frais du roi ». Jean-Baptiste bénéficiait de la protection de la reine et, par voie de conséquence, de celle de hauts fonctionnaires comme M. de Saint-Paul, commissaire ordonnateur des guerres, et M. de Vaivres, Intendant général des colonies. Le maréchal de Castries lui-même, ministre de la marine depuis 1780, et qui le resta jusqu'au 24 août 1787, n'hésitait pas à intervenir en faveur du comte de Parny ou d'un membre de sa famille, quand l'occasion s'en présentait.

Le destin veut qu'en cette année 1783, la France et l'Angleterre signent un traité de paix pour mettre fin à la guerre qui les opposait depuis 1778. Les préliminaires en avaient été rédigés à Paris le 10 janvier 1783. Le traité définitif ne fut signé que le 3 septembre 1783, au nom de la France par le Comte de Vergennes et, pour l'Angleterre, par le duc de Manchester.

L'article 1er est de style.

L'article II dit que les traités de Westphalie de 1648, de Nimègue de 1678 et 1679, etc..., de Paris de 1763 servent de base à la paix.

Article III — Tous les prisonniers faits de part et d'autre seront restitués sans rançon.

Art. IV — La Grande-Bretagne est maintenue dans la propriété de Terre-Neuve et des îles adjacentes, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon lesquelles sont cédées à la France.

Art. VII — L'Angleterre restitue l'île de Saint-Louis à la France et lui garantit l'île de Tobago.

Art. VIII — La France restitue à la Grande-Bretagne les îles de Grenade et les Grenadins : Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Montferrat.

Art. IX — La Grande-Bretagne cède en toute propriété et garantit à la France la Rivière de Sénégal et ses dépendances avec les forts de Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin et Portendie, ainsi que l'île de Gorée.

Art. X — La France garantit, de son côté, à l'Angleterre la possession du fort James et de la rivière de Gambie.

Art. XIII — Le roi de Grande-Bretagne restitue à Sa Majesté Très Chrétienne tous les établissements qui lui appartenaient, au commencement de la guerre présente, sur la côte d'Orixa et dans le Bengale, avec la liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux, etc...

Art. XIV — Pondichéry est également rendu à la France, de même que Karical et S. M. Britannique procurera, pour servir d'arron-dissement à Pondichéry, les deux districts de Valancour et de Bahour et à Karical les deux Magans qui l'avoisinent.

Art. XV — La France rentre en possession de Mahé ainsi que de son comptoir à Surate.

Ce traité, conséquence logique des succès que nous venions de remporter sur les Anglais aussi bien aux Indes qu'en Amérique (9), constituait pour nous une revanche sur celui de 1763 par lequel nous perdions le Canada et une partie de nos possessions des Indes. Certes, le Canada restait un dominion britannique, mais l'Angleterre avait été obligée de reconnaître, par le traité du 30 novembre 1782, l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, auxquels nous avions apporté une aide militaire décisive, nous recouvrions tous nos comptoirs de l'Inde et le Sénégal devenait définitivement une terre française.

Aussitôt des ordres du roi sont envoyés, par dépêches échelonnées du 4 au 14 septembre 1783, dans toutes les villes de France pour qu'un Te Deum d'action de grâces soit célébré dans chaque paroisse.

Après avoir rendu grâces à Dieu, il était urgent de porter à M. de Souillac, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, et au marquis de Bussy, commandant général dans l'Inde, dont les hommes se battaient encore, quoique de façon épisodique, contre les Anglais et certains de leurs vassaux Hindous, les protocoles du traité de paix et de leur donner des instructions précises pour prendre possession des places qui venaient de nous être rendues ou cédées.

Grâce à l'influence du comte de Parny à la cour, grâce aussi — peut-être — à la recommandation de M. Genêt, secrétaire du comte

<sup>(9) —</sup> Notre marine, dont la puissance avait été reconstituée et augmentée par le comte de Sartine, venait de remporter de beaux succès aux Antilles avec les amiraux d'Estaing et du Bouexic de Guichen. Suffren était vainqueur sur les côtes de l'Inde et Crillon avait enlevé Minorque qui sera restitué à l'Espagne.

de Vergennes et père de Madame Campan, le maréchal de Castries charge Evariste de cette mission. Non seulement le ministre lui confie d'importants documents pour le Vicomte de Souillac, mais il conseille à ce dernier de prendre le protégé de la reine en qualité d'aide-de-camp. Une correspondance s'établit qui va nous permettre de suivre le Chevalier de Parny tout au long de son second voyage dans son île natale. M. de Souillac

N° 939

## Isles de France et de Bourbon

1783

Versailles, le 17 juillet 1783

Le Cher de Parny, Monsieur, Capitaine de Dragons dans le Régiment de la Reine, se propose de passer aux Isles de France et de Bourbon pour ses affaires de famille, vous me ferés plaisir si vous voulés bien le prendre en qualité de votre aide de Camp pendant le tems qu'il y restera. Comme la Reine le protège, je vous prie de m'informer de ce que vous aurés fait pour lui afin que j'en fasse part à Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

Le Mai de Castries

Colonies B. 209

1783

Nº 143

## Mrs de Souillac et Chevreau

Versailles, le 8 aoust 1783

M. de Parny, Capne de Dragons au Rég(imen) t de la Reine, doit se rendre, Messieurs, à l'Isle de Bourbon pour vendre les biens qui lui appartiennent dans cette Isle et pour terminer ses affaires de famille, je vous prie de lui accorder les secours et les bons offices qui dépendront de vous dans les différentes circonstances où il pourra se trouver. Quant à ce qu'il demande qu'il lui soit délivré des lettres de change sur le trésorier général de mon département, jusqu'à concurrence du produit de la vente de ses biens, M. Chevreau pourra lui en faire expédier en prenant néanmoins les mesures nécessaires pour ne pas compromettre les intérêts du Roi.

J'ai l'honneur d'être, etc...

## Le Mal de Castries

Une lettre identique est envoyée de Versailles, à la même date, à Messieurs de Souville et Mellis, commandants particuliers des îles de France et de Bourbon. (Souville commandait à l'île Bourbon et Mellis était ordonnateur de l'île de France).

MMrs de Souville et Mellis Versailles, le 8 aoust 1783

M. de Parny, Capitaine de Dragons au Régiment de la Reine, doit se rendre, Messieurs, à l'Isle de Bourbon pour l'arrangement de ses affaires de famille et pour vendre les biens qu'il a dans cette Isle. Je vous prie de lui accorder tous les secours et les bons offices qui dépendront de vous dans les différentes circonstances où il pourra en avoir besoin.

J'ai l'honneur d'être, etc...

Enfin, le ministre confirme à Evariste que son voyage sera bien payé par le trésor royal : Isle de France

### Versailles, le 19 septembre 1783

Les circonstances particulières dans lesquelles vous vous trouvés, Monsieur, m'ont déterminé à vous procurer votre passage aux frais du Roy, pour l'Isle de France. J'écris, en conséquence, à Mr Clouet, Commissaire général à l'Orient, pour qu'il arrange votre embarquement.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mal de Castries

M. le Cher de Parny, Capitaine de Dragons au Régt de la Reine

Rue de Richelieu

La lettre destinée à M. Clouet, part le même jour du bureau des dépêches :

Passage du Cher de Parny

Ile de France

## Versailles, le 19 septembre 1783

Je vous prie, Monsieur, d'arranger l'embarquement aux frais du Roy, de M. le Cher de Parny, Capitaine de Dragons au Régiment de la Reine, sur l'un des bâtiments du Commerce qui fera voile pour l'Isle de France où il doit se rendre.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mal de Castries

Mr Clouet

ř

Il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, de mettre la main sur une liste de passagers contenant positivement le nom de mon grand-

oncle. Mais les multiples recherches que j'ai faites, dans ce dessein, aux archives nationales et à celles de Lorient me permettent de supposer que le poète a pu s'embarquer soit sur l'Elisabeth-Sophie, soit sur le Bougainville, soit enfin sur le Sagittaire. En effet, l'Elisabeth-Sophie, capitaine Massot, embarqua ses premiers passagers le 16 octobre 1783. mais ne put mettre à la voile que le 5 novembre suivant, en raison de la tempête qui sévissait sur les côtes de Bretagne. De ce fait, la liste des passagers est fragmentée et très incomplète. Celle qui est conservée aux Archives nationales (Marine B 3.744) ne contient que six noms ; or, il y eut certainement plus de six personnes qui montèrent à bord de l'Elisabeth-Sophie pour se rendre aux îles de France et de Bourbon. Je n'ai pu retrouver la date exacte de l'arrivée de ce bâtiment à l'île de France, mais le Bougainville arriva à Bourbon le 27 février 1784 et le Sagittaire toucha Port-Louis, île de France, le lundi 26 avril 1784. Le voyage de Lorient aux îles durait, à cette époque, de quatre à six mois. Une indication précise nous permet de situer, à quelques jours près, la date du débarquement du chevalier de Parny à l'île de France : le mercredi 5 mai 1784, il dépose un testament olographe entre les mains de Me Touraille, notaire au Port-Louis. Il est donc fort probable qu'il ait débarqué du Sagittaire le 26 avril.

A partir de ce moment, nous pouvons reconstituer presque exactement son emploi du temps. MM. de Souillac et Chevreau (10) écrivent, quelques mois plus tard au maréchal de Castries : Iles de France et de Bourbon

Nº 329

Vte de Souillac et Chevreau

Répondent à la lettre de Monseigneur du 8 aoust 1783, N° 143, qu'ils donneront à M. de Parny toutes facilités pour terminer ses affaires et faire repasser ses fonds en France.

Au Port-Louis, Ile de France Le 28 novembre 1784 1ère par la Bellone 2e par l'Apollon

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 8 aoust 1783, N° 143. — M. de Parny, capitaine de dragons au régiment de la Reine qu'elle concerne, est arrivé icy et a Passé ensuite à Bourbon où il commence à vendre ses biens. Nous répondrons, Monseigneur, à votre recommandation en sa faveur et nous lui ren-

<sup>(10) —</sup> François vicomte de Souillac, chevalier de Saint-Louis, était gouverneur général des îles de France et de Bourbon. — Elienne Claude Chevreau en était l'ordonnateur.

drons tous les bons offices qui pourront dépendre de nous en lui fournissant les moyens les plus avantageux de faire passer ses fonds en France sans compromettre les intérêts du Roy.

Nous sommes avec Respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

### Le Vte de Souillac Chevreau

Effectivement, Parny après être resté deux mois environ dans l'île de France, se rendit à Bourbon pour y liquider la succession de son père. Finalement, le partage fut signé par devant notaire le 11 septembre 1784.

### \*

Le Vicomte de Souillac avait alloué un traitement de 4.000 Livres par an à son aide-de-camp. Cette décision fit surgir une petite difficulté, dont la lettre suivante nous apporte l'écho :

A M. de Souillac

## Versailles, le 30 septembre 1784

J'ai vu, Monsieur, par votre lettre N° 448 que vous avés pris pour Aide de Camp le Cher de Parny que je vous ai recommandé par ma lettre du 17 juillet 1783. Je suis fort aise que vous l'ayiés employé, mais je ne puis approuver qu'il jouisse d'aucuns appointemens à la charge du Roi, etc...

### Le Mal de Castries

Le Vicomte de Souillac objecta qu'il était à la fois injuste et paradoxal qu'un officier remplisse les fonctions d'aide de camp et qu'on lui en refusât la solde. Finalement, tout s'arrangea fort bien et Parny continua de toucher son traitement de 4.000 Livres pendant tout le temps qu'il servit dans l'Inde et même jusqu'à l'achèvement de sa mission en France, avec l'approbation du ministre.

Comme dans toute armée bien organisée, la maladie ou la mort du commandant en chef avait été prévue et son successeur désigné d'avance. J'ai sous les yeux un « Mémoire du Roi pour servir d'Instruction particulière aux commandants des forces de terre et de mer et régler leurs pouvoirs et autorité respectifs dans le cas où le marquis de Bussy, commandant en chef desdittes forces, viendrait à manquer par mort ou autrement ».

Les deux articles principaux de ce document ordonnent :

- 1° Tous les papiers du marquis de Bussy seront remis, par le commandant de vaisseau le plus diligent qui les transportera au Vicomte de Souillac (sic).
- 2° Le Vicomte de Souillac, Gouverneur général des Isles de France et de Bourbon, commandera toutes les forces de terre et de mer de Sa Majesté, aussi longtemps qu'elles séjourneront à l'Isle de France ».

Cette précaution n'était pas inutile : le marquis de Bussy meurt à Pondichéry le 7 janvier 1785.

Le vicomte de Souillac, rapidement averti, doit donc aller prendre le commandement de toutes les forces françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance. Il alerte son aide-de-camp. Le 24 février 1785, le chevalier de Parny quitte Bourbon à bord de L'Osterley, capitaine le chevalier de Tromelin, à destination de l'île de France, pour y rejoindre son chef. Il est accompagné de son jeune demi-frère, le chevalier Antoine de Parny, garde de la marine, et de son cousin le chevalier de Roburent, officier au régiment de l'île de France.

Les préparatifs du voyage de M. de Souillac dans l'Inde durent près d'un mois. Le nouveau commandant en chef complète son étatmajor en prenant deux aides de camp supplémentaires : le chevalier de Fayolles, son neveu, aide-major des volontaires de Bourbon et M. Boutin (11), jeune capitaine de cavalerie qui ne voulait pas rentrer en France parce qu'il « venoit de contracter un mariage dont M. son père étoit fort mécontent », et qu'il redoutait les foudres paternelles. Dans une lettre du 28 mars 1785, M. de Souillac souligne que ses nouveaux aides de camp ne toucheront aucune augmentation de solde au titre de leur fonction, purement honorifique. Puis, le surlendemain, il annonce son proche départ au ministre :

A l'Isle de France, le 31 mars 1785

Monseigneur,

Je pars demain pour Pondichéry où je trouverai le pavillon français rétabli et les dispositions faites pour la remise respective de toutes les places...

Et le maréchal de Castries lui répond :

« Le Roi compte beaucoup sur votre zèle pour les intérêts qui vous sont confiés ».

Quand on évoque les voyages en mer que faisaient nos aïeux sous le règne de Louis XVI, il ne faut jamais oubier que tous les projets de départ étaient rigoureusement tributaires des conditions atmosphériques. En réalité, le vicomte de Souillac et le chevalier de Parny ne s'embarquèrent, en rade de Port-Louis, que le 3 avril 1785, sur la Subtile qui ne put mettre à la voile que le 4.

Des notes de M. de Souillac, j'extrais ces lignes qui nous renseignent sur le déroulement d'une partie du voyage :

« J'avois reçu l'ordre d'aller à Pondichéry, d'y vacquer à la reprise de possession des établissemens rendus ou cédés par l'Angleter-

<sup>(11) —</sup> Dans une lettre du 16 janvier 1788, Parny nous apprend que cet ancien camarade vient de faire une visite de courtoisie à Versailles et s'en retourne déjà colonel avec 4.000 livres d'appointemens (à l'île de France).

re, d'y prendre connoissance et de rendre compte de la situation politique de l'Inde, tant relativement aux Princes du pays qu'aux puissances européennes qui y étoient établies, d'examiner quel devoit être le point principal de nos établissemens... »

« Je partis de l'Isle de France sur la Subtile le 3 avril (1785). Je touchai à Trinquemalé dans l'Isle de Ceylan où il nous restoit des magasins que j'inspectai. De là, je fus à Karical, établissement qui nous avoit été restitué avec une augmentation considérable de territoire. Le désordre le plus affreux régnoit dans cet établissement... »

Deux divans avaient rançonné ou spolié les habitants de Karical et de ses environs. Habitude bien orientale. Le vicomte de Souillac fit restituer aux malheureux indigènes les sommes d'argent et les biens qui leur avaient été arrachés par la violence ou le dol, puis il jeta les divans coupables de ces exactions et quelques-uns de leurs sportulaires en prison. Excellent moyen d'affermir son prestige et sa popularité.

« J'arrivai à Pondichéry le 24 mai 1785. On savoit que Pondichéry contenoit beaucoup de munitions d'artillerie qui avoient été transportées dans l'Inde pendant la guerre, mais l'on s'attendoit qu'elles seroient rapportées à l'Isle de France. Je les gardai, et pour que tout concourût à faire connoître que nous voulions nous établir dans ces contrées sur un pied respectable, je pris sur moi da commencer sur-le-champ l'enceinte de la ville et d'élever de nouveaux remparts ».

Cent quarante ans avant le maréchal Lyautey, M. de Souillac pensait qu'il faut savoir montrer sa force pour n'avoir pas à s'en servir...

Par un curieux hasard, Parny arrivé à Pondichéry le 24 mai 1785, comme on vient de le voir, y rencontre Etienne de Jouy qui devait être son successeur à l'Académie française trente ans plus tard. Etienne de Jouy nous confie lui-même, dans ses œuvres, qu'un des plus doux souvenirs de sa vie fut la première leçon qu'il reçut de Parny, sur l'art des vers, dans la plaine de Gondelour « dernier champ de bataille illustrée par nos armes dans ces contrées lointaines ». Gondelour, en effet, était tombé entre nos mains, après de violents engagements, en 1782.

Le 1er septembre 1785, Evariste adresse, de Pondichéry, au comte de Parny, son frère, une longue épître en vers, dans laquelle il décrit avec humour quelques traits, volontairement exagérés, de son caractère et dit comment il fut amené aux « indiens rivages » :

Le ciel, qui vouloit mon bonheur, Avoit mis au fond de mon cœur La paresse et l'insouciance; Je ne sais quel démon jaloux Joignit à ces aimables goûts musique descriptive, et chaque fois dans un style différent, a merveilleusement réussi l'orchestration de trois des chansons madécasses de l'aède créole. Sa musique s'impose à notre oreille de manière décisive. Quand on a entendu le prélude de la huitième chanson : « Il est doux de se coucher, durant la chaleur, sous un arbre touffu », où l'égrènement du piano, le murmure languissant du violoncelle et l'incantation légère de la flûte évoquent à la fois le souffle de la brise mêlé au chant d'un oiseau dans le calme d'un crépuscule austral, et le bruit de la molle intumescence des vagues, on n'imagine pas que ce poème puisse être accompagné d'une autre musique. On entend les jeunes femmes malgaches implorer la protection de leurs dieux païens, on les voit s'adonner au farniente qui leur est cher et contempler la Croix du Sud, sans aucun des soucis morbides qui accablent les civilisés. On les entend chanter leurs élégies plaintives, de même qu'on voit et qu'on entend la foule recueillie des Espagnols fervents et mystiques suivre, en priant, le cercueil d'une princesse morte lorsque s'envolent les phrases musicales de la « Pavane pour une Infante défunte ».

\*

La réorganisation de nos cinq comptoirs de l'Inde, la réfection et l'amélioration des fortifications de Pondichéry et de Chandernagor, l'échange et le rapatriement des prisonniers demandèrent à peu près six mois. Le vicomte de Souillac proposa au maréchal de Castries de faire construire deux tombeaux dans l'église des capucins de Pondichéry afin que les dépouilles mortelles du marquis de Bussy et du général Duchemin, mort lui aussi dans l'Inde, reposassent en terre chrétienne.

Le ministre donna un avis favorable, mais ce fut M. de Cossigny qui s'occupa, en avril 1787, du transfert des corps des deux généraux français dans ladite église (14).

Pendant les six mois qu'ils séjournèrent dans l'Inde, M. de Souillac et ses collaborateurs firent du bon travail. La paix semblait assurée pour longtemps avec l'Angleterre. L'article XVIII du traité de 1783 édictait :

« Aussitôt après l'échange des ratifications, les deux parties contractantes nommeront des commissaires pour travailler à de nouveaux arrangemens de commerce entre les deux nations, sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelles ; lesquels arrangemens devront être terminés et conclus dans l'espace de deux ans à compter du 1er janvier 1784 ».

Les colons et les négociants français et anglais, las des conflits qui éclataient épisodiquement entre leurs nations respectives depuis

<sup>(14) —</sup> M. de Conway rend compte, dans une lettre du 23 avril 1787, des cérémonies qui eurent lieu à cette occasion.

1748, ne souhaitaient qu'une chose : faire du commerce et des affaires prospères.

Les limites de nos comptoirs bien établies, les ports refaits, nos garnisons de Pondichéry et de Madras ramenées aux proportions de simples unités de surveillance, M. de Souillac pouvait reprendre le gouvernement des îles de France et de Bourbon qu'il avait confié, pendant son absence, aux soins de M. de Cossigny. Le 10 octobre 1785, il s'embarque sur la « Précieuse », toujours accompagné du chevalier de Parny. Ce bâtiment arrive à l'Île de France le 7 novembre 1785. Parny y reste peu et retourne à Bourbon. Il prépare déjà son départ pour Paris. D'ailleurs, M. de Souillac qui a d'importants comptes-rendus et des documents confidentiels à faire parvenir au roi, l'a chargé de transporter ces pièces en France.

.

Les gens du XVIII siècle savaient que l'homme est mortel et qu'aucun voilier n'est assuré d'arriver à bon port. Evariste, à la veille d'un voyage en mer qui durait généralement une centaine de jours, rédige, le 12 avril 1786, un testament dont voici la teneur :

- « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.
- « Je soussigné Evariste Désiré de Forges Parny, chevalier, capitaine de dragons au régiment de la Reine et Aide de camp de M. le vicomte de Souillac, Gouverneur général de tous les Etablissements français au-delà du Cap de Bonne Espérance, sain de corps et d'esprit, ai consigné mes dernières volontés dans ce testament olographe.
- « 1°) J'annule le testament olographe que j'ai déposé entre les mains de M° Touraille, Notaire au Port-Louis, Ile de France, le 5 mai 1784, et je veux qu'il reste sans effet.
- « 2°) Je déclare avoir à Messire Jean-Baptiste Paul de Forges Parny, chevalier, comte de Parny, mon frère, dont je suis procureur, la somme de Trente qua're mille Livres, en lettres de changes, que j'ai renfermée et étiquetée dans une enveloppe pour lui être envoyée après ma mort.
- « 3°) Je lègue au dit comte de Parny tous les fonds quelconques qui se trouvent entre les mains de M° Simonet, mon notaire et mon procureur à Paris, et je lui lègue aussi toutes mes prétentions sur ce qui peut m'être dû en France.
- « 4°) Je lègue au chevalier de Parny Montchéri, mon frère, et à Madame Duportail, ma sœur, tout ce que je possède aux Iles de France et de Bourbon pour être divisé entre eux par moitié.
- « J'en excepte une somme de dix mille Livres en lettres de change que je donne à Paul de Forges Parny, premier page de Monseigneur Comte d'Artois, mon neveu, et qui sera envoyée pour cet effet au

Comte de Parny qui la placera de la façon qu'il jugera la plus convenable.

- « J'en excepte encore une somme de cinq mille Livres tournois que je lègue à la négresse libre nommée Valère, actuellement demeurant chez Madame Duportail, laquelle somme sera remise pour cet effet à Madame Duportail elle-même.
- « 5°) Je veux que tous mes papiers soient envoyés au Comte de Parny et qu'on y joigne une copie du présent testament, et mon extrait mortuaire.
- « 6°) Je nomme pour mon exécuteur testamentaire M. Panon Duportail, mon beau-frère et, à son défaut, Madame Duportail et c'est entre leurs mains que je dépose le présent testament scellé du sceau de mes armes, étiqueté, daté et signé sur l'enveloppe.
- « Fait et écrit de ma main au quartier Saint-Denis, Ile de Bourbon, ce 12 avril 1786.

## « Le Chevalier de Parny »

### \*\*

Le lendemain même, 13 avril, Parny s'embarque à Saint-Denis sur la corvette « L'Eclair », capitaine Burguez. Le 2 mai, il est à l'Île de France. Le 5, le vicomte de Souillac signe l'ordre suivant destiné à son aide de camp :

« M. le chevalier de Parny, chargé des dépêches que je lui remets pour la Cour, s'embarquera demain 6 du présent sur le paquebot anglois « Le Fox », qui va en droiture en Angleterre ; dès que M. le chevalier de Parny y sera débarqué, il remettra à M. l'Ambassadeur de France la lettre dont il est porteur pour lui, et se rendra le plus promptement possible en France pour y remplir la mission qui lui est confiée ».

### \*

Il semble qu'un mystérieux destin ait alors tenté de réunir le poète créole et la femme qu'il avait chantée sous le nom d'Eléonore. Dans la biographie de mon grand-oncle, j'ai donné quelques renseignements sur l'état-civil de la Délie du Tibulle français : elle s'appelait Esther Lelièvre et elle était née à Saint-Paul de l'île Bourbon le 7 juin 1761. Quelque temps avant que le chevalier de Parny publiât, sous le titre de Poésies érotiques les admirables élégies qui devaient immortaliser à la fois l'auteur et son amante, Esther Lelièvre avait épousé, en 1777, Jean-Baptiste Canardelle, médecin des troupes de l'île. Parny exprima alors, dans un de ses plus beaux poèmes, l'amertume qu'il avait éprouvée à l'annonce de ce mariage :

C'en est donc fait ! Par des tyrans cruels, Malgré ses pleurs, à l'autel entraînée, Elle a subi le joug de l'hyménée. Elle a détruit, par des nœuds solennels, Les nœuds secrets qui l'avoient enchaînée.

Prêt à voler aux pieds de mon amante, Dans un billet tracé par l'inconstante Je lis son crime et je lis mon malheur. Un coup de foudre eût été moins terrible. Eléonore! ô dieux! est-il possible! Il est donc fait et prononcé par toi L'affreux serment de n'être plus à moi?

Mais, depuis lors, deux lustres presque avaient passé. La blessure semblait cicatrisée. Et pourtant...

Dans l'après-midi du 6 mai 1786, Evariste surveillait l'embarquement de ses bagages sur le Fox amarré dans la rade de Port-Louis. Soudain, il voit accourir à lui une négresse qu'il reconnaît aussitôt : c'était celle qui, douze ans auparavant, l'introduisait la nuit auprès d'Eléonore et s'employait à écarter les importuns. Cette jeune noire est porteuse d'un message de sa maîtresse. Parny est bouleversé. Il éprouve quelque hésitation avant d'ouvrir la lettre qu'il a dans la main. Puis, il en prend connaissance. Eléonore le prie, le supplie d'aller lui rendre visite. Jean-Baptiste Canardelle, son mari, est dans un état désespéré. (Il mourra exactement quatorze jours plus tard, le 20 mai 1786). Certes, Eléonore n'avoue pas, dans son billet, les pensées que lui suggèrent la situation où elle se trouve et l'issue - qu'elle sait proche et fatale - de la maladie de son époux. Elle est trop fine, trop délicate pour commettre une telle maladresse. Elle exprime simplement, mais avec beaucoup de ferveur, le chagrin qui l'accable au chevet d'un agonisant et la tristesse qu'elle éprouve en apprenant que le poète de son premier amour va partir pour longtemps, pour toujours peut-être... O femmes ! comme vous savez bien manier la prétérition !... Parny comprend parfaitement que sa Délie pense à une prochaine possibilité d'unir leurs deux vies. Ses souvenirs de jeunesse l'assaillent. Eléonore, qui n'a que vingt-cinq ans, ne l'oublions pas, est là, tout près, qui l'attend, qui brûle de le revoir... Pendant quelques minutes (il en fera l'aveu plus tard à Chateaubriand), il se sent partagé entre un soudain désir de se rendre à l'appel de son ancienne amante et son devoir qui lui commande de partir. Mais, il se reprend vite ; en une telle occurrence, un officier du roi de France ne peut entendre que la voix du devoir. Il griffonne quelques mo's d'adieu sur un feuillet, renvoie la domestique d'Eléonore et s'embarque sur le Fox.

Le bateau lève l'ancre à la nuit tombante et, à partir de ce moment, c'est Parny lui-même qui va nous décrire son voyage dans une lettre à sa sœur Geneviève.

### Paris, le 28 août 1786

Me voilà encore une fois dans ce vieux Paris, ma chère Javotte. Nous avons essuyé sous le Cap des tems affreux, et tels que des marins qui ont fait toutes les campagnes de Cook n'en ont jamais vu de pareils. Nous l'avons cependant doublé le 12 juin. Nous avons relâché quatre jours à Sainte-Hélène (15), et je suis arrivé à Plymouth le 13 de ce mois (16). Le 18 j'étois à Versailles. Le Comte (17) et Du Portail sont revenus de la campagne (18) pour me voir. Ton fils est bien portant et gras comme un larron ; mais le Comte relève d'une maladie qui a pensé l'emporter (19). Ils t'écrivent tous deux et moi je n'ai que le tems de te dire un mot. Je suis content de la réception de M. de Castries (20) et je m'attends à quelque chose. Mais nous sommes dans un siècle de fer, on réforme de tous côtés, et l'on ne donne plus de brevets. Mon sort ne sera décidé que dans deux mois (21). Tu m'as promis mes draps de lit par la première occasion ; quant au reste de mon linge, envoye-moi seulement 36 chemises, car le Comte n'en a plus (22). Tu garderas le reste, ainsi que les 4 petites pièces de toile, jusqu'à nouvel ordre. Il se pourroit bien que j'allasse le chercher (23).

Adieu, ma bonne amie, je t'embrasse de tout mon cœur, toi, ton mari, tes enfants, M. Dioré et toute la famille (24).

(Paraphe)

<sup>(15) —</sup> Il ne se doutait pas du rôle que cette île allait jouer dans le destin de Napoléon trente cinq ans plus tard.

<sup>(16) —</sup> Il ne signale pas son passage à Londres. Il y était le 14 et j'ai sous les yeux la copie d'un reçu de 210 livres sperling qu'il signa, le 15 août 1786, au comte d'Adhémar, ambassadeur de France, pour les frais du voyage qu'il avait fait par ordre du vicomte de Souillac. (Cabinet Charavay).

<sup>(17) —</sup> Jean Baptiste Paul de Forges comte de Parny des Salines. Il portait ce titre de courtoisie depuis qu'il avait été admis comme écuyer de main de la reine en 1775.

<sup>(18) —</sup> Les frères Parny, officiers de cour, habitaient Feuillancour en été, ce qui les rapprochaient de Versailles.

<sup>(19) -</sup> Il en moura un an plus tard : le 16 août 1787.

<sup>(20) —</sup> Charles Eugène Gabriel de la Croix marquis de Castries, maréchal de France en 1783. Il était né en 1727 et mourut en 1801. Il fut ministre de la Marine depuis 1780 jusqu'au 24 août 1787.

<sup>(21) —</sup> En réalité, la promesse d'avancement que M. de Castries venait de lui faire ne sera pas tenue. Il restera capitaine de dragons jusqu'en 1788. époque à laquelle son régiment sera réformé.

<sup>(22) —</sup> Il ne restait, sans doute, qu'une vingtaine de chemises au comte de Parny ; alors, il se trouvait démuni...

<sup>(23) —</sup> Parny, à plusieurs reprises, a manifesté, dans ses lettres familières, son intention d'aller finir ses jours à l'île Bourbon. Il devait, pourtant, n'y jamais retourner et mourir à Paris. Tempus edax rerum...

<sup>(24) —</sup> Claude Elie Dioré, qui avait épousé Madeleine Panon en 1755, était le beau-frère de M. et Mme Henri Panon du Portail.

C'est au cours de l'année 1786 que Parny confie aux libraireséditeurs Hardouin et Gattey le manuscrit de ses Chansons madécasses et des Poésies fugitives. Dans une lettre empreinte à la fois de fatalisme et de modestie, le poète écrivait à sa sœur, le 16 janvier 1788 :

« Le paquet que je t'avois annoncé, contenant quelques exemplaires d'un petit ouvrage que j'ai publié il y a un an, est apparemment resté parmi les effets de Mr le Brasseur qui s'en étoit chargé. S'il ne te parvient pas, tu ne perdras rien. Je viens de donner une édition complète de tous mes ouvrages. J'en ai fait mettre un (paquet) à ton adresse dans une malle que Made de Souville envoye à Made Routier ».

En disant à Geneviève qu'elle ne perdrait rien si elle ne recevait pas l'édition originale des Chansons madécasses, Parny entendait par là que cette perte serait compensée par l'envoi de la première édition complète de ses œuvres, rassemblées en 1788 dans deux charmants petits volumes ornés d'illustrations de Monnet gravées par Ancelin. Il eût été dommage que le manuscrit des Chansons madécasses fût perdu et que cette œuvre ne vît pas le jour. Avec elle, Parny se révèle le précurseur d'un genre nouveau, qui sera brillamment illustré plus tard par Aloysius Bertrand, Baudelaire, Pierre Louys, Jean Cocteau et quelques autres de moindre renommée : le poème en prose. Dans les Tableaux qui font suite aux Chansons madécasses, on retrouve tout le raffinement de cette civilisation du XVIII siècle que la Révolution allait détruire, trois ans plus tard, avec la douceur de vivre.



Sur cette lettre du chevalier de Parny à sa sœur s'achève l'histoire des *Chansons madécasses*. C'est pourquoi je crois devoir, afin de ne pas trop allonger cette préface, ne tracer qu'à grands traits le tableau des événements qui assombrirent la vie du poète, peu de temps après leur édition originale.

En 1787, s'ouvre pour Evariste de Parny une série d'épreuves en chaîne qui ne prendront fin qu'à sa mort, survenue le 5 décembre 1814. En cette même année 1787, la France est à la veille d'un drame affreux dont l'épilogue se jouera, le 18 juin 1815, dans la plaine de Waterloo. Le synchronisme est frappant.

Dans la nuit du 15 au 16 août 1787, le Comte de Parny meurt à Croissy, emporté par une fièvre « maligne-nerveuse ». La mort de ce frère chéri atterre Evariste. Il écrit à son neveu (25) :

Paris, le 17 août

Pleure, mon cher Duportail, pleure toutes les larmes de ton corps. Ton onche est mort avant-hier à Croissy d'une fièvre maligne-

<sup>(25) —</sup> Louis Pierre Jean-Baptiste Panon du Portail, fils d'Henry et de Geneviève de Forges de Parny.

nerveuse. Fais part de cette affreuse nouvelle à Mesdames de l'Isle. Elles perdent un bon ami, tu perds beaucoup, et moi je perds tout. Adieu, je te défends de me venir voir dans ce moment-ci.

### Le Chevalier de Parny

Et, après avoir annoncé à sa sœur Geneviève le deuil qui frappe cruellement toute la famille, il termine sa lettre par ces mots :

« Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur ; mais je suis plus mort que vivant ».

Le 15 octobre suivant, sa nièce Eugénie meurt à Châteauneuf-les-Martigues, à l'âge de dix-huit ans. Le père de la jeune fille, Paul de Parny, gravement malade, ne supportera pas ce nouveau choc émotif: il succombe le 16 novembre 1787. Enfin, le frère aîné du poète, Jean-Pierre de Forges de Parny, décède à son tour, le 9 octobre 1788, à Saint-Denis de l'île Bourbon. Evariste devient brusquement le chef de la famille Parny, moralement responsable de sept neveux, dont quatre orphelins, qui faisaient leurs études en métropole, ou moment où cette famille va être en partie ruinée, traitée en suspecte et disloquée par la tourmente révolutionnaire. En décembre 1788, le régiment de dragons auquel il appartenait est dissous. Il écrit à sa sœur:

« La France est dans un état de crise ; on réforme, on supprime, on casse bras et jambes dans tous les départemens (c'est-à-dire les ministères) ; le militaire est le plus maltraité et je serai compris dans la proscription générale. Plus de trente mille serviteurs du roi vont se trouver sur le pavé. On ne rencontre que des gens qui perdent leur état et leur pain ».

Depuis la mort du Comte de Parny, il ne connaît plus personne au ministère de la guerre. Il n'a « même pas eu assez de crédit pour faire récompenser ses services ». Sa carrière militaire s'arrêtera là.

Les événements se précipitent. La faillite de Campan, à qui il avait prêté 30.000 Livres, puis l'ignominieuse banqueroute des assignats consommeront sa ruine. En 1790, deux de ses neveux rejoindront le Comte d'Artois à Coblence. Comme beaucoup d'aristocrates, il n'attendra pas que la loi de police générale du 16 avril 1794 lui interdise de résider à Paris pour penser que le séjour dans la capitale était malsain pour un ancien officier de la Reine. Il se réfugie à Daumont, dans la vallée de Montmorency. Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé car, dès le 25 mai 1794, il figure comme suspect dans un rapport rédigé par le comité de surveillance de la section de Brutus, qui a arrêté son ami Théodore de Marsan, ex-chevau-léger de la garde du roi, le 18 avril précédent (Archives nationales F 7. - 4.774). Marsan sera guillotiné quelques semaines plus tard, en même temps que le comte et la comtesse de la Roche-Lupy, cousins par alliance des Parny. Un autre de leurs cousins, par le sang celui-là, Pierre de Forges de Chateau-

brun, ancien page de Louis XVI, incarcéré le 15 février 1793, sera sauvé, de justesse, des charrettes sanglantes de la Terreur par la réaction thermidorienne. Il ne sera remis en liberté que le 26 octobre 1794 (5 brumaire an III).

En décembre 1795, alors que le sinistre moulin à silence du docteur Guillotin avait disparu de la place de la Révolution, Parny revint dans la capitale. Mais il ne sera guère, jusqu'en 1799, qu'un mortvivant, condamné à ne « manger que des pommes de terre », comme il en fit l'aveu, plus tard, à son disciple et admirateur Dorange.

Après 1800, il réussira, péniblement, à faire entendre encore sa voix de poète lyrique au milieu du fracas des armes : cependant, la fraîcheur de la jeunesse n'y sera plus. Le talent de l'écrivain était intact, son style plus pur encore, mais l'homme avait trop souffert. Il n'écrira plus de poèmes d'amour. Il se réfugiera dans le stoïcisme et donnera la mesure de sa virtuosité dans le maniement de l'antiphrase, du persiflage et du sarcasme en publiant le « Pontefeuille volé » après la « Guerre des Dieux ».

Comme l'a écrit mon ami Raphaël Barquissau,, dans l'étude qu'il a consacrée aux Lettres familières de Parny : « La tempête révolution-naire ploya le poète créole sans l'écraser. Seulement, sa vie, qu'il avait préparée tout autre, en fut gâchée. Sa vieillesse fut morose, malgré un mariage tardif avec une veuve qui n'était pas Eléonore. En somme, la destinée lui fut mauvaise. Il était fait pour naître vingt-cinq ans plus tôt, fleurir à la Cour de Louis XV, fréquenter Voltaire et les encyclopédistes et promener de la « Caserne » (26) au Petit Trianon une vieillesse adulée, insoucieuse et charmante, qui n'eût ni subi Robespierre ni sollicité Bonaparte ».

### IN MEMORIAM

Roland-Manuel qui fut non seulement un ami très cher de Ravel, mais un disciple et un admirateur du grand compositeur avant de devenir son biographe, nous apprend dans quelles circonstances Maurice Ravel conçut la musique des Chansons madécasses.

Au début de l'année 1926, Ravel fit l'acquisition des œuvres complètes d'Evariste de Parny. Tandis qu'il en feuilletait les pages, lui parvint un cablogramme du violoncelliste Kindler lui proposant de composer, à l'intention de Madame Elisabeth Spragge Coolidge, célèbre mécène américaine, un cycle de mélodies avec accompagnement « si possible » de flûte, de violoncelle et de piano.

<sup>(26) —</sup> C'est ainsi que le comte et le chevalier de Parny, Bertin, Pincson du Sel et quelques-uns de leurs amis, avaient baptisé le cercle anacréontique qu'ils avaient fondé à Feuillancour.

- « C'est le propre de Ravel, prince des artisans, écrit Roland-Manuel, de se vouloir en tout et pour tout disponible. Prompt à tenir la gageure, prêt à jouer le jeu que le destin lui propose, il n'en récusera pas l'arbitraire, trop sûr que son caprice y trouvera matière à sa mesure. Il décidera donc, incontinent, d'imposer à trois des Chansons madécasses de Parny, le Tibulle français créateur innocent du poème en prose, la compagnie d'un piano, d'une flûte et d'un violoncelle, séduit nu demeurant par le charme d'un exotisme de tout point conforme à ses vœux, parce que la couleur locale en est absente.
- Chansons madécasses que ne le fait l'auteur lui-même quand il met l'accent sur une écriture qui consacre l'indépendance en parties concertantes. Il y voit, d'autre part, un élément nouveau, dramatique, voire érotique qui s'y trouve introduit par le sujet même des chansons de Parny. C'est une sorte de quatuor où la voix joue le rôle d'instrument principal. La simplicité y domine... (Ravel).
- « Ce lyrisme dépouillé nous est rendu sensible, dès le début de la première mélodie, dont les trois épisodes chantent l'attente de la bienaimée Nahandove, l'émotion à son approche, puis la tendresse qui succède à l'exaltation amoureuse. Les paroles de la seconde mélodie, « Aoua », firent scandale lors de la première audition, en raison de leur anticolonialisme étrangement prématuré. C'est un féroce cri de guerre, à quoi le conflit des parties instrumentales fait cruellement écho dès le début pour s'apaiser dans une conclusion sourdement mystérieuse. Mais c'est le dernier volet du triptyque qui nous délivre, à la limite du dépouillement, le charme essentiel des Chansons madécasses. Le langage de Ravel s'y réduit à sa plus simple expression. Pour chanter les délices du repos au sein de la nature, le compositeur use d'arabesques mélodiques qui rejoignent le silence avec une grâce contemplative, laissant l'âme et l'oreille en suspens.
- « Tout se passe, dans cette œuvre unique, comme si le propos d'évoquer l'innocence idyllique des « bons sauvages » et la beauté sans apprêt ni détour de la Vénus noire, avait contraint Ravel à nous montrer son art mis à nu. Dans ces trois chansons où perce avec insistance un caractère voluptueux, sans analogue chez notre artiste (attrait baudelairien de la beauté exotique ?) la musique tend à rejoindre ses éléments primitifs : mélodie, rythme et timbre. Un système d'accords curieusement clarifié nous révèle, en une sorte de schéma, la simplicité foncière des ressources dont use ce grand virtuose qu'est Ravel ».

Market Street Street

Ce dernier avait confié à Madeleine Grey le soin d'interpréter ces trois mélodies.

Parny, Ravel et Madeleine Grey sont morts, mais les Chansons madécasses restent comme l'impérissable témoignage de la richesse d'imagination du poète, du génie du compositeur et du talent de la

cantatrice. Le Chevalier de Parny, excellent musicien, avait composé des airs de harpe pour plusieurs de ses poèmes. Je n'ai, malheureusement, retrouvé qu'une seule de ses partitions : celle de « Romance 124, parue dans l'Almanach des Muses de 1777, un an avant la publication des Poésies érotiques qui allaient asseoir sa renommée. L'aède créole était loin de penser que, cent douze ans après sa mort, l'un des plus célèbres compositeurs du XX° siècle allait écrire de purs chef-d'œuvre de musique descriptive pour trois de ses Chansons madécasses.

Parny et Ravel étaient deux aristocrates qui possédaient de nombreux traits communs : horreur de la trivialité et de l'infatuation, goût pour la clarté classique et le travail consciencieusement fait, recherche de la perfection, souci d'élégance, simplicité courtoise et souriante dans les relations, avec parfois une légère touche de blasement ou d'indulgent mépris, prédilection pour les belles reliures, les bibelots précieux, les miniatures et tous les raffinements du goût et de l'esprit.

Quant à Madeleine Grey, elle était douée d'un des plus généreux tempérament d'artistes que j'aie connus. Son talent était fait d'intelligence et de sensibilité. Elle a mis sa voix riche et prenante au service de toutes les mélodies de Ravel et fut l'ambassadrice de la musique et du chant français de 1919 à 1952. Elle enregistra, pour la première fois, les Chansons madécasses en 1932, sous la direction de Maurice Ravel lui-même (Polydor 561.076 et 561.077). Depuis sa mort, la société Pathé-Marconi a réalisé un « repiquage » de cet enregistrement et l'a gravé sur un disque de la collection « Les voix illustres » (N° 50.038 — 33 tours).

C'est avec beaucoup d'émotion que je me rappelle cet après-midi du 30 mai 1938 où Madeleine Grey me fit l'honneur de me recevoir chez elle, Avenue Junot. Elle avait arrangé son appartement avec un goût exquis. Le choix des meubles, des toiles qui ornaient les murs, de l'emplacement même de son piano, la disposition des vases à fleurs et des objets d'art révélait son sens de l'harmonie et de la décoration. L'artiste était grande, brune, élancée, sa démarche souple comme sa voix de mezzo-soprano. Nous conversâmes pendant près de deux heures et je fus frappé par l'étendue de sa culture, sa noblesse d'âme et de cœur. Nous parlâmes de Ravel, bien sûr, dont elle avait créé toutes les mélodies, mais aussi de Debussy, de Cortot, de Paderewski, de Rachmaninoff, de Stravinsky, de tous les grands musiciens qu'elle avait connus ou dont elle avait interprété les œuvres. Elle savait par œur les plus belles élégies de Parny. Je lui demandai de jouer, pour moi, au piano, les Jeux d'eau de Ravel, pour lesquels j'ai une prédilection particulière. Elle le fit de bonne grâce, puis elle me dédicaca les deux enregistrements originaux des Chansons madécasses. Après avoir pris congé d'elle, je restai sous le charme de cette inoubliable cantatrice. Le destin ne m'a pas donné l'occasion de revoir Madeleine Grey et c'est loin de Paris que j'ai appris sa mort.

Roland-Manuel, né à Paris en 1891, succomba à une crise cardiaque le 2 novembre 1966. Je ne l'ai pas connu, mais les pages pleines de gratitude et d'affectueuse tendresse qu'il a consacrées à Ravel me firent éprouver pour lui une sympathie spontanée, aussi vive que s'il avait été mon ami. Il fut, avec Emile Vuillermoz, un des meilleurs musicographes de notre époque : son style aisé et fleuri avait la même grâce que celui de ses phrases musicales. Elève de Ravel, il composa en 1913 son premier recueil de mélodies : « Farizade au sourire de rose ». puis des trios à cordes (1917), un opéra comique « Le Diable amoureux > (1932), une « Suite dans le goût espagnol » (1933), un concerto pour piano (1939), enfin des ballets dont les plus connus sont : « le Tournoi singulier » (1924), l'Ecran des Jeunes filles » (1929) et surtout « Elvire » (1936). Il écrivit même des partitions pour plusieurs films, parmi lesquelles « Remorques » (1941) et « les Inconnus dans la maison » (1942). Son émission du dimanche « Plaisir de la Musique », qu'il commença en 1947 et qui battit tous les records de longévité, le fit connaître et apprécier d'un public de plus en plus nombreux. Elle fut, par la suite, souvent imitée, ce qui prouve que l'auteur avait du talent

### \*

Les deux autres enregistrements des Chansons madécasses que je connaisse sont ceux de :

- Gérard Souzay : La voix de son Maître nº 30.330, et
- Dietrich Fischer Dieskau: Deutsche Gramophon, n° 618.615, de la collection « Prestige ».

Deux très bons disques.

Léon de Forges de Parny

## CHANSONS MADECASSES

par

M. le Chevalier de PARNY 1787

### AVERTISSEMENT

L'île de Madagascar est divisée en une infinité de petits territoires, qui appartiennent à autant de princes. Ces princes sont toujours armés les uns contre les autres, et le but de toutes ces guerres est de faire des prisonniers pour les vendre aux Européens. Ainsi, sans nous, ce peuple seroit tranquille et heureux. Il joint l'adresse à l'intelligence. Il est bon et hospitalier. Ceux qui habitent les côtes se mésient avec raison des étrangers, et prennent dans leurs traités toutes les prècautions que dicte la prudence et même la finesse.

Les Madécasses sont naturellement gais. Les hommes vivent dans l'oisiveté, et les femmes travaillent. Ils aiment avec passion la musique et la danse.

J'ai recueilli et traduit quelques chansons, qui peuvent donner une idée de leurs usages et de leurs mœurs. Ils n'ont point de vers ; leur poésie n'est qu'une prose soignée. Leur musique est simple, douce, et toujours mélancolique.

## CHANSONS MEDECASSES

### CHANSON PREMIERE

- Quel est le roi de cette terre ?
- Ampanani.
- Où est-il ?
- Dans la case royale.
- Conduis-moi devant lui.
- Viens-tu la main ouverte ?
- Oui, je viens en ami.
- Tu peux entrer.
- Salut au chef Ampanani.
- Homme blanc, je te rends ton salut, et je te prépare un bon accueil. Que cherches-tu ?
  - Je viens visiter cette terre.
- Tes pas et tes regards sont libres. Mais l'ombre descend, l'heure du souper approche. Esclaves, posez une natte sur la terre et couvrez-la des larges feuilles du bananier. Apportez du riz, du lait et des fruits mûris sur l'arbre. Avance, Nélahé ; que la plus belle de mes filles serve cet étranger. Et vous, ses jeunes sœurs, égayez le souper par vos danses et vos chansons.

### CHANSON II

Belle Nélahé, conduis cet étranger dans la case voisine. Etends une natte sur la terre, et qu'un lit de feuilles s'élève sur cette natte. Laisse tomber ensuite la pagne (1) qui entoure tes jeunes attraits. Si tu vois dans ses yeux un amoureux désir ; si sa main cherche la tienne et t'attire doucement vers lui ; s'il te dit : « Viens, belle Nélahé! passons la nuit ensemble » ; alors, assieds-toi sur ses genoux. Que sa nuit soit heureuse, que la tienne soit charmante ; et ne reviens qu'au moment où le jour renaissant te permettra de lire dans ses yeux tout le plaisir qu'il aura goûté.

### CHANSON III

Quel imprudent ose appeler aux combats Ampanani?

Il prend sa zagaye armée d'un os pointu, et traverse à grands pas la plaine. Son fils marche à ses côtés ; il s'élève comme un jeune palmier sur la montagne. Vents orageux, respectez le jeune palmier de la montagne. Les ennemis sont nombreux. Ampanani n'en cherche qu'un seul, et le trouve.

Brave ennemi, ta gloire est brillante ; le premier coup de ta zagaye a versé le sang d'Ampanani.

Mais ce sang n'a jamais coulé sans vengeance.

Tu tombes, et ta chute est pour tes soldats le signal de l'épouvante. Ils regagnent en fuyant leurs cabanes. La mort les y poursuit encore. Les torches enflammées ont déjà réduit en cendres le village entier.

Le vainqueur s'en retourne paisiblement, et chasse devant lui les troupeaux mugissans, les prisonniers enchaînés et les femmes éplorées.

Enfans innocens, vous souriez, et vous avez un maître !

## CHANSON IV

Mon fils a péri dans le combat. O mes amis ! pleurez le fils de votre chef. Portez son corps dans l'enceinte habitée par les morts. Un mur élevé la protège, et sur ce mur sont rangées des têtes de bœufs aux cornes menaçantes.

Respectez la demeure des morts. Leur courroux est terrible, et leur vengeance est cruelle. Pleurez mon fils.

### LES HOMMES

Le sang des ennemis ne rougira plus son bras.

<sup>(1) —</sup> Pièce d'étoffe faite avec les feuilles d'un arbre.

### LES FEMMES

Ses lèvres ne baiseront plus d'autres lèvres.

### LES HOMMES

Les fruits ne mûrissent plus pour lui.

### LES FEMMES

Ses mains ne presseront plus un sein obéissant.

### LES HOMMES

Il ne chantera plus, étendu sous un arbre à l'épais feuillage.

### LES FEMMES

Il ne dira plus à l'oreille de sa maîtresse : « Recommençons, ma bien-aimée ! »

### AMPANANI

C'est assez pleurer mon fils. Que la gaîté succède à la tristesse. Demain peut-être, nous irons où il est allé.

### CHANSON V

Méfiez-vous des blancs, habitans du rivage !

Du temps de nos pères, des blancs descendirent dans cette île. On leur dit : « Voilà des terres, que vos femmes les cultivent ; soyez justes, soyez bons, et devenez nos frères ».

Les blancs promirent, et cependant ils faisoient des retranchemens. Un fort menaçant s'éleva ; le tonnerre fut renfermé dans des bouches d'airain ; leurs prêtres voulurent nous donner un Dieu que nous ne connoissons pas ; ils parlèrent enfin d'obéissance et d'esclavage.

Plutôt la mort ! Le carnage fut long et terrible ; mais malgré la foudre qu'ils vomissoient, et qui écrasoit des armées entières, ils furent exterminés.

Méfiez-vous des blancs.

Nous avons vu de nouveaux tyrans, plus forts et plus nombreux, planter leur pavillon sur le rivage. Le ciel a combattu pour nous. Il a fait tomber sur eux les pluies, les tempêtes et les vents empoisonnés. Ils ne sont plus, et nous vivons, et nous vivons libres.

Méfiez-vous des blancs, habitans du rivage.

### CHANSON VI

### AMPANANI

Jeune prisonnière, quel est ton nom ?

### VAINA

Je m'appelle Vaïna.

### **AMPANANI**

Vaïna, tu es belle comme le premier rayon du jour. Mais pourquoi tes longues paupières laissent-elles échapper des larmes ?

### VAINA

O roi ! J'avois un amant.

### AMPANANI

Où est-il ?

### VAINA

Peut-être a-t-il péri dans le combat ; peut-être a-t-il dû son salut à la fuite.

### AMPANANI

Laisse-le fuir ou mourir ; je serai ton amant.

### VAINA

O roi ! prends pitié des pleurs qui mouillent tes pieds !

### AMPANANI

Que veux-tu ?

### VAINA

Cet infortuné a baisé mes yeux, il a baisé ma bouche, il a dormi sur mon sein, il est dans mon cœur, rien ne peut l'en arracher...

### AMPÁNANI

Prends ce voile, et couvre tes charmes. Achève.

### VAINA

Permets que j'aille le chercher parmi les morts, ou parmi les fugitifs.

### AMPANANI

Va, belle Vaîna. Périsse le barbare qui se plaît à ravir des baisers mêlés à des larmes !

### CHANSON VII

Zanhar et Niang ont fait le monde. O Zanhar ! nous ne t'adressons pas nos prières ; à quoi serviroit de prier un Dieu bon ? C'est Niang qu'il faut apaiser. Niang, esprit malin et puissant, ne fais point rouler le tonnerre sur nos têtes ; ne dis plus à la mer de franchir ses bornes ; épargne les fruits naissans ; ne dessèche pas le riz dans sa fleur ; n'ouvre plus le sein de nos femmes pendant les jours malheureux, et ne force point une mère à noyer ainsi l'espoir de ses vieux ans.

O Niang! ne détruis pas tous les bienfaits de Zanhar. Tu règnes sur les méchans ; ils sont assez nombreux ; ne tourmente plus les bons.

### CHANSON VIII

Il est doux de se coucher, durant la chaleur, sous un arbre touffu, et d'attendre que le vent du soir amène la fraîcheur. Femmes, approchez. Tandis que je me repose ici sous un arbre touffu, occupez mon oreille par vos accens prolongés. Répétez la chanson de la jeune fille, lorsque ses doigts tressent la natte, ou lorsqu'assise auprès du riz, elle chasse les oiseaux avides.

Le chant plaît à mon âme. La danse est pour moi presque aussi douce qu'un baiser. Que vos pas soient lents ; qu'ils imitent les attitudes du plaisir et l'abandon de la volupté.

Le vent du soir se lève ; la lune commence à briller au travers des arbres de la montagne.

Allez et préparez le repas.

### CHANSON IX

Une mère trainoit sur le rivage sa fille unique, pour la vendre aux blancs.

« O ma mère ! ton sein m'a portée, je suis le premier fruit de tes amours ; qu'ai-je fait pour mériter l'esclavage ? J'ai soulagé ta vieillesse ; pour toi, j'ai cultivé la terre, pour toi j'ai cueilli des fruits, pour toi j'ai fait la guerre aux poissons du fleuve ; je t'ai garantie de la froidure ; je t'ai portée, durant la chaleur, sous des ombrages parfumés ; je veillois sur ton sommeil, et j'écartois de ton visage les insectes importuns. O ma mère ! que deviendras-tu sans moi ? L'argent que tu vas recevoir ne te donnera pas une autre fille. Tu périras dans la misère, et ma plus grande douleur sera de ne pouvoir te secourir. O ma mère ! ne vends point ta fille unique ».

Prières infructueuses ! Elle fut vendue, chargée de fers, conduite sur le vaisseau ; et elle quitta pour jamais la chère et douce patrie.

### CHANSON X

Où es-tu, belle Yaouna ? Le roi s'éveille, sa main amoureuse s'étend pour caresser tes charmes ; où es-tu, coupable Yaouna ? Dans les bras d'un nouvel amant, tu goûtes des plaisirs tranquilles, des plaisirs délicieux. Ah ! presse-toi de les goûter ; ce sont les derniers de ta vie.

La colère du roi est terrible.

\_ « Gardes, volez, trouvez Yaouna et l'insolent qui reçoit ses caresses ».

Ils arrivent nus et enchaînés. Un reste de volupté se mêle dans leurs yeux à la frayeur.

— « Vous avez tous deux mérité la mort, vous la recevrez tous deux. Jeune audacieux, prends cette zagaye, et frappe ta maîtresse ».

Le jeune homme frémit ; il recula trois pas, et couvrit ses yeux avec ses mains. Cependant la tendre Yaouna tournoit sur lui des regards plus doux que le miel du printems, des regards où l'amour brilloit au travers des larmes.

Le roi furieux saisit la zagaye redoutable, et la lance avec vigueur. Yaouna, frappée, chancelle ; ses beaux yeux se ferment, et le dernier soupir entrouve sa bouche mourante. Son malheureux amant jette un cri d'horreur ; j'ai entendu ce cri, il a retenti dans mon âme, et son souvenir me fait frissonner. Il reçoit en même tems le coup funeste, et tombe sur le corps de son amante.

Infortunés ! dormez ensemble, dormez en paix dans le silence du tombeau.

#### CHANSON XI

Redoutable Niang! pourquoi ouvres-tu mon sein dans un jour malheureux?

Qu'il est doux le souris d'une mère, lorsqu'elle se penche sur le visage de son premier-né! Qu'il est cruel l'instant où cette mère jette dans le fleuve son premier-né, pour reprendre la vie qu'elle vient de lui donner! Innocente créature! le jour que tu vois est malheureux; il menace d'une maligne influence tous ceux qui le suivront. Si je t'épargne, la laideur flétrira tes joues, une fièvre ardente brûlera tes veines, tu croîtras au milieu des souffrances; le jus de l'orange s'aigrira sur tes lèvres, un souffle empoisonné desséchera le riz que tes mains auront planté; les poissons reconnoîtront et fuiront tes filets; le baiser de ton amante sera froid et sans douceur; une triste impuissance te poursuivra dans ses bras.

Meurs, ô mon fils ! meurs une fois pour éviter mille morts. Nécessité cruelle ! Redoutable Niang !

#### CHANSON XII et dernière

Nahandove, ô belle Nahandove! L'oiseau nocturne a commence ses cris, la pleine lune brille sur ma tête, et la rosée naissante humecte mes cheveux. Voici l'heure; qui peut t'arrêter? Nahandove, ô belle Nahandove!

Le lit de feuilles est préparé ; je l'ai parsemé de fleurs et d'herbes odoriférantes ; il est digne de tes charmes,

Nahandove, ô belle Nahandove !

Elle vient. J'ai reconnu la respiration précipitée que donne une marche rapide ; j'entends le froissement de la pagne qui l'enveloppe ; c'est elle, c'est Nahandove, la belle Nahandove !

Reprends haleine, ma jeune amie ; repose-toi sur mes genoux. Que ton regard est enchanteur ! Que le mouvement de ton sein est vif et délicieux sous la main qui le presse ! Tu souris,

Nahandove, ô belle Nahandove!

Tes baisers pénètrent jusqu'à l'âme ; tes caresses brûlent tous mes sens ; arrête, ou je vais mourir. Meurt-on de volupté,

Nahandove, ô belle Nahandove!

Le plaisir passe comme un éclair. Ta douce haleine s'affoiblit, tes yeux humides se referment, ta tête se penche mollement, et tes transports s'éteignent dans la langueur. Jamais tu ne fus si belle,

Nahandove, ô belle Nahandove!

Que le sommeil est délicieux dans les bras d'une maîtresse! moins délicieux pourtant que le réveil. Tu pars, et je vais languir dans les regrets et les désirs. Je languirai jusqu'au soir. Tu reviendras ce soir, Nahandove, ô belle Nahandove.

# LA NATURE DANS LES POÈMES RÉUNIONNAIS DE LECONTE DE LISLE

#### par Hippolyte Foucque

Mon propos, dans le présent essai, est d'étudier la peinture de la nature de Bourbon dans les poèmes que Leconte de Lisle a spécialement consacrés à son île natale. Ce sera à l'exclusion des pièces de jeunesse, au nombre d'une quarantaine, qu'il a publiées dans des journaux ou revues éphémères de Bretagne, toutes remplies des plaintes de l'exilé et d'hymnes à la beauté du « paradis » perdu ; car, ces pièces-là, il les a écartées de ses recueils définitifs et donc condamnées délibérément à l'oubli. On pourrait, d'autre part, étendre cette étude à l'ensemble de son œuvre poétique, car il est reconnu (et les recherches des critiques le confirment de plus en plus) que le souvenir de nos paysages se retrouve dans les descriptions dont le poète a enrichi ses poèmes hindous, grecs, voire nordiques (1). Cela demanderait donc une longue étude ; nous nous bornerons aujourd'hui aux pièces concernant uniquement la Réumion (2).

Il y a, pour aborder cette enquête, plusieurs points de vue auxquels il convient de se placer :

- On peut d'abord déterminer la place que tiennent ces poèmes bourbonnais dans l'ensemble de l'œuvre de notre poète ;
- puis se demander quelle est la valeur des descriptions qu'on y trouve : l'exactitude de l'ensemble et des détails, leur richesse, compte tenu des divers éléments : nature morte, faune, flore... ;
- ensuite voir quels sentiments cette nature a inspirés au poète et si ces sentiments ont évolué ou non avec le temps ;
  - enfin, il conviendra de tirer une conclusion de cet examen.

Telles sont les questions auxquelles j'essaierai de répondre.

Mary and a second

<sup>(1)</sup> Cf. notamment l'article de Léon Armengaud dans la Revue d'Histoire Littéraire de la France d'octobre-décembre 1952 sur « Leconte de Lisle, le Soleil et le Véda » ; il montre qu'un poème sur le Véda hindou aboutit à un paysage réunionnais.

<sup>(2)</sup> Je tiens aussi à signaler que Pierre Gérard a publié dans le Bulletin de l'Académie de la Réunion N° 18 (1958) une étude d'une vingtaine de pages sur Leconte de Lisle et la Réunion ». Ni nos sujets ni nos méthodes ne sont exactement les mêmes et nos points de vue et jugements ne coïncident pas toujours.

Le premier recueil qu'a publié Leconte de Lisie, les Poèmes Antiques, a paru en 1852 ; il a, à cette date, 34 ans. Il avait passé à Saint-Paul, sa ville natale, ses trois premières années, puis fut emmené par sa famille à Nantes, où il fut écolier jusqu'en 1832. Revenu à cette date et à 14 ans à Bourbon avec les siens, il y demeura 4 ans 1/2. A 18 ans, en 1837, son père l'envoya à Rennes sous la garde de son oncle, maire de Dinan. Il y passa son baccalauréat à 20 ans, s'inscrivit à la Faculté de Droit, mais n'y mit guère les pieds, s'intéressant surtout à la littérature et donnant à des publications provinciales des poésies élégiaques. Rappelé donc à Bourbon en 1843, il passa à Saint-Denis un an et demi à s'ennuyer et à écrire des vers. En 1845 il est à Paris, rédacteur au journal « La Démocratie pacifique », s'engage dans la politique active, milite en Bretagne en faveur de la Révolution de 1848, mais il échoue dans sa campagne et, dégoûté, décide de se vouer définitivement à l'art. La philosophie hindoue et la littérature hellénique l'occupent alors tout entier. Au bout de quatre ans paraissent les Poèmes Antiques.

Premier fait à noter : dans ce volume consacré en majeure partie à l'Inde et à la Grèce, La Réunion n'est évoquée — sans être nommée d'ailleurs — que dans une seule pièce : « Nox » qui fait suite à « Juin » et à « Midi », ces deux dernières d'inspiration métropolitaine. On a dit que les cinq strophes de cette pièce peuvent s'appliquer à tout endroit où la montagne et la forêt avoisinent la mer ; mais il y a la les grandes lignes d'un paysage que nous retrouverons dans toutes les poésies bourbonnaises : la montagne aux hauteurs sauvages, à mi-côte la forêt onduleuse à la voix gémissante, au loin la mer qui chante sur le sable.

Il avait bien publié dans une revue parisienne (La Phalange) en 1847, « La Fontaine aux lianes », poème de 112 vers dont beaucoup sont dictés par le souvenir des ravines saint-pauloises, mais il n'a pas repris cette pièce dans les Poèmes Antiques, où la part de Bourbon demeure minime.

Le volume fit beaucoup de bruit, grâce surtout à sa Préface qui rempait violemment « insolemment » même a-t-on dit, avec le romantisme et les élégiaques à la Musset, mais il se vendit mal et Leconte de Lisle traversa, de 1852 à 1858, la période la plus pénible de sa vie.

Après une déplorable aventure amoureuse avec une femme qu'il se qualifiée de « mortelle vipère », presque sans ressources malgré des traductions de grec et des leçons particulières mal payées, logeant parfois chez des camarades, s'endettant, il songea même au suicide. Deux prix académiques et une pension votée par le Conseil Général de La Réunion après la publication d'un nouveau Recueil : Poèmes et Poésies en 1855 vinrent atténuer cette misère, qu'aggrava encore cependant,

en 1857, un mariage qui fut une mésalliance sociale, intellectuelle et morale (3).

En 1862 paru un nouveau volume : Poésies Barbares (devenu, en 1872, en édition définitive Poèmes Barbares). Or, dans ce recueil ce n'est plus une, mais cinq pièces qui sont consacrées au souvenir de Bourbon : avec « La Fontaine aux Lianes » de 1847 reprise en 1855, ce sont « l'Aurore », « Le Manchy », « La Ravine Saint-Gilles » et « Le Bernica », toutes composées en 1855, 57 et 58.

— Vingt-deux et trente-trois ans séparent ensuite la publication des Poésies Barbares de celle des Poèmes Tragiques en 1884 et des Derniers Poèmes, parus en 1895, un an après sa mort. Et, cette fois, ce sont huit pièces réunionnaises nouvelles que nous trouvons dans ces deux recueils : quatre dans les Poèmes Tragiques : « L'Illusion suprême » qui est de 1880, « Si l'Aurore » de 1883, « l'Orbe d'Or » et « Dans l'Azur léger » de 1884 — et quatre dans les Derniers Poèmes : « Le Frais matin » de 1886. « L'Aigu bruissement » et « Le Piton des Neiges » de 1888 et « Les yeux d'or de la nuit » de 1894.

Ainsi : à 34 ans un poème où l'allusion à Bourbon est voilée ; de 34 à 40 ans, en période très difficile, cinq poèmes, de 62 ans à sa mort, 8 poèmes.

La conclusion qui s'en dégage est très nette : c'est quand le poète est plongé dans les difficultés matérielles et morales de l'existence, et surtout lorsque sont venues les années moroses de la vieillesse et l'approche de la mort qu'il a, et de plus en plus, cherché consolation et refuge dans les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse.

Nous avons d'ailleurs, là-dessus, son propre aveu : « Voyez-vous, disait-il à Jules Breton la dernière fois qu'il le vit, en vieillissant je m'attendris de plus en plus. Je revis mes années premières. Lorsqu'on dit que les vieillards retournent en enfance, c'est vrai ; je le sens, et c'est bon ». Quelques mois avant de mourir, il terminait sa pièce « Les yeux d'or de la nuit » par ces vers adressés à ses années de jeunesse :

« Celui qui savoura vos ivresses sacrées Y replonge à jamais en ses rêves sans fin ».

\*

<sup>(3)</sup> Leconte de Lisle a épousé Anna-Adélaîde Perray, civilement, à la Mairie du XII arrondissement, le 10 septembre 1857 et, religieusement, à Saint-Sulpice, le surlendemain 12. Or, il a écrit à Lavidière le 4 décembre 1856 : « ... C'est à devenir fou ou à se couper la gorge, ce que je ferais si je n'étais marié » ; et au même, le 26 mars 1857 : « Hélas, ...les soucis qu'entraînent fatalement les sollicitudes du mariage ne sont pas toujours de l'ordre le plus élevé et le plus moral. Enfin, le vin est tiré, la coupe est pleine, il faut boire. A votre santé, mon ami, et restez libre ! ».

(Lettres publiées par M. Irving Putter in R.H.L.F., juillet-septembre 1966.)

Eh bien, comment ces quatorze pièces nous présentent-elles la nature réunionnaise ?

Leurs descriptions, en totalité, ne concernent que la région de Saint-Paul, depuis la Rivière des Galets jusqu'à la plage de Saint-Gilles. Si on excepte le Piton des Neiges (qui d'ailleurs, domine à l'arrière-plan tous nos paysages), on n'y relève aucun détail qui provienne d'une autre partie de l'île.

Né en ville de Saint-Paul, rue Saint-Louis, Leconte de Lisle a vécu une partie de sa jeunesse dans la demeure de son aïeul maternel Deriscourt de la Nux, sur le plateau de Saint-Gilles-les-Hauts, dans cette « tranquille maison » qu'il a chantée dans « Si l'Aurore »,

« Avec ses bardeaux roux jaspés de moussures d'or Et sa varangue basse aux stores de Manille, A l'ombre des manguiers où grimpe la vanille... »

Dans un de ses Contes en prose il avait, jeune encore, décrit le spectacle que l'on avait de là-haut : « En bas, la baie de Saint-Paul et la Pointe des Galets ; en face de la varangue, la mer et son horizon infini » ; au-dessus, la forêt de Bernica alors encore « abondante et vierge » ; plus haut les monts « dentelés et bleus ». On retrouve là le paysage de « Nox ». Ses poèmes y ajouteront les ravines, leurs gorges, leurs bassins et leurs cascades, Saint-Gilles et son « corail merveilleux et changeant » les pirogues des pêcheurs et le vol des oiseaux marins.

Dans leur livre « Leconte de Lisle » publié en 1906, M. A. Leblond ont prétendu qu'au cours de son séjour à Bourbon en 1843-1845, le poète « s'est appliqué à connaître la magnificence naturelle de son pays... il dut alors faire le tour de l'île ». C'est une supposition gratuite. Ils reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes quelques lignes plus bas, qu'il « n'a pas connu la partie du Vent de l'île » et que « la région de Saint-Paul est la seule qu'on retrouve dans toute son œuvre ». Cette fois, ils sont dans le vrai.

Voyons donc comment il a dépeint cette région.

La chaîne de montagnes qui forme le fond du paysage saint paulois culmine constamment de 1.700 à 2.300 mètres, pour atteindre, un
peu plus au sud, 2.900 m. Le poète l'a contemplée de loin et en a admiré
le3 changeantes couleurs tandis que s'écoulent les heures. Quand sur
le front noir des mornes l'aube « jette sa rose bandelette », le givre pétille à leur cime et ils « nagent dans l'air éblouissant » ; tout le long
du jour ils sont « calmes et bleus », et, quand vient le soir, les cônes
d'azur s'empourprent aux derniers rayons du soleil couchant ; plus tard,
à leurs flancs, les feux des chasseurs « jaillissent dans le bleu splendide de la nuit ». Leconte de Lisle est-il monté jusqu'à ces hauts som-

mets ? A-t-il vu le « brûlé de Saint-Paul », ses laves nues et l'admirable panorama des cirques intérieurs qu'il domine ? S'il y était allé aurait-il parlé, dans « La Fontaine aux lianes » de ces imaginaires « neiges éternelles » qui « couvrent de leurs plis blancs les pics immaculés » ?

A-t-il même traversé cette forêt du Bernica qui les précède ? Elle ne figure guère sous sa plume que sous le terme collectif « les bois ». Il dit leur calme, leur ombre, leur fraîcheur, le chant de leur feuillage sous la brise, leurs lianes aux cloches d'or, Par quatre fois il revient sur leur « arôme », porté, parfois, par la brise « embaumée autour des sucreries », mais aucune de leurs essences végétales n'est nommée. On ne rencon're pas chez lui, comme on fait chez Bertin, le benjoin, l'ébène, le canellier, l'acacia, etc... et encore moins la végétation de la zone haute : pas de fougère arborescente, ni de calumets, ni de branles.

Ce sont les arbres des jardins, ceux qui entourent les demeures on qui bordent les routes, et les plantes des champs cultivés qui meublent ses souvenirs : les tamarins figurent dans cinq pièces ; les bambous dans quatre ; les letchis dans trois, les manguiers dans deux, les lilas et le bois-noir dans une. Les champs cultivés lui fournissent les cannes, les maïs, les girofles ; chacune de ces espèces se retrouve dans trois pièces, les caféiers dans deux, le vétiver, la vanille et l'oranger dans une. Le palmier lui-même n'est nommé que deux fois en 1847 et en 1885.

Plus surprenante encore est l'absence complète du bananier et surtout du filao. De ce dernier les premiers spécimens avaient pourtant été importés dès 1769 et on les avait plantés précisément dans le sable noir de Saint-Paul, où, vers 17 ans, le poète aimait à se coucher pour deviser avec son ami Adamolle en fumant des cigares. Pourquoi cette exclusion prononcée contre cet arbre familier que Baudelaire, qui le vit en 1841, appelait « l'arbre à musique » et qui devait inspirer à Léon Dierx l'admirable poème qui lui est consacré ? Je ne sais.

Les fleurs aussi sont peu nombreuses : il n'est fait mention que des roses, des cloches roses ou pourpres des lianes, des nénuphars, du safran sauvage, des aloès et du cactus éclatant. Aucume de nos fleurs forestières n'est nommée.

Par contre, dans presque toutes les pièces, une strophe ou plusieurs vers sont consacrés aux oiseaux. Leur essaim « fourmille, vole et rôde » au Bernica où leurs chants, leurs gazouillements, — « plaintes d'amour unies aux rires joyeux » — ne troublent pourtant pas le repos de l'air. Ce sont nos oiseaux champêtres : cardinaux, colibris, perruches, sénégalis, tourterelles et colombes, oiseaux de la Vierge. Sur l'océan planent les « immenses traînées » des oiseaux de mer. Deux ou trois autres sont exotiques ou particuliers à la Réunion : le paille-en-queue, le martin au bec jaune et « l'oiseau bleu ». Celui-ci n'est

pas l'oiseau de la Vierge; il était de la grosseur d'une oie, avait le plumage bleu, le bec et les pieds rouges; il ne volait pas, mais courait très vite. Le poète nous le montre dans les maïs en floraison. Sa chair était bonne, ce qui explique qu'il ait compètement disparu (4). Enfin, un problème se pose dont on cherche encore la solution: quel est donc ce papillon « teinté d'azur et d'écartate » qui laisse de sa couleur sur la peau délicate de la jeune fille du Manchy? Personne jusqu'ici n'en a trouvé trace à la Réunion. Espèce disparue ou imaginaire création du poète?...

Cette flore et cette faune, Leconte de Lisle les a caractérisées tantôt par leur forme, tantôt par leur couleur. Les quadificatifs qui sont accolés à leurs noms sont parfois très justes, mais il faut reconnaître qu'ils ne sont pas très originaux et qu'ils reviennent souvent les mêmes sous sa plume.

Les tamariniers sont vieux, sombres ou épais ; épais aussi sont le dôme des forêts, les manguiers, les rosiers et les gazons ;

les cannes sont grêles, comme les herbes et les bambous, qui sont aussi géants comme les lilas ;

les girofliers sont hauts, les forêts et les mousses sont hautes ; sont onduleux les arbres, les feuillages, le mais et même le ciel ;

Tous ces adjectifs manquent de variété. Par contre nous trouvons, pittoresquement dessinés, dans le Bernica le « cabri voyageur les oreilles ouvertes, l'œil au guet, le col droit..., les quatre pieds posés sur un caillou tremblant » et ailleurs les colombes ploient, pour boire, leurs beaux cols assouplis, le lézard souple et long, au dos d'émeraude, s'enivre de sommeil, les cailles « replètes glissent sur le velours de leurs pattes discrètes » et les taureaux d'Antongil ou de Tamatave « indolents et robustes », à la « bosse calleuse », ont leurs « mufles noirs humides de rosée ».

Les notations de couleur, elles, sont beaucoup plus nombreuses et presque toutes, dans la proportion de 90 %, sont vives et gaies. Dans ces quatorze pièces le rose se retrouve 16 fois, le bleu 14 fois, l'or 13 fois, le vert 10 fois, le blanc 9 fois, puis viennent le pourpre, le rouge, le blond, l'écarlate, l'argent, l'azur, le jaune, le vermeil, le violet, au total, 90 notations de couleurs claires, contre une dizaine seulement de couleurs noires ou sombres. Si devant certaines répétitions très fréquentes on est tenté de penser que Leconte de Lisle, tout au moins dans les pièces dont nous parlons, s'est davantage préoccupé de l'harmonie de ses vers que de la variété de ses adjectifs, il faut recommâtre que

<sup>(4)</sup> Cf. Lt.-Colonel Ph. Muon. — Notes sur l'Avifaune actuelle de l'Île de la Réunion. (La Terre et la Vie, Bulletin de la S.N.A., N° 3 — juillet-septembre 1951).

cette abondance reflète bien l'enchantement visuel que le poète a gardé de la contemplation de nos paysages.

Non moins riches et plus précises encore sont les sensations auditives notées par le poète : il se souvient du chant de la source, des feuillages et des oiseaux, du sifflement des nids, de la vibration lente des bambous, du vol vif et strident des sauterelles, du frémissement des abeilles sauvages et du rire du vent dans les palmiers. Il a rendu avec bonheur, par le jeu des allitérations, le clair cliquetis de l'eau vive qui filtre aux fissures des rocs ; il entend encore dans son exil le beuglement des bœufs sur la savane et le chant triste et doux des files de travailleurs qui reviennent au quartier.

Parmi ces tableaux de nature que nous analysons, une place particulière et de choix doit être faite à deux ravines saint-pauloises en raison de l'étonnante exactitude de leurs détails. Il est certain qu'elles ont été les buts de promenade les plus fréquents du jeune poète ; je pense même qu'au cours de son séjour dionysien de 1843-45 il y est retourné et que certains des vers que contiennent ces poèmes ont dû être écrits pendant ou après ses pèlerinages en ces lieux qu'il aimait.

Deux poèmes entiers sont consacrés l'un au Bernica, l'autre à la Ravine Saint-Gilles et cette dernière a encore inspiré plusieurs vers de « l'Illusion Suprême » ; ces trois pièces sont parmi les plus belles de son œuvre.

On a beaucoup cité les strophes qui décrivent cet « étroit paradis » du Bernica « perdu sur la montagne, entre deux parois hautes » et qui, par-delà le rideau d'aloès qui en défendait alors l'approche, fait au matin, entre ses hautes parois, monter vers les pics la brume violette qui s'échappe de ses profondeurs comme d'une cassolette et ce bassin où « l'eau vive qui filtre aux fissures des rocs fait tinter l'écho de son clair cliquetis ».

Non moins précise est l'évocation de la ravine Saint-Gilles. Tout le cours de la rivière est décrit : d'abord à sa source, dans la gorge profonde et muette qui s'ouvre près des bâtiments de la propriété « !'Eperon » à Saint-Gilles-les-Hauts : l'eau filtre à travers les mousses et les laves et ruisselle dans un bassin dont la couleur et la froideur sont très exactement notées :

Un bassin aux reflets d'un bleu noir y repose,
 Morne et glacé... »

puis le ruisseau s'en écoule parmi le gravier blanc entre les touffes de velours des gazons, tandis que sur les deux bords de la falaise la vie multiple, végétale, animale et humaine « rayonne, chante et rêve ». Tout en haut, dans une échappée de ciel, passe un paille-en queue,

« Comme un flocon de neige égaré dans l'azur ».

Un peu plus bas, c'est le bassin des Aigrettes. Ici, l'eau est d'un vert azuré. Clair entre ses blocs de lave, le bassin reçoit la cascade qui,

## « En un brouillard de pierreries

Verse du haut des rocs sa neige en éventail ».

Autour du bassin du Cormoran enfin, ce sont les « pics » que l'érosion a laissés debout et sur la cime desquels un martin au bec jaune ou une perruche « regarde l'eau dormir ». Les touristes peuvent avoir la chance de constater sur place la réalité de ce détail.

Quant à la ville elle-même de Saint-Paul, elle ne figure que dans « Le Manchy » : la litière qui porte la jeune fille aux « yeux de sombre améthyste » avance le long de l'étang sur la chaussée bordée de « tamarins odorants » et de varangues basses où fument les vieux créoles.

#### Enfin voici la mer :

## « Mais sur le sable au loin chante la mer divine »

Certain critique a blâmé ce beau vers, disant que l'adjectif « divine » est classique et usé, datant d'Homère ; mais il me semble que ce qualificatif donne la note musicale de ce chant : par sa sonorité, avec l'allitération de ses deux i, il évoque le bruissement de la lame qui s'étire sur le sable.

La mer, il l'a peinte à toutes les heures, comme il a fait les montagnes : l'aube darde sur sa sérénité sa flèche de l'umière ; tout le jour, elle est calme et irisée d'argent ; les longs courants du large y sinuent comme des fleuves d'argent étincelent et vont se perdre dans les nues ; à midi, le soleil flambe sur les flots que sa gloire éblouit ; la nuit, la mer soupire au clair de lune et « berce le reflet des mondes dans ses plis ». Il a dit son « bruit vaste et doux », le « tranquille soupir des flots » ou leur « murmure vaste et lent ». Pourtant, près du cimetière sur la grève, la chanson des flots clairs fait place au « grondement immense et morne de la mer ».

A les considérer dans leur ensemble, tous ces paysages offrent ce trait commun de baigner dans une harmonie et une lumière heureuses. La lumière, elle est partout et avive toutes les couleurs. Omniprésente et mouvante, ici elle filtre ses rayons à travers le feuillage et fait pleuvoir des taches de feu sur le gazon ; là elle darde ses « raies d'or » ; ailleurs elle « fleurit, joue, jaillit, pétille, palpite, crépite, étincelle, s'épanouit et flambe éblouissante », dans un ciel toujours serein où seules flottent parfois, les « brumes diaphanes » qui montent des ravines ; de la lune qui émerge des flots, elle « déferle, blanche » dans le bleu de la nuit. Pas une fois nous ne rencontrons les mots pluie

ou ondée. Un vers de « l'Aigu bruissement » me paraît résumer parfaitement l'impression du lecteur :

« Tout [n'est là] que lumière, amour, joie, harmonie. »

\*

Abordons maintenant le question qui s'impose : quels sentiments s'associent, chez le poète, aux paysages qu'il a si amoureusement décrits ?

Ici il faut tenir grand compte de la chronologie.

La première de ses pièces réunionnaises, nous l'avons dit, c'est « La Fontaine aux lianes » qui date de 1847. Il avait été jusqu'alors nourri de la lecture des Romantiques : Lamertine, Hugo, Georges Sand, l' « Eloa » et le « Chatterton » d'Alfred de Vigny. A son retour de Bourbon, en 1845, il a éu de Vigny les premiers Poèmes Philosophiques : « La Sauvage », « La Mort du loup » publiés dans la « Revus des deux Mondes » en 1843, et surtout « Le Mont des oliviers » et « La Maison du berger », publiés dans la même revue en 1844. Cette lecture exerça alors une grande influence non seulement sur sa forme poétique, mais encore sur sa pensée, et « La Fontaine aux lianes » nous en fournit la preuve. Les beaux vers que Vigny dans « La Maison du berger » met dans la bouche de la Nature sont dans toutes les mémoires. Elle lui dit, « de sa voix triste et superbe » :

« ...Je suis l'impassible théâtre Que ne peut remuer le pied de ses acteurs... Je n'entends ni vos cris ni vos soupirs, à pelne Je sens passer sur moi la comédie humaine... On me dit une mère et je suis une tombe ; Mon hiver prend vos morts comme son hécatombe... Après vous, traversant l'espace où tout s'élance, Je fendrai l'air du front et de mes seins altiers ».

Que lisons-nous aux pages de « La Fontaine aux lianes » ? Tandis que le pâle suicidé dort dans la fosse bleuâtre de la source agreste, le poète songe et il écrit :

Les bois, sous leur ombre odorante...
 Sans m'écouter berçaient leur gloire indifférente...
 Ignorant que l'on souffre et qu'on puisse en mourir...
 La nature se rit des souffrances humaines,
 Ne contemplant jamais que sa propre grandeur;
 Elle dispense à tous sa force souveraine
 Et garde pour sa part le calme et la splendeur.

Même rythme, même pensée, mêmes sentiments : beauté souveraine, mais indifférence totale, orgueilleuse même et dédaigneuse de la Nature. Leconte de Lisle ne va pourtant pas jusqu'à ajouter comme le fait Vigny : « Je la hais ».

Cinq ans ont passé; a passé aussi la Révolution de 1848, apportant à notre poète désillusion et amertume. Il s'est voué au culte de l'art et de la science, s'est plongé dans l'étude de la philosophie indienne et de l'antiquité grecque. Mais il a entendu alors, à nouveau, venues de son passé, des voix qu'il a reconnues : grandes voix des hautes forêts, murmure des brises apaisées dans les feuillages, chant de la mer sur les sables. Ce sont maintenant poure lui les « voix pieuses du monde » (5) ; il leur est reconnaissant de lui avoir répondu durant ses « jours mauvais », Vigny est oublié ; il veut même désormais réaliser en lui ce colloque de la mer et du ciel :

## « Et dans mon cœur aussi vous chantez à jamais. »

(Nox, 1852.)

Les années passent encore. Et nous voici en 1855 et 1858 quand paraissent ces quatre poèmes que je vous ai nommés : « L'Aurore », « La Ravine Saint-Gilles », « Le Manchy » et « Le Bernica ». Il est elors, comme je l'ai dit, en pleine période de misère matérielle et morale, trahi par la « vipère » qu'il a « trop aimée ». Et quand sa pensée se reporte vers cette nature qui fut douce à sa jeunesse, ce n'est plus seulement pour dire son harmonie et sa beauté, mais pour chercher dans un hâvre consolant le calme de l'esprit, le repos du cœur, l'oubli de ses douleurs.

« L'Aurore » nous le montre « lassé des voluptés amères » et venant quêter, dans la vision de l'île natale à son réveil, l'illusion de retrouver sa « félicité perdue », sa « jeunesse sacrée », la « vigueur de ses belles années » — Mais hélas ! ses « dieux trahis n'entendent plus sa voix » et c'est seulement un assoupissement qu'il demande à la nature comme à un narcotique. Au « Bernica » son âme « repose en Dieu silencieusement » ; dans « La Ravine Saint-Gilles » dans ce « gouffre isolé de silence et d'oubli », il se dit désormais sourd aux rumeurs humaines, aux sanglots, aux rires et aux haines.

Et l'on remarquera que dans ce groupe de poèmes la pensée de la Mort et celle de lui demander la « paix impassible » du tombeau n'apparaissent pas. Dans « Le Manchy » n'est exprimé que le regret mélancolique de la disparition de celle qui fut son premier amour :

<sup>(5)</sup> Cf. à la même date, dans « Dies Iræ » : « Reprends-nous, ô Nature, entre tes bras sacrés !... Montagne, ouvre ton sein plein d'amour et de paix ! »

Maintenant, dans le sable aride de nos grèves,
 Sous le chiendent, au bruit des mers,
 Tu reposes, parmi les morts qui me sont chers,
 O charme de mes premiers rêves. »

Entre la 62° et la 66° années du poète, de la publication des Poésies Barbares de 1862 à celle des Poèmes Tragiques de 1884, six pièces réunionnaises, nous l'avons dit, ont été composées. On ne s'étonnera pas d'y trouver des sentiments et un état d'âme plus graves et plus émouvants que dans les précédentes. Il mécrit lui-même, au début de « L'Illusion Suprême ».

Celui qui va goûter le sommeil sans aurore,
 Chair qui va disparaître, âme qui s'évapore...
 S'emplit des visions qui hantaient son berceau. >

En fait, à chaque évocation de son « heureux matin » viennent désormais s'associer deux éléments nouveaux.

D'abord, et pour la première fois, le souvenir de ses affections familiales s'y exprime avec une franchise dépouillée des symboles sous lesque's il voilait jusqu'ici l'aveu de ses sentiments intimes. Dans « Si l'Aurore » voici le « cher Aleul » à la maison accueillante et

Les grands parents assis sous la varangue fraîche Et les rires d'enfants à l'ombre des bambous.

Sa pensée va aussi vers

Les chers morts qui l'aimaient au temps de sa jeunesse Et qui dorment là-bas dans les sables marins.

Mais surtout par quatre fois il évoque la jeune cousine aux « yeux innocents », de qui il avait jadis pleuré la mort dans « Le Manchy ». Le poème « Le frais matin dorait » lui est tout entier consacré et ses six strophes sont une merveille de fraîcheur et de grâce. La jeunesse de la vierge et celle du jour se confondent, elle est, elle-même, la « douce lumière », elle chante comme les oiseaux sous les cieux, elle est la « jeune Eve à l'aurore première » ; elle est pareille aux anges familiers de la création ; elle est le lys qui verse au poète son ivresse première. La mort « aux pâles mains » l'a « prise la première », mais il revoit toujours ses « astres familiers »,

Les beaux yeux qu'autrefois sous nos girofliers Le frais matin dorait de sa clarté première.

Pour elle encore est composée la Villanelle « Dans l'air léger ». Et dans « l'Edusion suprême », la voici qui revient, « fantôme diaphane », et de qui « la mort bienheureuse a sauvé (la) beauté ». È la revoit avec « ses yeux divins et telle

Qu'(elle) lui souriait dans un monde enchanté.

D'autre part le sentiment de l'inévitable écoulement des choses, des êtres et de son amour fait naître chez le poète vieilli une angoissante interrogation :

> Ah! tout cela, jeunesse, amour, joie, et pensée, Chants de la mer et des forêts, souffles du ciel Emportant à plein vol l'Espérance insensée, Qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel?

Vient alors l'appel à la suprême paix de la tombe :

Soit! la poussière humaine en proie au temps rapide, Ses voluptés, ses pleurs, ses combats, ses remords, Les dieux qu'elle a conçus et l'univers stupide Ne valent pas la paix impassible des morts.

Son pessimisme radical, cette soif du trépas que l'on retrouve, sous d'autres formes, dans tant d'autres poèmes lui ont rarement dicté d'aussi beaux vers.

Son adieu solennel, il l'adresse, dans « Si l'Aurore » à la maison de l'aïeul et à son cadre charmant. Il y dit sa lassitude infinie :

A quoi bon se troubler des choses éphémères A quoi bon le souci d'être ou de n'être pas ? et y exprime son dernier vœu:

> Sur le sable stérile où dorment tous les miens, Que ne puis-je finir le songe de ma vie ! Que ne puis-je, couché sous le chiendent amer, Chair inerte, vouée au temps qui la dévore, M'engloutir dans la nuit qui n'aura point d'aurore Au grondement immense et morne de la mer!

Pourtant, à 74 et à 76 ans, il compose encore « l'Aigu bruissement » et « le Piton des neiges ».

Dans le premier de ces poèmes il a, dit-il, « au fond du cœur comme un gémissement, un douloureux soupir, une plainte infinie... et triste amèrement ». Par contre, dans la description du « Vieux piton » qui dresse hors du gouffre natal ses parois décharnées, on a pu voir un orgueilleux redressement du poète devant la déchéance imposée par la vieillesse. Ne se sent-il pas, comme cet « hôte du ciel, Seigneur des grandes Eaux », dédaigneux lui aussi « du fardeau des années »

et, songeant à la beauté de son œuvre, n'attend-il pas, peut-être le jugement de l'Avenir ?

« Et drapé de neige rose, il attend le Soleii ! »

Telle est, à mon sens, l'évolution des sentiments de Leconte de Lisle, au long des pièces qu'il a consacrées à son île natale.

Il est important, en terminant, de noter que c'est précisément par leur expression qu'il a magnifiquement enrichi sa poésie, lui donnant une large portée philosophique et humaine. C'est par là, autant que par la perfection de son art, qu'il l'a emporté de loin sur les Parny, les Bertin, les Lacaussade et qu'il demeure le véritable introducteur de l'exotisme tropical dans notre poésie nationale. Grâce à lui La Réunion tient la première place dans ce domaine.

H. FOUCQUE

# LUMIÈRES SUR LA VIE INTIME DE LECONTE DE LISLE

Par Hippolyte Foucque

Il y a deux ans l'Académie de la Réunion entendait une communication « Sur quelques vers d'amour de Leconte de Lisle » ; celle-ci présentait une interprétation de la pièce des Poèmes Tragiques intitulée « Les Roses d'Ispahan », qui permet de donner un sens clair et précis à certains vers, notamment ceux des strophes 4 et 6 ; elle est en contradiction avec la thèse de Jean Dornis (1) qui en attribuait l'inspiration à la tante « à la mode de Bretagne » du poète, Madame Hippolyte François Foucque, avec qui il aurait lié une intrigue amoureuse dans les dernières années du Second Empire. Jean Dornis se trompait ainsi de dix ans sur la date même de leur première rencontre... Je reportais donc, pour ma part, la composition de la pièce vers l'année 1880 (elle a été publiée pour la première fois en 1883), à l'époque où ce fut la fille de Madame Foucque, Emilie (elle portait le prénom de sa mère), qui fit naître chez le poète un sentiment très tendre que tous ses biographes reconnaissent avoir été le sien. Sentiment amoureux, disent Jean Dornis et Pierre Flottes (2).

Pour la clarté de ce qui va suivre, je dois rappeler que Victor René Foucque en 1824 et son frère Hippolyte François en 1827, venus tous deux de Dinan, rejoignirent à Bourbon, à Saint-Paul, leur oncle, père du poète, le Docteur Leconte de Lisle, de qui la sœur était leur mère. Ils y épousèrent deux demoiselles de Lanux, nièces de l'épouse du docteur, elle-même de Lanux, et sœurs toutes deux d'Elixène, l'inspiratrice du Manchy. Tandis que l'aîné se fixait définitivement dans notre île, le cadet, François, devenu veuf, s'unit en secondes noces, en 1848, à Emilie Sers, à Saint-Denis et, en 1858, retourna en France avec sa femme et trois enfants et résida successivement à Saint-Servan, à Paramé et à Paris ; mais c'est à Cesson, près de Rennes, que naquit, le 6 mai 1859, Marie Emilie, quatrième enfant de ce second mariage.

Notre poète, lui, avait alors 41 ans, déjà une fort grande réputation et était marié depuis quelques mois. Il salua cette naissance d'une poésie de circonstance assez banale, qu'il n'a, naturellement, pas reprise dans ses recueils définitifs (3).

<sup>(1)</sup> Jean Dornis — Leconte de Lisle intime — Lemerre 1895 — Essai sur Leconte de Lisle — Sté d'Editions Littéraires 1909.

 <sup>(2)</sup> Pierre Flottes — Le poète Leconte de Lisle — Perrin 1929 — Leconte de Lisle, l'homme et l'œuvre.
 (3) Leconte de Lisle « Mens blanda, à Mile E.F. » — (C'est la nouveau-née) ; on la trouve dans les Poésies diverses de la collection in 8° de Lemerre.

J'ajoutais, en terminant mon exposé, qu'il y avait, à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, cinquante-neuf lettres adressées par Leconte de Lisle, une trentaine d'années plus tard, à cette même Emilie, devenue, depuis 1879, veuve de Guillaume Leforestier, et résidant, depuis la mort de son père en 1881, à St-Servan avec sa mère et sa jeune sœur Paule. Ces lettres y ont été déposées depuis une dizaine d'années par la Société des Admirateurs de Leconte de Lisle. Il y avait là, disais-je, pour un chercheur de demain, la source d'une passionnante étude sur la vie sentimentale du poète pendant les dernières années de sa vie.

Or, voici que ce vœu se trouve exaucé bien plus tôt que je ne pensais: M. Irving Putter, professeur à l'Université de Piedmont en Californie (U.S.A.), auteur déjà de trois ouvrages et de cinq importants articles de revues sur le maître du Parnasse, vient de publier, cette année même, imprimé à Genève et édité aussi à Paris, un volume de 172 pages, sous le titre « La dernière illusion de Leconte de Lisle », qui contient précisément toutes ces lettres. En effet, dès qu'il eut reçu ma communication, il m'écrivit : « L'étude que vous appelez de vos vœux est achevée et paraîtra vraisemblablement l'année prochaine » (4). Il avait donc entre les mains la photocopie ou le microfilm de cette correspondance, dont deux pages manuscrites sont reproduites dans ce volume, qui contient en outre une photographie d'Emilie à 50 ans (1910) et la reproduction d'un portrait de sa mère (aquarelle de Roussin faite à Bourbon en 1854, deux documents que j'ai eu la possibilité de lui fournir sur sa demande.

L'ouvrage comporte une « introduction » de 56 pages, dans laquelle l'auteur analyse et commente ces textes et tâche d'en tirer des conclusions sur la véracité des récits de Jean Dornis et de Calmettes (5) suivis par Flottes. Le texte même des lettres est assorti de notes explicatives ; tous les noms cités — et ils sont nombreux —, tous les faits contemporains auxquels il y est fait allusion sont l'objet de renseignements biographiques et bibliographiques très précis ; il y en a 119. Un tel travail a certainement demandé des années de recherches. Le résultat est tout à l'honneur de l'auteur.

Je voudrais aujourd'hui donner une idée de tout ce que nous apporte de nouveau cette publication, tout en marquant cependant les points sur lesquels subsiste, entre M. Putter et moi, une divergence d'interprétation plus ou moins marquée.

Tout d'abord, il reconnaît que ni Calmettes, ni Jean Dornis, ni Flottes ne donnent une preuve quelconque justifiant leur affirmation concernant l'existence d'un flirt équivoque entre le poète et la mère

 <sup>(4)</sup> Droz, Genève 1968 — à Paris : Droz, 73 rue du Cardinal Lemoine (V<sup>3</sup>).
 (5) Calmettes — Leconte de Lisle et ses amis. Imprimeries réunies, Id. (1902).

d'Emilie, flirt dont les « Roses d'Ispahan » seraient le tardif témoignage littéraire ; tout cela, dit M. Putter, demeure « encore un mystère » et il reste muet sur l'attribution à la jeune Emilie, devenue veuve, de l'inspiration des « Roses », comme il reste sceptique sur l'interprétation de Jean Dornis concernant la pièce « Sous l'épais sycomore ». Il ne m'a donc pas entièrement suivi dans mes conclusions. J'ai eu, du moins, l'adhésion complète de M. le Ministre plénipotentiaire Jean Pozzi qui est le filleul de la femme du poète et préside la « Société des Admirateurs de Leconte de Lisle », pour laquelle c'est lui qui a obtenu, en 1933, la cession de ces lettres. Ce dernier m'a en effet fait part, le 28 novembre 1966, de « l'intérêt passionné qu'il avait pris à la lecture des documents » que je citais et il ajoutait : « Le peu que je savais déjà par de longues conversations avec ma marraine Anna Leconte de Lisle et avec notre amie Madame Beer (c'est elle qui signe Jean Dornis) me permet d'apprécier l'exactitude de vos conclusions qui, d'ailleurs, contredisent justement en plusieurs points celles de Jean Dornis. Mais c'est vous qui avez raison : tout ce que je devine de la vie du poète, de ses sentiments et de son caractère me le confirme ». MM. Pierre Flottes, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, et Charles Hérisson, professeur à l'Université d'Ottawa (Canada), tous deux spécialistes de Leconte de Lisle, m'ont aussi donné leur accord. Considérons donc comme sinon imaginées du moins fortement exagérées les relations sentimentales entre Leconte de Lisle et Madame François Foucque : il l'assura toujours, dans sa correspondance avec sa fille. de ses « meilleures amitiés » et de ses « souvenirs affectueux », tandis que dans les lettres qu'il lui adresse personnellement « entre 1882 et 85... il l'appelle « Chère Madame » ou « Chère Madame et amie » et sa langue est empreinte d'une politesse respectueuse » (6). Concluons donc avec M. Putter lui-même d'ailleurs : « Que ce trouble ait dépassé le stade d'une admiration un peu tendre, rien ne permet de le penser ni même de le supposer ».

Il s'en va tout autrement de l'attachement qu'il éprouva pour la fille de cette femme et qui s'exprime dans les lettres aujourd'hui publiées.

Disons en premier lieu que tout est à louer dans les pages que M. Putter consacre, dans son « Introduction », à ce que les documents qu'il nous révèle nous apportent sur le caractère et les idées de leur auteur.

Vous savez combien Leconte de Lisle était opposé à toute confession publique de ses sentiments intimes. Les critiques, si friands des correspondances des écrivains, sources précieuses assurément pour la connaissance de l'homme et de l'œuvre, demeurent, quand il s'agit de

<sup>(6)</sup> M. Putter - Ic cit. page 10.

lui, sur leur faim. Les lettres qu'on a retrouvées de lui sont au nombre de 200 ou un peu plus, y compris celles de sa jeunesse, publiées par Guinaudeau en 1902. Celles qui nous sont données aujourd'hui confirment en tous points ce que nous savions déjà de son caractère entier, de son orgueil, de ses jugements sévères et péremptoires sur ses contemporains, de son antichristianisme violent, de son dégoût de la vie et de l'incurable tristesse de sa vieillesse.

Une place importante y est cependant tenue par ce qui a été sa grande préoccupation à cette époque : sa candidature, son élection et sa réception à l'Académie Française. Il tient sa correspondante au courant de tout : des visites que lui impose la tradition et qui sont. pour sa fière indépendance, « un ennemi mortel » (lettre 20). L'Académie, elle-même, qui lui paraît « un sujet comique par excellence, surtout quand on n'y siège pas », et ses membres sont traités avec la désinvolture qu'on pouvait attendre : « Il y a beaucoup d'imbéciles au bout du Pont des Arts », écrit-il, et « la coupole n'a pas pour des prunes la forme d'un éteignoir ». Il est pourtant « admirablement » reçu par le Duc d'Aumale qui est fort aimable, « bienveillant au possible » : il trace de lui une silhouette physique et morale qui ne s'oublie pas : mais le Duc est de la famille d'Orléans et le portrait s'achève sur ces lignes : « S'il s'agissait d'un écrivain ou d'un homme du monde quelconque, instruit et bien élevé, il n'y aurait là rien de bien curieux ni de bien nouveau, mais il faut toujours savoir gré à un prince de n'être ni bête, ni ignorant, ni arrogant ».

Son élection, le 11 février 1886 (il l'annonce dès le lendemain à Emilie) « par 21 voix sur 31 votants » (7) ne lui apporte qu' « un maigre bonheur » ; les articles de journaux, hostiles ou favorables - et il y en eut d'une violence étrange -, les photographes, les visites qui l'assaillent lui sont un supplice. Une fois reçu dans une salle « remplie à déborder », voici comment il juge ses confrères : « Vois ce que c'est qu'une réunion d'hommes choisis, dit-on, entre tous, l'Académie Française par exemple. Chacun d'eux individuellement est lettré, intelligent, libre d'esprit. En séance, tous deviennent nuls, couronnent de préférence les plus mauvais ouvrages (a-t-il oublié qu'il a déjà reçu lui-même deux prix académiques ?...), n'osant jamais donner leur sentiment personnel, en proie au vieil esprit de corps académique, le plus étroit et le plus poltron qu'on puisse rêver. Une fois sortis de séance, ils redeviennent eux-mêmes, chacun se moque de ses propres faiblesses et raille ses confrères qui le lui rendent. Ce qui n'empêche pas qu'ils réprouvent sans cesse celui qui a des idées arrêtées et qui les exprime. Enfin, que veux-tu ? La vénérable, toute puissante et inéluctable Banalité est la reine du monde ; sa volonté soit faite, ainsi soit-il ».

<sup>(7)</sup> M. Putter note : l'élection ne fut donc pas unanime comme le prétendent Estève et Flottes.

Ses co-immortels ne sont pas mieux traités individuellement : ils constituent ce qu'il appelle « toute la ménagerie littéraire moderne ». Voici Renan, très aimable, gai, papelard, de l'avis de tout le monde, goutteux et enrhumé... Ses joues tombent sur ses épaules comme les oreilles des vastes éléphants d'Afrique, « grand écrivain » cependant (lettres 15 et 49). Voici le Duc de Broglie à « la voix de dindon en colère », de qui « les grimaces et les gestes disloqués (l') agacent affreusement ». Sully Prudhomme, « ce pauvre Sully qui mérite de plus en plus son nom de Prudhomme », n'est qu'un « médiocre élève » et il lui est pénible de voir son « ancien disciple » siéger dans la commission chargée d'entendre son discours. De Coppée, qui a poussé son admiration et son amitié jusqu'à renoncer en sa faveur à son poste de bibliothécaire au Sénat, il éreinte le drame Les Jacobites dont les personnages sont « nuls » et le style « insipide » ; quant à ses vers, ils sont d'une « niaiserie pitoyable » et la musique de Gounod « un pur galimatias absolument inintelligible » (lettre 36). Et « le public applaudit ces misères ! ».

Delpit, journaliste et poète couronné par l'Académie, et Georges Ohnet, le romancier à succès, sont « deux sots » ; le premier est « un niais accompli... et surtout ignare », le second, « affreusement bossu, est loin de posséder l'esprit qu'on se plaît à accorder communément aux personnes douées de cette déviation de la colonne vertébrale... mais il a celui de plaire à tous les ennemis nés de la poésie et de l'art ». Les symbolistes et les décadents qui ont succédé au Parnasse ne sont que de « jeunes idiots », leur littérature qu'un « plat galimatias inintelligible et une façon de déguiser son impuissance et sa bêtise » (lettre 54). Quant à Mallarmé, « excellent traducteur », il « n'est fou que lorsqu'il écrit des vers ».

Plus important pour nous que ces manifestations d'humeur, auxquelles nous ont habitués ses écrits en prose et en vers, est le double caractère, intellectuel et sentimental, de cette correspondance. Car, à Emilie, Leconte de Lisle se confie sans réserve : « Je te parle à cœur ouvert et sans l'ombre d'une arrière-pensée », écrit-il (lettre 45). Il la sait sérieuse et cultivée. Elle a songé un moment à préparer un examen et un concours qui lui permettraient d'obtenir une chaire de lettres dans un lycée à Paris. Leconte de Lisle l'y a encouragée, lui promettant même d'influentes protections. Elle est douée d'une mémoire qui « est au service d'une grande intelligence et d'une vive compréhension » (lettre 14), « jeune, intelligente et belle » (lettre 30). C'est vraiment un commerce très affectueux de l'esprit et du cœur qui s'est établi entre eux. Ces cinquante-neuf lettres, écrites du 13 juillet 1885 au 6 janvier 1890, se succèdent à raison de trois ou quatre par mois, surtout dans les premières années, parfois même à vingt-quatre heures d'intervalle.

Il ne lui envoie pas seulement quelques-unes de ses pièces nouvelles copiées « sur un papier spécial » ; il l'entretient des ouvrages qu'il lit, lui en adresse quelques-uns avec ses appréciations. Ainsi, un livre de la Bible ou, de Renan, Le prêtre de Némi qu'il condamne pour son obscurité et ses anachronismes et aussi L'Abbesse de Jouarre, dans laquelle il ne voit « pas l'ombre d'une pièce jouable ». « Lis attentivement, ma chère enfant, ajoute-t-il, et dis-moi en toute franchise ce que tu en penses ». De même il lui demande son opinion sur les tragédies de Voltaire avant de lui dévoiler la sienne. C'est encore une affectueuse attention, mais aussi une singulière marque d'estime pour le jugement de sa correspondante, que de lui envoyer, avant de le présenter à la Commission de lecture, son discours de réception à l'Académie. Quelques jours après il la remercie de sa réponse et de son approbation qui l'a « rendu plus heureux qu'il ne peut dire » et dont il a été « profondément touché, comme de tout ce qui (lui) vient et viendra d'elle » (lettre 39) ; puis il répond aux observations qu'elle lui a faites au sujet d'un passage relatif à Victor Hugo. Elle n'avait certes pas eu tort, en effet, de lui faire remarquer qu'il avait plutôt tracé le portrait du poète idéal que celui d'Hugo. Il s'empresse alors de lui avouer qu'il a souvent loué ce dernier « de qualités spéciales qu'il ne possédait pas, par exemple de la précision et de la parfaite justesse de l'image » : et il lui explique pourquoi il a très vite passé sur son théâtre : ses pièces, à son avis, en raison du manque de vérité historique des personnages, « ne sont que des contes de fées ».

Il prépare aussi pour elle un album où « nombre de poètes ont déjà inscrit leurs vers. Il contient des autographes de V. Hugo, de Mme Adam, de Soulary, de Hérédia, de Haraucourt, du Vicomte de Guerne, etc... ». Il le lui apportera quand Coppée, Bourget, Sully Prudhomme et « surtout Renan » y auront ajouté les leurs (lettre 1). Cet album, malheureusement, n'a, jusqu'ici, pas été retrouvé.

Mais il ne s'agit pas seulement de littérature : Leconte de Lisle parle à Emilie de peinture au sortir d'une visite au Salon ; d'autres fois, de sculpture et de musique. Deux lettres abordent, avec une particulière franchise et beaucoup de rigueur d'expression, des questions philosophiques et religieuses. Une indisposition d'Emilie lui donne l'occasion d'exposer ses idées sur la « souffrance physique et intellectuelle qui abonde sur la terre... Si, lui dit-il, le Dieu actuel, car il y en a eu de toute sorte, eût décidé, dans ses desseins impénétrables comme on dit, que tu fusses très malade, j'estime que ma soumission à sa volonté eût été fort problématique ». Et voici pourquoi : « J'ai étudié toutes les conceptions religieuses qui ont tour à tour agi sur l'âme humaine, et j'ai vu qu'elles ont toutes, sauf l'hellénisme, plutôt aggravé nos fureurs et nos misères qu'elles n'ont réalisé nos espérances de bonheur... L'hellénisme a été la religion de la beauté et de l'amour... Et quand le dogme de la malédiction, de l'anathème, de la négation de

toutes les nobles passions qui enchantaient et glorifiaient la vie, est venu jeter le trouble et la haine dans le monde avec les ineptes terreurs d'un enfer éternel, la nuit s'est faite dans l'âme humaine et nous avons vu, pendant quinze ou seize siècles, l'ignorance, la sottise et la férocité déborder sur tout l'occident, dix millions d'hommes égorgés et massacrés, mangés par les limiers espagnols en Amérique, les autoda-fés flamber en Espagne, au Portugal, en France, en Angleterre, à Goa; et nous verrions encore ces horreurs, si les mêmes fous féroces redevenaient les maîtres. Soyons libres, possédons la pleine indépendance de notre intelligence, ne nous soumettons qu'à notre raison, aimons le Beau, méprisons ce qui est lâche et vil, et nous vivrons et mourrons sans terreur et sans nous avilir devant ceux qui en savent encore moins que nous et qui comptent sur la lâcheté naturelle des âmes » (lettre 33, 1er juillet 1886).

Je ne sais pas ce que pouvait penser Emilie de ces violences dont elle connaissait déjà l'expression poétique dans plus d'une pièce des Poèmes Barbares et même dans celles sur le Moyen-Age qui avaient déjà paru et qui devaient être recueillies dans les Poèmes Tragiques. Toujours est-il que Leconte de Lisle a ajouté à sa diatribe : « Mais c'est assez de dissertation et je te demande pardon de ma tirade ».

Dans la 41° lettre, écrite après la mort de son frère Paul, mort qui paraît avoir aussi très affecté Emilie en lui rappelant ses grands deuils récents (ceux de son mari et de son enfant en 1879, de son père en 1881), c'est la question de la survie qui est envisagée. Pour lui, l'Univers « n'a d'autre but que le déroulement de la vie », avec ses douleurs et ses joies : « Personne n'en est responsable sur la terre et au-delà » ; une interprétation inattendue et bizarre de la réponse du Christ à un de ses disciples : « Mon père est le Dieu des vivants et non des morts » fait qu'il écrit que Jésus lui-même n'a pas cru à l'immortalité des âmes ! Cette phrase, à son avis, « veut dire que les morts ne sont plus rien, si toutefois, ajoute-t-il, (elle) veut dire quelque chose ». Conclusion : « Puisses-tu donc être heureuse dans cette vie... Laisse faire la destinée... Il y a, après tout, de belles heures sur la terre... Notre éternité de bonheur tient souvent dans une minute ».

Abordons maintenant les deux questions les plus importantes : jusqu'où est allée cette affection de Leconte de Lisle pour sa cousine ? Et, s'il est vrai, comme l'affirme Jean Dornis, qu'il a été question entre eux d'un divorce possible du poète, de qui des deux a pu venir cette suggestion ?

Tous les biographes reconnaissent que l'inclination tendre de Leconte de Lisle date des années de jeunesse d'Emilie, avant son mariage, en janvier 1877, avec Leforestier. Jean Dornis pense même que c'est à ce moment que le poète aurait composé le poème « Sous l'épais Sycomore » qui, dans les Poèmes Tragiques, n'est séparé des « Roses d'Ispahan » que par une autre pièce. Elle y voit, avec quelque raison peut-être, l'expression d'un regret jaloux. Leconte de Lisle y symbolise en effet par un papillon volage le désir de l'amant (au sens du XVIII siècle) et souhaite que la jeune vierge endormie, au cœur jusqu'alors « silencieux », s'éveille au véritable amour.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, retrouvant Emilie veuve après quelques années, il ait senti renaître et grandir en lui des sentiments et peut-être des souhaits, au sujet desquels il lui écrira le 27 juillet 1887 : « Il m'est doux d'incarner en toi ma dernière illusion et qui m'est chère par-dessus tout ». N'est-ce pas précisément cette illusion qui lui a dicté ces vers des Roses d'Ispahan :

Oh Leilah! Depuis que de leur vol léger
Tous les baisers ont fui de ta lèvre si douce
Il n'est plus de parfum dans le pâle oranger
Ni de céleste arôme aux roses dans leur mousse...
Oh! que ton jeune amour, ce papillon léger,
Revienne vers mon cœur d'une aile prompte et douce > ?

Pour M. Putter « l'affection du poète... arrive à son moment le plus chaleureux en cette année 1885 », donc dès la première lettre, et. écrit-il. « affection, tendresse, amitié (sont) les termes dont il se sert habituellement pour caractériser son sentiment envers la jeune femme » (introd. p. 32). Il me semble pourtant remarquer une nette gradation dans les formules qu'il emploie pour lui exprimer son attachement. Dans sa lettre d'octobre 1885, nous lisons à l'avant-dernière ligne : « Permets-moi de t'embrasser aussi », c'est-à-dire comme sa jeune sœur qui avait alors quatorze ans (Paule). Jusqu'en 1886, ses lettres commencent par « Ma chère Emilie » et se terminent par « ton ami dévoué », mots auxquels il ajoute assez souvent : « Je t'embrasse de tout cœur » ou « bien affectueusement ». Tout cela est d'ailleurs fort naturel puisqu'il fréquentait souvent, à Paris et en Bretagne, le foyer des Foucque. En 1886, « Ma chère Emilie » fait place à « Ma chère enfant » ou « ma bien chère enfant », termes qui restent les mêmes jusqu'en 1890. Mais les formules finales, elles, seront bien plus accentuées. En novembre 1886, nous lisons : « Je t'embrasse avec toute la tendresse que je t'ai vouée, et dont il ne faut pas que tu doutes jamais. Ton ami, maintenant et toujours ».

En janvier 1887 : « A bientôt, mon enfant très aimée. Je t'embrasse un million ou deux de fois ». En février : « A toi du plus profond de mon cœur, mon enfant, je t'embrasse bien tendrement » ; en mai : « A bientôt, mon enfant bien aimée » et « tout à toi encore et toujours ».

Et désormais, les mots « je t'aime » figureront dans chacune des lettres. En décembre : « Quand te reverrai-je maintenant, pour que je puisse encore te redire que je t'aime de tout mon cœur et que je resterai ton ami tout dévoué jusqu'à mon dernier jour ? ». En février 1889 : « Ce qui m'attriste, c'est uniquement de ne pas te voir, ma très chère enfant, toi que j'aime tendrement ». Enfin, sa lettre de juin 1889, l'avant-dernière, dit : « Adieu, ma chère enfant, je t'aime et t'embrasse tendrement ».

Tout cela ne ressemble-t-il vraiment « en rien à une passion ardente », comme l'écrit M. Putter (Introd. p. 32), ou bien est-ce Jean Dornis qui, cette fois, n'a pas tort en estimant que « ses sentiments prirent une couleur d'amour et que Leconte de Lisle s'y trompa » ? « Il apprenait trop tard, écrit-elle, le nom du sentiment qu'il avait pris d'abord pour de la pitié attendrie, puis pour de l'indulgence paternelle ». Mais les « Roses d'Ispahan » me font penser qu'il y avait plusieurs années déjà que ce nom-là lui était connu. Et si, en juin 1889, il écrit « Adieu », c'est qu'Emilie s'est promise alors à M. Perruchot de Longeville, qu'elle épousa le 29 janvier 1890, à Saint-Servan. Le mariage fut célébré avec une messe, à minuit « selon la vieille coutume bretonne pour les veuves qui se remarient » (8). Treize jours avant le mariage, Leconte de Lisle adresse encore à Emilie une cinquante-neuvième lettre, la dernière que nous possédions. Il est encore « très faible », ayant été « bien malade » de l'influenza qui régnait alors à Paris ; il termine ainsi : « Tous mes souhaits bien affectueux pour toi. ta mère et tes sœurs. Je t'embrasse bien tendrement ». Comment ne pas remarquer que pas un souhait, pas un mot n'y figure à l'adresse de l'homme qui sera, dans quelques jours, son mari ?

En P. S. enfin : « Attends ma nouvelle lettre », qui devait être, disait-il, une « vraie lettre ». Celle-là, si elle a existé, nous ne l'avons pas et pouvons, certes, le regretter...

On n'exagère donc pas, je crois, en voyant dans cet amour qu'il appelle sa « dernière illusion », le rêve passionné d'un poète en proie à la nostalgie de la jeunesse et de la pureté (9). Pensons à Goethe qui, à 73 ans, s'éprit d'une jeune fille de 17 ans.

Comment, de son côté, Emilie répondait-elle à ces tendres déclarations? M. Putter a écrit que les deux correspondants « entretenaient un commerce intellectuel et jouissaient d'un accord de caractère » (p. 21). Accord d'intelligence, certes ; mais accord de caractère me semble difficile à admettre, à la franchise près. Nous lisons sous la plume même du poète qu'Emilie est « jeune » (rappelons qu'il a 41 ans de plus qu'elle), qu'elle aime le monde, les réceptions, les bals, les parties de pêche en mer... « Vos soirées vont recommencer, lui écrit-il, vous oubliez un peu votre pauvre ami » (lettre 2). Il s'efforce, il est

<sup>(8)</sup> L. Putter — cf cit. page 55.
(9) « Une obsession de la jeunesse et de la pureté féminine n'avait jamais cessé de hanter le poète depuis sa prime jeunesse », écrit M. Putter lui-même (p. 13), en rapprochant le poème Epiphanie (1875) du poème de jeunesse Les Deux Amours (1838).

vrai, de prendre son parti du « tourbillon de (ses) plaisirs » : « Tu pêches et tu danses, ce dont je suis charmé, si tu es heureuse... Ne doute pas que je sois très heureux que tu ne négliges pas, à Saint-Servan, toutes les occasions de te distraire... Je serais absurde de t'en Servan, toutes les occasions de te distraire... Je serais absurde de t'en faire le reproche » (lettre 45). Mais trois mois plus tard, il ne peut retenir sa plume : « Tu me dis que tu aimes le monde, ma chère enfant... Je me demande en toute sincérité quel plaisir tu peux trouver à ces conversations si banales, si insignifiantes et si vides. Tu en reviens, me dis-tu, très fatiguée et même un peu écœurée, mais tu y retournes volontiers... Pour moi, qui ne vais dans le monde et qui n'y suis jamais allé qu'avec la certitude de m'y abrutir effroyablement, je te prie de croire qu'il n'existe pas de supplice qui vaille celui-là pour l'incurable sauvage que je suis ».

Nous n'avons pas, et nous n'aurons probablement jamais les réponses d'Emilie, mais nous pouvons tout de même nous faire une idée de la nature des sentiments qu'elle exprimait au poète par les termes mesurés que celui-ci emploie quand il parle de l'affection que lui porte, en retour, celle qu'il aime. Je m'excuse d'une énumération un peu longue, mais je la crois nécessaire (c'est moi qui souligne):

Lettre 1, juillet 1885 : « Ta lettre est une preuve charmante que tu nous rends un peu de l'affection que nous (Anna et lui) t'avons vouée ».

Lettre 2, octobre 1885 : « Garde-moi un peu de ta gracieuse et bonne affection et tu me consoleras de beaucoup de chagrin ».

Lettre 9, novembre 1885 : « Gardez-moi (il s'adresse aussi à la mère d'Emilie) un peu d'affection ; j'en ai besoin, je vous le jure ».

Lettre 20, février 1886 : (il lui annonce son élection à l'Académie) : ... « Puisque tu veux bien t'intéresser affectueusement à tout ce qui m'arrive d'heureux ».

Lettre 24, mars 1886 : « Je te sais assez bonne pour t'intéresser un peu à ton bien sincère ami et j'abuse de ton affection, en égoïste que je suis ».

Lettre 36, novembre 1886 : (mon affection) « si peu qu'elle compte pour toi auprès de celles qui te sont tellement plus chères ».

Lettre 56, janvier 1889 : « Ne m'oublie pas trop... la moindre marque d'amitié venue de toi sera toujours chère et précieuse à l'ami qui t'aime ».

On ne remarque ici nulle progression dans les termes : amitié, affection aimable, respectueuse et confiante ; il n'y a pas, dans tout cela « la moindre marque » d'un sentiment offrant un autre caractère. Je pense que si Leconte de Lisle avait trouvé dans les réponses d'Emilie le témoignage d'une tendresse tant soit peu amoureuse, il y aurait eu,

dans les siennes, les traces d'une reconnaissance plus vive et plus joyeuse.

Rapprochons maintenant de tous ces textes celui de Jean Dornis : « La loi du divorce venait d'être votée (en juillet 1884) ; la belle veuve fit entendre au poète que l'application de cette loi pouvait seule apporter à leur tendresse une solution heureuse ». Leconte de Lisle refusa « par droiture d'âme et instinct de justice ». Emille voulut alors « disparaître de la vie de Leconte de Lisle et elle rompit brusquement leur intimité ». Une fois de plus, J. Dornis brouille les dates puisque la correspondance de plus en plus affectueuse dure jusqu'en 1890, 6 ans après le vote de la loi. En réalité, c'est le mariage avec M. de Longeville, on l'a vu, qui a arrêté cette correspondance. M. Putter, qui cite les lignes de Jean Dornis, se refuse à « infirmer ces catégoriques allégations » car, dit-il. « les faits décisifs manquent », mais il avoue qu'elles le « laissent sceptique ». On peut assurément partager ce scepticisme : rien, dans ces lettres, n'atteste clairement que la question du divorce a été posée. Est-ce pourtant solliciter un texte que de soupçonner une allusion à une union possible dans cette phrase que l'on peut lire dans la 56º lettre du poète datée du 8 janvier 1889 : « Je souhaite de tout cœur, mon enfant, que l'année nouvelle t'apporte le bonheur durable qui t'est bien dû après les chagrins qui ne t'ont pas épargnée. S'il dépendait de moi de te l'assurer, je serais plus heureux que toi-même. Si la réalisation de nos vœux ne répond pas le plus souvent à la sincérité de nos désirs, ceux-ci n'en sont pas moins la marque vive et profonde de l'affection que nous ressentons à ceux que nous aimons, et c'est à ce titre que je t'exprime les miens ». S'il dépendait de moi de te l'assurer... Si la réalisation de nos vœux... ne répond pas... à la sincérité de nos désirs... > : On peut rêver là-dessus.

Nous pouvons aussi nous demander, comme le fait d'ailleurs M. Putter, à « quel chagrin quelconque entre les deux » font allusion les deux mots qui terminent cette phrase du 27 avril 1887 : « A bientôt, mon enfant, toi que j'aime infiniment, malgré tout ». Ne serait-ce pas malgré le refus d'un divorce suggéré ?

Ce qui demeure vrai, à mon avis, c'est que psychologiquement ce ne peut être que de Leconte de Lisle qu'est venue cette offre, si elle a existé. Nous en trouvons une preuve supplémentaire dans deux lettres parmi d'autres envoyées à un ami et que M. Putter lui-même a publiées pour la première fois dans la Revue d'Histoire Littéraire de la France, numéro de juillet-septembre 1966. Elles sont adressées à un certain Lavidière qui avait soumis au Maître des poèmes de sa composition. Leconte de Lisle lui répond fort amicalement, mais lui expose des théories poétiques qui sont la condamnation des productions de l'aspirant-poète. Il lui fait, en passant, des confidences assez inattendues, mais très instructives pour nous. Dans une lettre datée du 4 décembre 1856, parlant du désarroi dans lequel il vit, il écrit : « C'est à

devenir fou et à se couper la gorge, ce que je ferais si je n'étais pas marié ». Or, marié, il ne l'était pas ; il ne devait l'être que l'année suivante, le 10 septembre 1857 à la mairie du XIº Arrondissement et le vante, le 10 septembre 1857 à la mairie du XIº Arrondissement et le vante, le 10 septembre 1857 à la mairie du XIº Arrondissement et le vante, le 10 septembre 1857 à la mairie du XIº Arrondissement et le vante, le 26 mars 1857, il âgée de 24 ans. Dans une seconde lettre au même, le 26 mars 1857, il avoue sa « honte » d'avoir composé son poème religieux « La Passion » (publié l'année précédente) sur invitation et pour obtenir un prix (publié l'année précédente) sur invitation et pour obtenir un prix académique, et il ajoute : « Hélas ! les soucis qu'entraînent fatalement les sollicitudes du mariage ne sont pas toujours de l'ordre le plus élevé et le plus moral. Enfin le vin est tiré ; la coupe est pleine, il faut boire. A votre santé, mon ami, et restez libre ». Ces phrases montrent dans quelles dispositions d'esprit et de cœur il allait au mariage, et éclairent davantage ce que voilent à peine les lettres à Emilie.

Tout cela est d'ailleurs confirmé par certains témoignages familiaux et oraux relatifs à cette union et dont je ne crois pas devoir faire état ici, voulant m'en tenir, comme M. Putter, à des textes indiscutables.

Il faut aussi noter que, sauf dans la première de ces lettres à Emilie, où Leconte de Lisle était obligé de joindre à ses remerciements ceux de sa femme, puisqu'ils étaient tous deux invités à Saint-Servan, Anna n'est plus nommée nulle part. Son époux devait d'ailleurs lui cacher sa correspondance, puisqu'il recommande à Emilie, en soulignant sa phrase, de toujours lui adresser ses lettres à la Bibliothèque du Sénat et non à son domicile du Boulevard Saint-Michel. Même lorsqu'il envoie des livres, par l'intermédiaire d'Emilie, à sa cousine Léonide Sers, il ne manque pas de lui demander de faire à cette dernière la même recommandation ; et c'est dans son bureau du Sénat que luimême rédige ses lettres.

Elles prennent maintenant toute leur valeur ces plaintes que l'on peut lire constamment dans ces missives, sur sa solitude morale :

- « Votre pauvre ami n'est ni tranquille ni heureux » (lettre 2) ;
- « Mes misères morales me tourmenteront d'heure en heure » (lettre 7) ;
- « J'ai besoin d'affection, je vous le jure » (lettre 9) de décembre 1885 ;
- Le 11 mars 86, dans une lettre à sa tante, qui ne figure pas dans ce recueil, mais que l'on peut voir manuscrite à nos Archives départementales, exposée actuellement à notre Syndicat d'Initiative, il écrit : « J'aurais tant de joie à vous revoir, vous, Emilie et Paule ! Je ne saurais vous dire à quel point je suis malheureux » ;
- « Je me sens peu disposé à penser et à travailler dans l'absolue solitude de cœur et de tête qui m'attend » (lettre 26) ;

- « Outre mes ennuis intérieurs qui ne sont pas médiocres » (lettre 29) ;
- « Je suis triste jusqu'à la mort... Je te le dis du fond du cœur... Je suis affreusement las de la vie » (lettres 34 et 48) ;
- « J'ai d'autres chagrins (que les injures des chanoines et des journaux), d'autres tourments intérieurs contre lesquels je suis entièrement désarmé et qu'il me faut subir, que je le veuille ou non » (lettre 49).

Avouons que les motifs ne lui auraient sans doute pas manqué si vraiment il avait songé à un divorce. Il était réellement assoiffé d'affection. Hérédia l'a bien jugé, qui écrivait : « Il n'est pas bon, mais il est tendre » (cité par Putter p. 29). Cette affection, il ne la trouvait pas dans ses proches parents. Sa mère n'avait jamais voulu recevoir son épouse, pas même à son lit de mort. Le décès de son frère Paul l'a « accablé », car c'était le seul avec qui il avait gardé des relations. Mais quand, en 1888, il apprend la mort de son autre frère Alfred, voici ce qu'il écrit à Emilie : « Je ne voyais plus Alfred depuis des années déjà. Son caractère impossible, ses goûts, ses habitudes invétérées de brocantage et d'affaires d'argent et surtout la misérable famille qui l'entourait et qui m'était odieuse, tout m'éloignait de lui... Il n'y avait plus moyen de le voir... Me souvenant de notre jeunesse... je l'ai pleuré malgré tout ce qu'il m'a fait souffrir. Puissent maintenant ses enfants me laisser tranquille et ne plus abuser de mon nom (lettre 53). Ses sœurs ? « (je) n'ai rencontré que des ennuis parmi mes sœurs et mon frère et il est amer de n'exciter que l'envie et la haine quand on a tout fait pour leur témoigner son attachement » (lettre 54).

On ne s'étonne donc plus de trouver sous sa plume, dans sa lettre du 12 avril 1886, où il s'excuse de n'avoir pas répondu à une lettre de sa tante : « Qu'elle me pardonne, car elle sait... que je lui suis très attaché... Vous êtes ma vraie famille, mes chères amies, et rien ne me serait plus amer et plus cruel que de ne plus vous voir ou de ne plus vous écrire. Il y a bien des années déjà que je vous aime et je ne puis m'imaginer que je cesse de vous aimer ».

Il semble bien pourtant que toute correspondance cessa, avec Emilie du moins, à partir de 1890. Celle-ci était devenue Madame de Longeville et je ne crois pas qu'un commerce épistolaire pût continuer, sur ce même ton, avec une femme mariée. Emilie suivit son mari à Tunis, où il était chancelier à la Résidence de France, puis en 1891 à Alexandrette de Syrie, où il fut vice-consul de France. Ils y demeurèrent jusqu'en 1897, date à laquelle Emilie devint veuve pour la seconde fois, de Longeville ayant été emporté, à 41 ans, par une fièvre pernicieuse. Quand elle revint en France, Leconte de Lisle était mort depuis trois ans. Elle vécut alors avec sa mère à Paris et à Paramé. Quand celle-ci mourut, en 1926, dans sa 95° année, elle se retira à Saint-Malo

et mourut à Saint-Servan le 6 février 1940, à 80 ans. Ses cendres reposent auprès de celles de ses parents à Paramé (10).

D'avoir pu, en ce cent cinquantième anniversaire de la naissance du poète, évoquer les figures de ces deux femmes qu'il a respectées et aimées, pour les associer à l'hommage que nous lui rendons, il faut rendre grâce à M. Irving Putter qui, depuis plus de dix ans, consacre un long et enthousiaste labeur à l'exaltation de Leconte de Lisle et à l'étude de son œuvre.

<sup>(10)</sup> Je dois ces derniers détails et dates à l'étude de M. Putter.

# JEAN D'ESME

1893-1966

Le 5 avril 1968, M. François Balsan, explorateur et homme de lettres, a été reçu membre titulaire de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, au fauteuil laissé vacant par la mort de notre compatriote Jean d'Esme. Le compte-rendu de la séance de réception a été publié dans le bulletin mensuel de cet Institut (tome XXVIII, avril 1968). Son secrétaire perpétuel, le Gouverneur général Oswald Durand et le nouvel académicien ont bien voulu nous autoriser à publier dans notre bulletin un résumé et des extraits de l'éloge de notre compatriote par son éminent successeur, qui fut aussi son ami intime. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Le Vicomte Jean d'Esménard, de qui « le pseudonyme « Jean d'Esme » est impérissable pour les jeunes qu'il galvanisa, pour les pionniers qui furent ses camarades, enfin pour les gens de lettres qui furent sa famille », naquit en 1893 à Shanghaï, mais s'est toujours voulu réunionnais — bourbonnien, disait-il — car c'est d'ici qu'était parti son père Henri, fonctionnaire en Chine, puis fervent collaborateur d'Albert Sarraut en Indochine. Les Esménard venaient de Provence, où, portant blason avec une couronne ducale, ils étaient « dès le XIV siècle gouverneurs héréditaires, rentiers avec jouissance des droits du seigneur pour leur suzerain ». Des aïeux de Jean, l'un remplit de hautes fonctions sous Louis XIV ; un autre échappa miraculeusement à la Terreur ; un autre encore, après avoir failli périr dans un naufrage à Saint-Domingue, émigra en Turquie sous la Révolution, mais entra plus tard à l'Académie française. C'étaient tous des guerriers, des diplomates, des lettrés. Son grand-père enfin émigra à la Réunion en 1850 et son père y épousa Isabelle Patu de Rosemont.

Jean fit ses premières classes à Saïgon, puis au lycée Buffon à Paris avant de venir, de la 4° à la philosophie, les terminer brillamment à notre lycée Leconte-de-Lisle, à Saint-Denis. Sensible, affectueux, ce « grand et élégant jeune homme blond aux yeux clairs » (ainsi l'a dépeint son condisciple le gouverneur honoraire Vincent Dolor) s'enchanta de nos paysages et déjà donnait des articles à la presse locale. En 1914, il était reçu second au concours d'entrée de l'Ecole Coloniale à Paris.

Et aussitôt la guerre le prit. Deux fois blessé, aux Eparges et en Argonne, il rejoignait le front après une convalescence à Nice, comme interprête auprès des Américains. En 1919, il rencontra à Dinard Marie Andrée Mareschal de Bièvres, « Bisette », qui devait devenir « à la fois une épouse et une alliée dans l'action ». Et il renonce à l'Ecole Coloniale.

- étourdissant : sur trois plans : journalisme, lettres, grands voyages. Il sera successivement rédacteur en chef de Je sais tout, directeur des informations du Matin, directeur des reportages de l'Intransigeant, qui le charge de mission durant la guerre d'Espagne, après son extraordinaire périple de 1927 à travers l'Empire de Ménélik et sa jonction de 1934 Agadir-Tunis, par le grand erg oriental. Cependant il écrit de nombreux livres... Pendant la 2º guerre mondiale, il a mis une sourdine à ses fonctions de presse ; il les reprend dès la Libération, à La Résustance puis à La Voix de la Paix, enfin à Ce Matin en 1947.
- « C'est cette année-là qu'il est élu à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. Presque immédiatement il s'intéresse à la Société des Ecrivains Maritimes et Coloniaux, tombée à l'effectif de dix-sept membres. Il la redresse dans l'esprit constructif qui est sien et qu'il sait infuser.
- « Après un temps à la présidence de la Société des Gens de Lettres, il retourne à ses collègues maritimes et coloniaux... Il va transformer leur groupement en cette Association des écrivains d'expression française de la Mer et d'Outre-Mer (ANEMOM) de caractère international, à laquelle il se consacre entièrement. Et là, lui qui avait été l'homme de l'époque coloniale, il accueille chaudement des Noirs ou des Asiates récemment émancipés...
- « Sa fécondité littéraire n'a pas connu d'interruption de 1920 presque jusqu'à sa mort. Trente-six à trente-sept livres portant sa signature lui survivront :

Thi Ba, Le Dragon d'Annam, L'Ame de la brousse, les Dieux Rouges pour l'Indochine;

Les Barbares, l'Île rouge, l'Empereur de Madagascar, Epaves Australes pour l'île malgache;

A travers l'Empire de Ménélik, le Soleil d'Ethiopie, l'Homme des Sables pour l'Abyssinie ;

Les Impériaux, la Terre du jour, Fièvres, les Défrècheurs d'Empire, la Chasse aux grands fauves, Tornades, Compagnons de la brousse pour notre ancienne Afrique Equatoriale;

Les Chevaliers sans éperons pour le Sahara.

« L'esprit de tous ces volumes tient dans son frontispice des « Impériaux » : « Bâtir, défricher, créer, construire, faire d'une inextricable brousse un campement, un poste, un village, une ville, voir vos mains, vos simples mains d'homme pétrir un monde nouveau. Ah! la magnifique sensation! ». Saint-Exupéry n'aurait pas dit mieux.

- « Puis des fresques historiques : Galliéni, Joffre, Bournazel, son cher Homme Rouge, De Gaulle, De Lattre, Leclerc, aussi évoqué dans Les Nomades de la Gloire. Les Chercheurs de Monde à la mémoire d'Henri le Navigateur. J'en ai passé.
- « Enfin quatre films sont dus à ses périples : Razaff le Malgache, Peaux Noires, La Grande Caravane, La Grande Inconnue.
- « Ce qui frappe, dans ce monument littéraire, c'est sa variété, sauvegardant une qualité toujours soutenue. L'aisance pour passer de l'exposé au dialogue, du documentaire au vécu. Et, surtout, l'accent de vérité ».

Dans la dernière partie de son discours, M. Balsan s'est plu à nous peindre Jean d'Esme dans sa « Thébaïde » de Bandol, tantôt à sa table d'écrivain, tantôt jouant aux boules avec les gens du port, ou navigant sur son cotre « Le Nomade », tantôt encore passant de longues heures à contempler le paysage devant les larges baies de sa demeure, tandis que sa femme « parachevait les histoires qu'(il) ébauchait, à la cantonnade ».

Enfin, voici évoqué avec beaucoup d'émotion le Jean d'Esme définitivement retiré à Bandol atteint par l'âge et par la maladie, « pâle, émacié, mais toujours « vieux jeune », opéré, mal guéri physiquement, moralement inguérissable » de la mort de son épouse : « Je ne peux pas me faire à sa disparition, disait-il à M. Balsan, elle me mine »... « (Ses) yeux, écrit encore M. Balsan, reflétaient la mort contemplée avec calme — et peut-être avec espoir ? Car à la foi perdue en la vie s'en substituait une plus haute : la croyance en ce Monde éternel, où il (lui) serait donné de retrouver (sa) compagne ».

Il s'éteignit le 24 février 1966.

Les hommes d'élite, conclut M. Balsan, laissent derrière eux un sillon sur lequel, telle une poussière irradiante, plane le mirage de leurs qualités. Jean... vous nous restez. Et pour tous les jeunes, avides d'avoir des chefs de file et des exemples à imiter, le nom de Jean d'Esme gardera, très longtemps, l'attrait d'un drapeau claquant au vent ».

# INAUGURATION A ST-PIERRE DE LA RUE Marius-Ary LEBLOND

#### **11 NOVEMBRE 1968**

### par Hippolyte FOUCQUE

Monsieur le Sénateur-Maire,
Monsieur le Préfet,
Monseigneur,
Messieurs les Membres du Conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs,

Un étrange phénomène intellectuel, confirmé par une longue expérience, veut que les écrivains, fussent-ils les plus grands, traversent après leur mort, dans la mémoire des survivants, une sorte de « purgatoire ». Leur faveur, leur renommée s'estompent, s'effacent même parfois pour un temps plus ou moins long : effet sans doute de ce rythme millénaire qui oppose les générations successives, les jeunes « contestant », comme on dit aujourd'hui, les goûts, les modes de vie, même les valeurs intellectuelles et morales de leurs aînés. Il apparaît bien que nos compatriotes Marius et Ary Leblond subissent actuellement, en métropole, cette épreuve à laquelle le temps, espérons-le, ne tardera pas à mettre fin. Cette année même a paru à Paris, en 7º édition « revue et mise à jour au 1º janvier 1968 », une Histoire Vivante de la Littérature d'aujourd'hui en 1.100 pages, où le nom des Leblond n'est cité qu'une fois au cours d'une ligne pour regretter que le Prix Goncourt leur ait été attribué en 1910 (1).

Eh bien, c'est le mérite de notre île de ne pas suivre ce courant : Saint-Paul hier, Saint-Pierre aujourd'hui, Saint-Denis demain — j'ai quelque raison de le croire — ont fait, font et feront le nécessaire pour honorer comme il est juste et transmettre aux Réunionnais de l'avenir le souvenir et le respect de ces deux écrivains qui sont, à coup sûr, parmi les hommes éminents dont s'enorgueillit notre île, ceux qui ont le plus fait, de tout leur talent et de tout leur cœur, pour sa défense et son illustration.

Ce prix qui est reproché à l'Académie Goncourt répondait cependant exactement à la volonté de ses fondateurs, qui ont désiré qu'il fût

<sup>(1) —</sup> par Pierre de Boisdeffre (Librairie Perrin).

donné « à la jeunesse, à l'originalité du talent et aux tentatives nouvelles et hardies de la pensée et de la forme ». La preuve indiscutable que ce choix était juste nous est fournie par la liste des grands prix qui, dès 1906 et dans les années suivantes, ont été décernés à nos compatriotes par les plus hautes instances intellectuelles de France.

En 1906 l'Académie Française avait déjà couronné leur Grande Ne de Madagascar ;

En 1911 ils recevaient le Prix de la Critique Littéraire ;

En 1932 c'est à l'unanimité que leur était offert le Grand Prix Lasserre du Ministère de l'Education Nationale ;

En 1937 c'est encore l'Académie Française qui dotait d'un Grand Prix leur Vercingétorix ;

En 1943 enfin ils ont reçu « pour l'ensemble de leur œuvre », le Grand Prix de l'Empire, dont c'était la première attribution.

Et l'Académie des Sciences d'Outre-Mer les a appelés tous deux dans son sein.

A ces palmes sont venues s'ajouter pour Marius la croix, puis la rosette, puis la cravate de la Légion d'Honneur ; pour Ary la croix, puis la rosette de notre grand Ordre National. Chacune de ces distinctions était saluée, à Paris, par les éloges chaleureux des plus distingués représentants des Lettres et des Arts. En novembre 1937, au Cercle Interallié, ils étaient trois cents réunis sous la présidence de Gabriel Hanotaux : Académiciens, historiens, poètes, romanciers, critiques, artistes et l'Amiral Lacaze, et Joseph Bédier, et le Général Gouraud, pour témoigner de leur admiration pour l'œuvre et pour l'action de Marius et d'Ary. Leur œuvre, elle tient dans près de cinquante volumes, roman, histoire, critique littéraire et artistique, voyages en Europe et Outre-Mer, contes et nouvelles... tous les genres ont été abordés et, dans chacun d'eux, un ou deux ouvrages sont des chefs-d'œuvre. Je pense à Anicette et Pierre Desrades, à Ulysse Cafre parmi les romans ; aux Martyrs de la République, qui appartiennent à l'histoire autant qu'au roman, à Vercingétorix, à L'Ophélia, aux deux volumes sur Madagascar. Leur action, civique, morale, politique, elle est dans les quarante-deux années pendant lesquelles a paru mensuellement leur revue La Vie menant une courageuse et ardente campagne. Organe de combat certes, mais d'un combat toujours noble et généreux pour la « plus grande France » qu'ils aimaient appeler « l'Empire », pour la liberté des nations européennes opprimées et pour la plus haute civilisation humaine.

D'autres voix, plus autorisées que la mienne, ont dit la valeur et la portée générale de cette œuvre si nombreuse et, dans les mois prochains, il sortira d'une presse métropolitaine, signé du nom d'un compatriote qui fût leur ami, un volume entièrement consacré à la vie et à l'œuvre des Leblond ; nous attendons avec impatience ce témoignage de fidélité et de reconnaissance. Aujourd'hui, je veux seulement rappeler la place considérable et de choix qu'ils y ont faite à la Réunion.

Non seulement on retrouve notre île à l'arrière-plan de beaucoup de romans et de contes ; elle est dans les traits des personnages, dont le prototype est souvent de chez nous (ainsi dans la grande fresque des Martyrs de la République, en 4 volumes) ; mais une bonne demi-douzaine de leurs ouvrages lui sont entièrement consacrés : depuis le Zézère et la Sarabande avec le carnaval et les violences de ses périodes électorales, jusqu'à l'Île Enchantée qui est un véritable hymne à ses beautés naturelles et morales. On leur a même reproché le ton enthousiaste de ce livre qui a pu abuser certains lecteurs, mais une telle intention n'a jamais effleuré ses auteurs. Ils étaient entièrement sincères. Loin d'elle, ils ne souhaitaient que d'y revenir. « Mon Dieu, s'écriait Ary, dès 1911 (dans Anicette et Pierre Desrades) quand me sera-t-il donné de revoir l'île heureuse où j'ai connu la richesse d'être jeune, d'hésiter entre les filles des hommes et de croire inépuisablement en vous! »

Ils sont revenus à Bourbon trois ou quatre fois, pour « en cueillir l'âme et l'emporter avec eux » (l'expression est d'Ary). L'union fraternelle de leurs esprits et de leurs cœurs, de leurs dons et de leurs talents différents - Marius, pensif, logique et calme, Ary d'une exubérance souriante et d'une imagination de poète - s'est accordée avec l'harmonie de nos deux régions, différentes aussi : Marius est de Saint-Denis, Ary est de Saint-Pierre, et c'est toute notre île qu'ils ont chantée. Ils ont dit ses pentes verdoyantes ou arides ; ses montagnes couvertes d'un manteau forestier ou dressant dans l'azur leur tragique nudité ; la sérénité de son ciel et la houle de son océan ; ils ont dit sa population bigarrée, la diversité de ses classes sociales, qu'une familiarité patriarcale a réunies par « un miracle de la race » ; ils ont dit le noble dévouement des mères créoles, la grâce et la vénusté de nos jeunes filles qu'ils ont revêtues d'une blancheur presque mystique ; le courage des haleurs de pioche et la bonté des humbles, pour qui ils ont hautement réclamé plus de bonheur ; bref, ils ont dit tout cela qu'ils ont appelé « la musique de toutes les choses créoles ».

Mais Saint-Pierre, je crois, est surtout redevable à Ary de quelques-unes des pages les plus belles de leur œuvre : ici c'est la vieille maison saint-pierroise avec sa varangue fraîche, son jardin édénique, sa basse-cour et sa cuisine enfumée où règne Ulysse le cuisinier, homérique massacreur de volatiles et terrible manieur de sangle pour battre sa méchante femme et son diable de fils Sengor ; là dans les hauts, sur le penchant de la ravine, c'est l'humble case du Père Chance (mais quelles élégies dans ces chaumières fleuries !) ; toute la région qui va de Saint-Pierre à Vincendo ressuscite dans cette gracieuse, délicieuse idylle d'Anicette et Pierre Desrades ; toute une enfance heureuse, choyée, enchantée par l'éveil des premiers sentiments amoureux, revit dans un cadre quasi paradisiaque et dans une pureté de vitrail. Ulysse Cafre, qui marque « l'heure où leur talent atteint la perfection, la maîtrise » (G. Sauvebois), nous promène encore dans tout l'ouest de l'île, jusqu'à Saint-Paul.

Nous y assistons à mainte scène pittoresque, voire sauvage, mais aussi et surtout à cet autre « miracle de la race » qu'est la « lutte victorieuse de la Civilisation du Christ sur la superstition et la sorcelle-rie d'individus non encore évolués ». Car l'irreligion et même l'anti-christianisme qui apparaît dans les toutes premières œuvres des Leblond, sous les influences de la pensée de Leconte de Lisle et du milieu métropolitain combiste du début du siècle, n'a pas résisté à l'expérience de la vie et à la maturation de l'esprit ; et c'est Marius qui écrit, dès 1925, dans La Vie, en rendant compte du volume d'Albert Bayet sur La morale laïque et ses adversaires : « Je sens avec une reconnaissance infinie que je dois à la morale catholique presque tout ce qu'il peut y avoir de bon en moi ». Il renouait ainsi avec la vieille tradition de son île.

Et il était, ainsi qu'Ary d'ailleurs, d'une bonté prévenante et délicate. J'en ai été, personnellement, plus d'une fois témoin, en 1951 et 1952, dans son petit bureau de La vie, rue du Cardinal Lemoine. Dans l'antichambre attendait parfois un étudiant, créole ou métropolitain, qui avait besoin d'un secours ou d'un conseil ; un peintre venant solliciter de l'éminent critique d'art un article de presse pour son exposition... Un soir y était assise, modestement mise et patiente, une grande artiste qui trompait sa faim par une cigarette et une tasse de thé. Lui, qui était pauvre et dont on connaissait le dédain pour l'argent, sans tapage ni réclame, secourait de plus pauvres et avait souvent la joie de leur remettre des sommes que des bienfaiteurs, restés anonymes pour tout autre que lui, le chargeaient de distribuer. On savait quel judicieux usage il en ferait.

Dans leur œuvre charitable comme dans leur œuvre littéraire, Marius et Ary ont été aidés, soutenus par les compagnes de leur vie. Madame Merlo-Leblond les a déjà rejoints dans le petit cimetière de Vaugirard, rue Lecourbe. Mais Madame Athénas-Leblond veille toujours sur la mémoire de son mari. Vers elle doivent aussi aller nos pensées et nos hommages. A vous, Monsieur le Sénateur-Maire et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Saint-Pierre, elle sera, comme nous le sommes tous, reconnaissante du geste pieux que vous accomplissez en ce jour.

# REMISE DE LA CROIX DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR À Monsieur Albert LOUGNON

#### **21 NOVEMBRE 1968**

### Allocution de Monsieur Hippolyte FOUCQUE

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, Mon cher Ami,

Je ne sais vraiment comment vous remercier d'avoir voulu attendre votre retour ici, plusieurs mois après votre nomination dans la Légion d'Honneur, pour me donner l'honneur et la joie de vous remettre officiellement cette croix et la preuve de l'affectueuse reconnaissance que vous voulez bien garder à votre ancien professeur.

Croyez que je suis extrêmement sensible à un tel geste, qui est une des meilleures et des plus délicates récompenses auxquelles puisse aspirer un vieux maître et un vieil administrateur.

٠.

Voici près d'un demi-siècle, 46 ans, que nous avons fait connaissance et que vous m'apportiez — don de joyeux événement — la première satisfaction de ma carrière universitaire en me faisant partager avec vous les félicitations que nous adressa le Ministre de l'Education Nationale à l'occasion de votre succès au Concours Général des Lycées.

Aux espoirs que pouvait faire naître ce succès a pleinement répondu votre brillante carrière, que nous avons tous, ici, suivie avec admiration et respect.

Et vous l'avez consacrée tout entière à notre île, fidèle en cela à de belles traditions familiales : votre grand-père, Jean-Baptiste Lougnon, s'est pendant sept ans, à la Direction de l'Intérieur, dévoué à l'administration de la Réunion ; votre père, soucieux de ses devoirs d'homme et de citoyen, n'a pas été seulement l'officier de marine distingué, puis le bienfaiteur d'une population rurale qui le vénérait ; il eût servi notre colonie dans une plus haute sphère, s'il n'avait été vic-

time de déplorables procédés dont vous avez vous-même subi, pendant un temps, les abus et l'injustice.

Votre premier travail pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'Histoire a été consacré à la climatologie de notre île et, dès que vous fûtes de retour chez nous, vous avez entrepris une tâche difficile et ardue, car la science du passé demande de longues études.

A cette époque, l'histoire des Mascareignes était encore presque toute à faire. Des esprits distingués de la Métropole et de l'Université déploraient « l'abandon dans lequel étaient laissées ces îles dans l'effort intellectuel » de la Nation.

Alors, pendant 16 ans, malgré des difficultés de tous ordres, vous avez, de 1932 à 1948, publié ce « Recueil trimestriel de documents et travaux énédits pour servir à l'histoire des Mascareignes », qui forme aujourd'hui 8 volumes in 8° de plus de 2.500 pages.

Ont suivi, de 1933 à 1949, les 6 volumes de la Correspondance du Conseil Supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes.

Ainsi, par vos soins, sortaient des Archives, où ils sommeillaient depuis deux siècles, une foule de rapports, de mémoires, d'instructions, de correspondances officielles et privées, source riche et précieuse de l'histoire de nos îles-sœurs et de l'œuvre de la France dans l'Océan Indien.

Ce n'est pas une héroïque épopée qui ressuscitait ainsi, mais la vie quotidienne, administrative, économique des pionniers à qui nous devons ce que nous sommes ; mais cette vie, en raison de la grande misère des temps et des violences de la nature et des hommés, fut courageuse, épique donc aussi à sa manière.

A cette tâche, qui fut celle d'un initiateur, ne s'est pas bornée votre activité : vous avez exhumé de l'oubli des ouvrages jusqu'alors ignorés ou dédaignés et c'est tout un Bourbon du passé, original et pittoresque, qui revit dans ces Voyages anciens dont la réédition a paru il y a dix ans.

Besogne plus ingrate mais non moins utile, vous avez longuement et patiemment, sacrifiant vos congés et votre repos, établi le Répertoire des Documents relatifs aux îles de Bourbon et de France pendant la régie de la Compagnie des Indes, conservés dans les divers dépôts d'Archives de Paris (en 1953) et dans nos Archives départementales (en 1956); vous avez retracé, avec un détail et une précision admirables, tout le mouvement maritime aux îles de France et de Bourbon pendant les premières années du règne de Louis XV (en 1958).

Après le Mémoire de La Bourdonnais en 1957, vous avez mis à notre portée, pour notre plus grand plaisir, ce Voyage à l'île Bourbon de Bory de Saint-Vincent qui se lit comme un roman et qui est le ta-

bleau le plus fidèle et le plus vivant que nous ayons de notre île telle qu'elle était au début du XIXe siècle.

Enfin, vous avez abordé la grande Histoire, celle qui donne, de toute une époque, une image synthétique et porte, sur les faits et les hommes, un jugement objectif.

Une méthode rigoureuse et sûre, un exposé toujours basé sur des documents, dépouillé de tout préjugé, de toute passion préconçue, imprégné de ce « charme d'impartialité parfaite » dont Fustel de Coulanges disait qu'elle est « la chasteté de l'histoire », la clarté de l'expression dont le naturel et l'aisance n'excluent pas l'originalité, le souci enfin « tout en étant savant, de ne pas agacer vos lecteurs » par un excès de technique (cette formule est de vous-même) font de votre œuvre, et particulièrement de votre thèse sur « l'Ile Bourbon pendant la Régence » une œuvre d'art autant que de science.

Ce caractère artistique se retrouve dans vos récits vivants et imagés, tandis que les notes, au bas des pages, témoignent du considérable labeur qu'a exigé de vous une innombrable documentation.

Quand la Sorbonne vous eut décerné votre titre de Docteur-èslettres avec la mention « très honorable », l'Enseignement Supérieur vous ouvrit ses portes. Vous avez décliné cette offre flatteuse et c'est avec regret que vos amis ont appris cette décision que vous avez jugée opportune.

\*

Mais ce sont tous ceux qui vous connaissent et qui vous ont vu à l'œuvre dans votre enseignement, tous ceux qui vous ont lu, ici comme en Métropole (et là-bas c'est toute une élite d'historiens, c'est l'Académie des Sciences d'Outre-Mer qui vous a élu Correspondant), ce sont tous ceux-là, dis-je, qui ont accueilli, avec une joie d'autant plus vive qu'ils l'ont longtemps attendue, la nouvelle que cette croix vous était enfin décernée.

Venue après d'autres décorations et rosettes, elle couronne vraiment votre carrière de fonctionnaire.

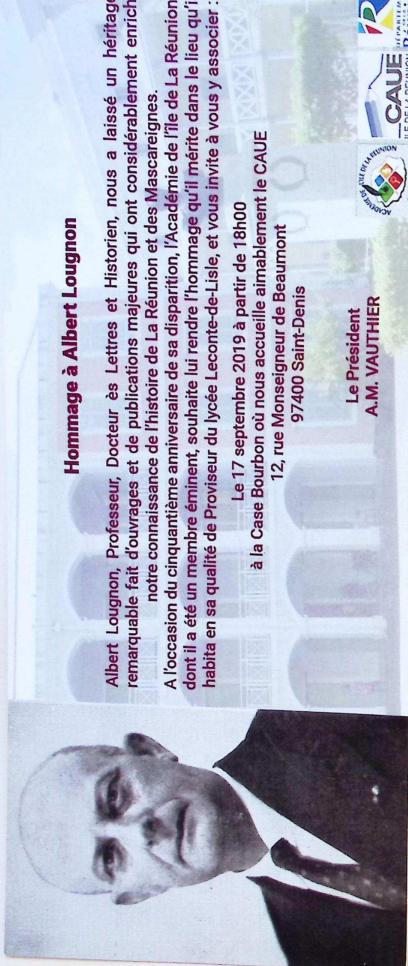
Mais votre prochaine retraite vous rendra tout entier à vos travaux personnels, et votre carrière d'historien, elle, n'est pas close. N'est donc pas close non plus, nous l'espérons bien, votre carrière des honneurs. Elle demeure ouverte au chercheur et à l'écrivain.

Chère Madame, les hommes d'étude sont aussi, presque toujours, des hommes de solitude. Cette solitude, vous l'avez entourée d'une tendresse attentive, ainsi que cette austérité de vie qui, souvent, s'impose aux hommes de science et de plume ; vous en avez partagé avec courage les peines, les exils même.

Vous vous êtes, tous deux, dévoués à l'éducation de vos enfants et leur donnez l'exemple de la parfaite dignité de votre vie privée.

C'est simple justice que vous partagiez aujourd'hui l'honneur qui est rendu à votre époux. Agréez donc aussi, je vous prie, nos sincères et affectueuses félicitations.

C'est de bien grand cœur, mon ami, et avec une émotion qui m'est douce, que je vais remplir la mission dont m'a chargé la Grande Chancellerie.



# Hommage à Albert Lougnon

Albert Lougnon, Professeur, Docteur ès Lettres et Historien, nous a laissé un héritage remarquable fait d'ouvrages et de publications majeures qui ont considérablement enrichi notre connaissance de l'histoire de La Réunion et des Mascareignes.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa disparition, l'Académie de l'île de La Réunion, dont il a été un membre éminent, souhaite lui rendre l'hommage qu'il mérite dans le lieu qu'il

à la Case Bourbon où nous accueille aimablement le CAUE Le 17 septembre 2019 à partir de 18h00 12, rue Monseigneur de Beaumont 97400 Saint-Denis

A.M. VAUTHIER Le Président



